



**HAL**  
open science

**Quand l'hyperlogicisme perd le sens : retour sur  
l'analyse linguistique des énoncés ordinaires à  
paraphrase métonymique de Nunberg à Langacker et à  
Kleiber. Présentation, discussion et contre-analyses**

Vincent Nyckees

► **To cite this version:**

Vincent Nyckees. Quand l'hyperlogicisme perd le sens : retour sur l'analyse linguistique des énoncés ordinaires à paraphrase métonymique de Nunberg à Langacker et à Kleiber. Présentation, discussion et contre-analyses. *Lalies* (Paris), 2018, n° 38, p. 149-260. hal-02155413

**HAL Id: hal-02155413**

**<https://hal.science/hal-02155413>**

Submitted on 13 Jun 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**QUAND L’HYPERLOGICISME PERD LE SENS :  
RETOUR SUR L’ANALYSE LINGUISTIQUE DES ÉNONCÉS ORDINAIRES À  
PARAPHRASE MÉTONYMIQUE  
DE NUNBERG À LANGACKER ET À KLEIBER.  
PRÉSENTATION, DISCUSSION ET CONTRE-ANALYSES<sup>1</sup>**

Vincent NYCKEES  
Univ Paris Diderot, Sorbonne Paris Cité,  
HTL, UMR 7597 CNRS  
F-75205 Paris, France

**RÉSUMÉ**

*Le présent article porte sur une trentaine d’énoncés ordinaires dans lesquels, depuis les années 70, des linguistes de premier plan ont cru déceler une forme d’anomalie logique qu’ils ont expliquée par le jeu de mécanismes ou de principes originaux venant s’ajouter aux traitements habituels en termes de figures de sens ou de polysémie lexicale classique : fonctions pragmatiques, arguments appropriés, facettes, polysémie logique, zones actives, métonymie intégrée... Tous ont justifié leurs analyses en mettant en rapport nos énoncés avec des énoncés équivalents ou quasiment équivalents sur le plan du sens et ne différant formellement des premiers que par l’extension d’un argument – l’argument modifié se trouvant sémantiquement en relation « métonymique » ou « synecdochique » avec l’argument initial. Soit, par exemple : Paul est bronzé. → La peau de Paul est bronzée ; Je suis dans l’annuaire. → Mon nom est dans l’annuaire.*

*Après avoir caractérisé précisément la nature des relations entre les énoncés des deux séries, nous présentons les différents traitements proposés en en restituant la logique. Puis nous les discutons d’un double point de vue technique et théorique et portons au jour les postulats représentationnistes et hyperlogiciens erronés qui, selon nous, les sous-tendent. Enfin, nous réanalysons systématiquement la totalité de ces énoncés et démontrons qu’ils n’offrent aucune espèce d’anomalie sémantique ou logique qui justifierait de recourir à des procédures d’exception. Nous espérons ainsi montrer que nombre de paradoxes sémantiques trouvent leur origine dans des idées préconçues sur le sens et qu’une analyse approfondie des significations linguistiques permet généralement de les dissiper.*

**ABSTRACT**

*This paper deals with about thirty ordinary utterances that some first-rate linguists, since the 70s, have considered to contain a kind of logical anomaly and that they tried to explain by mean of brand new mechanisms and principles, such as pragmatic functions, appropriate arguments, facets, logical polysemy, active zones, “métonymie intégrée” (in addition to usual treatments in terms of figures of speech, figurative meaning or classical lexical polysemy). They all justified their analyses by relating these utterances to semantically equivalent or almost equivalent ones, that, in terms of linguistic form, only differ from the former by the extension of an argument, being understood that the modified argument is “métonymically” or “synecdochically” bound with the initial one (eg Paul is tanned. → Paul’s skin is tanned. ; I’m in the phone book. → My name is in the phone book.).*

*I firstly characterise as precisely as possible the relationships between the utterances of both series before methodically presenting the various treatments of those of the first kind. Then, I discuss these approaches from both a technical and a theoretical point of view, highlighting the wrong representationnist and hyperlogician assumptions I argue they are based on. Lastly, I*

---

<sup>1</sup> Que soit ici remerciée l’association CLÉLIA qui m’a offert l’occasion de synthétiser et de présenter dans les conditions les plus favorables les résultats d’un vaste chantier. Je tiens également à exprimer ma gratitude à Frédérique Fleck et à Peggy Lecaudé pour leurs conseils judicieux et pour le soin et l’attention qu’elles ont apportés à la relecture de ce texte.

*systematically analyse every one of the initial utterances and demonstrate that none of them reveal any semantic or logical anomaly which would need specific treatment. The issue is to show that numerous semantic puzzles originate from preconceptions about meaning and that an in-depth-analysis of linguistic units is generally able to solve them.*

## INTRODUCTION : UN DÉBAT EXEMPLAIRE

Cette étude traite d'un type particulier d'énoncés qui, de l'avis d'éminents linguistes et sémanticiens, présenteraient une difficulté d'ordre logique les rapprochant à un titre ou un autre – et à un degré ou à un autre – d'un fonctionnement métonymique<sup>2</sup>, sans qu'il soit possible de parler à leur propos de figures sémantiques. Pour des raisons que nous exposerons plus loin, nous les appellerons par commodité *énoncés ordinaires à paraphrase métonymique* (désormais : EPM).

Un tel sujet peut paraître de prime abord très spécialisé. Un examen plus approfondi devrait suffire cependant à révéler l'ampleur des enjeux qu'il présente pour la sémantique et pour la syntaxe et à justifier l'attention soutenue que nos auteurs ont accordée aux énoncés de ce type au cours des dernières décennies. Les EPM, en premier lieu, semblent d'une assez grande fréquence. Ensuite et surtout, loin de ne concerner que les spécialistes des significations non littérales, leur analyse engage la théorie de la syntaxe elle-même en posant la question de la relation entre le sens des prédicats et le sens des arguments dans la construction du sens global des énoncés. Quant à la question plus générale de la constitution de ce sens global à partir du sens des symboles qui les composent, il est impossible d'ignorer sa portée philosophique, voire métaphysique. Ajoutons que le sémantisme des lexèmes mobilisés par les EPM a certainement joué un rôle non négligeable dans l'effervescence qu'ils ont suscitée puisque ces unités lexicales mettent très souvent en jeu des structures que l'on ne peut pas comprendre sans s'intéresser à la nature des expériences anthropologiques qu'elles permettent d'articuler. Enfin, la littérature consacrée à ces problèmes offre à l'historien et à l'épistémologue des sciences du langage un observatoire privilégié des méthodologies et des présupposés de courants contemporains majeurs en sémantique et en linguistique.

Nous proposerons dans cet article nos propres analyses de ces énoncés, mais nous tenterons également de comprendre les raisons qui ont conduit nos auteurs à porter sur tels ou tels d'entre eux un diagnostic d'anomalie logique et nous examinerons la pertinence des solutions qu'ils ont avancées. Notre intention n'est nullement en revanche de contester d'une manière générale l'existence de la polysémie ou des significations figurées, qu'elles soient d'ordre lexical ou discursif<sup>3</sup>.

Nous commencerons par caractériser très précisément nos EPM en nous appuyant sur un corpus d'énoncés étudiés dans la littérature et tous traités, de près ou de loin, par Kleiber (1994 et 1999b).

Nous présenterons ensuite les principales analyses qui en ont été proposées à ce jour – nous attachant à montrer comment chacune d'entre elles a tenté de résoudre l'anomalie que les énoncés étudiés étaient supposés receler –, avant de faire état des difficultés d'ordre technique soulevées par chaque traitement dans un argumentaire empruntant notamment à Kleiber (1994 et 1999b)<sup>4</sup>.

---

<sup>2</sup> Au regard de la tradition rhétorique, il s'agira bien souvent dans notre corpus de fonctionnement *synecdochique* plutôt que *métonymique*, à moins de faire de la synecdoque, à l'instar de Dumarsais lui-même (1988 : 115), un cas particulier de la métonymie.

<sup>3</sup> Cf. notamment à ce propos Nyckees (2000, 2008b, 2009, 2014a, 2014b).

<sup>4</sup> Pour la clarté de la démonstration, notre discussion des traitements de Kleiber et de Langacker sera essentiellement développée dans la troisième partie.

Dans une troisième étape, à vocation plus épistémologique et théorique, nous questionnerons les soubassements communs à l'ensemble des propositions *anomalistes*<sup>5</sup> antérieures (dont relèvent, dans une moindre mesure, celles de Langacker et de Kleiber, comme nous le verrons). Nous montrerons que tous ces traitements reposent sur un petit nombre de postulats *représentationnistes* et *hyperlogiciens*, que nous identifierons et nous efforcerons de réfuter, concernant la nature de la signification des énoncés en général.

Notre dernière partie sera à la fois plus concrète et très variée puisque nous y proposerons des analyses approfondies de tous les énoncés de notre corpus, à commencer bien sûr par les EPM, en vue de montrer qu'ils n'offrent aucune espèce d'anomalie sémantique ou logique. Tous ne relevant pas du même type d'explication, cette série de petites études sera également l'occasion de dresser une typologie des solutions retenues. Le lecteur réfractaire aux développements techniques ou simplement curieux de savoir comment nous prétendons rendre compte de nos EPM pourra, s'il le souhaite, se diriger tout de suite vers cette dernière partie qui se prête aisément à une lecture indépendante, après avoir pris connaissance du corpus présenté en première partie<sup>6</sup>.

## 1. UNE CLASSE D'ÉNONCÉS ÉNIGMATIQUES : LES ÉNONCÉS ORDINAIRES À PARAPHRASE MÉTONYMIQUE

### 1.1. Principes de constitution du corpus

La base de notre corpus nous sera fournie par l'ensemble des énoncés en langue française évoqués par Kleiber (1999b, chap. 5)<sup>7</sup>, dès lors qu'ils satisfont cinq conditions que nous détaillerons un peu plus loin. Nous compléterons cependant cet ensemble à l'aide de quelques autres énoncés auxquels Kleiber s'est également intéressé dans le même ouvrage.

Si nous nous référons ainsi à Kleiber, c'est qu'il est certainement de tous nos auteurs celui qui a collecté – et tenté d'analyser systématiquement – le plus grand nombre d'énoncés relevant de ce que nous appelons les EPM, énoncés évoqués jusqu'alors, de manière plus ou moins dispersée, dans la littérature de ces dernières décennies. Quant au choix du chapitre 5 de son ouvrage, il tient au fait que c'est essentiellement dans ce chapitre que Kleiber les a rassemblés et que c'est sans doute là qu'il a développé de la manière la plus complète les principes d'explication sur lesquels il fonde ses propres analyses.

Pour être intégrés dans notre corpus, les énoncés de ce chapitre devront satisfaire les cinq conditions suivantes :

- (i) entrer dans le format des *énoncés ordinaires à paraphrase métonymique* que nous définirons plus loin,
- (ii) être cités en français,
- (iii) être sémantiquement acceptables,

---

<sup>5</sup> Au sens où nous l'entendons, ce qualificatif n'entretient donc aucun rapport particulier avec le fameux débat qui opposa grammairiens anomalistes et analogistes dans l'Antiquité gréco-latine.

<sup>6</sup> Signalons toutefois que certains énoncés seront traités dans les deuxième et troisième parties – l'énoncé (4) dans la section 2.1.2.1., les énoncés (5a) et (5b) dans la section 2.1.2.2., l'énoncé (10) dans les sections 3.2.1.3. et 3.2.1.4. – et que quelques autres, notamment (1), (7) et (8), feront en outre l'objet de commentaires au fil de la troisième partie.

<sup>7</sup> Nous nous expliquerons bientôt (en 1.1. et en 1.2.) sur les quelques modifications que nous introduisons par rapport à ces énoncés.

(iv) être expressément présentés comme soulevant un problème sémantique,  
(v) se trouver en quelque sorte « distingués » par l'attribution d'un numéro.

Afin d'harmoniser le corpus et d'épargner au lecteur des complications inutiles dues à des difficultés d'interprétation superficielles, nous écarterons systématiquement les quelques énoncés dits « d'unification » (cf. 2.1.2.1.) cités par Kleiber, à charge pour nous bien sûr de leur trouver des remplaçants illustrant les mêmes cas.

À ce premier ensemble d'EPM nous nous permettrons d'en ajouter quelques autres en raison de leur importance particulière dans la littérature ou dans la réflexion de Kleiber :

- des énoncés mentionnés dans d'autres chapitres de son ouvrage pour illustrer telle ou telle approche relative à nos EPM – énoncés (5a) et (5b) : (1999b : 87) ; énoncés (6) et (7) : (*ibid.* : 99) ; énoncé (8) : (*ibid.* : 152 *sq.*) ; énoncé (11) : (*ibid.* : 163) ; énoncé (13) : (*ibid.* : 154).

- une adaptation d'un énoncé en anglais de Nunberg (1995), cité dans cette langue au chapitre 5 – cf. l'énoncé (22) et la note correspondante.

Enfin, bien qu'ils ne constituent pas des EPM au regard des tests que nous avons élaborés, nous serons amené à intégrer dans notre corpus (sous la rubrique « Autres énoncés ») trois énoncés (23, 24 et 25<sup>8</sup>) que Kleiber (1999b, chap. 5) rapprochait des précédents et qui jouent un rôle certain dans sa démonstration.

Précisons que les énoncés (1) à (22) de notre corpus ont connu deux sortes de variation. D'une part, à l'intérieur d'une même langue, ils ont bien souvent été évoqués sous différentes variantes. D'autre part, ils ont, pour la plupart, circulé en français et en anglais. Ils ont donc été traduits, généralement de l'anglais vers le français, parfois dans l'autre sens. À notre connaissance, tous les EPM de ce corpus posent sensiblement les mêmes problèmes dans ces deux langues. Quoi qu'il en soit, nous les étudierons exclusivement dans leur version française.

## 1.2. Corpus

Le corpus ainsi constitué rassemble les énoncés ou groupes d'énoncés suivants parmi lesquels nous distinguerons « EPM » et « autres énoncés » :

EPM : énoncés (1) à (22)

(1) *Paul est bronzé.* (124)<sup>9</sup>

(2) *Marie est maquillée.* (124)

(3) *Paul est voûté.* (124)

(4) *Ce livre est très bien écrit / inintelligible / rempli de coquilles*<sup>10</sup>. (136 et 87 *sq.*)

---

<sup>8</sup> Le traitement de l'énoncé (25) nous entraînerait trop loin car il soulève le vaste problème de l'interprétation des énoncés « généraux » (*i.e.* exprimant des généralités plus ou moins catégoriques). Nous ne l'analyserons donc pas dans le cadre de cet article, réservant son étude à une publication ultérieure consacrée aux énoncés de ce type. Cf. cependant, sous 3.3., nos remarques sur ces derniers.

<sup>9</sup> Les chiffres figurant après les énoncés correspondent aux numéros des pages de l'ouvrage de Kleiber (1999b) où ils apparaissent, parfois sous une forme légèrement différente (cf. les notes suivantes pour des éclaircissements concernant ces modifications).

<sup>10</sup> Nous avons remplacé par un (« triple ») énoncé de notre cru (4) l'énoncé 39 de Kleiber, *J'ai acheté le livre de Paul, mais je l'ai trouvé difficile* (1999b : 136), qui aurait constitué un énoncé « d'unification » (cf., *supra*, I.1.). Le (triple) énoncé proposé est bien sûr inspiré de Cruse et de certaines variantes de Kleiber.

- (5a) *Marie a repeint la fenêtre.* (87)  
 (5b) *Paul est sorti par la fenêtre.* (87)  
 (6) *Paul pèse 75 kg.* (99)  
 (7) *Paul est intelligent.* (99)  
 (8) *Votre chien a mordu mon chat.* (152)  
 (9) *J'ai besoin d'un stylo rouge*<sup>11</sup>. (144)  
 (10) *Elle entendit le piano*<sup>12</sup>. (141)  
 (11) *La balle est jaune.* (163)  
 (12a) *Je suis dans l'annuaire.* (123)  
 (12b) *Maman, je suis sur la liste (des reçus au baccalauréat).* (123)  
 13) *Ça sent le chat.* (154)  
 (14a) *Je suis (garé) sur la place.* (123)  
 (14b) *Paul a été heurté à l'aile par un camion.* (123)  
 (14c) *Alain Prost perd de l'huile.* (123)  
 (15a) *Nous sommes à Singapour*<sup>13</sup>. (129-130)  
 (15b) *Mammouth est aussi à Strasbourg.* (123)  
 (16) *Fred noue ses souliers.* (133 et 140)  
 (17) *Marie se reboutonne.* (123)  
 (18) *L'omelette au jambon est parti(e) sans payer.* (124)  
 (19) *L'hépatite du 3 ne mange toujours pas.* (124)  
 (20) *Les culottes bleues ont gagné par 3 à 0.* (124)  
 (21a) *Picasso est au Louvre.* (123)  
 (21b) *George Sand est sur l'étagère de gauche.* (123)  
 (21c) *George Sand est lue par un large public*<sup>14</sup>. (141)  
 (22) *Le groupe X a racheté le journal*<sup>15</sup>. (135)

Autres énoncés : (23) à (25)

- (23) *Le pantalon est sale.* (143)

<sup>11</sup> Nous avons choisi de retenir la traduction de l'un des énoncés de Langacker (2002 : 192), *I need a red pen*, plutôt que l'énoncé proposé par Kleiber (1999b : 144) : *Le stylo est rouge*. Il nous semble en effet que l'interprétation dans laquelle *rouge* renvoie à la couleur de l'encre convient mieux aux emplois *épithètes* de cet adjectif. Pour les emplois *attributifs*, la phrase, dans cette interprétation, nous semble plus naturelle avec un démonstratif (*Ce stylo est rouge*) qu'avec un article défini (*Le stylo est rouge*), sans lever néanmoins toute ambiguïté. Quant à *Ce stylo rouge est jaune*, cité par Kleiber (1999b : 199) et qui traduit un énoncé de Langacker (*ibid.* : 192), il présente l'inconvénient de correspondre à un énoncé « d'unification » (cf., *supra*, 1.1. et *infra*, 2.1.2.1.) et il nous semble inutilement déroutant et peu intelligible en dehors d'un contexte très particulier.

<sup>12</sup> Nous avons préféré retenir ici une variante proposée par Langacker (2002 : 189). L'énoncé cité par Kleiber (1999b), *Nous entendîmes le piano*, rappelle un autre énoncé de Langacker (1987 : 271) : *We all heard the trumpet*, traduit en français dans Kleiber (1994 : 153 et 154).

<sup>13</sup> Nous fusionnons ainsi deux énoncés de Kleiber traduisant Nunberg (1995) : *Nous sommes à Pittsburgh* et : *Nous sommes à présent à Singapour*, sans nous sentir obligé de postuler pour notre part que le premier de ces énoncés impliquerait que « tous nos magasins sont installés à Pittsburgh » (Kleiber, *ibid.* : 129).

<sup>14</sup> L'énoncé retenu par Kleiber est très exactement : *George Sand est lue par beaucoup de monde*. Nous ne reprendrons pas ici deux variantes plus étoffées de cet énoncé proposées à la même page, parce qu'elles correspondent à des énoncés « d'unification » (cf. 1.1. et 2.1.2.1).

<sup>15</sup> Là encore nous avons évité de recourir à un énoncé « d'unification » tel que l'un de ceux de Nunberg (1995 : 126) cités en anglais par Kleiber (*ibid.* : 135) ou à un énoncé ambigu tel que *Pierre a acheté un journal* – cf. Nunberg (1978 : 21 notamment) et Kleiber (1984 : 87).

(24) *Les Américains ont débarqué sur la lune en 1969.* (143)

(25) *Paul va à l'école à pied.* (143)

### 1.3. Principes d'identification et statut de la classe des EPM

#### 1.3.1. Visibilité des EPM dans la littérature

Depuis plusieurs décennies, ces énoncés que nous appelons EPM ont donc retenu l'attention de sémanticiens et linguistes réputés tels que Nunberg, Cruse, Pustejovsky, Guillet et Leclère, Langacker, Wierzbicka, Kleiber. Tous ont travaillé sur tel(s) ou tel(s) de ces énoncés, de façon plus ou moins dispersée, en fonction de problématiques diverses, et au sein de cadres théoriques et méthodologiques variés.

Soulignons néanmoins qu'aucun de nos auteurs n'a traité l'ensemble des énoncés (1) à (22), mais tout au plus un sous-ensemble de ceux-ci, à l'exception notable de Kleiber (1999b) à qui, comme indiqué plus haut, nous les empruntons presque tous – et qui, en outre, les a tous *peu ou prou* analysés<sup>16</sup> – dans les termes de son *principe de métonymie intégrée*, associé le cas échéant à un principe complémentaire, le *principe d'intégration méronomique*. Pour les autres auteurs, on ne peut évidemment pas prédire en toute certitude ce qu'ils diraient des énoncés qu'ils n'ont pas traités et il serait intéressant de savoir s'ils seraient disposés ou non à leur appliquer, et jusqu'à quel point, le type de traitement qu'ils ont proposé pour d'autres énoncés de notre liste.

Ajoutons encore, pour prévenir tout malentendu concernant le statut de nos énoncés dans la littérature, qu'aucun de nos analystes, à notre connaissance, pas même Kleiber, n'a entrepris de caractériser véritablement les EPM pour eux-mêmes de manière précise, et moins encore d'identifier à proprement parler une *classe d'énoncés* sur la base de ces caractéristiques, comme nous tenterons de le faire. On ne peut donc pas être certain que tous souscriraient sans réserve à la définition des EPM que nous proposerons plus loin. En outre, dans l'hypothèse où on les inviterait à tester cette définition sur les différents énoncés de notre corpus, on ne peut pas exclure totalement que certains refusent d'admettre dans cette catégorie tel(s) ou tel(s) de ceux que nous avons retenus.

#### 1.3.2. Le statut propre de la catégorie des EPM

Avant de dégager les caractéristiques des EPM, nous devons nous expliquer sur le statut qu'il convient de leur attribuer.

Pour prévenir là encore tout malentendu, commençons par préciser que nous ne postulons nullement que tous les énoncés considérés relèveraient nécessairement du même type d'analyse ou du même type d'explication, ni même qu'ils relèveraient tous du même type de phénomène (pour s'en convaincre, cf. notre quatrième partie). Un énoncé étant le produit d'une combinaison d'unités, on peut s'attendre à ce que des *effets globaux comparables* puissent résulter parfois de combinaisons de *facteurs locaux différents*. La classe des EPM ne constitue donc pas *a priori* pour nous une classe de *phénomènes*, mais, en première analyse du moins, une classe de *problèmes* que le sémanticien est invité à résoudre.

Toutefois, même si la catégorie que nous essayons de construire n'a pas à ce jour d'existence manifeste ou bien définie dans la littérature – et quel que doive être

---

<sup>16</sup> *Peu ou prou*, parce qu'il ne s'est pas astreint à préciser pour chaque énoncé lequel de ses deux principes il convenait d'appliquer.

l'accueil réservé à nos propres conclusions – force est de constater que c'est bien la conjonction de certaines caractéristiques communes qui a capté durablement l'attention de nos auteurs concernant tel(s) ou tel(s) énoncé(s), et semblable intérêt de la part de linguistes de cette importance nous semble constituer une raison suffisante de tenter de caractériser très précisément cette classe d'énoncés et de lui donner un nom.

En identifiant une catégorie des EPM, notre objectif est donc d'abord d'identifier précisément le type de problème qu'ils ont cherché à résoudre et d'explicitier leurs intuitions communes concernant ces énoncés avant de proposer nos propres solutions. En d'autres termes, l'intérêt de cette catégorie est d'abord heuristique. Il s'agit de circonscrire, au-delà de la diversité des approches, un espace commun et unifié de problèmes favorisant une confrontation systématique des traitements proposés et l'élaboration d'un ensemble de tests identiques en vue d'isoler le rôle des différents constituants dans la construction du sens global des énoncés concernés<sup>17</sup>.

### 1.3.3. Les caractéristiques des EPM

Quelles sont donc les caractéristiques qui définissent la classe des EPM et en quoi consiste l'anomalie au moins apparente, ou le paradoxe, qu'ils sont censés illustrer ?

Il est aisé d'observer pour commencer que le point qui a le plus retenu l'attention de nos auteurs lorsqu'ils ont étudié tel(s) de nos énoncés (1) à (22) – ou telle(s) de leurs variantes –, point qui est invariablement présenté dans leurs analyses comme le révélateur d'un fonctionnement paradoxal, réside dans l'équivalence sémantique qu'ils ont cru percevoir entre chacun de nos EPM et un énoncé second, au moins logiquement possible, considéré comme sa paraphrase et que nous appellerons sa *paraphrase métonymique*. On notera que ce second énoncé est toujours quasiment identique au premier à une nuance près : il s'en distingue partiellement au niveau de la composition de l'un des arguments du verbe.

C'est cette mise en relation, que l'on peut dire systématique, entre un énoncé et sa paraphrase qui nous a convaincu de la nécessité de décrire très précisément les relations formelles et sémantiques invariantes s'établissant dans chaque cas entre ces deux types d'énoncés.

Reprenons donc la liste des EPM de notre corpus pour leur faire correspondre leurs paraphrases métonymiques les plus probables<sup>18</sup> :

(1) *Paul est bronzé.* → (1') *La peau de Paul est bronzée.*

(2) *Marie est maquillée.* → (2') *Le visage de Marie est maquillé.*

(3) *Paul est voûté.* → (3') *Le dos de Paul est voûté.*

(4) *Ce livre est très bien écrit / inintelligible / rempli de coquilles.* → (4') *Le texte de ce livre est très bien écrit / inintelligible / rempli de coquilles.*

---

<sup>17</sup> En même temps qu'un principe de clôture, cette catégorie nous offre un principe de systématisme. Un principe de clôture, en déterminant un intérieur et un extérieur ; mais aussi un principe de systématisme, puisque cette délimitation même nous fait un devoir d'analyser la *totalité* des énoncés répondant aux caractéristiques retenues, à commencer par ceux rencontrés dans la littérature, et d'inventorier dans la mesure du possible les types d'explication que l'on a pu et que l'on peut en proposer.

<sup>18</sup> Nous suivons ici d'aussi près que possible les paraphrases proposées par les auteurs ou par Kleiber lui-même tout en nous réservant la possibilité de les modifier autant que nécessaire pour les homogénéiser formellement, manière bien sûr de tester leur capacité d'entrer dans un nombre minimal de schémas. L'objectif n'est donc pas de fournir la formulation la plus séduisante ou la plus idiomatique, mais bien de mettre en évidence d'éventuelles régularités. Nous introduirons parfois des variantes à l'intérieur des paraphrases retenues.



- (5a) *Marie a repeint la fenêtre.* → (5a') *Marie a repeint le châssis<sup>19</sup> de la fenêtre.*  
 (5b) *Paul est sorti par la fenêtre.* → (5b') *Paul est sorti par l'ouverture de la fenêtre.*  
 (6) *Paul pèse 75 kg.* → (6') *Le corps de Paul pèse 75 kg.*  
 (7) *Paul est intelligent.* → (7') *Le comportement / la manière d'agir de Paul est intelligent(e).*  
 (8) *Votre chien a mordu mon chat.* → (8') *Les dents de votre chien ont mordu une partie / telle partie de mon chat.*  
 (9) *J'ai besoin d'un stylo rouge.* → (9') *J'ai besoin d'un stylo à (l')encre rouge / d'un stylo dont l'encre soit rouge<sup>20</sup>.*  
 (10) *Elle entendit le piano.* → (10') *Elle entendit le son du piano.*  
 (11) *La balle est jaune.* → (11') *La surface de la balle est jaune.*  
 (12a) *Je suis dans l'annuaire* → (12a') *Mon nom est dans l'annuaire.*  
 (12b) *Maman, je suis sur la liste (des reçus au baccalauréat).* → (12b') *Maman, mon nom est sur la liste.*  
 (13) *Ça sent le chat.* → (13') *Ça sent une odeur de chat.*  
 (14a) *Je suis (garé) sur la place.* → (14a') *Mon véhicule (= le véhicule de moi : camion, voiture, moto, vélo...) est (garé) sur la place.*  
 (14b) *Paul a été heurté à l'aile par un camion.* → (14b') *La voiture / le véhicule de Paul a été heurté(e) à l'aile par un camion.*  
 (14c) *Alain Prost perd de l'huile.* → (14c') *La voiture / le véhicule d'Alain Prost perd de l'huile.*  
 (15a) *Nous sommes à Singapour.* → (15a') *Notre société / organisme / enseigne / etc. (= la société (...)) de nous c'est-à-dire, a priori, nos / un(e) / plusieurs de nos magasins / usines / bureaux est à Singapour.*  
 (15b) *Mammouth est aussi à Strasbourg.* → (15b') *Un ou plusieurs magasins / des personnels, etc. (de) Mammouth est / sont aussi à Strasbourg<sup>21</sup>.*  
 (16) *Fred noue ses souliers.* → (16') *Fred noue les lacets de ses souliers.*  
 (17) *Marie se reboutonne.* → (17') *Marie reboutonne son vêtement (= le vêtement d'elle-même).*  
 (18) *L'omelette au jambon est parti(e) sans payer.* → (18') *Le client à l'omelette au jambon / le client qui avait l' / une omelette au jambon / est parti sans payer.*  
 (19) *L'hépatite du 3 ne mange toujours pas.* → (19') *Le patient à l'hépatite du 3 / le patient du 3 qui a l' / une hépatite ne mange toujours pas.*  
 (20) *Les culottes bleues ont gagné par 3 à 0.* → (20') *Les joueurs en culottes bleues / les joueurs qui ont / avaient des / les culottes bleues ont gagné par 3 à 0.*  
 (21a) *Picasso est au Louvre.* → (21a') *Une / des<sup>22</sup> œuvre(s) de Picasso est / sont au Louvre.*

<sup>19</sup> Autrement dit la fenêtre sans ses parties vitrées.

<sup>20</sup> Le recours à une relative permet ici de mettre en évidence la nature méronomique de la relation entre le complément déterminatif prépositionnel (*à (l')encre rouge*) et sa tête (*un stylo*). Cette relative pouvant s'analyser comme le produit de l'enchâssement de la phrase simple *L'encre du stylo est rouge*, nous retrouvons un schéma familier où l'argument modifié *le stylo* réapparaît en E' sous la forme d'un complément introduit par la préposition *de*. L'emploi du subjonctif dans la relative s'impose du fait que celle-ci se trouve prise dans le champ de la modalité – « volitive » ou, en tout cas, virtualisante – exprimée par la locution verbale *avoir besoin de*.

<sup>21</sup> Kleiber glose cet énoncé par « Il y a un ou des magasin(s) de Mammouth aussi à Strasbourg » (1999b : 123).

<sup>22</sup> Seule notre connaissance du monde nous fait écarter ici l'hypothèse d'un article défini pluriel.

(21b) *George Sand est sur l'étagère de gauche.* → (21b') *Une / des / les œuvre(s) de George Sand est / sont sur l'étagère de gauche.*

(21c) *George Sand est lue par un large public.* → (21c') *Les œuvres<sup>23</sup> de George Sand sont lues par un large public.*

(22) *Le groupe X a racheté le journal.* → (22') *Le groupe X a racheté la société éditrice du journal.*

Nous dirons plus loin pourquoi (23) et (24) ne doivent pas être considérés comme des EPM bien que l'on puisse en apparence leur trouver des paraphrases métonymiques comparables :

(23) *Le pantalon est sale.* → (23') *Une partie / un endroit du pantalon est sale.*

(24) *Les Américains ont débarqué sur la lune en 1969.* → (24') *Des / deux / quatre Américains / Neil Armstrong et Edwin Aldrin / ont débarqué sur la lune en 1969.*

Sur la base de ces mises en relation systématiques, nous sommes à présent en mesure de caractériser plus précisément nos énoncés.

**Nous appellerons EPM tout énoncé E susceptible d'entrer avec un énoncé E' dans un certain type de relation défini à l'aide des quatre caractéristiques suivantes.**

**1<sup>ère</sup> caractéristique : E et sa paraphrase E' sont presque identiques formellement, mais ils diffèrent par l'extension d'un de leurs arguments syntaxiques.** Alors qu'en E, un certain prédicat Préd. s'applique à un argument A désignant, *a priori* du moins<sup>24</sup>, un référent R, le même prédicat s'applique en E' à un argument A' désignant un référent R', distinct (en principe) au moins partiellement de R, bien qu'en relation forte avec lui. R' peut, en particulier, désigner une partie de R. Ainsi, par exemple le prédicat *être bronzé* s'applique en E à *Paul*, et en E' à une partie de Paul, en l'occurrence à *la peau de Paul*<sup>25</sup>.

NB. Sur le plan syntaxique, l'argument A, dans notre corpus, est le plus souvent sujet, mais il peut être aussi objet direct comme en (5a), (8), (10), (13), (16), (17), (22), objet indirect comme en (9), ou circonstant spatial comme en (5b)<sup>26</sup>.

**2<sup>e</sup> caractéristique : La différence d'extension des arguments A et A' se traduit au niveau de leur structure interne : A' a une structure plus complexe que A, tout en incluant nécessairement un syntagme correspondant à A. Plus précisément, cette « copie » de A s'intègre au complément déterminatif d'un GN tête (T') absent de E et que le glosateur ne peut reconstituer qu'en recourant à son intuition<sup>27</sup>.**

---

<sup>23</sup> Il faudrait écrire *le livre* si George Sand n'en avait écrit qu'un.

<sup>24</sup> *A priori*, c'est-à-dire abstraction faite de contraintes supplémentaires éventuelles d'origine contextuelle, puisque Nunberg (1978), par exemple, rendrait compte précisément de certains de nos énoncés dans les termes d'un *transfert de référent déclenché par le contexte*.

<sup>25</sup> Cette relation tout - partie (relation « méronomique ») se vérifie pour un bon nombre de nos énoncés, mais ce n'est pas la seule possibilité (cf. *infra*).

<sup>26</sup> Cette prédilection relative de A pour la fonction sujet dans notre corpus ne s'explique vraisemblablement que par l'attention particulière que tout locuteur accorde spontanément aux constituants situés en début de phrase. Elle est le fait de l'analyste et n'est certainement pas représentative d'une tendance linguistique, que ce soit en français ou en anglais.

<sup>27</sup> Cette reconstitution requiert des connaissances sur ce que désigne A. C'est particulièrement net s'agissant des énoncés (15a) et (15b).

On passe ainsi de *Paul* à *la peau de Paul*, de *Marie* à *le visage de Marie*, ou de *l'hépatite du 3* à *le patient du 3 qui a une / l'hépatite*. Dans notre corpus, seul l'énoncé (25) ne présente pas cette caractéristique. Ce n'est donc pas un EPM.

On distinguera deux schémas principaux parmi les énoncés (1) à (22) :

i) la « copie » de A en E' s'intègre dans un groupe prépositionnel introduit par la préposition *de*<sup>28</sup> et complément déterminatif de T'. Ce que l'on pourra représenter par la formule :  $A \rightarrow T' \text{ de } [A]$ .

ii) la « copie » de A en E' devient objet du verbe *avoir* au sein d'une relative dont le *sujet* est un relatif ayant T' pour antécédent. Soit :  $A \rightarrow T' \text{ qui (avoir) } [A]$ .

Le premier schéma correspond sans surprise aux cas où A' peut être conçu assez facilement comme une partie, une composante ou un aspect de A – cf. (1), (2), (3), (4), (5a), (5b), (6), (7), (8), (9), (10), (11), (13), (15a), (15b)<sup>29</sup>, (16), (17)<sup>30</sup> – ou bien comme possédé matériellement ou symboliquement par A – cf. (12a), (12b), (14a), (14b), (14c), (21a), (21b), (21c). C'est pourquoi la relation entre E et E' a souvent été assimilée en pareil cas à une relation partie - tout. Pour être exact, les EPM dont la paraphrase métonymique relève de ce premier schéma instancieraient plutôt une relation *tout - partie* entre A et A' qu'une relation inverse, *partie - tout*. Les EPM de notre corpus paraissent d'ailleurs représenter une exception à cet égard. En effet, l'orientation *partie* → *tout* (marquée par la possibilité de substituer une expression désignant le tout à une expression désignant la partie) est fréquemment illustrée dans les traités par des figures de sens et des sens figurés lexicaux (cf. l'exemple archétypique de *la voile* ou de *la poupe* pour désigner le navire), alors que l'orientation inverse est beaucoup plus rare. Fontanier (1968 : 90-91) souligne et illustre ce point à propos des synecdoques relevant de l'inclusion spatiale. Il emprunte ses exemples d'orientation *tout* → *partie* aux synecdoques de la matière pour la chose (les unes constituant de véritables figures de sens, les autres de simples figurés lexicaux).

Quant au second schéma, il correspond manifestement pour sa part à une relation sémantique inverse de la précédente entre le référent de A' et celui désigné en principe par A : énoncés (18), (19), (20), (22).

**Remarque.** *Paul a la peau bronzée...*

Le type de paraphrase métonymique (E') que nous venons de mettre en évidence n'est pas le seul possible même s'il semble peu probable d'en trouver d'autres qui conviendraient à autant de types d'arguments. Il existe certes une structure offrant parfois des équivalents assez naturels, au moins à l'oral<sup>31</sup>, mais son application requiert des conditions par trop restrictives. Elle mobilise le verbe *avoir* et oblige à restituer un

<sup>28</sup> À propos des énoncés (12a), (12b), (14a), (15a) et de leurs paraphrases, on se rappellera que la séquence déterminant possessif + nom est l'équivalent de la séquence : article défini + nom + préposition *de* + pronom personnel disjoint de même personne que le possessif. Ainsi, *mon nom* équivaut à *le nom de moi*.

<sup>29</sup> Pour (15b), on peut hésiter entre une relation partie - tout classique et une relation d'appartenance pure et simple. La raison en est sans doute qu'un nom d'enseigne correspond à une identité pouvant être partagée par différentes « entités » (en l'occurrence des magasins, mais il pourrait s'agir aussi de bureaux ou encore des personnels considérés collectivement) appartenant (avec ou sans guillemets) à l'entité globale, ce qui permet de ne pas s'arrêter à l'éventuelle disparition de la préposition *de* dans la glose.

<sup>30</sup> On pourrait hésiter également pour (17) entre une relation de possession / appartenance et une relation partie - tout, hésitation cohérente avec l'analyse que nous proposerons de cet énoncé (cf. 4.2.).

<sup>31</sup> Elle est évoquée par Kleiber (1994 : 145 sq.) à propos de (1).

groupe nominal fournissant la tête du complément d'objet (T''), groupe nominal admettant généralement des déterminants variables et récupérant le prédicat initial de E sous la forme d'une relative, d'un complément locatif ou d'un adjectif (ces derniers pouvant bien sûr être éventuellement intégrés à une relative)<sup>32</sup>. Une telle structure n'est toutefois possible, comme on pouvait s'y attendre, que lorsque A est sujet en E – ce qui exclut les énoncés (5a), (5b), (9), (10), (13), (16), (17), (22) – et lorsque A est susceptible de devenir en E'' sujet d'un verbe *avoir* ayant un objet centré sur T'' – ce qui paraît un peu délicat en français standard s'agissant des énoncés (21a) à (21d)<sup>33</sup>.

**3<sup>e</sup> caractéristique :** En dépit de cette différence de construction des arguments syntaxiques A et A', **il existe une équivalence, au moins relative, d'ordre sémantique ou pragmatique, entre les énoncés E et E', en ce sens qu'en principe ils peuvent servir à décrire les mêmes situations (quand bien même le choix de l'une ou de l'autre de ces formulations ne produit jamais rigoureusement les mêmes effets)**. Ainsi, par exemple, l'énoncé *Paul est bronzé* requiert sensiblement les mêmes conditions de satisfaction que l'énoncé *La peau de Paul est bronzée*, le seul moyen d'établir que Paul est bronzé étant de considérer l'aspect de sa peau. En ce sens, les deux énoncés présentent sensiblement les mêmes conditions de satisfaction.

C'est bien sûr par référence à cette équivalence sémantique entre les deux séries d'énoncés que nous avons choisi de qualifier nos énoncés d'*énoncés ordinaires à paraphrase métonymique* et que nous pouvons désigner les couples que ces énoncés forment avec leurs paraphrases comme des *couples d'énoncés en variation métonymique*.

On ne saurait trop souligner toutefois le caractère relatif de cette équivalence sémantique. Celle-ci n'implique pas en premier lieu que la substitution de E' à E soit nécessairement possible en pratique. Il suffit en somme à nos auteurs qu'une telle substitution soit « logiquement » fondée. De plus, la relation entre les deux énoncés est une relation orientée : il faut considérer E' moins comme un énoncé en concurrence

<sup>32</sup> Soit :

(1'') *Paul a la / une / sa peau (qui est) bronzée.*

(2'') *Marie a le / un / son visage (qui est) maquillé.*

(3'') *Paul a le / un / son dos (qui est) voûté.*

(4'') *Ce livre a un texte (qui est) très bien écrit / inintelligible / rempli de coquilles.*

(6'') *Paul a un corps qui pèse 75 kg.*

(7'') *Paul a un comportement / une manière d'agir (qui est) intelligent(e).*

(8'') *Votre chien a ses / ? les / ? des dents qui ont mordu une partie / telle partie de mon chat.*

(11'') *La balle a une / la / sa surface (qui est) jaune.*

(12a'') *J'ai mon nom (qui est) dans l'annuaire.*

(12b'') *Maman, j'ai mon nom (qui est) sur la liste.*

(14a'') *J'ai mon / un véhicule (qui est) (garé) sur la place.*

(14b'') *Paul a son / un véhicule qui a été heurté à l'aile par un camion.*

(14c'') *Alain Prost a son / un véhicule qui perd de l'huile.*

(15a'') *Nous avons un / des / nos magasin(s) / bureau(x) / des personnels / une / des / nos usine(s) (qui est / sont) à Singapour<sup>32</sup>.*

(15b'') *Mammouth a aussi un / plusieurs magasins / des personnels (qui est / sont) à Strasbourg.*

(21a'') *Picasso a une / des œuvres (qui est / sont) au Louvre.*

(21b'') *George Sand a une / des œuvres (qui est / sont) sur l'étagère de gauche.*

(21c'') *George Sand a des / ses œuvres (qui sont) lues par un large public.*

<sup>33</sup> On observera en outre que les énoncés E'' qui se prêtent à ce test correspondent exclusivement aux énoncés susceptibles d'être glosés également à l'aide de paraphrases E' relevant du premier schéma (complément déterminatif en *de*) – cf. *supra*.

avec E que comme une sorte de glose que l'on peut en proposer. Enfin, on ne peut réellement parler d'équivalence sémantique entre chacun de nos énoncés et son « double » qu'à la condition de faire abstraction d'inévitables nuances d'ordre connotatif ainsi que de variations dans les degrés d'acceptabilité. On notera en particulier que les paraphrases métonymiques produisent le plus souvent un certain effet de déréalisation et de mise à distance, comme si le locuteur perdait quelque peu le sens des réalités. Ainsi, il ne va pas forcément de soi pour tout le monde, en toutes circonstances, de remplacer, en (8), *votre chien* par *les dents de votre chien* ou, en (7), *Paul* par *le comportement de Paul* ni même par *la manière d'agir et de réfléchir de Paul*. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce point.

Kleiber (1994) a lui-même opposé des objections raisonnables à la thèse d'une synonymie stricte et d'une dérivation mécanique entre les énoncés (1) à (3) et leurs paraphrases métonymiques respectives (cf. 2.2.4.1.). Quoi qu'il en soit, son analyse ne va pas jusqu'à contester une « synonymie » relative, d'ordre logique plutôt que linguistique, entre les énoncés concernés et, de plus, les cas de non-interchangeabilité logique qu'il rapporte demeurent, comme nous le verrons, relativement marginaux. Les décalages occasionnels dont il fait état concernent le plus souvent en fait des différences d'acceptabilité en langue naturelle. C'est donc essentiellement au plan logique qu'il convient d'entendre l'équivalence sémantique relative qui nous intéresse ici (et que Kleiber semble admettre implicitement lorsqu'il expose le problème soulevé par ces énoncés – cf. Kleiber (1999b : 87, 124).

On sait du reste qu'une équivalence sémantique entre deux énoncés ne peut jamais être totale. Une équivalence de ce type, tout comme la synonymie entre deux termes, n'est *possible* que moyennant de faire abstraction de certains aspects, de certains contextes, et elle doit donc toujours s'apprécier en fonction des fins visées par les locuteurs, puisque jamais des formes différentes ne produisent rigoureusement les mêmes effets et que seuls les objectifs des locuteurs peuvent justifier de faire ou non abstraction de ces différences.

#### *Deux tests*

Nous dirons donc que, d'une manière générale, et dans des circonstances « normales » (ordinaires), E et E' sont perçus par des locuteurs du français comme étant globalement vrais ou faux en même temps, d'un strict point de vue logique. Cette équivalence n'exclut pas des exceptions, mais elle n'en est pas moins significative et, pour cette raison même, jugée énigmatique.

On peut *a priori* entendre une équivalence sémantique entre énoncés de bien des manières. Nous proposerons de définir celle qui nous occupe en nous appuyant sur deux tests complémentaires qui nous paraissent totalement en accord avec les intuitions manifestes des auteurs ayant travaillé sur ces énoncés.

Le premier de ces tests peut s'énoncer de la manière suivante :

**Test n°1 : Dans des conditions normales, il suffit a priori pour le groupe de référence que [contenu de E'] pour que l'on puisse (dans ce groupe) dire / affirmer que [contenu de E].**

Ainsi, si l'on prend l'exemple de l'énoncé (1) : dans des conditions normales il suffit *a priori* que la peau de Paul soit bronzée pour que l'on puisse dire que Paul est bronzé.

On pourra également formuler ce premier test de la manière suivante : dans des conditions normales, pour le groupe de référence, la vérité de E' est une condition suffisante pour affirmer la vérité de E. Ou encore : dans des conditions normales, pour le groupe considéré, si E', alors E.

### *Groupe de référence*<sup>34</sup>

S'agissant des énoncés (18), (19), (20), le lecteur éprouvera peut-être quelques réticences à passer de E' à E. C'est ici que le critère du « groupe de référence » prend toute sa signification. L'équivalence sémantique relative dont nous faisons état entre nos EPM et leurs « doubles » ne doit pas en effet se vérifier nécessairement pour *tout* locuteur de cette langue (puisque les compétences linguistiques ne sont pas réparties d'une manière absolument uniforme au sein d'une communauté linguistique), mais elle n'en doit pas moins s'entendre rigoureusement, c'est-à-dire à *locuteur constant*, ce qui implique pour l'analyste de provisionner dans chaque cas (au moins virtuellement), consciemment ou non, un « groupe de référence »<sup>35</sup>. Il ne faut jamais préjuger en somme qu'un fait de compétence linguistique donné vaudra pour la totalité des locuteurs d'une communauté linguistique, quand bien même, évidemment, la notion même de communauté linguistique, lorsqu'elle est appliquée à bon escient, implique qu'un nombre élevé de *ressources de langue* puissent être considérées comme communes au sein d'un groupe étendu. Il reste qu'un fait de compétence linguistique, qu'il soit universel ou non à l'échelle d'une langue donnée, n'a de réalité par définition que pour autant qu'il se trouve partagé par un groupe identifiable, si réduit et si erratique soit-il, caractérisé par un même sentiment linguistique<sup>36</sup> au regard de certaines données de langue, sentiment linguistique tel qu'il conditionne l'interprétation des énoncés produits au sein de ce groupe.

Pour en revenir à notre corpus, lorsque nous classons les énoncés (18), (19), (20) parmi les EPM, plutôt que de les traiter comme des énoncés figurés, nous nous référons au *sentiment linguistique* – et *donc* à la pratique effective – des locuteurs susceptibles de prononcer de tels énoncés. Autrement dit, à des locuteurs travaillant dans la restauration pour (18) ; à des locuteurs travaillant dans les hôpitaux pour (19) ; à des connaisseurs du monde du football, à l'échelle au moins d'une zone géographique donnée, pour (20).

Une autre analyse serait possible, qui refléterait le sentiment linguistique d'observateurs ne partageant pas la même expérience linguistique et étrangers par conséquent aux lectures manifestés par ces emplois. Or, ces derniers percevront inmanquablement nos énoncés comme bizarres, comme « surréalistes » ou comme mettant en œuvre des *figures de sens*<sup>37</sup>. Toutefois la probabilité pour eux de produire réellement, en tant que locuteurs, des énoncés tels que (18), (19) ou (20) est évidemment infime sinon nulle, (de même que celle de se trouver destinataires de messages de ce type). C'est pourquoi

---

<sup>34</sup> Cf. Nyckees (2008).

<sup>35</sup> Le groupe de référence coïncide par défaut avec la communauté entière. En pareil cas, qu'il soit linguiste ou non, l'observateur n'est pas nécessairement conscient de provisionner un « groupe de référence » pour le fait de langue auquel il s'intéresse. Il le sera nécessairement en revanche toutes les fois qu'il constate un différentiel entre deux groupes de référence au moins.

<sup>36</sup> Avec cette expression, nous ne faisons nullement référence au contenu de ce que peuvent *dire* ou *se dire* des locuteurs à propos de leur langue – contenu qui, malgré tout son intérêt, est rarement d'une très grande utilité pour le linguiste lorsqu'il se propose de reconstituer leur compétence en vue de décrire un état de langue –, mais bien à leur *sentiment linguistique*, au sens où Saussure emploie cette expression, c'est-à-dire à *leur perception de la langue telle qu'elle se révèle à travers leurs pratiques linguistiques effectives*, perception qui est pleinement de nature linguistique en ce sens qu'elle reflète un savoir faire – essentiellement inconscient – structurant ces pratiques – cf. Nyckees (2008) et (à paraître b).

<sup>37</sup> Quand nous parlons de *figure de sens*, nous nous référons ici au *sentiment de figurativité des locuteurs*, autrement dit à leur perception *intuitive*, en deçà de tout discours de leur part sur la langue et les discours, perception intuitive qui seule importe, d'ordinaire, pour l'analyse linguistique. En d'autres termes, encore une fois, nous prenons pour seul arbitre le *sentiment linguistique* des locuteurs – plus exactement celui des locuteurs de référence.

il nous paraîtrait de mauvaise méthode de se référer prioritairement à leur perception ou à leur jugement pour analyser nos énoncés.

### *Limites de l'équivalence*

La double restriction, « dans des conditions normales » et « *a priori* », marque les limites de l'équivalence : ces expressions permettent d'exclure des circonstances peu probables (et, pour certaines, passablement effrayantes), mais non totalement impossibles, telles que les suivantes (qui auraient pour effet de rendre impraticable ou, au moins, difficile l'implication de E à partir de E') :

(1\*) La peau de Paul a été prélevée et séparée du reste de son corps – cf. Kleiber (1994 : 147).

(2\*) / (3\*) Marie ou Paul a été décapité.

(5a\*) Marie a repeint le châssis de la fenêtre après l'avoir scié ou mis en pièces.

(5b\*) Le châssis de la fenêtre étroite par lequel Paul est sorti avait été inséré à l'intérieur du cadre de la porte d'entrée.

(6\*) Paul a avalé 10 kg d'or (ou de plomb) juste avant de se peser<sup>38</sup>.

(7\*) Si le comportement de Paul est intelligent, c'est uniquement parce qu'il a suivi *sans réfléchir* les ordres de ce génie de Pierre.

(8\*) La mâchoire du chien a été prélevée sur son corps<sup>39</sup>.

(9\*) La cartouche d'encre a été extraite du stylo.

(10\*) « Elle » a cru reconnaître un jour le son d'un piano particulier qui lui était familier, mais ce son avait été enregistré la veille et le piano détruit aussitôt après.

(11\*) Toute la surface jaune de la balle a été soigneusement « épelée » et ce que l'on peut voir en dessous n'est pas (ou n'est plus) jaune ;

(12a\*) / (12b\*) Il se trouve que plusieurs abonnés ou candidats portent le même nom que moi dans l'annuaire ou la liste, mais je ne suis pas moi-même candidat ou abonné.

(14a\*) Mon véhicule m'a été volé et je l'ai retrouvé garé sur la place (ou bien j'ai appris qu'il s'y trouvait)<sup>40</sup>.

(16\*) Faute de mouchoir, Fred fait un nœud aux lacets qu'il a récupérés sur une vieille paire de chaussures.

(17\*) Marie ne porte pas son vêtement (un chemisier ou un corsage), mais elle le reboutonne par précaution avant de le ranger dans une armoire ou une valise.

On notera que l'énoncé (24) est, de tous les énoncés de notre corpus illustrant les deux premières caractéristiques, le seul à ne pas satisfaire le test n° 1. Il paraîtrait pour le moins excessif en effet d'affirmer que, dans des conditions normales, il suffit *a priori* que deux Américains aient débarqué sur la lune en 1969 pour que l'on puisse dire que les Américains ont débarqué sur la lune en 1969. Une telle inférence supposerait de faire intervenir dans le diagnostic d'équivalence logique des considérations d'une tout autre nature.

Quoi qu'il en soit de ces cas très particuliers, il semble que nos auteurs entendent toujours la relation entre nos EPM et leurs paraphrases de façon plus forte et plus étroite que ne le voudrait ce premier test. Tout indique en particulier que, pour eux, la relation entre les deux énoncés de chaque couple fonctionne également dans l'autre sens. Nous

---

<sup>38</sup> On hésitera également à dire que Paul pèse 75 kg s'il est mort.

<sup>39</sup> Éventualité évoquée incidemment par Langacker (2002 : 190).

<sup>40</sup> J'hésiterai à dire dans ces conditions que je suis garé sur la place. On hésitera de même à énoncer (14b) ou (14c) si Paul ou Alain Prost ne sont pas au volant de leur voiture au moment où se produisent les incidents rapportés en (14b') et (14c')...

tenterons de rendre compte de cette autre propriété à l'aide d'un second test, que nous formulerons dans les termes suivants :

**Test n° 2 : A priori, pour le groupe de référence<sup>41</sup>, dire que [contenu de E] revient à dire que [contenu de E'].**

Nous avons introduit une modalisation (« *a priori* »), comme nous l'avons fait pour le test précédent. On peut aisément imaginer en effet, pour peu qu'on y réfléchisse, des cas extrêmes invalidant la prédiction.

Ainsi, on ne peut pas totalement exclure :

- à la lecture de l'énoncé (5a), que Marie, prise de fantaisie ou de zèle, ou pour toute autre raison, se soit mise à peindre aussi les vitres ;
- à la lecture de (5b), que Paul se soit jeté délibérément à travers la vitre d'une fenêtre fermée pour échapper par exemple à un interrogatoire ;
- à la lecture de (7), que Paul soit un brillant mathématicien, un linguiste de premier ordre ou un stratège militaire génial, mais qu'il se signale, en dehors de son domaine d'excellence, par un comportement généralement aberrant ;
- que le locuteur de l'énoncé (9) ait réellement besoin d'un stylo dont le *corps* soit rouge, afin, par exemple, d'apporter une note de couleur dans la vitrine de sa papeterie ;
- que le locuteur de l'énoncé (12a) figure dans l'annuaire, non pas sous son vrai nom, mais sous un « pseudo » de circonstance ou sous un nom totalement fantaisiste et usurpé.

C'est ce second test qui nous conduira à écarter l'énoncé (23) de la catégorie des EPM, alors qu'il franchissait sans encombre le premier. Dire, en effet, qu'un pantalon est sale ne revient pas, *a priori*, à dire qu'une partie ou un endroit de ce pantalon est sale. L'énoncé (23') introduit en somme une restriction que (23) n'impose nullement.

On pourrait certes nous objecter que le problème disparaît si l'on ajoute « au moins » dans l'énoncé E' ; ce qui donnerait : « dire que le pantalon est sale revient à dire qu'une partie au moins du pantalon est sale ».

Une telle solution impliquerait toutefois d'introduire une modification *ad hoc* pour cet énoncé. Or, on imagine mal d'ajouter « au moins » dans chacun des arguments A' de nos énoncés avec la même valeur modalisatrice. Le résultat serait la plupart du temps bizarre et contre-intuitif.

À vrai dire, il n'est tout simplement pas possible d'affirmer que dire « le pantalon est sale » revient à dire « une partie au moins du pantalon est sale ». Une telle formulation requerrait en effet que la modalisation exprimée par *au moins* soit à mettre au compte du locuteur. Or, elle ne peut être imputée qu'au linguiste ou au commentateur de l'énoncé. Le modalisateur ne fait en effet son apparition dans la glose modalisée que parce que celui-ci tente de définir les conditions d'assertabilité de E sur la base de l'énoncé E'. Mais il n'est pas vrai que (23') ainsi nuancé par *au moins* offre un équivalent logique acceptable du contenu que le locuteur entend communiquer en disant *Le pantalon est sale*.

L'énoncé (24), quant à lui, satisfait encore moins le second test qu'il ne satisfaisait le premier. Il semblerait en effet assez cavalier de prétendre que, *a priori*, et pour qui que ce soit, dire que les Américains ont débarqué sur la lune en 1969 revient à dire que des / deux / quatre Américains ont débarqué sur la lune en 1969.

---

<sup>41</sup> Sur l'utilité de cette précision et son intérêt pour traiter les énoncés (18) à (20), cf., plus haut, la présentation du premier test.



**4<sup>e</sup> caractéristique : l'équivalence relative entre E et E' ne peut pas s'expliquer par une figure de sens affectant (pour le groupe de référence) un item lexical de E et, en particulier, un item compris dans l'argument A.**

Il importe de dissocier nettement le problème posé par les EPM de problèmes liés à la présence de figures de sens. Cette distinction est d'autant plus nécessaire que nos énoncés sont souvent commentés par nos auteurs en termes de métonymie ou de synecdoque<sup>42</sup>, ou de mécanismes métonymiques ou synecdochiques, alors même que, comme nous le verrons, aucun d'entre eux ne songerait à analyser nos « anomalies » supposées comme le produit de figures de sens<sup>43</sup>.

Pourquoi donc nos auteurs n'envisagent-ils jamais cette hypothèse ? Rappelons pour commencer que l'on parle de *figure de sens* (métaphore, métonymie, synecdoque, syllepse) lorsqu'un référent, au sens le plus large de ce mot (un élément d'expérience), est catégorisé (désigné ou évoqué) par le locuteur à l'aide d'un mot ou d'une expression qui, en principe, ne lui convient pas<sup>44</sup>. L'écart catégoriel constitutif d'une figure de sens constitue donc nécessairement, peu ou prou, une « innovation » à verser au compte du locuteur. Or on observera qu'aucun de nos EPM n'est jamais perçu comme le résultat d'un tel écart sémantique dans l'emploi d'un item. Aucun de nos auteurs n'a jamais vu dans aucun de nos énoncés une formulation plus innovante que celle que nous offre son « double métonymique », ou le produit d'une recherche plus grande de la part du locuteur. Au contraire, et non sans raison, E est toujours ressenti comme au moins aussi – voire beaucoup plus – naturel, commun, attendu que E'. Au regard de l'usage, E n'a donc rien qui puisse surprendre et il faut sans doute l'opiniâtreté d'un linguiste ou d'un logicien pour y débusquer quelque anomalie.

#### 1.4. Les différents types de traitement

Pour nous résumer, les travaux auxquels nous nous intéresserons ont donc en commun de considérer la conjonction de caractéristiques que nous venons d'énumérer comme un paradoxe logique au moins apparent de nos EPM. Partant de ce diagnostic, tous nos auteurs se sont efforcés d'identifier des propriétés ou des mécanismes d'ordre sémantique, pragmatique ou cognitif susceptibles de rendre compte d'un tel paradoxe, sans recourir à des explications en termes de figure de sens. Parmi ceux-ci, certains ont invoqué des propriétés particulières des significations de certains lexèmes présents dans nos EPM ; les autres, sensiblement plus nombreux, ont tenté de dégager des

---

<sup>42</sup> La *synecdoque* (« trope par connexion ») consiste, nous dit Fontanier, « dans la désignation d'un objet par le nom d'un autre objet avec lequel il forme un ensemble, un tout, ou physique ou métaphysique, l'existence ou l'idée de l'un se trouvant comprise dans l'existence ou dans l'idée de l'autre » (1968 : 87 – nous soulignons). La synecdoque correspond donc à une relation d'*inclusion* d'un type ou d'un autre (spatiale ou logique).

Quant à la *métonymie* (« trope par correspondance »), elle consiste « dans la désignation d'un objet par le nom d'un autre objet qui fait comme lui *un tout absolument à part*, mais qui lui doit ou à qui il doit lui-même plus ou moins, ou pour son existence, ou pour sa manière d'être » (1968 : 79 – nous soulignons). La métonymie correspond donc à une relation de *contiguïté* entre les référents concernés par la figure de sens.

<sup>43</sup> Pour prévenir tout malentendu à cet égard, il convient de toujours distinguer nettement *sens figurés lexicaux* (i.e. « métaphores », « métonymies », « synecdoques » inscrites en langue : pas de figures de sens) et *sens figurés discursifs* (à compte de locuteur, mettant donc en jeu des figures de sens). Quant à la syllepse, elle représente par définition une figure de sens.

<sup>44</sup> Nous suivons ici l'analyse de Kleiber (1999a) dont l'argumentaire nous semble indiscutable sur le fond, bien qu'il appelle selon nous des compléments propres à le « dialectiser » quelque peu.

mécanismes généraux intervenant lors de la production et de l'interprétation des énoncés.

Ces deux types de traitement, toutefois, ne sont pas nécessairement exclusifs l'un de l'autre. D'une part, en effet, et même si aucun auteur, à notre connaissance, n'a exploité jusqu'à présent cette possibilité, rien n'oblige à rendre compte de la totalité de nos énoncés à l'aide du même type de traitement ; d'autre part, il peut arriver que, pour un même énoncé, un traitement lexical vienne chez certains auteurs compléter une analyse globale. C'est le cas lorsque Langacker (2002) rend compte de la différence entre (10a) et (10') en invoquant à propos du verbe *entendre* une forme particulière de polysémie mobilisant son concept de *zone active*<sup>45</sup>.

#### 1.4.1. Les traitements lexicaux

Nous désignerons par cette expression des analyses invoquant des propriétés de la structure sémantique d'un item pour rendre compte de l'anomalie apparente offerte par tel ou tel de nos EPM. Dans les traitements de ce type, E ne présente donc pas d'anomalie d'ordre sémantique. Le paradoxe supposé se dissout dès que l'on prend en compte les propriétés sémantiques d'un ou plusieurs items présents en E<sup>46</sup>.

Ce type d'analyse peut prendre *a priori* trois formes très différentes dont une seule, curieusement, a réellement été exploitée dans la littérature alors que les deux autres viendraient immédiatement à l'esprit d'un lexicographe.

Les deux premiers types de traitement lexical possibles *a priori*, mais presque totalement absents, à notre connaissance, de la littérature consacrée à nos énoncés, correspondent respectivement aux analyses en termes de *parasémie* et d'*isosémie*. Ces néologismes, relativement transparents, ne doivent pas induire en erreur. Ils ne servent ici qu'à identifier des relations intuitivement très élémentaires et, somme toute, banales, qui ne réservent aucune profondeur métaphysique. Nous entendons en effet par *isosémie* une identité stricte de signification entre des *isonymes*, autrement dit entre des unités ou des occurrences indiscernables par leur forme<sup>47</sup>. Quant à la *parasémie* – ou *allosémie* –, nous la définirons comme une relation entre isonymes combinant parenté et différence sémantique, et excluant par conséquent à la fois homonymie et isosémie. Ce concept est en somme destiné à compléter le concept traditionnel de polysémie, qui se situe d'emblée au niveau du mot ou du lexème entier, alors que l'analyse doit nécessairement commencer par identifier un type de relation entre des acceptions, ou, plus généralement, entre des occurrences isonymes, *considérées deux à deux*. C'est à ces besoins de description élémentaire que répond le concept de *parasémie*<sup>48</sup>.

---

<sup>45</sup> Cf., *infra*, 2.3.1.

<sup>46</sup> Rappelons toutefois que le choix d'un traitement lexical pour un EPM donné est compatible avec un diagnostic d'anomalie porté sur d'autres EPM.

<sup>47</sup> Nous regrettons de ne pouvoir employer en ce sens le terme d'*homonyme* qui ne s'applique plus de nos jours qu'à un certain type d'isonyme, les isonymes *hétérolexes* (isonymes relevant de lexèmes différents), par opposition aux isonymes *isolexes* que constituent les occurrences isosémiques et les occurrences ou acceptions parasémiques.

<sup>48</sup> Sur ces notions, cf. Nyckees (2014b). Précisons que nous ne rattacherons plus aujourd'hui à la *parasémie*, comme nous avons cru devoir le faire dans cette publication, ce que nous continuerons d'appeler les *isosémies à facettes* (cf. 2.1.2.) et les *isosémies à phases* (non représentées dans cet article). Le concept d'*isosémie* s'oppose donc désormais totalement, sans recouvrement possible, à celui de *parasémie*.

On peut concevoir d'abord un premier type de traitement lexical, expliquant l'équivalence entre E et E' par la *parasémie* d'un lexème mobilisé par l'énoncé. Il existe en ce cas, entre E et E', non pas *une seule* différence sémantique (imputable à la différence de composition des arguments A et A'), mais *deux* (la seconde différence tenant à cette parasémie) et il se trouve que ces différences s'annulent. C'est un traitement de ce type que nous proposerons le moment venu pour certains de nos énoncés, ce qui ne nous empêchera pas d'observer que les parasémies considérées manifestent des variations sémantiques tout à fait systématiques à l'intérieur d'un domaine sémantique donné.

Nous serons également très souvent amené dans nos analyses à invoquer et à justifier un deuxième type de traitement lexical, paradoxalement ignoré dans la littérature, selon lequel, non seulement (i) A ne change pas de référent en E par rapport à son référent attendu (du fait de son association avec un certain prédicat), non seulement (ii) l'énoncé E ne présente aucune bizarrerie d'ordre logique (même minime), mais où (iii) *aucun item (ni aucun signe) ne change de sens* lors du passage de E à E', que ce soit au niveau du prédicat ou des arguments. Nous parlerons en ce cas d'*isosémie des lexèmes* (et, plus généralement, *des signes*) *communs*. Cette analyse sera l'occasion de déconstruire quelques préjugés demeurés vivaces concernant les significations linguistiques, mais aussi de scruter les propriétés à première vue paradoxales de certains domaines sémantiques tels que les *noms d'espaces institutionnels* et les *noms d'objets sémiotiques* (à commencer par les *noms de listes* et les *noms d'objets sémiotiques éditoriaux périodiques*).

Selon un troisième type de traitement lexical, bien représenté au contraire dans la littérature – cf. Cruse (1986), (1996) ; Croft & Cruse (2004) ; Pustejovsky (1995) –, l'équivalence sémantique entre les deux énoncés s'explique par une structure sémantique particulière attachée à la signification du lexème mobilisé par l'argument A, l'interprétation correspondant à A' étant déjà inscrite en creux pour nos auteurs dans la signification de cet item lexical, à côté d'autres valeurs, et sa sélection étant imputable au contexte. Ainsi, d'après cette analyse, *fenêtre* signifiait déjà virtuellement « châssis de la fenêtre » en (5a) et, en (5b) il signifiait déjà virtuellement « ouverture de la fenêtre ». Il s'ensuit que, malgré leurs différences superficielles, A et A' renvoient bien à un même référent, en vertu, d'une part, de propriétés particulières de la signification de l'item considéré et, d'autre part, d'un certain type de contexte. De même, Cruse estime que, dans le ou les énoncés (4), le contexte verbal sélectionne une certaine valeur parmi les valeurs possibles en langue du mot *livre*, à savoir ici la valeur « contenu » (TEXTE). Cruse et Pustejovsky pensent avoir ainsi porté au jour une structure sémantique ignorée, intermédiaire entre la polysémie classique et l'identité de signification, qu'ils désignent respectivement sous le nom de *facettes* et de *polysémie logique*. Selon leur analyse, une telle structure se distinguerait à la fois : (i) de la polysémie, en ce que les valeurs considérées sont susceptibles d'être actualisées conjointement dans le discours (contextes dits d'*unification*), et (ii) de l'identité de signification, en ce qu'elles sont également (le plus souvent) susceptibles d'activations disjointes (*autonomie*).

Si nous classons ce type de traitement parmi les traitements lexicaux, c'est dans la stricte mesure où une structure sémantique particulière est invoquée pour rendre compte de l'anomalie apparente. À considérer les faits sous un autre angle, celui de la nature des processus en jeu, il s'agit aussi bien d'un type de traitement *mixte, lexico-contextuel*, puisque c'est le *contexte* qui est finalement appelé à déclencher, selon le cas,

la conjonction ou la disjonction de diverses valeurs provisionnées *en langue* pour la signification considérée – comme s’il revenait en quelque sorte au contexte d’emploi de trancher dans chaque cas entre un jugement d’isosémie et un jugement de parasémie<sup>49</sup>.

#### 1.4.2. Les traitements globaux (ou contextuels)

Par opposition aux traitements de type lexical que nous venons d’évoquer, les traitements que nous qualifierons de *globaux* ont pour caractéristique commune de se situer d’emblée au niveau phrastique et de diagnostiquer, dans les énoncés auxquels ils s’appliquent, une anomalie *logique*, dont ils rendent compte par le jeu de principes ou mécanismes linguistiques ou cognitifs généraux. Le linguiste se propose en somme d’élucider un décalage observé entre le sens prévisible (littéral) de l’énoncé et son sens effectif.

Selon les analyses de ce type, la différence sémantique entre les deux énoncés est bien réelle et l’équivalence entre E et E’ constitue donc elle aussi une anomalie sur le plan strictement logique, en dépit du caractère usuel des énoncés correspondants. Plus précisément, pour ces auteurs, la seule signification que puisse vraiment viser le locuteur proférant l’énoncé E correspond au contenu de E’. Il entendrait donc d’une certaine façon signifier E’ en disant E. Cette équivalence sémantique relative entre E et E’ et cette propriété de communiquer une signification en exprimant littéralement une autre s’expliqueraient par le jeu de mécanismes généraux.

C’est pour cette raison que les partisans d’un traitement global de nos EPM distinguent toujours, implicitement ou explicitement, deux points de vue, ou deux niveaux, dans leurs analyses :

- D’un strict point de vue *logique* (c’est-à-dire sur la base d’une interprétation rigoureusement littérale), l’énoncé E n’est pas, selon eux, exactement approprié à la situation décrite et il est, de ce point de vue, moins vrai, moins adéquat que E’. Le prédicat, en effet, ne se vérifie réellement qu’à propos de l’argument modifié A’, correspondant au référent R’. Le contenu exprimé par E’ représente donc en quelque sorte le *vrai* sens de E, ou en tout cas (pour Langacker) il représente un sens *plus vrai* que celui véhiculé par E, et il est seul à correspondre *véritablement*, ou en tout cas (pour

---

<sup>49</sup> On ne déduira pas pour autant de l’usage de ce qualificatif de *lexico-contextuel* que les analyses en termes d’isosémie ou de parasémie – *a fortiori* pour qui se refuse à recourir aux traitements « lexico-contextuels » de Cruse ou de Pustejovsky – impliqueraient à l’inverse de nier le rôle du contexte dans l’interprétation du sens des lexèmes. C’est bien toujours en effet en prenant appui sur le *contexte d’emploi*, au sens le plus large de ce terme (subsumant contexte verbal, situation d’énonciation, historique partagé), que les locuteurs parviennent à discriminer l’interprétation pertinente d’un signe parmi ses valeurs possibles en langue. Et c’est bien également au contact de ces contextes d’emploi qu’ils ont appris, dans leur histoire acquisitive, à « provisionner » en langue telle(s) valeur(s) pour telle ou telle unité et à associer l’aire sémantique d’un signe à telle ou telle structure interne. Il n’en reste pas moins que, *dans le cas d’une parasémie, tout observateur, qu’il soit linguiste ou simple locuteur, se voit obligé de choisir* (parce qu’il ne peut pas désirer renoncer à toute intelligibilité), sur la base de ce contexte, *entre des valeurs qui s’excluent mutuellement* (à moins que l’énoncé ne mette en jeu une syllepse de sens perçue et interprétable comme telle, c’est-à-dire comme une figure de sens), quand bien même la relation en langue entre ces valeurs lui apparaît comme motivée expérimentiellement – ce qui fait la différence avec l’homonymie –, alors que, *dans le cas d’une isosémie*, s’il peut de prime abord être tenté de formuler des gloses différentes de l’unité considérée selon ses contextes d’apparition, *il constatera rapidement à l’examen qu’il peut (et doit) en formuler une glose unique* et que les différences observées entre les gloses imaginées antérieurement sont purement optionnelles puisque entièrement imputables au contexte d’emploi.

Langacker) il correspond *mieux*, au contenu de pensée que le locuteur entend réellement communiquer au récepteur.

- D'un point de vue *linguistique*, toutefois, l'énoncé E est bel et bien apte à représenter l'énoncé E'. Du fait de nos habitudes linguistiques et/ou de nos aptitudes cognitives, en effet, lorsqu'un récepteur entend ou lit un EPM, il comprendrait, dans des conditions normales, que le locuteur veut en réalité lui transmettre le contenu correspondant à E'. Ainsi, dans le cas de la relation partie - tout, il comprendrait que ce n'est pas A tout entier (la totalité de A) qui est censé vérifier le prédicat, mais seulement une partie de A. Par exemple, si on lui dit *Paul est bronzé*, il comprendrait normalement que le locuteur veut lui signifier que « la peau de Paul est bronzée ».

Les mécanismes invoqués diffèrent largement selon les auteurs. Au-delà des différences d'approche, on peut cependant distinguer deux grands types d'analyse globale selon que le linguiste estime ou non que l'anomalie *logique* perçue se traduit aussi par une anomalie *sémantique*. Dans le cas d'une anomalie *à la fois* logique et sémantique, le décalage entre sens prévisible et sens effectif de l'énoncé s'interprétera simplement comme un *décalage entre la langue et l'usage*, dont l'analyste tentera de rendre compte en invoquant des mécanismes de transfert ou de dérivation déclenchés par le contexte (Nunberg 1978 et 1995, Guillet & Leclère); dans le cas d'une anomalie d'ordre purement logique (sans contrepartie sémantique), ce même décalage s'interprétera plutôt comme un *écart entre la langue et la cognition*, que le linguiste s'efforcera d'expliquer à l'aide de principes généraux de tolérance pragmatique ou cognitive. Ainsi les approches clairement cognitives de Langacker et de Kleiber refusent de conclure à une anomalie d'ordre sémantique tout en faisant état d'une difficulté d'ordre logique.

## 2. Les EPM dans la littérature

### 2.1. Les traitements lexicaux

Rappelons que nous parlerons de *traitement lexical* dans tous les cas où l'analyste estime que l'EPM ne présente pas d'anomalie logique ou sémantique, et où il explique la possibilité de substituer E' à E par la structure sémantique d'un des constituants lexicaux de E. Dans ce cas, l'explication relève au moins en partie de la langue elle-même et, plus exactement, du composant lexical. C'est la structure même de la signification de tel ou tel lexème qui explique le passage d'une valeur sémantique à l'autre et rend possible la synonymie relative entre E et E'.

Plus précisément, si nous nous limitons aux traitements lexicaux développés dans la littérature, il s'agit essentiellement d'une structure sémantique d'un type nouveau intermédiaire entre la monosémie et la polysémie lexicale<sup>50</sup>.

Nous commencerons toutefois par évoquer un traitement en termes de polysémie (classique) d'un lexème extérieur à A (à commencer par le lexème prédicatif), bien qu'il ne soit guère représenté chez nos auteurs, aussi surprenant que cela puisse paraître.

Quant au principe d'une analyse en termes d'*isosémie pure*<sup>51</sup> de tous les signes de E et de E', principe que nous illustrerons pour notre part et justifierons le moment venu à propos d'un certain nombre de nos couples d'énoncés, nous ne l'évoquerons pas à ce stade, faute de lui avoir trouvé d'autres défenseurs dans la littérature.

#### 2.1.1. L'hypothèse de la polysémie d'un lexème extérieur à A

On pourrait donc imaginer, de façon assez classique, pour expliquer tel ou tel cas, que les prédicats de E et de E' instancieraient des significations linguistiques légèrement différentes. Ainsi, pour (1), (2) et (3), le prédicat de E exprimerait une propriété *partielle* ou d'application plus limitée – restreinte à la peau, au dos, au visage –, tandis que le prédicat de E' instancierait une propriété plus *globale*. Par exemple, dans *La peau de Paul est bronzée*, Préd. instancierait une signification *bronzé<sub>1</sub>* « bruni », sans autre restriction, alors que dans *Paul est bronzé*, il instancierait une signification *bronzé<sub>2</sub>* « bruni de peau, bruni pour ce qui concerne la peau ». Une telle analyse fait penser à l'analyse en termes de changement de prédicat que nous verrons plus tard, avec cette différence, non négligeable toutefois, que la polysémie n'est pas ici produite par le contexte, mais qu'elle est d'emblée inscrite dans la signification particulière de l'unité lexicale.

Si l'on devait opter pour cette analyse polysémique de nos trois items prédicatifs dans les énoncés (1) à (3), on pourrait supposer que, dans la perception des locuteurs, la relation entre les deux significations est orientée. Par exemple, *être bronzé* s'appliquerait a priori à la peau et par extension à l'individu tout entier. Autrement dit, pour les locuteurs, *être bronzé*, quoique bien inscrit dans la langue, serait employé en E en un sens second par rapport à celui qu'il a en E'.

Si l'on veut être précis, ce principe d'explication classique en termes de polysémie du prédicat a bien été invoqué par l'un de nos auteurs, à savoir Langacker, mais c'était à

---

<sup>50</sup> Ce traitement lexical de nos énoncés est parfaitement compatible avec l'adhésion au *postulat analytique* que nous dénoncerons plus loin (cf. 3.1.3.) et c'est bien un tel postulat qui semble avoir incité nos auteurs « lexicalistes », tout comme les autres, à rechercher une explication originale.

<sup>51</sup> C'est-à-dire sans complément d'aucun principe général ni d'aucun mécanisme spécifique.

propos d'un autre énoncé de notre liste, et sur la base d'une relation de sens qui n'était pas identifiée à la relation partie - tout. Langacker (2002) a proposé en effet de rendre compte de l'énoncé (10), *Elle entendit le piano (She heard the piano)*, par une polysémie du verbe *entendre* (ou plutôt *hear*), d'une manière finalement assez traditionnelle, à cette nuance près que la notion de polysémie se trouvait elle-même réinterprétée et renouvelée par le concept de *zone active*<sup>52</sup>.

### 2.1.2. « Items à facettes » et « polysémie logique »

À côté de cette analyse polysémique relativement traditionnelle, D. Alan Cruse, James Pustejovsky, et quelques autres sémanticiens à leur suite ont imaginé un traitement que l'on peut dire mixte en ce sens qu'il associe une explication contextuelle et une explication lexicale, la production et l'interprétation adéquates de tels énoncés mobilisant en somme un potentiel sémantique lexical sous conditions contextuelles.

Cruse et Pustejovsky ont invoqué en effet, chacun à sa façon et de manière apparemment indépendante, une polysémie d'un type nouveau, intermédiaire entre variation conceptuelle et polysémie traditionnelle. Cruse parle en pareil cas de *facettes*<sup>53</sup> et d'*items à facettes*, et c'est ce type d'analyse qu'il proposerait pour *livre* dans nos énoncés (4a) et (4b) ; Pustejovsky (1995), de son côté, parle de *polysémie logique* et c'est de cette manière qu'il analyserait la signification de *fenêtre* dans les énoncés (5a) et (5b).

Nous avons montré dans un texte antérieur (2014b) comment rendre compte en termes d'*isosémie* des cas représentés ici par les énoncés (4), (5a) et (5b). Notre démonstration s'appuyait essentiellement sur la possibilité de fournir des gloses identiques des occurrences comparées<sup>54</sup>. Dans ce qui suit, nous reprendrons des éléments de nos conclusions en les adaptant à notre propos actuel et en approfondissant certains points.

---

<sup>52</sup> Nous aurons l'occasion de commenter largement cette analyse et d'en discuter les présupposés (cf. 2.3.1., 3.2.1.3. et 3.2.1.4.).

<sup>53</sup> Cruse a proposé deux versions différentes de ses facettes. Nous nous référerons ici à la plus récente (Croft & Cruse, 2004).

<sup>54</sup> Nous avons précisé toutefois que la communauté de glose ne garantit pas à elle seule l'*isosémie*, laquelle requiert au moins deux autres conditions que nous formulerons ici grossièrement : (i) les occurrences comparées doivent pouvoir s'intégrer dans les mêmes constructions syntaxiques (on distinguera ainsi : *opérer* intr. vs *opérer* quelqu'un) ; (ii) la signification lexicale considérée doit pouvoir s'appliquer simultanément aux mêmes référents. Au regard de cette seconde condition, on opposera *fenêtre* (relation d'*isosémie* entre des occurrences de l'item en (5a) et (5b) et *louer* (relation de *parasémie* entre *louer*, « donner en bail », et *louer*, « prendre en bail »). Les deux interprétations de *louer* ont beau être susceptibles d'une glose commune (« échanger pour une période déterminée la jouissance d'un bien ou d'un service contre une certaine somme d'argent »), il ne semble pas exister de cas où *louer* pourrait s'employer avec une valeur neutralisant leur opposition (cf. Nyckees, 2014b : 179). À la différence de ce que laisserait attendre cette glose hypothétique, intrinsèquement non orientée, le verbe *louer* semble imposer d'emblée une orientation à l'échange. Ainsi, si Pierre est le propriétaire d'un appartement et si Paul en est le locataire, il paraîtra difficile de dire :

(26a) ?? *Pierre et Paul louent leur / un appartement depuis un an / très cher.*

De même, les énoncés :

(26b) ?? *Locataires et propriétaires louent de plus en plus d'appartements / louent leurs appartements de plus en plus cher.*

semblent difficilement acceptables alors même que le contexte généralisant paraîtrait plutôt favorable.

### 2.1.2.1. Livre, pays et l'énoncé (4)

Cruse s'est intéressé à des lexèmes comme *livre* ou *pays* qui peuvent paraître paradoxaux puisqu'ils admettent de se combiner avec des prédicats qui d'ordinaire s'excluent dans les acceptions considérées :

(27a) *un livre difficile*.

(27b) *un livre poussiéreux*<sup>55</sup>.

Comme le résume à sa façon Kleiber (2008 : 14), « *livre* apparaît, sur le plan ontologique, comme un nom qui renvoie à deux entités appartenant à deux types (concret vs abstrait) jugés normalement incompatibles »<sup>56</sup>. Cruse parle de *facettes* pour caractériser ces aspects différents de la signification d'un mot qui sont apparemment sélectionnés par le contexte. On peut ainsi selon lui distinguer pour le mot *livre* une facette TEXTE (TEXT), illustrée par (27a) et une facette VOLUME (TOME), illustrée par (27b).

Il ne s'agit pas toutefois pour lui de *significations différentes*, autrement dit de valeurs imputables aux seuls items lexicaux, mais bien plutôt de *pré-significations* (*premeanings*), apparaissant en amont des interprétations contextuelles et ayant besoin du contexte pour être sélectionnées. S'il s'agissait en effet de significations différentes et autonomes, elles seraient incompatibles entre elles. Or elles coexistent manifestement dans certains contextes dits d'unification tels que (28) :

(28) *Ce gros livre, richement illustré, est très difficile à comprendre*.

Point essentiel pour notre propos, Cruse estime que les facettes ont la propriété d'être sélectionnées isolément les unes des autres. C'est le contexte qui détermine si l'interprétation de l'item considéré doit être restreinte à une facette ou en activer plusieurs simultanément. Il arrive certes que plusieurs facettes soient mobilisées en même temps, comme en (28), mais il est plus courant, selon Cruse, qu'elles le soient isolément. C'est pourquoi il croit pouvoir définir les facettes comme des valeurs différentes d'un même item susceptibles de deux types d'actualisation apparemment contradictoires : l'un où elles se trouvent conjointement activées, l'autre où tantôt l'une, tantôt l'autre se trouve activée *indépendamment* de la ou des autres.

On peut dire en ce sens que, pour Cruse, l'énoncé (4) signifie en réalité (4') ou, plus exactement, que *le livre* dans l'énoncé (4) signifie en réalité « le texte du livre », et ce en vertu à la fois de ses facettes et du contexte.

Dans le sillage de Kleiber (1999b et 2008) et de Stosic & Flaux (2012), nous sommes pour notre part en total désaccord avec cette thèse d'une autonomie des « facettes ». Nous estimons avec ces auteurs que les valeurs désignées sous ce nom – et que l'on pourra continuer à appeler *facettes* si l'on veut – sont toujours actualisées *conjointement*, même si l'une ou l'autre peut rester complètement à l'arrière-plan dans le contexte considéré. Chacune des facettes n'existe que par sa relation avec les autres, tels des anneaux borroméens. Comme le dit Kleiber, « avec *livre*, il n'est pas possible d'isoler le contenu du contenant, d'avoir la facette "texte" sans la facette "volume" » (Kleiber, 2008 : 25). Et réciproquement<sup>57</sup>...

Kleiber (1999b : 97) critique à juste titre la démultiplication des facettes qu'il faudrait accepter si l'on procédait toujours de cette façon pour rendre compte de la signification d'un mot. Il observe aussi (2008 : 19) que le remplacement de *ce livre* par *le volume de*

---

<sup>55</sup> Nous traduisons des syntagmes cités par Croft & Cruse (2004 : 118).

<sup>56</sup> En (27a), le mot *livre* semble avoir pour hyperonyme quelque chose comme *texte*, alors qu'en (27b) on retiendra plutôt *volume*.

<sup>57</sup> Pour plus de détails, cf. Kleiber (1999b et 2008).



*ce livre*, c'est-à-dire, pour le dire dans nos propres termes, le remplacement de A par A', donne un résultat peu satisfaisant dans les énoncés suivants :

(29a) *Ce livre est déchiré / plein de poussière... → ? Le volume de ce livre est déchiré / plein de poussière.*

Il en va de même pour les énoncés (28b) et (28c) :

(29b) *Peser / feuilleter / ouvrir / fermer / tenir / abîmer... un livre → ? Peser / feuilleter / ouvrir / fermer / tenir / abîmer... le volume d'un livre.*

(29c) *Ce livre a une couverture en cuir → ? Le volume de ce livre a une couverture en cuir.*

Pour utiliser la terminologie proposée dans notre article, il n'existe pas en somme de paraphrase métonymique satisfaisante pour la supposée facette VOLUME de *livre*<sup>58</sup>.

Nous concéderons toutefois à Cruse que les facettes définissent des structures sémantiques particulières, quand bien même, et quoi qu'il en pense, nous ne sortons pas avec celles-ci de l'isosémie. Dans la communication déjà évoquée (2014b), nous avons ainsi défendu et illustré l'idée que les « significations à facettes » servent à désigner des entités fusionnant des dimensions génériques généralement dissociées. Un livre, par exemple, n'est pas une association d'entités de types divers, combinées et relativement isolables les unes des autres, mais une entité à la fois *unique* et *hybride*. Ce n'est pas un objet matériel qui se trouverait être, de manière fortuite, le support d'un texte, ou l'inverse ; c'est un objet matériel d'un certain type qui est *en même temps*, et de manière *essentielle*, un texte, et réciproquement. Si l'on veut distinguer nettement en discours le support d'un texte et ce texte lui-même, il nous sera certes tout à fait possible de le faire, mais il faudra recourir à d'autres expressions, telles que celles, précisément, de *support d'un texte* et de *texte*, alors que dans un livre réel, et dans la signification du mot *livre* lui-même, ces deux aspects ne sont pas séparés ni séparables<sup>59</sup>.

Si l'on admet que ces valeurs ou ces « aspects » (support et texte) sont rigoureusement co-présents en toute occurrence de telles significations, alors il faut écarter, avec Kleiber, Stosic et Flux, l'idée d'une autonomie réelle des facettes et préférer parler d'une prédominance éventuelle (plus ou moins marquée selon les items) de telle ou telle de celles-ci dans certains contextes.

Les items à facettes (nous conserverons pour notre part ce terme commode et utile) semblent toujours servir à dénoter des *realia* à caractère socio-culturel marqué, des *realia* hybrides, à la fois matériels et humains, articulant de l'humain et du non humain. Il en va ainsi des mots *pays* ou *ville* auxquels Cruse s'est également intéressé, ou de noms propres désignant des pays ou des villes, et, plus généralement, de l'ensemble de ce que nous appelons *les noms d'espaces institutionnels* (cf. plus loin), mais aussi de ce que nous appelons *les noms d'objets sémiotiques*.

---

<sup>58</sup> La substitution de A' à A pose, il est vrai, moins de problème lorsque c'est la facette TEXTE qui est concernée.

<sup>59</sup> On ajoutera qu'à l'ère de la *reproduction mécanique*, il est dans la nature du livre, en tant que texte reproductible, d'être une entité à la fois unique et interchangeable. Je peux, selon la perspective choisie, considérer tel *objet-livre* comme incarnant un type à lui seul ou comme n'étant qu'un exemplaire d'un type diffusé peut-être à plusieurs millions d'exemplaires. Raison pour laquelle un locuteur peut énoncer (30) :

(30) *Ce livre, je l'ai déjà.*

lorsque, s'avisant de la présence dans son environnement d'un certain objet-exemplaire, il pointe sur lui afin de renvoyer par son intermédiaire à un livre type, *Le Rouge et le Noir* par exemple, dont il déclare posséder un exemplaire – à ce propos, cf. également Kleiber (1990). On notera qu'un collectionneur de papillons, à qui l'on présenterait un spécimen rare, pourrait dire de façon comparable :

(31) *Ce papillon / Cet Ornithoptera Allotei, je l'ai déjà.*

Les livres, tout comme les annuaires et les listes – cf. les énoncés (12a) et (12b), ainsi que la section 4.1.2. – illustrent en effet la catégorie des *objets sémiotiques*, d'où la structure sémantique à facettes des items qui leur correspondent. Nous définissons ces *objets sémiotiques* comme des objets sensibles – c'est-à-dire soit directement accessibles par les sens, soit récupérables à partir d'une mémoire « interne » (biologique) ou externe (transcription écrite, enregistrement) – permettant à un sujet de communiquer quelque chose (un « contenu ») à un ou plusieurs autres sujets en appelant à leur interprétation.

C'est en tant qu'un livre ou un objet sémiotique en général constitue un dispositif de ce type, permettant de relayer le message d'un sujet humain de façon relativement autonome (dissociable de cette source), qu'il peut produire certains effets et être légitimement considéré comme *disant* par lui-même quelque chose. Mais cette particularité ne l'empêche pas de rester à part entière un objet *matériel* (en un sens large de ce mot) ni même d'être appréhendé comme instanciant une matrice commune à différents exemplaires – comme en (30)<sup>60</sup>. Il n'y a donc pas contradiction entre ces différentes dimensions toujours coprésentes.

Les langues ont *enregistré* depuis longtemps dans la signification intrinsèque de nombreux lexèmes cette fonction de relais de la parole et de l'expression humaines qui les rend aptes à recevoir des prédicats ordinairement réservés à l'humain tels que *parler, raconter, démontrer, célébrer, critiquer, etc.* C'est évidemment cette aptitude qui définit en propre nos noms d'objets sémiotiques parmi les noms d'objets fonctionnels. Il est entendu en somme, pour tout locuteur, qu'un objet sémiotique, un livre par exemple, peut *parler*, ou, plus exactement, qu'il peut parler *de quelque chose*<sup>61</sup>.

C'est ce caractère fondamentalement hybride des objets sémiotiques et des *realia* à facettes en général, mais aussi, par voie de conséquence, des significations à facettes, qui explique la possibilité des contextes d'unification.

Dans la publication déjà évoquée (2014b), nous avons proposé la glose suivante pour le mot *livre* : « Ensemble constitué de texte et éventuellement d'images, doté d'un titre, fixé sur un support et existant en principe en plusieurs exemplaires ». Tentons de préciser davantage la nature du support :

« [Fixé sur un support] → A. – 1) de nos jours, un livre est imprimé sur des feuilles (en nombre significatif) rassemblées « en un volume relié ou broché » (*Petit Larousse*) ; – 2) il peut aussi être accessible via un support électronique<sup>62</sup>, moyennant une disposition générale analogue, dans son principe, à celle des livres imprimés ; B. – plus anciennement, un livre était écrit à la main sur des feuilles (en nombre significatif) rassemblées en un *volume* relié ou broché ; C. – plus anciennement encore, il était écrit à la main sur des *volumens / volumina* (feuilles manuscrites enroulées). »

---

<sup>60</sup> (30) *Ce livre, je l'ai déjà.*

<sup>61</sup> Quelle que soit son efficacité rhétorique, l'emploi de la construction absolue de *parler*, pour le coup strictement réservée à l'humain (sauf figure sémantique), à propos des objets sémiotiques, ne va pas sans un léger forçage du sens et elle nous induirait en erreur quant aux véritables latitudes combinatoires des noms d'objets sémiotiques.

<sup>62</sup> Nous complétons sur ce point l'analyse proposée en 2014 (2014b : 187). On rencontre parfois (en concurrence avec *liseuse*) l'expression de *livre électronique / livre numérique* pour désigner *l'appareil* permettant d'accéder au texte d'un livre numérique ainsi entendu. Cette variation sémantique nous semble favorisée par l'ambiguïté du terme – et du concept – de *support*, qui peut renvoyer aussi bien de nos jours à un objet qu'à un dispositif « virtuel ».

Cette glose vaut selon nous pour les deux « facettes » du mot *livre* telles qu'illustrées notamment par les énoncés (27a) et (27b) ci-dessus. Elle vaut *a fortiori* pour nos énoncés (4) et (4')<sup>63</sup>.

Nous avons développé (cf. 2014b : 184-185) une analyse comparable, en termes de facettes, à propos de ce que nous avons proposé d'appeler les *noms d'espaces institutionnels*<sup>64</sup>, tels que : *pays, ville, région (administrative), France, Évian, Auvergne-Rhône-Alpes, école, université, banque, etc.* Le territoire d'un pays, ses habitants, ses représentants ne peuvent pas en effet se définir indépendamment les uns des autres<sup>65</sup>.

### 2.1.2.2. La fenêtre de Pustejovsky et les énoncés (5a) et (5b)

Pustejovsky (1995) a formulé, à propos du mot *fenêtre* figurant dans nos énoncés (5) et (5b)<sup>66</sup>, une proposition tout à fait comparable à celle de Cruse. Ce sémanticien fait en effet correspondre au sens du mot *fenêtre* ce qu'il appelle un *dotted type* (« type en pointillé », « type pointé »<sup>67</sup>), combinant deux valeurs, « objet physique » et « ouverture », ce qui peut déboucher, en contexte, sur trois interprétations, selon que le contexte sélectionne la première valeur comme en (5a), la seconde comme en (5b) ou les deux simultanément comme ce serait le cas dans l'énoncé d'unification (34) : *Paul est sorti par la fenêtre que Pierre a repeinte*. Pustejovsky parle de *polysémie logique* à propos de cas de ce type.

Pour lui, comme pour Cruse, il ne s'agit pas là toutefois d'une polysémie au sens classique, mais bien d'un phénomène intermédiaire entre polysémie et monosémie, puisque les valeurs considérées ne sont pas exclusives les unes des autres<sup>68</sup>. Ainsi, dans un énoncé unificateur tel que (34) les deux valeurs sont compatibles. On ne saurait donc parler selon lui de sens différents, mais seulement d'aspects différents de la même signification (1995 : 92).

---

<sup>63</sup> L'énoncé (4') peut sembler assez naturel, parce que nous avons retenu ici un prédicat privilégiant la dimension sémiotique du livre. Le « double métonymique » paraîtrait en revanche beaucoup plus étrange, si nous avions choisi un prédicat privilégiant la dimension matérielle du mot *livre*, son autre *facette* en somme :

(32) *Ce livre est rouge / bien illustré → ? Le volume de ce livre est rouge / bien illustré.*

Il semble très artificiel en effet (en français, du moins) d'isoler le volume du reste (?) du livre – d'autant plus que le mot *volume* est lui aussi un nom d'objet sémiotique (*Ce volume est très bien écrit*).

<sup>64</sup> Nous nous écartons de Cruse (1996 : 95 *sq.* ; Croft & Cruse, 2004 : 116-117), tant par l'identification de cette catégorie que par les facettes retenues pour les items concernés (cf. ses analyses de *bank, school, shop, country, Britain*). Mais, n'ayant vraiment travaillé que sur les mots français, nous n'affirmerons pas catégoriquement que nos analyses s'appliquent rigoureusement à leurs correspondants anglais.

<sup>65</sup> Nous illustrerons ce point à l'aide d'un énoncé d'unification de notre cru :

(33) *Ce pays, situé au nord du 60<sup>e</sup> parallèle (espace physique), et qui a massivement voté « oui » au référendum sur l'environnement (habitants – en l'occurrence, il s'agit d'habitants pleinement reconnus comme tels, c'est-à-dire d'électeurs), signera prochainement le traité (représentants).*

<sup>66</sup> Rappelons que ces énoncés de Kleiber sont adaptés d'énoncés de Pustejovsky (1995 : 91).

<sup>67</sup> Kleiber (1999b) utilise cette seconde traduction.

<sup>68</sup> Il est un cas où différentes valeurs d'un item polysémique peuvent se trouver mobilisées simultanément en un point de la chaîne parlée. C'est le cas de la syllepse de sens. Toutefois, à la différence de ce que l'on observe dans les énoncés (28) et (34), la syllepse est une figure sémantique et, à ce titre, produit toujours un effet particulier, ce qui n'est nullement le cas dans des énoncés unificateurs tels que (28) et (34).

Pour notre part, comme nous nous en sommes expliqué (2014b), nous ne voyons dans les emplois de *fenêtre* en (5a) et en (5b) aucune espèce de paradoxe logique et donc, pour anticiper quelque peu, ni différence de sens entre les deux énoncés, ni différence de référent entre les deux arguments, ni ellipse, ni, comme le voudrait Kleiber (1999b), effet d'un principe de métonymie intégrée.

De notre point de vue, les valeurs « objet concret » (ou « panneau vitré »), d'une part, et « ouverture », d'autre part, invoquées par Pustejovsky pour éclairer le sens du mot *fenêtre*, ne représentent que deux reformulations possibles de cet item en E' et elles ne correspondent pas à des significations réellement différentes ni même à deux aspects ou à deux facettes d'une même signification. L'idée d'en faire deux valeurs sémantiques distinctes nous semble tenir uniquement à un préjugé (de nature physicaliste) sur la nature de la signification et procéder, en l'occurrence, de l'oubli du fait qu'une fenêtre est *à la fois*, et non par hasard, un objet physique *et* une ouverture. Avant même d'être un « objet physique », au sens étroitement matériel du terme, une fenêtre est d'abord en effet un artefact fonctionnel et plus précisément un dispositif admettant plusieurs positions – une position ouverte, une position fermée ainsi qu'un éventail plus ou moins large de positions intermédiaires. C'est en tant qu'elle est ainsi faite qu'une fenêtre peut rendre possible une certaine forme de circulation – tout comme les portes – avec cette différence qu'une fenêtre n'est pas destinée en principe à permettre le passage du corps entier de l'utilisateur, même si cet usage n'est pas exclu en pratique, comme nous le rappelle l'énoncé (5b). La fenêtre peinte par Marie ne cesse donc pas d'être la même fenêtre parce qu'elle est ouverte et que Paul passe à travers... On en déduira qu'il n'y a rien d'étonnant sur un plan strictement logique dans le fait de pouvoir sortir par une fenêtre et qu'il n'est pas nécessaire de provisionner en langue une valeur « ouverture » face à une valeur « objet physique » pour rendre compte du cas décrit par l'énoncé (5b) et le distinguer du cas représenté en (5a).

D'autre part, pour ce qui concerne cette fois l'énoncé (5a), on soulignera que la fenêtre est un dispositif qui nous intéresse aussi pour la transparence de sa partie vitrée. C'est pour cette raison qu'on ne peint pas d'ordinaire les vitres quand on peint des fenêtres et qu'en pratique peindre une fenêtre revient généralement à en peindre le châssis<sup>69</sup>.

Il résulte deux conséquences de notre analyse :

- 1) Il existe entre nos deux occurrences de *fenêtre* en (5a) et en (5b) ce que nous appelons une « isosémie stricte ».
- 2) Il n'est nullement nécessaire *d'un point de vue logique* de passer par (5a') et (5b') pour éclairer respectivement (5a) et (5b).

Nous avons ébauché, dans notre article de 2014, une glose de la signification de *fenêtre* qui s'appliquera sans difficulté à nos quatre occurrences : « dispositif constitué d'un châssis vitré, permettant d'obturer une baie dans un mur ou un toit, susceptible en principe de s'ouvrir ou de se fermer et destiné prioritairement à laisser pénétrer l'air et la lumière ».

### 2.1.3. Les traitements lexicaux : bilan provisoire

Si notre analyse est juste, il n'est donc nullement nécessaire d'invoquer une polysémie d'un nouveau type, qu'il s'agisse de la *polysémie logique* de Pustejovsky ou des *facettes* de Cruse (aux sens que ces auteurs ont donnés à ces expressions), pour rendre compte de la signification des mots *livre* et *fenêtre* dans nos énoncés (4), (5a) et (5b), quand

---

<sup>69</sup> Nous incluons dans le *châssis* aussi bien le *montant* que le *dormant*.

bien même le sémanticien doit accorder la plus grande attention au type de structure sémantique manifesté par ce que l'on peut continuer à appeler, moyennant une redéfinition, les *significations à facettes*. Non seulement les concepts de *polysémie logique* et de *facettes* – tels que ces auteurs les ont mis en œuvre – ne rendent pas compte adéquatement des phénomènes sémantiques concernés, mais le besoin qu'ils ont éprouvé de les forger nous semble surtout révélateur de leur adhésion à un postulat discutable, que nous appellerons le *postulat analytique* (cf., *infra*, 3.1.3.), et qui les a manifestement conduits à identifier la signification des énoncés à leur procédure de vérification.

Dans l'immédiat, comme nous l'avons vu, il est tout à fait possible de rendre compte en termes d'isosémie des relations que les occurrences des mots *livre* et *fenêtre* en (4), (5a) et (5b) entretiennent avec celles de ces mêmes mots dans leurs paraphrases métonymiques<sup>70</sup>.

Nous n'opposerons pas en revanche d'objection *de principe* à une analyse des EPM en termes de polysémie lexicale *classique*. D'une part, en effet, le recours à ce concept n'impose nullement par lui-même d'adhérer au postulat analytique que nous serons amené à discuter ; d'autre part, comme nous le montrerons, les EPM recouvrent des cas très différents pouvant justifier des analyses différentes.

## 2.2. Les approches globales dérivationnelles

Comme nous l'avons précisé à la fin de la présentation de notre corpus (cf., *supra*, 1.4.2.), nous entendons par *traitements globaux* ou par *approches globales* des traitements très divers ayant pour dénominateur commun de diagnostiquer une anomalie de type logique dans certains au moins de nos EPM et d'invoquer, pour rendre compte de leur interprétation effective, des principes ou des mécanismes généraux, de nature sémantique, pragmatique ou cognitive.

Le premier ensemble de traitements globaux que nous examinerons regroupe des approches invoquant des espèces de « dérivation » ou de transformation d'un énoncé que nous effectuerions spontanément en tant que locuteurs, en vertu de certaines de nos compétences linguistiques : compétences *pragmatiques* si l'on entend par là, avec Nunberg (1978 et 1995), un savoir de type *encyclopédique* sur le monde que nous mobilisons en contexte ; compétences *sémantiques* si l'on considère que la transformation elle-même répond à des principes généraux partagés au sein de la communauté linguistique<sup>71</sup>.

Dans de telles approches, que nous qualifierons par commodité de *dérivationnelles*<sup>72</sup>, les énoncés considérés manifestent donc une anomalie à la fois logique et sémantique, qui se trouve résolue au plan pragmatique. La dérivation ou la transformation invoquée peut selon les analyses correspondre à un changement de référent de l'argument ou à un changement de sens du prédicat.

---

<sup>70</sup> Nous verrons dans notre quatrième partie que treize de nos énoncés – dont (5a) et (5b) – relèvent d'une analyse en termes d'isosémie « classique » et trois – dont l'énoncé (4) – d'une analyse en termes d'isosémie « transgénérique ».

<sup>71</sup> Selon Kleiber (1984 : 92), les « fonctions » (*i.e.* les mécanismes de dérivation) invoquées par ces approches sont de nature sémantique, en ce sens qu'elles constituent des conventions admises au sein d'un ensemble de locuteurs (cf. Kleiber *ibid.*). Elles n'en sont pas moins secondes par rapport au sens lexical proprement dit.

<sup>72</sup> Ce qualificatif ne doit évidemment pas être entendu ici avec le sens qu'il a en morphologie.

### 2.2.1. Un transfert référentiel déclenché par une fonction pragmatique : la « polysémie systématique » de Nunberg (1978)

Le modèle de Nunberg (1978)<sup>73</sup> repose sur le concept de « polysémie systématique ». Cette expression est toutefois un peu trompeuse puisque le phénomène qu'elle recouvre est une polysémie strictement contextuelle, produite et déclenchée par le contexte.

Dans ce premier modèle de Nunberg, la nature profonde, les causes et la fonction de la dérivation de l'argument demeurent assez mystérieuses, même si l'on comprend qu'elle est rendue possible par un certain savoir encyclopédique. L'important, ici, réside surtout dans l'idée d'une polysémie systématique, sérielle, et dans le principe d'un mécanisme régulier, dépassant le cadre strict des significations particulières impliquées.

Nunberg a conçu ce modèle pour rendre compte de phénomènes du type de celui que l'on observe dans des énoncés comme (35) : *Pierre / Murdoch / Hearst a acheté un journal*, lesquels peuvent se gloser aussi bien par « Pierre / Murdoch / Hearst a acheté un exemplaire d'un journal » que par « Pierre / Murdoch / Hearst a acheté une entreprise qui publie un journal ».

Nunberg (1978) attribue la seconde interprétation au jeu d'une *fonction* pragmatique déclenchant le changement de référent d'un argument (argument objet, en l'occurrence) en vue de le rendre apte à désigner un référent cohérent avec un tel prédicat. On voit que le mécanisme est plutôt décrit en réception qu'en production.

Nous nous permettons de parler d'anomalie alors même que Nunberg affirme très clairement que les changements référentiels de ce type relèvent de ce qu'il appelle les *usages normaux* (1978, à propos des cas de dérivation référentielle) – raison pour laquelle il parle à leur propos de polysémie, plutôt que de figure par exemple. Néanmoins, le besoin même qu'il ressent de recourir à une explication en termes de dérivation prouve que les énoncés mobilisant cette fonction pragmatique exemplifient pour lui, d'une certaine façon, une anomalie d'ordre logique, voire sémantique. Il convient en somme de dissocier nettement usage et logique.

Pour ce qui concerne nos énoncés (1), (2) ou (3), Nunberg dirait que la relation déclenchant l'intervention de la fonction pragmatique est celle qui relie un individu humain à une partie inaliénable. Dans d'autres circonstances, il pourra s'agir de relations logiques plus vagues, moins contraintes.

Kleiber (1999b : 99 et 144-145) a identifié un postulat informulé sous-jacent à cette approche, ainsi qu'à celle de Cruse ou à celle de Pustejovsky, et qu'il dénonce comme erroné. Il le restitue dans ces termes :

« Si une partie d'une entité X est rendue saillante (ou activée) par un prédicat Y, c'est elle qui devient le véritable sujet, c'est-à-dire le référent de la prédication XY. Autrement dit, une assertion XY ne concerne X tout entier que si ce sont toutes les parties de X qui vérifient Y. » (var. p. 44 : « si c'est X tout entier qui vérifie Y »)<sup>74</sup>.

C'est en vertu de ce postulat, nous explique Kleiber, que, selon les partisans du transfert de référent par dérivation contextuelle, le référent du sujet *Paul* dans *Paul est bronzé* ne peut pas être Paul, mais seulement la peau de celui-ci, comme l'attesterait le fait que l'on peut dire avec sensiblement le même sens (1) et (1').

C'est pour la même raison, comme le rappelle également Kleiber (1994 : 142) que, dans les énoncés (6) et (36), l'interprétation référentielle de l'argument sujet, *Paul*, change, selon A. Wierzbicka (1976), en relation avec le *type*, physique ou abstrait, du prédicat (poids de Paul / « personne » de Paul) :

<sup>73</sup> Deane (1988) et Fauconnier (1984) ont proposé des analyses comparables.

<sup>74</sup> Il est clair, dans le contexte où Kleiber le formule, que ce postulat vaut autant pour les parties d'une entité que pour les divers membres d'un ensemble.

- (6) *Paul pèse 75 kg.*  
(36) *Paul aime Héloïse.*

### 2.2.2. Un changement de référent imputable à une ellipse : Guillet & Leclère (1981)

Sur la base du même diagnostic de discordance référentielle, Guillet & Leclère (1981), s'inspirant de Harris, ont fourni une analyse de certains de nos énoncés en termes d'ellipse dans le cadre de la problématique harrissienne des noms appropriés. De leur point de vue, un énoncé E tel que (1) est obtenu à partir de E' par effacement de la tête de A' (*la peau*), effacement rendu possible par le fait que cette tête constitue un *N strictement approprié* : « Nous considérons comme *strictement approprié* tout substantif  $N_a$  qui rendra synonymes les phrases de structures (1) et (2) », à savoir : « (1)  $N_a$  de  $N_b$  V [...] (2)  $N_b$  V » (Guillet & Leclère, 1981 : 109).

Plus précisément :

« plus la différence de sens sera grande, moins le substantif sera approprié. Un substantif strictement approprié est donc celui qui établit un rapport métonymique parfait entre [ $N_a$  de  $N_b$ ] et  $N_b$ , ceci bien sûr dans un contexte donné (...) [Ainsi,] pour le prédicat *être bronzé*, *la peau* est [en tout cas dans notre culture] un sujet strictement approprié (métonymie complète [entre  $N_a$  de  $N_b$  et  $N_b$ ]), *le visage* est un sujet approprié (métonymie partielle) et *les pieds* un sujet mal approprié (métonymie difficile). » (1981 : 109)

Guillet et Leclère parlent de *métonymie* à différentes reprises dans leur article. Ils emploient ce terme dans son sens étendu, pour désigner non pas une figure de sens, relevant du discours, mais un mécanisme régulier inscrit dans notre compétence linguistique. Les qualificatifs qu'ils accolent à ce nom (métonymie *complète*, *partielle* ou *difficile*) pourraient laisser croire que le terme se borne à signifier un rapport logique partie - tout, mais une lecture attentive révèle que la métonymie dont il s'agit constitue bien pour eux un mode de désignation. C'est ce que révèle par exemple le passage suivant :

« Il ne semble pas *a priori* y avoir de métonymie [envisageable] entre *le nez de Paul* et *Paul* : elle existe pourtant, et de façon parfaite (substantif strictement approprié) dans le contexte suivant au moins :

*Marie mouche le nez de Paul*

*Marie mouche Paul.* » (1981 : 111)

Soulignons pour finir qu'en dépit des apparences, l'analyse de Guillet & Leclère en termes d'ellipse ne peut être qualifiée de « formaliste » Certes, à la différence de la précédente, elle paraît, de prime abord, réduire le déclenchement de la métonymie au jeu d'un pur mécanisme formel, puisque l'ellipse est considérée d'ordinaire comme un phénomène affectant le signifiant de l'énoncé. Dans l'esprit de nos auteurs, toutefois, le type d'explication avancé est clairement d'ordre *informationnel* et met en œuvre un rapport plus subtil entre signifiant et signifié. L'énoncé comportant le substantif strictement approprié (soit E' dans notre présentation) apparaît en effet comme pléonastique par comparaison avec E et c'est bien, semble-t-il, cette redondance, ce défaut de proportion entre les moyens formels employés et l'information exprimée, qui détermine la réduction de A' à A (*via* celle de la structure [ $N_b$ ]...[Prép  $N_a$ ], caractéristique des « phrases restructurées »<sup>75</sup>, à [ $N_b$ ]) :

---

<sup>75</sup> On prendra garde au fait que les phrases « restructurées » ne correspondent pas à nos énoncés E', mais à des énoncés où le GN [ $N_a$  de  $N_b$ ] est éclaté : « Nous appellerons *phrase canonique* (C) la phrase contenant le groupe nominal [ $N_a$  de  $N_b$ ] et *phrase restructurée* celle où il est éclaté sous la forme [ $N_b$ ] ... [Prép  $N_a$ ] » (1981 : 101). À la phrase canonique *Paul est bronzé* correspondrait par exemple la phrase restructurée *Paul est bronzé de peau*. Cf. également, quelques lignes plus

« Les substantifs  $N_a$  strictement appropriés donnent des phrases restructurées souvent maladroitement, car très redondantes :

*La peau de Paul est bronzée*

\* ? *Paul est bronzé de peau.* » (1981 : 109)

Un autre passage relie sans ambiguïté l'analyse proposée à la théorie de l'information :

« On pourrait définir un substantif "strictement approprié" comme : substantif qui, à une place syntaxique donnée, contient l'essentiel de l'information déjà donnée par d'autres items. Ce substantif est par conséquent souvent effaçable. » (1981 : 111)

C'est, par exemple, le cas de *bouquin* dans la phrase *Paul bouquine un bouquin*<sup>76</sup>.

### 2.2.3. Une fonction pragmatique déclenchant un changement de sens du prédicat : Nunberg (1995)

Sans renoncer dans tous les cas à un traitement en termes de changement de référent de l'argument<sup>77</sup>, Nunberg a proposé en 1995 un autre type d'approche dérivationnelle à propos d'énoncés proches des nos énoncés (12a), (14a), (15a) et (15b), (16), (18), (21a), (21b) et (21c)<sup>78</sup>. L'analyse consiste désormais en un changement de sens du prédicat.

« Le principe ici est qu'un nom de propriété qui s'applique à une chose d'un domaine peut parfois être utilisé comme le nom d'une autre propriété qui s'applique à des choses d'un autre domaine, à condition que les deux propriétés se correspondent d'une certaine façon » (Nunberg 1995 : 111, notre traduction), et, plus précisément, à condition que la propriété exprimée par le nouveau prédicat soit une propriété *remarquable* (*noteworthy*) pour l'argument auquel elle s'applique (1995 : 114).

La métonymie n'est donc plus appréhendée en termes de changement de type de référent pour l'argument considéré, mais en termes de changement de domaine pour la propriété exprimée par le prédicat.

Ce type d'analyse a été conçu pour rendre compte d'énoncés « métonymiques » (au sens de la tradition rhétorique, c'est-à-dire requérant entre A et A' une relation logique de *contiguïté* entre deux domaines), plutôt que d'énoncés « synecdochiques » (requérant entre A et A' une relation beaucoup plus étroite, de type partie - tout). Nunberg évoque toutefois un énoncé proche de notre énoncé (16) :

*Billy's shoes were tied*

dont il rend compte en termes de transfert de prédicat, alors même que les lacets pourraient assez facilement être pensés comme faisant partie de la chaussure. Un partisan d'une approche du type de celle de Nunberg (1995) pourrait s'inspirer de ce cas pour considérer qu'une interprétation « métonymique » du prédicat (par exemple, pour *être bronzé*, l'interprétation « être bruni par le soleil quant à la peau / relativement à la peau ») se trouve systématiquement déclenchée chaque fois que ledit prédicat se voit appliqué à la totalité d'un référent au lieu de l'être à la partie qui, pour parler comme

---

haut : « Nous reprendrons donc dans cette étude le terme de *restructuration* en élargissant son sens : nous tenterons de montrer, à travers l'examen d'un grand nombre de cas, qu'on peut souvent associer à une phrase contenant un groupe nominal  $N_a$  de  $N_b$  tel que  $N_b$  est complément de nom de  $N_a$  une autre phrase de sens proche où  $N_b$  et *Prép*  $N_a$  apparaîtront comme structurellement indépendants. » (1981 : 100-101)

<sup>76</sup> « [Bien entendu,] l'effacement n'est souvent plus possible si ce substantif sert de support à une information supplémentaire :

*Paul bouquine un bouquin qu'il a acheté aux Puces.* » (1981 : 111, note 8)

<sup>77</sup> Il maintient notamment cette analyse à propos de l'énoncé :

*This is parked out back* (le locuteur montrant la clé de sa voiture).

<sup>78</sup> (12a) : p. 114 (cf. aussi p. 128, note 2) ; (14a) : p. 110 ; (15a) et (15b) : p. 113 et 114 ; (16) : p. 123 ; (18) : p. 115 ; (21a) : p. 113 et p. 129, note 9 ; (21b) : p. 124 ; (21c) : p. 123 et 124.



Guillet & Leclère, en constitue le référent « strictement approprié » – en l’occurrence la peau de l’individu considéré –, par suite d’une sorte de projection du référent attendu sur l’interprétation de ce même prédicat. Mais cette analyse, même appliquée aux énoncés les plus favorables – (1) à (3) –, apparaîtrait au mieux comme une tentative passablement artificielle de maquiller un changement de référent de A en transfert prédicatif<sup>79</sup>. De plus, appliquée à tous les autres énoncés, elle semblerait au mieux excessivement *ad hoc*.

#### 2.2.4. Contre les approches globales dérivationnelles

Nous reprendrons ici à notre compte les principales objections que Kleiber a opposées aux traitements en termes de changement de référent d’un argument (cf. Kleiber, 1994) ou en termes de changement de sens du prédicat (cf. Kleiber, 1999b). Il est difficile de proposer en effet une réfutation plus efficace des analyses dérivationnelles sur un strict plan technique. Cette discussion nous offrira en outre quelques jalons qui nous seront bien utiles lorsque nous développerons, dans notre troisième partie, une critique globale des approches que nous qualifions d’*anomalistes*, approches parmi lesquelles nous devons compter, en dépit de points d’accord non négligeables, les contre-propositions de Kleiber lui-même.

##### 2.2.4.1. Les arguments de Kleiber contre la thèse d’une référence indirecte

L’objectif principal de Kleiber (1994) dans son chapitre 8, est de démontrer, contre les tenants de l’« approche référentielle analytique », illustrée par Nunberg (1978) ou Guillet & Leclère (1981), qu’il n’y a pas de changement de référent dans nos énoncés (1) à (3) :

« L’idée postulée sera que dans les phrases du type de *Paul est bronzé*, le locuteur, en employant les noms propres, n’entend pas dénoter indirectement telle ou telle partie de Paul ou de Marie, mais vise bien à référer à Paul et à Marie. » (1994 : 138).

Kleiber souhaite infirmer par là même le postulat déjà cité, sous-jacent notamment à l’approche référentielle analytique, selon lequel « une assertion XY ne concerne X tout entier que si ce sont toutes les parties de X qui vérifient Y » (1994 : 155). Il entend prouver qu’au contraire « un prédicat peut être dit vrai d’une entité individuelle ou d’un ensemble d’individus sans que nécessairement toutes les parties ou tous les membres satisfassent à ce prédicat. » (*ibid.*).

Pour établir que le référent ne change pas d’un énoncé à l’autre, Kleiber va s’employer à montrer qu’on ne peut parler, s’agissant de nos trois énoncés, ni de synonymie (étroite) entre E et E’ – argumentation qui pourrait valoir aussi contre la thèse du changement de sens du prédicat –, ni d’identité référentielle pour leurs SN sujets (Kleiber 1994 : 138).

1) Absence de synonymie entre (1), (1’) et (1’’) :

Kleiber rappelle en premier lieu la difficulté de trouver dans bien des cas des noms vraiment appropriés (donc de reconstituer A’, pour le dire dans nos propres termes), difficulté qui a souvent été soulignée avant lui, notamment par Ruwet (1984). Toutefois, pour mieux asseoir sa démonstration, il préfère s’en tenir à des énoncés ne présentant pas cette difficulté et il choisit de mettre plutôt en évidence la différence sémantique qui sépare (1), (1’) et (1’’) :

(1) *Paul est bronzé.*

(1’) *La peau de Paul est bronzée.*

---

<sup>79</sup> N’en va-t-il pas de même, à vrai dire, dans tous les cas où Nunberg invoque un changement de sens du prédicat ?

(1'') *Paul a la peau bronzée.*

Kleiber montre ainsi qu'il est inapproprié de dire (1) et (1'') dans tous les cas où la peau de Paul « est appréhendée pour elle-même » (1994 : 147). Plus la peau, en somme, est considérée pour elle-même indépendamment de toute autre caractéristique du référent global, et plus (1') s'impose au détriment de (1) ou de (1'')<sup>80</sup>. Pour illustrer ce point, Kleiber imagine une situation extrême dans laquelle Paul, à la suite d'une opération, se trouve complètement « déshabillé » de sa peau. En pareil cas, note-t-il, les énoncés (1) et (1'') seraient immédiatement « hors jeu » : Paul n'étant plus impliqué en tant que tel dans la situation décrite, rien ne justifierait de faire de *Paul* le sujet du prédicat *être bronzé*. La peau de Paul aurait manifestement cessé, en effet, de constituer une partie inaliénable de *Paul*.

(1) et (1'') se distinguent donc ensemble de (1'). Toutefois, (1) se distingue aussi de (1'') en ce qu'en (1), nous dit Kleiber, « la propriété *être bronzé* se trouve attribuée directement à Paul, tandis [qu'en (1'')] elle ne l'est qu'indirectement, le prédicat complexe  $N_a$  *Adj* caractérisant, comme le souligne M. Riegel (1989a, p. 339), "une totalité  $N_b$  par une propriété de sa / ses partie(s)  $N_a$ ." [L'énoncé (1'')] exprime donc que le référent "global" a un de ses constituants qui vérifie la propriété *être bronzé*, tandis que [l'énoncé (1)], par la structure attributive directe, affirme au contraire que cette propriété vaut du référent saisi dans sa globalité. » (1994 : 149). Cette comparaison a le mérite de faire clairement ressortir l'opposition entre (1) et (1') et le fait qu'en (1), « l'attribution du prédicat à Paul tout entier » a pour effet structurel de présenter *bronzé* « comme une propriété qui caractérise, qui individualise le référent dans son ensemble, qui a, en somme, des répercussions sur le référent global. » (*ibid.*).

On ne peut que donner raison à Kleiber sur ce point.

2) Poursuivant sa démonstration, le sémanticien s'applique à réfuter toute équivalence référentielle entre A et A' afin d'établir que l'énoncé *Paul est bronzé* ne met pas en jeu un acte de référence indirecte.

Son premier argument se fonde sur l'intuition. Certes, et pour nous en tenir aux EPM, les locuteurs peuvent avoir le sentiment que ce ne sont pas les mêmes aspects de Paul qui se trouvent concernés selon que l'on dit par exemple (1) ou (6). Mais, souligne Kleiber, ils n'ont pas davantage le sentiment de changer de référent lorsqu'ils passent de (1) à (6), ni celui d'effectuer un acte de référence métonymique en utilisant un EPM.

Cette intuition se trouve confirmée par le test de reprise anaphorique :

(37a) \* *Paul est bronzé. Elle (= la peau) est toute craquelée.*

(37b) *Paul est bronzé, mais il n'aime pas cela.* (1994 : 152)

L'impossibilité de reprendre *Paul* par *elle* constitue à l'évidence un problème pour la thèse métonymique.

Kleiber montre ensuite que la dérivation prétendue ne se produit pas dans tous les cas.

Ainsi, on ne peut pas dire :

(38) \* *Paul est sec.*

pour signifier que la peau de Paul est sèche – en dehors du cas, remarque Kleiber (1999b : 145), où il s'agirait de savoir si Paul peut se rhabiller après sa baignade.

On ne dira pas davantage :

(39a) ?? *Marie est rouge.*

(39b) ?? *Marie est vernie.*

---

<sup>80</sup> Si l'on est amené à comparer la peau de deux enfants prénommés Paul et Jean, on n'aura aucune difficulté à dire : *La peau de Paul est bronzée tandis que celle de Jean est pâle*. Pour la même raison, le dermatologue aura plus d'occasions d'employer (1') que le commun des mortels.

pour dire que Marie s'est mis du vernis rouge sur les ongles (1999b : 145-146). Ces inacceptabilités prouvent que des prédicats tel que *sec*, *rouge* ou *verni* ne justifient pas une application au référent tout entier. Les conditions stipulées par le modèle ne sont donc pas suffisantes.

Pour en finir avec cette critique très convaincante des approches référentielles analytiques, on ajoutera que Kleiber perçoit manifestement le caractère aporétique des thèses de la référence indirecte (on regrettera seulement qu'il n'ait pas vu combien ce défaut majeur affecte plus généralement l'ensemble des thèses que nous qualifierons d'iconicistes). Nous en voulons pour preuve cette observation éclairante :

« Si l'on poussait le raisonnement jusqu'au bout en acceptant que chaque type de prédicat sélectionne un référent différent, on aboutirait à la dissolution des référents globaux. Dit autrement, il n'y aurait plus de *Paul*, puisque toute chose que je puis dire de Paul pourrait finalement être interprétée comme ne se rapportant qu'à une zone de Paul. » (1994 : 153).

#### 2.2.4.2. Les arguments de Kleiber (1999b) contre la thèse d'un changement de sens du prédicat

Kleiber commence par faire observer que l'idée même d'un transfert prédicatif est passablement contre-intuitive, tout en se gardant de faire de ce point un argument décisif contre la thèse de Nunberg (1995). Ses critiques de fond<sup>81</sup> porteront toutes sur le caractère excessivement vague de l'analyse proposée qui empêche la solution retenue de présenter « le corps nécessaire pour servir de théorie solide à l'explication des phénomènes [en jeu] » (1999b : 139).

En premier lieu, note Kleiber, « on ne sait pas trop bien quelle est cette nouvelle propriété obtenue par dérivation » (1999b : 138). Les gloses proposées ne sont guère éclairantes à cet égard. Ainsi, on pourra rester perplexe devant cette paraphrase de *Je suis (garé) sur la place* :

« Je suis dans la classe des gens dont la voiture ou les voitures est / sont garée(s) sur la place » (*ibid.*).

Le même flou entoure la relation de *correspondance* entre les propriétés, supposée conditionner le transfert prédicatif : « on ne saisit pas trop bien quelle est la fonction de transfert qui autorise le transfert de prédicat » (1999b : 139). Cette fonction « ne se trouve absolument pas définie de façon indépendante, avant l'application restreignante de la condition de *noteworthiness* [de « remarquabilité », si l'on veut]. » (*ibid.*). En d'autres termes, sur les deux conditions annoncées initialement, seule semble réellement subsister la seconde, la condition de *noteworthiness*, laquelle n'est guère finalement qu'une condition de saillance.

Ajoutons que la relation de correspondance entre les *propriétés*, censée rendre possible le transfert, ne semble pas accessible indépendamment de la relation entre les *référents* concernés, comme l'atteste la glose, déjà évoquée ci-dessus, du prédicat *être garé sur la place* :

« Même si l'on postule que *être garé sur [la] place* dit d'une personne humaine est un prédicat dérivé ou dénote une autre propriété que celle qu'il dénote normalement, on est obligé de faire entrer en ligne de compte la relation métonymique entre le propriétaire ou conducteur d'une

---

<sup>81</sup> Faute d'espace, nous nous limiterons au cœur de l'argumentaire, délaissant les objections fondées sur les conséquences discutables de la thèse de Nunberg.

voiture et la voiture garée. De façon plus précise, il faut que la voiture satisfasse au prédicat non dérivé » (*ibid.*)<sup>82</sup>.

En d'autres termes, la glose de *garer* en son sens dérivé (appliqué au conducteur) passe immanquablement par la référence au *véhicule* « garé » au sens non dérivé de ce verbe... Nous ne voyons pas pour notre part comment la glose du prédicat dérivé pourrait, d'une manière générale, échapper à ce tourniquet référentiel. Si relation de correspondance entre propriétés il y a, celle-ci paraît s'épuiser entièrement dans la relation entre les types de référents impliqués. La thèse du changement de sens du prédicat apparaît alors comme une *variante notationnelle* de la thèse du changement de référent, qui ne peut en être distinguée que dans le cadre d'une sémantique élevant une barrière rigide entre prédication et référence.

Notre critique des approches dérivationnelles complètera, le moment venu, celle de Kleiber de deux façons.

Nous tenterons d'une part de dégager les racines du postulat dénoncé dans les « approches référentielles analytiques » et d'en montrer plus précisément, et de manière plus extensive, le caractère aporétique. Cela nous conduira à montrer que les approches globales de type cognitif dans leur ensemble – celle de Langacker, mais aussi sa propre analyse en termes de principes généraux cognitivo-pragmatiques – restent elles-mêmes largement tributaires d'un tel postulat.

Nous nous attacherons d'autre part à démontrer que nos EPM ne présentent strictement aucune difficulté d'ordre logique en les reprenant un à un de manière détaillée. Nous nous appuierons constamment pour ce faire sur des gloses précises des significations des items concernés.

### **2.3. Les approches globales cognitives et pragmatico-cognitives de Langacker et de Kleiber**

En passant des traitements globaux dérivationnels aux traitements cognitifs de Langacker et de Kleiber, on effectue un changement d'échelle. On passe en effet de dérivations déclenchées par des contextes déterminés à des mécanismes principiels très généraux permettant de prémunir la langue contre d'éventuels griefs d'ordre logique. Avec les approches globales de type cognitif se consomme ainsi le divorce entre ce que Bréal appelait en son temps *la logique des logiciens* et ce qu'il appelait *la logique du langage*.

Dans de tels traitements, les EPM manifestent bien une sorte de paradoxe logique – Langacker et Kleiber restent acquis à cette conviction, comme nous tenterons de le montrer le moment venu –, mais celui-ci n'est pas mis en rapport avec une anomalie d'ordre linguistique. Une certaine distorsion entre l'usage linguistique et les exigences logiques est en quelque sorte inscrite une fois pour toutes dans la langue elle-même. Plus exactement, une certaine anomalie logique est autorisée par un principe cognitif général appelé à régler les phénomènes de prédication. C'est donc une explication globale en termes de mécanismes cognitifs ou pragmatiques généraux qui permet d'écarter des analyses en termes de dérivation pragmatique ou sémantique sans obliger à invoquer pour autant une polysémie.

#### *2.3.1. Zones actives et discordance chez Langacker*

---

<sup>82</sup> On devine à travers les formules employées que la thèse du transfert prédicatif apparaît surtout à Kleiber comme une manière discrète de recycler la thèse du changement de référent.

L'analyse de Langacker vise, selon ses propres termes, à résoudre les problèmes de « compatibilité d'une prédication relationnelle avec ses arguments » (2002 : 189).

Ceux-ci peuvent en effet participer ou non comme des « tous indifférenciés » (*ibid.*) à la relation « profilée » par le prédicat.

Soit, par exemple, les énoncés<sup>83</sup> :

(40) *Le vaisseau spatial s'approche maintenant d'Uranus.*

(41) *Votre chien est près de mon chat.*

(8) *Votre chien a mordu mon chat.*

Langacker oppose (8) aux deux autres énoncés. En (40) et en (41), nous dit-il, l'interaction entre le trajecteur<sup>84</sup> (la cible) et le repère de la relation, c'est-à-dire, en l'occurrence, entre les arguments et le prédicat, concerne réellement dans sa totalité chacune des entités concernées, à savoir les entités désignées par les syntagmes *le vaisseau spatial*, *Uranus*,  *votre chien*,  *mon chat*. Ainsi, en (40), c'est tout le vaisseau spatial qui approche de la totalité d'Uranus. En (41), c'est tout le chien qui est près de tout le chat. En (8), au contraire, l'interaction entre le trajecteur et le repère « ne met directement en jeu que des aspects sélectionnés de ces entités. Par exemple, les dents du chien sont décisives dans l'acte de mordre, mais la contribution de sa queue ou de ses reins à ce procès est au mieux négligeable » (2002 : 190). En pareil cas, pour Langacker, seules certaines parties limitées sont réellement affectées par le procès. Elles seront considérées comme la *zone active* de l'argument considéré au regard de la prédication exprimée<sup>85</sup>. Ainsi, en (8), la zone active du trajecteur exprimé par  *votre chien* au regard du prédicat [MORDRE] correspondra aux dents du chien.

De la même façon, Langacker commente en ces termes l'énoncé (42) – *Roger mangea une pomme* – : « vraisemblablement seule une partie de la pomme est mangée [en 42] (la plupart des gens ne consomment pas le trognon) » (2002 : 191).

Ces commentaires de Langacker nous indiquent clairement que la notion de *zone active* a pour enjeu la question de la coïncidence ou de la discordance « entre l'entité profilée par une expression et sa zone active au regard d'une prédication relationnelle donnée » (2002 : 191). La discordance en question [*discrepancy*] correspond en somme aux cas où « ce qu'une phrase dit littéralement entre en *conflit* avec la manière dont elle est vraiment comprise, en sorte que sa valeur sémantique compositionnelle est ou inappropriée ou logiquement incohérente » (2002 : 193).

Langacker ne se prive pas de souligner de différentes manières le caractère paradoxal de cette discordance qu'il place au cœur de son long chapitre sur les relations entre le prédicat et ses arguments. Il faut toutefois ajouter que, dès 1991, il a apporté à propos de notre énoncé (8) certaines précisions qui conduisent à écarter toute opposition tranchée entre la zone active et la ou les autres zones et à se représenter plutôt celle-là comme le *foyer (focus)* de l'interaction argument-prédicat :

« La zone active ne doit pas être pensée comme une région discontinue ou nettement bornée à l'intérieur de l'entité globale – il est plus exact de la concevoir comme la zone focale de

---

<sup>83</sup> Comme indiqué en introduction, nous traiterons les énoncés de Langacker dans leur traduction française.

<sup>84</sup> Nous choisissons de traduire *trajector* par *trajecteur*, solution minimaliste. On peut préférer retenir *cible*, *mobile* ou *figure*. Il n'est pas sûr que *trajector* soit beaucoup plus usuel ou évocateur en anglais que *trajecteur* ne l'est en français, hormis peut-être dans les domaines de la robotique et de l'intelligence artificielle.

<sup>85</sup> « Les parties d'un trajecteur ou d'un repère qui participent directement à une relation donnée seront appelées sa "zone active" au regard de cette relation. » (2002 : 190)

l'interaction relationnelle, la participation d'une région diminuant à proportion de son éloignement par rapport à ce foyer. » (2002 : 190)

Pour autant, Langacker ne remet pas en question son analyse en termes de discordance. Ajoutons même que, contrairement à ce que pourrait laisser croire une lecture hâtive, l'idée d'une participation décroissante des autres zones, c'est-à-dire, dans notre exemple, des différentes régions du corps autres que les dents, ne le conduit pas à diluer la notion de zone active dans une sorte de continuum, au prétexte que toutes les régions impliquées se trouveraient finalement activées à un titre ou un autre. Un tel choix aurait eu évidemment pour effet de vider la notion de *zone active* de l'essentiel de sa portée et de la rendre finalement inutile ou superflue.

Pour Langacker, par conséquent, et malgré ces précisions ou ces aménagements, les dents (du chien) ne cessent pas de constituer en (8) *la zone active* à part entière de l'argument sujet (*votre chien*), comme, d'une manière générale, toute zone activée au sein d'un argument par la combinatoire syntaxique. Les zones actives jouissent bien d'un statut particulier en tant qu'elles participent directement au procès, alors que toutes les autres régions concernées n'y participent qu'indirectement. On peut bien sûr, si on le souhaite, distinguer des *degrés* dans la participation de ces autres régions. Certaines sont manifestement plus impliquées que d'autres. Mais une telle gradation, si intéressante soit-elle, n'affaiblit pas aux yeux de Langacker la différence fondamentale de nature entre la zone active, en l'occurrence la région des dents, et toutes les autres zones, censées ne participer qu'indirectement au procès. C'est de cette façon que le concept de *zone active* peut conserver sa signification pleine et entière et, au-delà, le concept de discordance lui-même.

Autre point essentiel au regard de notre problématique, la situation de discordance entre profil et zone active représente pour Langacker « la situation NORMALE » (2002 : 191) : elle est « la règle, et non l'exception » (*ibid*). Il est même difficile de « trouver des exemples convaincants » du type de (40) et de (41). Il revient par conséquent à notre conception de l'organisation grammaticale de s'adapter à une telle situation et de la tenir pour normale plutôt que pathologique, en évitant de recourir à des mécanismes spécifiques (2002 : 191-192).

Sans jamais revenir sur le caractère paradoxal de la discordance entre zone active et profil, Langacker en fournit une explication cognitive. La discordance offrirait une marge de tolérance qui permettrait d'accroître sensiblement la flexibilité du système linguistique et dispenserait les locuteurs de précisions infinies ; elle leur permettrait en outre de se concentrer sur les entités présentant une forte saillance cognitive. En d'autres termes, l'infraction constatée au plan logique se trouverait amplement compensée par un rendement cognitif élevé.

Telle est donc l'analyse proposée pour ceux de nos énoncés qui relèvent à un titre ou un autre de la relation partie - tout. Mais tous les EPM traités par Langacker ne s'accordent pas tout à fait avec ce premier schéma. C'est pourquoi le concept de zone active trouve chez Langacker deux applications différentes, qui ont respectivement à voir avec les notions de *synecdoque* et de *métonymie*.

En premier lieu, comme nous venons de le voir, la zone active peut représenter simplement une « sous-partie de l'entité désignée par une expression nominale », ce qui nous situe immédiatement dans le cadre de la relation partie - tout. Relève de ce cas notre énoncé (8). Mais ce n'est pas la seule possibilité : « Il arrive fréquemment que la zone active soit simplement quelque chose qui est associé de façon caractéristique avec l'élément désigné » (2002 : 191).

On reconnaît ici la traditionnelle relation de contiguïté. Relèvent de cette relation nos énoncés (9) à (13) – et leurs variantes :

(9) *J'ai besoin d'un stylo rouge.*

(10) *Elle entendit le piano.*

(11) *La balle est jaune.*

(12a) *Je suis dans l'annuaire.*

(13) *Ça sent le chat.*

En (9), c'est la relation d'association entre l'encre et le stylo qui se trouve mobilisée ; en (10), celle entre le piano et le son qu'il émet ; en (11), celle entre un objet et sa surface ; en (12a), celle entre le sujet et le représentant symbolique que constitue son nom ; en (13), enfin, celle entre un être vivant et son odeur.

L'énoncé (10) pose toutefois un problème particulier, qui nous permettra d'observer que Langacker n'analyserait pas tous nos EPM en termes de discordance entre argument et prédicat.

S'agissant en effet de (10) et de sa paraphrase métonymique :

(10) *Elle entendit le piano.*

(10') *Elle entendit le son du piano.*

on est en droit de s'interroger : faut-il considérer que l'un des deux énoncés, en l'occurrence (10'), vérifierait pleinement la *coïncidence* entre profil et zone active, tandis que l'autre, (10), serait caractérisé au contraire par une *discordance* entre profil et zone active ? Face à un problème de ce type, nous rappelle Langacker – en d'autres termes, pour rendre compte du décalage entre la signification littérale d'un énoncé et son interprétation effective<sup>86</sup> –, la grammaire générative (dont il fut lui-même un représentant majeur avant de développer sa propre approche cognitive) aurait imaginé un *dispositif spécial* (*special apparatus*, 2002 : 196), un mécanisme particulier, tel que l'effacement optionnel en structure de surface d'éléments présents dans la structure profonde de l'énoncé. Langacker désigne ce type de traitement (2002 : 193) sous le nom d'« analyse par la paraphrase linguistique » (« *linguistic paraphrase analysis* »).

Mais le cognitiviste qu'il est devenu n'évoque cette solution que pour l'écarter aussitôt, récusant l'idée que (10') serait « plus approprié ou plus valide logiquement » que (10) (2002 : 194)<sup>87</sup>. Langacker préfère expliquer l'équivalence entre (10') et (10) par la polysémie de *entendre* (*hear*). On aurait donc tout simplement deux significations différentes du même lexème, notées respectivement [HEAR] et [HEAR']. La première, [HEAR], correspondant à (10'), ferait coïncider profil et zone active ; la seconde, [HEAR'], correspondant à (10), illustrerait au contraire une discordance entre profil et zone active. Plus précisément, encore, dans les termes de Langacker, la *base* (*base*) des deux énoncés (leur « contenu prédicationnel », dirait Kleiber) serait identique ; seul différerait le *profil* (*profile*) que les prédications imposent sur cette base, autrement dit les substructures impliquées par chaque prédication (2002 : 195) :

« Dans les deux prédications, le son est conçu comme établissant la relation entre ce trajecteur et la source sonore, indépendamment de la question de savoir si c'est le son en particulier ou sa source qui est profilée comme le repère primaire. [ENTENDRE] met l'accent sur l'interaction directe entre le son et l'individu percevant, tandis que [ENTENDRE'] profile au contraire l'interconnexion induite entre le sujet percevant et la source sonore. »

### 2.3.2. La critique du concept de zone active par Kleiber

---

<sup>86</sup> Hors figure de sens, il est vrai, comme ne le précise pas Langacker.

<sup>87</sup> On observera que cet argument de Langacker prouve *a contrario* que son analyse dans les autres cas repose sur un diagnostic d'anomalie logique ou linguistique. On relèvera également le volontarisme affiché : « Un traitement plus naturel serait celui dans lequel le phénomène n'est pas un problème du tout. » (2002 : 194)

Nous ne reprendrons pas ici dans le détail les objections que Kleiber (1994 et 1999b) a pu opposer aux analyses de Langacker. Nous n'en retiendrons que les arguments concernant directement le concept de *zone active*.

### 2.3.2.1. De Kleiber (1994)...

Remarquons pour commencer que la position adoptée par Kleiber (1994) à l'égard de l'analyse de Langacker était déjà très nuancée. S'il ne remettait jamais en question le concept de *zone active* dans son principe, se contentant de marquer occasionnellement des réserves à l'égard de certaines des applications qu'en proposait Langacker, on pouvait d'ores et déjà observer des réticences plus profondes.

Sans doute faut-il rappeler ici que Kleiber, dans sa campagne toujours recommencée contre la thèse du changement de référent, s'était trouvé d'emblée un allié objectif en la personne du cognitiviste américain. Ainsi, dans son livre de 1994, notait-il avec satisfaction que Langacker n'assimilait pas le profilage d'une zone active à un changement de référent :

« L'existence de zones actives n'est ainsi pas incompatible avec l'idée d'un référent qui reste le même. R.W. Langacker (1987 : 273) prend bien soin de souligner à propos de *Nous entendimes tous la trompette* que même si la zone active découpée par le prédicat se limite au son de la trompette, le référent de la prédication reste la trompette elle-même. » (1994 : 153)<sup>88</sup>.

Si donc Kleiber (1994) ne remet jamais en question le principe de l'analyse en termes de zone active, le recours à ce concept, à l'évidence, ne le satisfait pas pleinement et l'embarrasse même dans certains cas.

Ainsi – mais nous signalons surtout ce désaccord à titre de symptôme ou d'indice, puisqu'en 1999, il se déclarera satisfait par les précisions apportées à ce propos par Langacker<sup>89</sup> – Kleiber affirme avec netteté que « ...toutes les zones actives n'ont pas la même pertinence » (1994 : 154), reprochant à Langacker (1987) de mettre sur le même plan la zone active d'un prédicat comme *entendre* et celle d'un prédicat comme *mordre* ou *siffler* :

« Il est cependant clair qu'une analyse en termes de zone active paraît plutôt incongrue [pour notre énoncé (8), *Votre chien a mordu mon chat*, et pour l'énoncé (42), *Roger siffla*]. La question de savoir quelle zone est activée par le verbe n'a plus la pertinence qu'elle a avec le verbe *entendre*. » (*ibid.*)

Il devient en effet difficile dans ces deux énoncés « de délimiter une zone [active] précise » (*ibid.*).

Quoi qu'il en soit, on peut supposer que, même en 1999, Kleiber estime encore trop rigide l'analyse en termes de zone active, trop contre-intuitive dans certains cas – notamment pour les énoncés (8) et (42) –, voire trop proche de l'analyse en termes de changement de référent. Sans doute aimerait-il se donner plus de souplesse et dégager

---

<sup>88</sup> Comme nous pourrions le constater dans la partie suivante, cette pierre lancée dans le jardin de la référence indirecte vaut aussi comme jalon sur la voie de son propre principe de métonymie intégrée.

<sup>89</sup> Le chapitre de Kleiber (1994) que nous évoquons ici reprend le texte d'un exposé antérieur à la parution de Langacker (2002 / 1991). Or ce dernier texte (sur lequel nous avons appuyé notre présentation du concept de zone active) lèvera l'hypothèque qui pesait sur les versions antérieures du modèle. Kleiber (1999b) fait état de ces précisions : « on peut même défendre l'idée, comme le reconnaît R.W. Langacker (1991b [= 2002 / 1991] : 10) que finalement tout le chien est concerné par l'acte de mordre » (153). Nous estimerons pour notre part (cf., plus loin, 3.2.1.4.) que l'analyse de *mordre* en termes de zone active reste contestable malgré ces aménagements de surface.



une fois pour toute la question de la convenance entre prédicat et arguments de la problématique du changement de référent.

Pour en revenir à son ouvrage de 1994, la critique se fait plus perceptible encore quatre pages plus loin, lorsque Kleiber rejette hors de la problématique partie - tout des énoncés tels que *Paul marche*, *Paul rit*, *Paul siffle* ou *Votre chien a mordu mon chat* en invoquant la « difficulté à [en] imaginer des paraphrases même approximatives satisfaisantes (cf. : ?? *Les pieds de Paul marchent*) » (1994 : 158).

La difficulté, manifestement, n'est pas seulement d'ordre technique et l'explication avancée laisse deviner un désaccord plus fondamental, de nature culturelle ou philosophique, avec le type de solution préconisé par Langacker, Kleiber insistant sur le fait que, dans ces énoncés, les procès exprimés ne peuvent que concerner le référent du sujet dans son entier : « [si donc de telles paraphrases présentent une réelle difficulté,] ce n'est pas essentiellement parce qu'on ne voit pas quelles parties précises sont concernées (...), mais c'est surtout parce que ce sont des procès qui ne peuvent même pas être conçus comme ne s'appliquant qu'à des parties : ils sont globaux. *Marcher* ne met pas qu'en jeu les pieds, mais sollicite le corps tout entier ainsi que les facultés mentales » (*ibid.*)<sup>90</sup>. Et, si Kleiber ne traite que le premier des énoncés, on comprend qu'il pourrait développer le même raisonnement à propos de *Paul siffle* et de *Votre chien a mordu mon chat*.

À ce stade, Kleiber ne serait pas très éloigné non plus de porter contre le modèle des zones actives une critique du type de celle que nous porterons contre le postulat analytique ou du type de celle à laquelle il se livre lui-même contre la thèse de la référence indirecte (en termes de multiplication des référents) à en juger par cette observation formulée à propos de l'énoncé *Jean saigne* :

« Une analyse rigoureuse en termes de zone active conclurait que seuls les vaisseaux sanguins sont concernés. Il est clair que cela ne nous est pas d'une grande aide. » (*ibid.*)

Le traitement de cet énoncé suffirait aussi à signaler, s'il en était besoin, que Kleiber va d'une certaine façon rechercher ses solutions à l'opposé de celle des zones actives. Il écrit en effet :

« L'élément décisif [celui qui justifie que *Jean* soit choisi comme sujet de *saigne* plutôt que *les vaisseaux sanguins de Jean*] est que l'on perçoive ce changement d'état significatif pour la personne tout entière. » (*ibid.*)

### 2.3.2.2. ... à Kleiber (1999b)

Dans son ouvrage de 1999, Kleiber marquera encore un peu plus fortement ses réserves, mais sur des bases légèrement différentes, à l'égard des applications du concept de *zone active*, quoiqu'il ne le remette toujours pas en question dans son principe. Il regrettera notamment que ce concept ne mette pas le sémanticien à l'abri d'une certaine multiplication des significations. Ainsi, évoquant les énoncés (10), *Elle entendit le piano*, et (10'), *Elle entendit le son du piano*, il juge « contre-intuitif et artificiel de postuler que ce n'est pas le même *entendre* dans les deux cas » (Kleiber, 1999b : 163) et récuse, comme un artefact produit par le modèle, la polysémie invoquée par Langacker. Plus loin, dans une note de bas de page, il oppose la même critique à l'analyse de l'adjectif *jaune* dans *flash jaune* et *balle jaune* : « il semble difficile et plutôt malvenu de conclure qu'il [l'adjectif *jaune*] n'a pas le même sens dans les deux syntagmes (R.W. Langacker, 1991b : 196) » (1999b : 163, n. 32). De même, il rejette la polysémie

---

<sup>90</sup> On peut s'étonner dans ces conditions que Kleiber se soit satisfait ultérieurement des précisions (ou des correctifs ?) apportées par Langacker.

supposée du verbe *commencer* dans les énoncés *Paul a commencé un livre* et *Paul a commencé à lire / écrire un nouveau livre* : « Elle [cette polysémie] apparaît comme le produit du dispositif explicatif échafaudé et non comme une réalité sémantique que le dispositif est chargé d'expliquer » (1999b : 163).

Dans un premier temps, sa critique du traitement polysémique de *commencer* dans les syntagmes *commencer un livre*, *commencer à lire / écrire un livre* pointe surtout le risque d'une extrême démultiplication des significations<sup>91</sup> : « une telle conception de la polysémie verbale devient vite incontrôlable et aboutit à une multiplication des sens que l'on peut estimer excessive » (*ibid.*). Mais très vite, à propos de ces mêmes syntagmes, les critiques formulées à l'égard des modèles cognitifs et de la grammaire de Langacker se font plus vigoureuses. Non seulement Kleiber juge « abusive » l'extension du concept de zone active que s'autorise Langacker dans son analyse de ce syntagme (1999b : 162), mais il va jusqu'à dénoncer, dans la conclusion de son chapitre (1999 : 170) « trois risques auxquels s'expose la grammaire cognitive de Langacker (et, de façon plus générale, tout modèle cognitif) ». À savoir : 1) le danger d'une « flexibilité » excessive dans la définition des concepts théoriques favorisant des dérives incontrôlées lors de leur mise en œuvre ; 2) une tendance fâcheuse – induite à la fois par le recours massif à une imagerie gestaltiste et par un parti pris excessivement iconiciste – à « produire du sens artificiel ou "sens théorique" », c'est-à-dire du sens que l'on ne parvient pas à interpréter en dehors du modèle théorique construit pour rendre compte des phénomènes linguistiques ; 3) un risque de surgénération conduisant à occulter contraintes et exceptions locales.

### 2.3.3. Le principe de métonymie intégrée de Kleiber (désormais : PMI) et son allié, le principe d'intégration méronomique

Nous nous référerons à la dernière formulation de ces principes, telle qu'elle s'exprime dans Kleiber (1999b : 142, surtout, et 146-147). À partir d'une publication de 1992<sup>92</sup>, Kleiber a introduit en effet un correctif important par rapport à ses présentations antérieures, parce qu'il s'est rendu compte que certains types d'énoncés qu'il expliquait jusqu'alors à l'aide du PMI ne mettaient pas en œuvre une relation partie - tout, comme l'exigeait *a priori* ce principe, mais une relation de contiguïté. L'idée lui est alors venue de coupler le PMI avec un principe complémentaire, le *principe d'intégration méronomique* ou *principe de méronomisation*, formulé dans son ouvrage de 1999 (p. 147), lequel autorise les locuteurs – et par voie de conséquence l'analyste lui-même – à traiter les relations de contiguïté en termes de relation partie - tout, ce qui permet au PMI de s'appliquer... La définition et la justification du PMI, quant à elles, n'ont pas varié de 1994 à 2005 (p. 65) ou à 2008 (p. 15)<sup>93</sup>, pas plus que le traitement, en termes de PMI, des énoncés mettant en œuvre une relation partie - tout ou une relation exemplaire-ensemble entre A et A', autrement dit une relation que l'on qualifierait de synecdochique dans la tradition rhétorique. On ajoutera que Kleiber continue à écarter tout changement de sens ou changement de référent.

---

<sup>91</sup> Cette prolifération des sens n'est pas sans rappeler celle des référents qu'il a critiquée dans l'approche référentielle analytique.

<sup>92</sup> Comme nous l'apprend Kleiber lui-même (1999b : 146). Il s'agit de son article intitulé « Mais qui est donc sur l'étagère de gauche ? ou Faut-il multiplier les référents ? ».

<sup>93</sup> Même si, en 2005 et 2008, Kleiber préfère parler de *métonymie intégrée* plutôt que de *principe de métonymie intégrée*.

### 2.3.3.1. Le principe de métonymie intégrée

Kleiber choisit d'illustrer ce premier principe à l'aide des énoncés (23), (24) et (25)<sup>94</sup> :

« On observe que leur vérité n'implique pas que, respectivement tous les Américains aient débarqué sur la lune, toute la surface du pantalon soit sale et que Paul soit allé à l'école à pied à toutes les occasions pour lui d'aller à l'école. Dans le premier cas, un seul Américain a suffi pour que l'on puisse dire de l'ensemble des Américains qu'ils ont aluni, de même que, pour (60) [= notre énoncé (23)], une petite tache sur le pantalon suffit à le déclarer sale. (61) [= (25)] n'exige pas non plus que Paul aille toutes les fois (pertinentes) à l'école à pied. » (1999b : 143).

Pour Kleiber, ces trois énoncés, et, plus généralement, si l'on suit bien la logique de l'argumentation, la majorité des énoncés de notre corpus, mettent en œuvre un principe, très productif, qu'il présente comme étant de nature pragmatique<sup>95</sup> – mais il semble parfois hésiter sur le qualificatif : principe *pragmatique* ou principe *cognitif*<sup>96</sup>? Quoi qu'il en soit, ce principe « vise à rendre compte d'un phénomène cognitif majeur, à savoir qu'un référent, dans un sens très large du terme, peut se voir appliquer des propriétés, événements, *etc.*, qui concernent en fait uniquement certaines de ses "parties" » (1999b : 143).

Kleiber formule le PMI dans ces termes : « Certaines caractéristiques de certaines parties peuvent caractériser le tout » (1994 : 155, et 1999b : 143). Il s'ensuit notamment que : « un prédicat peut être dit vrai d'une entité individuelle ou d'un ensemble d'individus sans que nécessairement toutes les parties ou tous les membres satisfassent à ce prédicat » (1994 : 155). Ainsi, « ... *bronzé* est présenté comme une propriété qui caractérise, qui individualise le référent dans son ensemble, qui a en somme des répercussions sur le référent global » (1994 : 149).

Toutefois, le PMI ne s'applique pas n'importe comment ni à n'importe quoi. Son application requiert une « condition [générale] de saillance » : « si la propriété de la partie n'est pas jugée suffisamment saillante pour le tout, le principe de métonymie intégrée ne s'applique pas et l'on ne peut faire porter au crédit du tout des prédicats qui valent pour la partie » (1999b : 145).

Kleiber ne se contente pas de formuler cette condition cognitive générale. Il s'efforce d'énoncer les raisons pour lesquelles, dans chaque cas, une partie d'un ensemble est susceptible, sans choquer notre entendement, de valoir pour le tout :

« L'Américain qui a mis le premier le pied sur la lune l'a fait comme représentant<sup>97</sup> de l'ensemble des Américains. Comme l'état normal d'un pantalon est d'être propre, le fait d'être taché un tant soit peu est un fait pertinent pour le pantalon tout entier. Et s'il faut que Paul aille au moins plus de la moitié des fois à l'école à pied pour que l'on puisse dire de façon pertinente qu'*il va à l'école à pied*, c'est parce que, démocratisation quantificationnelle oblige, nous considérons que dans ce cas la majorité constitue la part représentative. » (1999b : 143-144)

### 2.3.3.2. Le principe d'intégration méronomique

---

<sup>94</sup> On notera que Kleiber travaillait déjà sur l'énoncé (25) dans son ouvrage sur les phrases habituelles (1987) et que c'est précisément à propos des phrases de ce type qu'il a commencé à élaborer le PMI.

<sup>95</sup> « Principe pragmatique général de combinaison prédicative » (1999b : 88), « principe pragmatique de portée très générale », « moteur de l'inférence interprétative désirée » (1999b : 142).

<sup>96</sup> La décision pourrait dépendre en fait du point de vue adopté : principe cognitif en production, principe pragmatique en réception.

<sup>97</sup> La notion de *représentation* sera également au cœur de notre analyse de l'énoncé (24).

Rappelons que ce second principe est destiné à rendre compte d'énoncés mettant apparemment en jeu, comme (14a), non pas une relation de type partie - tout entre les arguments A et A', mais une relation dite de *contiguïté* (cf. 1999b : 146), en d'autres termes un rapport logique significatif. La solution de Kleiber est de considérer que, dans certaines situations, les locuteurs appréhendent la relation de contiguïté dans les termes d'une relation partie - tout et que, par conséquent, ce second cas se ramène, indirectement, au précédent. Il est sans doute d'autant plus tenté par cette issue qu'il a lui-même, dans un premier temps, négligé la différence entre les deux types de relation et qu'il n'est pas le seul dans ce cas.

Kleiber (1999b) commence par illustrer ce nouveau principe à l'aide de notre énoncé (17) – *Marie se reboutonne*. Il fait remarquer qu'un tel énoncé « n'est possible que si Marie porte sur elle son corsage » (1999b : 146). On ne peut pas l'employer si Marie reboutonne un vêtement posé sur une chaise. Si, en revanche, elle le porte sur elle, le corsage perd toute autonomie et devient en quelque sorte une partie d'elle-même, tout comme *ses mains, ses yeux ou sa tête, etc.*, c'est-à-dire ce qu'on appelle en linguistique une « possession inaliénable » (1999b : 146).

Kleiber estime qu'il en va de même pour des énoncés comme *Jean démarre, Jean roule à 100 à l'heure, etc.* En pareil cas, « la voiture est perçue comme étant devenue une "partie" du conducteur » (*ibid.*).

La substitution d'un argument désignant le conducteur à un argument désignant le véhicule est également possible dans un énoncé du type de (14a) – *Je suis (garé) sur la place*. Phénomène plus surprenant *a priori*, puisque le conducteur qui s'exprime ainsi n'est pas nécessairement au volant et qu'il peut même avoir quitté son véhicule. Kleiber souligne néanmoins qu'un tel énoncé n'est possible en pareil cas que si le locuteur conserve son *statut* de conducteur, autrement dit s'il est censé devoir reprendre sa voiture à bref ou moyen terme :

« Même s'il quitte sa voiture pour aller faire des courses ou aller au cinéma ou au restaurant, par exemple, le conducteur ne perd pas pour autant son statut de conducteur, puisqu'il reprendra la voiture pour... rentrer. (G. Kleiber, 1992). Si la voiture est par contre dans son garage et qu'il regarde tranquillement la télévision, il lui sera difficile de dire (66) :

(66) ?? *Je suis (garé) dans le garage*. [= énoncé (43) pour nous]

puisqu'en ayant mis sa voiture au garage, il cesse d'être conducteur et que la voiture cesse *ipso facto* d'être une partie de lui-même, comme les vêtements une fois enlevés ne font plus partie de l'individu qui les portait. » (1999b : 147)

Kleiber invoque le même principe général pour expliquer nos énoncés (12a), (12b), (21a), (21c). Dans ces énoncés, le nom ou l'œuvre sont assimilés à des parties pertinentes de l'individu considéré.

Kleiber conclut son étude en formulant dans ces termes le principe d'intégration méronomique : « *Le rapport de contiguïté entre deux entités X et Y peut être dans certaines situations transformé en rapport de partie (X) - tout (Y).* » (1999b : 197 en italiques dans le texte).

### 2.3.4. *Approches cognitives vs approches dérivationnelles*

Au terme de cette présentation des traitements globaux, il peut être utile de faire ressortir les spécificités des approches de Langacker et de Kleiber par rapport aux approches dérivationnelles.

On retiendra d'abord que Langacker ne se prive pas de présenter comme apparente l'anomalie présentée par des énoncés tels que (8), (9), (10), (11), (12a) ou (13). Il parle de *particularité* ou *d'anomalie apparente* (*apparent peculiarity, seeming anomaly*, 2002 : 189), de *difficulté apparente* (*apparent difficulty*, 2002 : 193). Pour lui, d'autre

part, à la différence du premier Nunberg ou de Guillet & Leclère, le référent de A ne change pas lorsque l'on passe de E à E' et les zones autres que la zone active participent réellement, quoiqu'indirectement, au procès. Pour Kleiber, de même, le référent de A reste inchangé de E à E', l'item prédicatif ne change pas de sens et l'on peut remarquer que le mouvement de banalisation du phénomène se renforce encore par rapport à Langacker. En particulier, le recours au concept de zone active n'est même plus nécessaire.

Autre spécificité : les deux linguistes se plaisent à souligner que les langues naturelles ne fonctionnent pas conformément aux exigences de la logique. Ainsi, Langacker souligne que la discordance est la règle et non l'exception. La logique ordinaire semble partiellement suspendue dans les langues naturelles. Le langage *dans son ensemble* fait exception à un principe logique de convenance entre le prédicat et ses arguments. De manière comparable, Kleiber fait du PMI un principe pragmatique et cognitif *général* de combinaison prédicative. Il considère implicitement que les règles logiques ordinaires, tout en étant légitimes *a priori* dans leur ordre, se trouvent couramment contrebalancées et neutralisées dans le cadre du langage par des principes autres, d'ordre cognitif, qui se révèlent finalement plus déterminants (cf. à ce propos, 3.2.2).

C'est cette architecture globale qui permet à Langacker comme à Kleiber de passer de mécanismes d'ajustement particuliers d'ordre linguistique déclenchés localement par des distorsions contextuelles, comme il en allait chez Nunberg (1978 ou 1995) ou chez Guillet & Leclère, à des principes généraux *a priori*.

Cette extra-territorialité relative du langage au regard de la logique suffit-elle cependant à écarter l'idée que nos énoncés présenteraient une sorte d'exception par rapport aux principes logiques ? Nous nous en tiendrons pour l'instant à cette question. Le lecteur devra patienter encore un peu avant de connaître les critiques que nous exprimerons contre les traitements cognitifs. Pour mieux éclairer la nature exacte de nos objections et prévenir tout malentendu, nous devons commencer en effet par porter au jour les postulats, contestables selon nous, qui sous-tendent l'ensemble des analyses présentées dans cette seconde partie. Nous pourrions ensuite nous demander si les traitements cognitifs de Langacker et de Kleiber s'en sont véritablement affranchis.

### 3. Les présupposés discutables des approches « anomalistes »

Notre présentation-discussion des approches antérieures s'est concentrée jusqu'ici sur les solutions proposées pour rendre compte d'une anomalie logique que recéleraient nos énoncés (ou, tout au moins, d'un paradoxe qu'ils illustreraient). C'est pourquoi nous nous sommes surtout employé à mettre en évidence leurs spécificités respectives, quitte à nous situer essentiellement sur un plan technique. Élargissant la perspective, nous voudrions à présent englober dans un même regard tous les traitements *anomalistes* afin de questionner le problème même que nos auteurs se sont efforcés de résoudre, manière pour nous de porter au jour leurs présupposés communs avant de développer, dans la partie suivante, des analyses détaillées de chacun de nos énoncés.

Cette discussion, de nature théorique et épistémologique, se développera en trois temps. Nous nous attacherons d'abord à reconstituer les postulats sous-tendant les approches anomalistes (3.1.). Une telle reconstruction ne constitue pas, à proprement parler, une réfutation, puisque nos auteurs seraient globalement disposés à les assumer. L'entreprise prendra tout son sens, rétrospectivement, lorsque nous discuterons ces postulats et la conception « représentationniste » dans laquelle ils s'inscrivent (3.3.). Auparavant, nous aurons dû expliquer en quel sens les approches cognitives de Langacker et de Kleiber restent selon nous tributaires de certains préjugés anomalistes majeurs (3.2.).

L'examen mené ici trouvera son prolongement naturel dans notre quatrième et dernière partie, au cours de laquelle notre propre analyse des énoncés du corpus devrait achever de démontrer que les modèles, mécanismes ou principes avancés par nos auteurs ne présentent aucun caractère de nécessité.

#### 3.1. Trois postulats hyperlogicistes

Afin de préparer la discussion des traitements antérieurs, nous nous proposons donc de tenter de restituer le raisonnement qui a conduit tous nos linguistes sans distinction – y compris Langacker et Kleiber, comme nous le verrons dans un second temps – à porter, de manière plus ou moins explicite, et à un niveau ou à un autre, un jugement d'anomalie sur nos EPM. Nous mettrons ainsi en évidence trois postulats, étroitement liés entre eux, qui nous semblent à la source de leurs analyses et que nous qualifierons d'*hyperlogicistes*, anticipant par là sur la critique que nous en développerons plus loin. Nous entendons en effet par *hyperlogicisme* une attitude caractérisée par une confiance excessive dans les approches logico-mathématiques du langage, mais aussi, et surtout, par une sorte d'« hypercorrection logique » conduisant paradoxalement à outrepasser la logique – et finalement à lui faire violence – à force de vouloir en respecter les exigences, par suite d'une méprise sur ces dernières.

Nous tenterons donc d'identifier ces postulats hyperlogicistes et de remonter la chaîne qu'ils forment ensemble jusqu'au plus profondément enfoui d'entre eux, postulat dont tous les autres dérivent et que nous appellerons le *postulat analytique*. Ces trois postulats sont largement inconscients, ou, du moins, n'ont pas été explicités par nos auteurs, si l'on excepte toutefois Kleiber, qui, comme nous l'avons vu, a commencé à porter au jour celui qui sous-tend les approches référentielles analytiques.

##### 3.1.1. Le postulat de bifurcation

Le premier de ces postulats, que nous appellerons *postulat de bifurcation* ou *postulat de disjonction* (entre E et E'), peut être formulé dans ces termes :

***Postulat de bifurcation :***

*D'un strict point de vue logique<sup>98</sup>, toutes choses restant égales par ailleurs<sup>99</sup>, un même prédicat ne peut pas être vrai simultanément, en conservant la même signification et pour décrire le même état de choses, d'un argument A désignant un référent R et d'un argument A' désignant un référent R' partiellement ou totalement<sup>100</sup> disjoint de R.*

C'est ce postulat qui explique que, pour nos auteurs, nous serions fatalement obligés, sur un strict plan logique, de *choisir* entre nos EPM et leurs « doubles ».

Rappelons que R' peut représenter une part de R – c'est-à-dire une *partie* dans le cas de la relation partie - tout proprement dite, ou des exemplaires de R dans le cas de la relation exemplaires-ensemble, relation qu'on assimile d'habitude non sans raison à la relation partie - tout –, mais que R' peut aussi être totalement distinct de R, tout en étant en étroite relation avec lui, dans le cas de la relation dite *de contiguïté*.

Il est important de souligner ici que la remise en question du postulat de bifurcation n'implique en aucune façon de croire en la possibilité d'une « synonymie absolue » entre énoncés. Les deux questions sont clairement distinctes. On peut admettre la possibilité d'une synonymie absolue entre énoncés tout en adhérant au postulat de bifurcation. On peut à l'inverse, comme c'est notre cas, contester le postulat de bifurcation tout en rejetant l'idée que deux énoncés différents pourraient, en toutes circonstances, avoir rigoureusement la même signification<sup>101</sup>.

Il découle de ce premier postulat (pour qui l'admet) que, dans chacun de nos couples d'EPM, l'un des deux énoncés présente nécessairement une forme d'anomalie, de distorsion ou de discordance d'ordre logique et que, par conséquent, toujours d'un strict point de vue logique, il est nécessaire de choisir entre E et E' (ou entre la vérité de E et celle de E'). C'est donc le postulat de bifurcation qui conduit à considérer qu'un locuteur appliquant un prédicat à un argument A dans E ne peut viser en réalité qu'une part du référent désigné par A ou un référent distinct de celui de A, mais en relation de contiguïté avec lui. Le postulat de bifurcation a ainsi pour corollaire ce que l'on pourrait appeler une *règle d'interprétation métonymique / synecdochique*.

S'agissant de nos EPM, cette interprétation métonymique ou synecdochique a connu, comme nous l'avons montré, trois formes principales.

a) On a pu estimer que l'argument initial était utilisé métonymiquement ou synecdochiquement (avec, dans l'usage de ces notions, un certain flottement d'une étude à l'autre) pour désigner une « part » (partie ou exemplaire) du référent initial ou encore un référent en relation avec ce référent initial.

b) On a pu invoquer un transfert métonymique ou synecdochique, non plus d'un argument, mais d'un item prédicatif (cf. Nunberg, 1995).

c) Enfin, Langacker et Kleiber ont mis en avant un principe général de tolérance inscrit dans la langue, sans renoncer à parler de *métonymie* ou de principe ou de processus *métonymique*.

Il reste évidemment à expliquer pourquoi, dans chacun de nos couples d'énoncés, c'est invariablement E', plutôt que E, qui a été retenu comme le meilleur du point de vue

---

<sup>98</sup> Nous nous expliquerons plus loin sur les raisons d'introduire ce modalisateur (cf. 3.1.3., mais aussi 3.2.).

<sup>99</sup> En l'absence, donc, de toute modification formelle ou sémantique affectant le reste de l'énoncé.

<sup>100</sup> En particulier, selon ce postulat, un même prédicat ne peut pas ou ne devrait pas, d'un strict point de vue logique, être vrai, en même temps et pour décrire un même état de choses, d'arguments relevant de types référentiels (genres, hyperonymes) disjoints – cf. ci-après, les secondes conditions du *postulat de l'argument approprié* (3.1.2.) et du *postulat analytique* (3.1.3.).

<sup>101</sup> Ce qui n'empêchera pas les locuteurs en situation de tenir le cas échéant ces différences pour négligeables au regard des objectifs qui sont les leurs.

logique, et même comme le seul énoncé véritablement normal de ce point de vue – ou, pour le dire en d'autres termes, pourquoi, des deux arguments A et A', c'est toujours A' qui a été considéré comme l'argument le plus approprié et même comme le seul véritablement approprié au prédicat.

La réponse à cette question implique de mettre en lumière un second postulat, plus profondément enfoui, auquel adhèrent tous nos auteurs, qu'ils le reconnaissent ou non, lorsqu'ils portent sur nos EPM un jugement d'anomalie logique quelconque.

### 3.1.2. Le postulat de l'argument approprié

Ce postulat, que nous appellerons *postulat de l'argument approprié*, peut être énoncé de la manière suivante :

#### **Postulat de l'argument approprié**

*D'un strict point de vue logique, pour tout prédicat Préd. il doit exister un type d'argument approprié Appr. remplissant les conditions suivantes :*

- 1) Appr. désigne un référent auquel le prédicat considéré s'applique (i) dans toutes ses parties et, pour les arguments impliquant une pluralité de référents, (ii) dans tous ses exemplaires ;
- 2) Appr. relève d'un type référentiel auquel le prédicat considéré – dans l'acception considérée – est susceptible de s'appliquer sans bizarrerie dans toutes les situations.

Ce sont ces deux conditions qui vont permettre à nos linguistes de distinguer dans chaque type de cas *l'argument* le plus approprié, à savoir A', et donc aussi *l'énoncé* le plus approprié, à savoir E'. La première condition s'appliquera dans le cas des couples en relation partie - tout ; la seconde, dans le cas des couples en relation de contiguïté.

La première condition comporte deux temps. Dans son premier moment, elle stipule que le prédicat doit s'appliquer à l'argument dans toutes ses parties. C'est cette stipulation qui explique que, dans le couple (1) - (1'), l'argument *la peau de Paul* soit considéré comme plus approprié que l'argument *Paul*. On ne peut pas dire en effet que toutes les parties de Paul seraient bronzées, et, par exemple, que ses cheveux, ses yeux, ses dents, son cerveau, ou ses poumons le seraient. C'est également cette clause qui explique, semble-t-il, que, pour Kleiber, l'énoncé (23) devrait impliquer en principe que toutes les parties du pantalon soient sales. Un énoncé approprié serait donc en ce cas quelque chose comme *Une partie / Un endroit du pantalon est sale*.

Le second moment de la condition n°1 s'applique pour sa part à la relation exemplaire-ensemble d'exemplaires et vaut pour les arguments impliquant une pluralité de référents. En d'autres termes, cette clause concerne toutes les expressions référentielles autres que les expressions référentielles au singulier, comptables ou massives, en référence *particulière* : (i) expressions référentielles comptables plurielles en référence particulière ou générique et (ii) expressions référentielles au singulier en référence générique. C'est cette seconde partie de la condition n°1 qui explique par exemple qu'un énoncé du type *Les Alsaciens boivent de la bière* n'apparaît pas comme un énoncé rigoureusement approprié sur le plan logique<sup>102</sup> à de nombreux linguistes ayant travaillé sur la référence générique, tel Kleiber. Tout indique en effet que, pour ces auteurs, cet énoncé impliquerait, d'un point de vue strictement logique *a priori*, que tous les Alsaciens sans exception en boivent. Il en irait de même *a fortiori* avec l'énoncé *L'Alsacien boit de la bière*.

C'est, en revanche, la seconde condition qui est appelée à nous expliquer pourquoi dans les couples (18) - (18'), (19 - 19') et (14a) - (14a'), par exemple, les arguments *le client à l'omelette au jambon*, *les joueurs en culottes bleues* et *mon véhicule* sont considérés respectivement comme plus appropriés que les arguments *l'omelette au jambon*, *les*

<sup>102</sup> Il faut en effet distinguer ici plan logique et plan linguistique.



*culottes bleues* et *je*. On peut s'en assurer à l'aide d'un test faisant entrer les arguments comparés à l'intérieur d'une structure généralisante de la forme « *On peut s'attendre à ce que P* » ou « *Il est courant / ordinaire / normal que P* ».

Soit :

*On peut s'attendre à ce que* ou *Il est courant / ordinaire / normal que* :

- ?? *une personne soit garée / un véhicule soit garé,*
- \* *une omelette au jambon paie / un client paie,*
- \* *des culottes gagnent un match / des joueurs gagnent un match.*

Prenons pour exemple l'énoncé (14a). Il est des cas (cf., *supra*, 1.3.) où l'on peut dire : *Mon véhicule / Ma voiture est garé(e)* sans pouvoir dire pour autant : *Je suis garé*. Un tel contraste serait pour un anomaliste un indice certain du caractère peu approprié, ou franchement inapproprié, du sujet passif humain au regard du prédicat *garer*. Analyse qui semble se confirmer si l'on observe que l'on ne peut pas remonter de *Je suis garé* à \* *Je suis garé par quelqu'un* ou à \* *Quelqu'un m'a garé*<sup>103</sup>. Cette dernière inacceptabilité manifesterait immanquablement, pour un anomaliste, le caractère *inapproprié* d'un argument humain objet de *garer* ou, ce qui revient sensiblement au même, d'un argument humain sujet de *garer* au passif avec ou sans complément d'agent (*Je suis garé par quelqu'un / Je suis garé*<sup>104</sup>). En effet, *garer*, dans cette signification, exige, pour objet de l'actif (hors emploi pronominal : *Je me gare*) ou pour sujet du « passif complet » (avec complément d'agent), un référent relevant de la catégorie des *véhicules* et exclut dans ces fonctions un référent relevant de la catégorie des *humains* : on ne peut pas dire *garer quelqu'un / Pierre / Marie*, avec le sens de « garer le véhicule de quelqu'un / Pierre / Marie », alors même que l'on peut dire : *Je me gare* ou *Pierre / Marie se gare*. Avec ce verbe, il est donc toujours possible de remplacer l'argument objet (nécessairement en tournure pronominale) ou l'argument sujet passif incomplet (sans complément d'agent) désignant un *humain* par (respectivement) un argument objet ou un argument sujet passif (complet ou incomplet) désignant son *véhicule*, alors que l'inverse n'est pas vrai. On voit par conséquent que *je*, pronom sujet (actif ou passif) impliquant un référent humain, ne relève pas d'un type référentiel auquel le prédicat *garer* pourrait s'appliquer dans toutes les situations<sup>105</sup>.

### 3.1.3. Le postulat analytique

Nous pouvons constater à travers ce qui précède que le postulat de l'argument approprié repose à son tour sur un troisième postulat que nous appellerons *postulat analytique* et que nous énoncerons de la façon suivante :

#### **Postulat analytique**

*D'un strict point de vue logique, un prédicat ne peut s'appliquer légitimement à un argument donné qu'à deux conditions :*

- 1) *il doit valoir simultanément et au même degré pour toutes les parties et, dans les conditions définies ci-dessus, pour tous les exemplaires du référent désigné par cet argument ;*

---

<sup>103</sup> Et ce, en dépit de la relation ternaire régulière dont témoigne par exemple la série : *Le mur est peint / Le mur a été peint par quelqu'un / Quelqu'un a peint le mur*. À savoir la relation : sujet d'un verbe conclusif (perfectif) au présent *sans* complément d'agent / sujet du même verbe au passé composé passif *avec* complément d'agent / objet de ce même verbe au passé composé actif. L'interprétation résultative est, comme on le sait, l'effet de la combinaison du passif sans complément d'agent avec un aspect lexical conclusif (perfectif).

<sup>104</sup> Rappelons que le caractère inapproprié (ou présumé tel) d'un argument n'implique pas l'inacceptabilité de l'énoncé qu'il intègre, comme le prouve précisément l'existence de nos énoncés ordinaires à *paraphrase métonymique*, lesquels ne sont jamais jugés inacceptables.

<sup>105</sup> Nous proposerons une explication détaillée de ces faits dans notre quatrième partie.

2) il doit être compatible en toutes circonstances, sans difficulté ni bizarrerie, avec le type référentiel dont relève l'argument considéré.

La formulation de la première condition de ce postulat analytique nous est inspirée par des observations de Kleiber dénonçant un postulat comparable chez les partisans de l'approche référentielle analytique<sup>106</sup> (cf., plus haut, 2.2.1. et 2.2.4.1.). Comme le lecteur pourra le constater, nous avons modifié sensiblement sa formulation<sup>107</sup>, non seulement pour prendre en compte les couples d'énoncés en relation de contiguïté, mais aussi pour éliminer toute ambiguïté résiduelle.

Outre l'élargissement à la relation de contiguïté, la première différence significative entre notre postulat et celui de Kleiber tient à la précision *d'un strict point de vue logique*, que nous introduisons dans notre formulation comme dans celle de tous les autres postulats, principes ou règles que nous avons mis en évidence pour expliciter les positions de nos auteurs. Cette précision suffit, nous semble-t-il, à distinguer notre approche de celle exprimée par Kleiber. Comme nous le verrons, en effet, même s'il est vrai que ce dernier considère comme erroné *du point de vue linguistique* le postulat qu'il a porté au jour, tout porte à croire qu'il n'en discute pas pour autant la validité logique *dans l'absolu* (cf., *infra*, 3.2.2.2.). Pour nous, au contraire, ce postulat, comme les deux autres, est d'abord erroné *sur le plan logique*, et ce, que l'on se situe dans l'absolu ou dans le relatif, en sorte qu'il devient inutile d'expliquer pourquoi certains énoncés ne le ou ne les respecteraient pas.

La seconde différence importante tient au fait que nous évitons soigneusement d'employer l'expression *vérifier (le prédicat)* que Kleiber utilise dans ses deux variantes :

« Une assertion XY ne concerne X tout entier que si ce sont toutes les parties de X qui **vérifient Y** » (1999b : 145, nous soulignons).

« Une assertion XY ne concerne X que si c'est X tout entier qui **vérifie Y** » (1999b : 99, nous soulignons).

Cette expression ne nous paraît pas tout à fait adéquate en ce qu'elle semble impliquer logiquement que tous les énoncés à « paraphrase méronomique » seraient *partiellement faux*. Une telle formulation concède encore trop selon nous au postulat analytique.

### **3.2. L'ambivalence des traitements cognitifs et la persistance du préjugé analytique chez Langacker et, à un moindre degré, chez Kleiber**

On pourrait nous objecter que les positions de Langacker et de Kleiber ne sont pas suspectes de « logicisme » et que l'on ne saurait raisonnablement leur reprocher de souscrire aux différents postulats que nous avons dégagés. Une telle objection pourrait se fonder sur certaines formules qu'ils ont employées, mais nous pensons qu'elle ne résiste pas à l'analyse, comme nous voudrions le montrer dans cette section, malgré tout l'intérêt que nous portons aux travaux de ces deux linguistes.

Nous montrerons en particulier que les approches cognitives, qui entendent faire une place à la dimension anthropologique des significations, face à certaines traditions sémantiques marquées par une conception étroitement logico-mathématique du langage, conservent, à leur corps défendant, certains des présupposés les plus discutables de ce logicisme rigide, par suite de leur adhésion à une conception du langage comme miroir

---

<sup>106</sup> Nous lui empruntons donc ce postulat tout en l'amendant, en l'élargissant aux cas relevant de la relation de contiguïté ... et, accessoirement, en lui donnant un nom.

<sup>107</sup> Précisons toutefois que, là où nous distinguons *partie* et *exemplaire*, Kleiber emploie le mot *partie* en un sens extensif susceptible de s'appliquer aussi bien à des exemplaires qu'à des parties entendues au sens strict et qu'il n'y a donc pas lieu d'opposer sur ce point nos deux formulations.

du monde. Plus précisément, les analyses de Langacker<sup>108</sup>, mais aussi, à un moindre degré, celles de Kleiber, continuent de reposer, selon nous, et quoi qu'en disent ces linguistes, sur un diagnostic préalable d'anomalie *logique* et elles se révèlent donc structurellement dépendantes du postulat analytique que nous avons identifié.

### 3.2.1. Langacker

#### 3.2.1.1. Anomalie apparente vs « tolérance »

Comme nous l'avons indiqué plus haut (cf. 2.3.4.), Langacker prend toujours grand soin de qualifier d'apparentes les anomalies logiques induites par les situations de discordance. Néanmoins, toute sa démonstration implique qu'il s'agit bien pour lui d'anomalies. S'il y a, en effet, *conflit* entre signification littérale et signification effective, selon ses propres termes (2002 : 193, cf. *supra*, section 2.3.1.), alors l'anomalie logique ne saurait être seulement *apparente*. De même, Langacker souligne à l'envi combien, du fait de leur haute fréquence, ces anomalies apparentes représentent la « situation NORMALE » (2002 : 191) et il n'oublie pas de déclarer que la *tolérance* à l'égard des discordances entre profil et zone active présente un bénéfice à la fois communicationnel et cognitif<sup>109</sup>. Toutefois, tolérance ou non, et quelque fréquent que soit le phénomène, une *discordance* d'ordre compositionnel reste une *discordance* d'ordre compositionnel, c'est-à-dire une anomalie d'ordre logique.

#### 3.2.1.2. Participation indirecte & identité du référent vs zone active & discordance

Nous n'ignorons pas – autre objection possible – que Langacker a expressément écarté, dans la seconde version de son modèle, la thèse selon laquelle la zone activée par le prédicat serait nécessairement la seule à participer véritablement au procès qu'il exprime. Comme nous l'avons précisé (cf., *supra*, 2.3.1.), il distingue en effet la zone active des autres zones du référent considéré, sur la base du caractère direct ou indirect de leur participation, et il laisse donc entendre que les « autres zones », à leur manière, participent réellement au procès. À ce compte, il n'a nul besoin d'invoquer un changement de référent pour ledit argument. À tous ces égards, donc, Langacker peut paraître très éloigné du postulat analytique.

Pourtant, à moins de le vider de son sens, le concept de *discordance* (*discrepancy*) et même, si l'on y regarde de près, celui de *zone active*, semblent bien exclure par définition toute possibilité d'attribuer à ces autres zones une participation effective. Logiquement, en effet, un référent ne peut que *participer* ou *ne pas participer* au procès : il n'y a pas de degré intermédiaire possible. En d'autres termes, si les zones autres que la « zone active » étaient pleinement reconnues comme participant réellement au procès, fût-ce *plus indirectement*, fût-ce à un moindre degré, l'opposition entre

---

<sup>108</sup> Langacker est certainement, de nos deux auteurs, le plus proche des traitements dérivationnels.

<sup>109</sup> Bénéfice *communicationnel*, d'abord, puisque cette tolérance permettrait une « flexibilité » bienvenue sans laquelle nombre de nos énoncés se trouveraient encombrés de formules d'une grande complexité. Langacker illustre ce point en « traduisant » malicieusement divers énoncés « discordants » en énoncés « concordants ». Ainsi, *Ce stylo rouge est jaune* pourrait se paraphraser par : *La sensation colorée associée à la surface extérieure de ce stylo qui produit des traces auxquelles est associée une sensation colorée rouge est jaune* (2002 : 193). Bénéfice *cognitif* ensuite : « La bonne tolérance de la discordance profil / zone active est en outre tout à fait naturelle en termes cognitifs, car elle permet aux dénominations linguistiques de se concentrer sur les entités conceptualisées présentant une forte saillance cognitive » (*ibid.*).

concordance et discordance ne serait plus qu'une affaire de degré et le concept de *discordance* perdrait donc aussitôt toute valeur opératoire. Il n'y aurait plus de raison de contester aux zones moins actives leur titre à se voir appliquer le prédicat. Si donc Langacker est fondé à parler de discordance entre la signification du prédicat et celle de ses arguments, il faut que la différence entre la participation de la zone active et celle des autres zones ne soit pas seulement une différence de degré, mais bien une différence de nature. Du reste, le simple fait de qualifier d'*active* la zone qui participe directement au procès, et de la distinguer à l'aide de ce qualificatif, ne peut que laisser supposer que les autres sont bel et bien inactives.

Dans ces conditions, la thèse de la conservation du référent dans nos EPM ressemble beaucoup à une pétition de principe.

### 3.2.1.3. Entendre ou l'art de substituer des représentations préconçues aux significations linguistiques

Pour peu que l'on poursuive l'examen, on s'apercevra que cette dépendance structurelle de l'approche de Langacker envers le postulat analytique est solidaire de certaines préconceptions erronées sur la nature de la signification lexicale.

Reprenons à cet égard l'analyse de *entendre*. On se rappelle que Langacker pose l'égalité de dignité des deux valeurs [ENTENDRE] et [ENTENDRE']<sup>110</sup> – censées rendre compte respectivement de (10'), *Elle entendit le son du piano*, et de (10), *Elle entendit le piano* – et qu'il récuse le schéma, développé par la grammaire générative, d'une dérivation du sens d'*entendre* dans le second énoncé à partir d'une structure sous-jacente mise en œuvre dans le premier. Quoi qu'il en soit, si, comme le veut Langacker, la valeur [ENTENDRE'], activée par (10), témoigne d'une *discordance*, au regard de la relation entre le prédicat et l'argument objet, par opposition à la valeur [ENTENDRE], activée par (10'), et si le raisonnement que nous venons de conduire est juste, alors l'énoncé (10)<sup>111</sup> devrait bien comporter à ses yeux une forme d'anomalie logique. Mais nous voudrions aller plus loin. De notre point de vue, que la discordance soit ou non couplée, comme Langacker l'affirme, à une polysémie, tout devrait le conduire à considérer que le sens [ENTENDRE'], présent en (10) selon son analyse, est second par rapport au sens [ENTENDRE], présent en (10'), puisque ce sens [ENTENDRE'] résulte, de son propre avis, d'une certaine *tolérance* en discours permettant au sens global de l'énoncé de s'écarter de son sens compositionnel. Quelle est en effet la valeur que Langacker tient pour conforme à la concordance entre prédicat et objet, s'agissant de *entendre*? C'est celle qui correspond au plus près à la représentation du phénomène de l'audition comme enregistrement d'un percept *de nature sonore* par un sujet. Ainsi, Langacker, quoi qu'il en dise, continue à penser fondamentalement qu'à proprement parler « l'on ne peut entendre que des sons, non des objets physiques » (2002 : 193)<sup>112</sup>.

Cette représentation peut paraître de bon sens. Tout le monde s'accordera à dire en effet que *l'ouïe* (ou *l'audition*) met en jeu des sons ou des bruits. Le problème, s'agissant

---

<sup>110</sup> Nous remplacerons systématiquement *hear* par *entendre*.

<sup>111</sup> On notera en revanche que (10) et (10') sont censés correspondre tous deux à une situation de discordance *au regard de la relation entre le prédicat et son argument sujet*, seule étant activée dans les deux cas la zone correspondant à l'appareil auditif. L'appareil auditif constitue par conséquent la zone active de l'argument sujet de *entendre* dans nos deux énoncés (cf. l'analyse proposée de Roger *entendit un bruit*, 2002 : 191).

<sup>112</sup> Cf. aussi p. 189 : « en (1b) [= notre énoncé (10)], nous rencontrons l'anomalie apparente d'une personne entendant un objet physique, alors que les seules choses que l'on puisse entendre en fait, de façon tout à fait évidente, sont des sons ».

d'une analyse sémantique, tient au fait que nous sommes censés parler ici du verbe *entendre*, et non pas du phénomène ou du concept d'audition et que cette analyse revient par conséquent à substituer à la *signification* du verbe *entendre* une certaine *représentation* d'un tel concept, à la fois inadéquate et trop partielle pour rendre compte du sens du verbe. *Entendre* en français<sup>113</sup> (mais on en dirait autant de *hear* en anglais) ne se réduit pas en effet à la signification « ressentir une sensation de type auditif », mais renvoie fondamentalement à une *perception*, autrement dit à un processus d'*identification*, de *catégorisation*, effectué par un sujet à la faveur d'une telle sensation<sup>114</sup>. Or, de ce point de vue, rien selon nous ne justifie de distinguer deux valeurs d'*entendre* pour rendre compte de (10) et de (10'). Les deux occurrences de ce verbe y relèvent bien en effet d'une seule et même valeur : « percevoir (et donc distinguer) par le sens de l'ouïe ». Ainsi, *entendre le son du piano*, ce n'est rien d'autre que « percevoir (et donc distinguer) » un certain son *par opposition* à d'autres sons ; de même, *entendre le piano*, ce n'est rien d'autre que « percevoir (et donc distinguer) » un certain objet, en l'occurrence un certain instrument de musique, *par opposition* à d'autres objets<sup>115</sup>.

Il nous semble donc erroné, et de mauvaise méthode, de poser qu'*entendre un piano* signifierait prioritairement, *d'un point de vue logique*, « entendre le son d'un piano ». La relation entre les significations de *entendre* et de *un piano* en (10) n'est pas rendue plus cohérente, ou plus intelligible sur le plan logique, par l'insertion d'un maillon intermédiaire de la forme *le son de*. Il n'y a strictement rien d'étonnant dans le fait que le complément d'objet du verbe *entendre* ne désigne pas nécessairement un son, ni dans le fait que l'on puisse entendre aussi bien des oiseaux, un piano, une personne, que des gazouillis, du Mozart, des paroles ou le timbre d'une voix ou d'un instrument...

On voit à travers cet exemple combien des idées préconçues peuvent parfois interférer dans l'analyse du sens d'un lexème, et comment un cognitiviste peut se trouver encouragé par sa théorie sémantique même à substituer à la signification linguistique qu'il se propose d'analyser une certaine représentation, au demeurant assez pauvre, du phénomène correspondant.

### 3.2.1.4. Entendre et mordre ou l'atomisme de Langacker

D'une manière plus générale, la théorie des zones actives, en tant qu'elle reconduit le postulat analytique, nous paraît conduire à une conception à la fois linguistiquement et anthropologiquement erronée de l'expérience et de la signification.

<sup>113</sup> Nous écartons bien sûr le cas où *entendre* signifie approximativement « vouloir », comme dans *J'entends faire ce que j'ai dit*, et celui où il signifie « comprendre », comme dans *Je n'entends rien à ce jargon*.

<sup>114</sup> L'objet du verbe *entendre* désignera *a priori* la « cible », le produit de la perception (tel que catégorisé en somme par « l'auditeur »), mais il pourra désigner aussi à l'occasion, notamment en cas de décalage entre expérienceur et locuteur, la « source », objet de la sensation, tel que catégorisé en ce cas par le locuteur lui-même. On comparera à cet égard les énoncés suivants :

*Il a entendu un chien qu'il a pris pour un loup.*

*Il a entendu un chien, mais, en réalité, c'était un loup.*

*Pierre a entendu un hurlement, mais, en réalité, c'était une voiture qui freinait.*

*Pierre a entendu un hurlement, mais il a cru que c'était une voiture qui freinait.*

Sur les verbes de perception et sur *entendre* lui-même, cf. aussi notre analyse de *sentir* (*infra*, 4.1.1.).

<sup>115</sup> On fera des observations comparables à propos de *entendre* dans : *Pierre a entendu un hurlement* et *Pierre a entendu un loup*.

On retrouve ici en particulier cet *atomisme*<sup>116</sup> que Kleiber (1994 : 153) reprochait à la thèse de la référence indirecte, autrement dit une propension à la multiplication des référents, débouchant sur une conception finalement déshumanisante des significations linguistiques. Nous reprendrons cette critique à notre compte pour l'appliquer cette fois au modèle des zones actives, moyennant une légère adaptation. Qu'est-ce en effet que cet *atomisme* qui sévissait dans l'approche référentielle analytique (cf. 2.2.1., 2.2.2., mais aussi, *infra*, 3.2.2.1.) et qui continue à se manifester chez Langacker (en dépit de sa mise au point, déjà évoquée, concernant le prédicat *mordre*) ? Nous le définirons comme l'adhésion à un postulat « particulariste » – corollaire du postulat analytique – selon lequel, des deux expressions A et A' en relation partie - tout, respectivement présentes en E et en E', la seule véritablement satisfaisante au plan logique serait nécessairement celle qui désigne le référent le plus particulier, soit A'. Langacker est clairement atomiste en ce sens puisque la thèse des zones actives repose tout entière sur la nécessité de choisir entre A et A'.

Or, force est de constater que cet atomisme produit des effets caricaturaux tout à fait comparables chez Langacker et dans les approches référentielles analytiques – et, plus généralement, dans les approches dérivationnelles –, en déterminant une vision du monde atomisée dont s'absente le sens humain. Ainsi, le traitement de la signification d'*entendre* nous fait entrer dans un monde où les humains entendant des pianos sont convertis mécaniquement en appareils auditifs enregistrant des sons de pianos. L'analyse de Langacker, en effet, reconduisant certains préjugés ordinaires concernant l'audition, pose que la signification logiquement conforme du verbe *entendre* (hors discordance) se ramènerait à l'interaction entre un appareil auditif et des réalités sonores, comme l'atteste la conjonction des thèses suivantes (cf. notamment 2002 : 195) :

- a) la zone active du sujet dans les énoncés (10) et (10') correspond à l'appareil auditif du référent sujet ;
- b) la concordance entre le prédicat et son argument objet manifestée en (10') correspond à la signification [ENTENDRE].

Ainsi, la concordance intégrale pour ce verbe correspondrait à un énoncé où l'objet dénoterait un *son* (comme en 10') et le sujet un *appareil auditif*...

Mais l'énoncé (8), compris comme signifiant essentiellement, prioritairement, « les dents de votre chien ont mordu une (certaine) partie de mon chat »<sup>117</sup>, nous montrera encore mieux combien l'atomisme de Langacker peut conduire à une conception passablement désincarnée, voire « schizoïde », de l'expérience, et, en particulier, de la perception et de l'action dans le monde vivant.

On peut s'interroger en effet sur cette forme de cécité qui permet de considérer les dents du chien d'un côté et « la partie mordue » du chat, de l'autre, comme les principaux participants du procès de *mordre*, dans une appréhension purement spatiale – et visuelle – du phénomène. Semblable analyse nous semble passer totalement à côté du sens d'un

<sup>116</sup> On distinguera de l'atomisme dont il est ici question l'*atomisme logique* développé par Russell et par le Wittgenstein du *Tractatus*, même s'il existe des points de contact entre ces deux orientations.

<sup>117</sup> Pour ce qui concerne la zone de l'argument objet activée par le prédicat (« une (certaine) partie de mon chat »), l'équivalence proposée peut notamment se fonder sur cette observation de la page 190 : « S'agissant du repère (*landmark*), [MORDRE] n'indique pas quelle partie particulière du chat a le privilège d'une participation directe, mais [MORDRE] suggère fortement que seules des parties limitées sont affectées. »

tel énoncé pour un être humain. D'un point de vue expérientiel ou phénoménologique, en effet, cher en principe à la linguistique cognitive, et, *a fortiori*, d'un point de vue anthropologique (par opposition à un point de vue que l'on pourra qualifier de « mécaniste »), c'est bien tout le chien, d'un côté, et tout le chat, de l'autre, qui se trouvent engagés dans le procès de « mordre », le premier devenu tout agressivité, le second douleur et humiliation, et on pourrait aller jusqu'à dire qu'en comparaison, les dents du chien et « la partie mordue » du chat ne sont impliquées dans le procès que dans une faible mesure. Les crocs, en effet, n'ont pas mordu tout seuls (quelle que soit la frayeur qu'ils peuvent inspirer) et le chat tout entier se ressent de sa partie mordue – il ne viendrait d'ailleurs à l'idée de personne de considérer que la partie mordue du chat a mal. Tout cela, qui se vérifierait aisément sur le plan neurologique, s'offre d'emblée au regard de l'observateur le plus impassible à travers les postures respectives des deux animaux.

Il nous semble donc exister une contradiction entre l'assimilation de la zone active à la zone focale de l'interaction relationnelle, d'une part, et l'analyse proposée de l'énoncé (8), d'autre part, dans la mesure où, sur le plan expérientiel, ce qui se trouve dans le *focus* d'un tel énoncé ne peut être que le référent global du sujet (*le chien*), d'une part, et le référent global de l'objet (*le chat*), d'autre part, par opposition à ce que dirait l'énoncé très bizarre *Les dents de votre chien ont mordu une partie de mon chat*.

Langacker choisit d'assimiler le *focus* de l'interaction relationnelle au lieu où le procès se rend accessible aux sens, où, surtout, il s'offre le plus facilement à la vérification, et il estime que ce lieu est aussi celui où le procès se livre dans son essence la plus profonde. Mais une tout autre conception serait possible – et elle nous paraît amplement préférable –, qui se garderait de surimposer à la signification de nos énoncés des idées préconçues sur les *realia* que leurs unités sont censées symboliser.

### 3.2.2. L'ambiguïté du PMI et l'anomalisme résiduel des analyses de Kleiber

Il est certes plus difficile de démontrer la persistance du postulat analytique chez Kleiber. On pourrait en effet nous objecter que ses travaux anticipaient notre analyse, que sa critique des approches référentielles analytiques dénonçait déjà, d'une certaine manière, le postulat analytique et que son PMI consacrait son abandon, en dissolvant une fois pour toutes l'anomalie logique supposée des énoncés concernés. On peut même estimer que la critique des excès de l'iconicisme que nous développerons plus loin était déjà contenue en germe dans certaines de ses observations<sup>118</sup>.

Une telle objection comporte une grande part de vérité. Kleiber a puissamment contribué à clarifier le problème et nous reconnaissons volontiers notre dette envers ses analyses, sans lesquelles la présente étude n'aurait pas vu le jour. Elles restent toutefois affectées, selon nous, par une ambiguïté majeure qui en réduit sensiblement la portée et fait obstacle à un traitement réellement satisfaisant de nos énoncés. C'est du moins ce que nous allons tenter de montrer dans cette section.

L'ambiguïté de ces analyses apparaît quand on examine le statut et la fonction assignés au PMI dans la démonstration. Ce principe se prête en effet à deux interprétations concurrentes, entre lesquelles il nous semble que Kleiber n'a pas clairement choisi, l'une compatible avec un rejet total de l'anomalisme, l'autre se bornant à adapter à nos énoncés la traditionnelle opposition entre *logique du langage* et *logique des logiciens* et reconduisant par conséquent le présupposé qui voudrait que nos énoncés présentent une anomalie d'*ordre logique*.

---

<sup>118</sup> Cf. notamment Kleiber (1999b : 170), passage évoqué *supra* (2.3.2.2.).

Nous tenterons de montrer que ces deux interprétations du PMI sont accréditées par le discours de Kleiber lui-même, mais que la balance n'est pas égale entre ces deux options et que l'économie même de la démonstration, en substantialisant le PMI et le principe d'intégration méronomique, la fait basculer immanquablement du côté de la seconde.

### 3.2.2.1. *Le PMI, principe négatif*

La première interprétation du PMI en fait un principe *négatif* – un contre-principe plutôt qu'un principe –, relativement sous-déterminé, ne visant qu'à neutraliser le préjugé commun selon lequel nos énoncés présenteraient une forme d'anomalie. Ainsi entendu, le PMI ne semble répondre qu'au besoin de mettre un nom sur le rejet d'un principe erroné, à savoir le postulat que dénonçait précisément Kleiber dans les approches référentielles analytiques (cf. notamment 2.2.1.) et qu'il résumait par une formule qui a inspiré notre propre formulation du *postulat analytique* (cf. 3.1.3.). Le PMI ainsi compris énonce simplement, en somme, contre toute analyse détectant une anomalie dans nos énoncés, qu'il arrive assez souvent que l'application d'un prédicat à un référent se fonde en langue sur des caractéristiques qui ne valent pas pour la totalité de ce référent (totalité des exemplaires d'un ensemble ou totalité des parties de ce référent), mais seulement pour certaines de ses parties (« parties », au sens strict, de ce référent ou exemplaires de l'ensemble considéré) et, point capital, que c'est la signification linguistique même des signes considérés qui dispose qu'il doit en être ainsi. Ce qui revient à dire, pour utiliser une distinction que nous présenterons et illustrerons plus loin (cf. 3.3.), que le *domaine d'application* d'un prédicat ne coïncide pas nécessairement avec son *domaine d'observation*. Le PMI compris de cette façon s'offre donc comme une maxime de saine prophylaxie épistémologique visant à prémunir l'analyste contre un préjugé hyperlogicien courant et contre un certain penchant professionnel à la surinterprétation métonymique. Il permet par là même d'affirmer les droits d'une linguistique de la langue réelle, face à certaines conceptions scientistes ou trop étroitement logico-mathématiques du langage. Entendu ainsi, le PMI révèle donc un évident souci d'équilibre que l'on peut qualifier d'humaniste, par opposition à un logicisme étroit<sup>119</sup>. On se souviendra à cet égard que Kleiber a parfois utilisé le PMI en réponse à des analystes atomisants tels que Kayser – cf. notamment Kleiber (2001 : 370). On se souviendra également qu'il est manifestement gêné par certaines applications du concept de *zone active*, voire par le concept lui-même, et que le PMI lui permet de s'en passer complètement dans ses propres analyses de nos énoncés. On peut d'autant plus regretter dans ces conditions qu'il ne soit pas allé tout à fait jusqu'au bout du chemin.

### 3.2.2.2. *Un principe second d'ordre cognitif, compensant une anomalie logique*

Autant nous sommes prêts à souscrire au PMI entendu comme principe négatif et approuvons les critiques opposées par Kleiber aux traitements des anomalistes, autant nous sommes en désaccord avec la plupart des réanalyses qu'il a proposées de nos énoncés, en ce qu'elles accréditent dans leur ensemble une interprétation plus spécifique, mais aussi très discutable, de ce même principe.

---

<sup>119</sup> « L'atomisme que prône la thèse de la variation du référent selon le prédicat reflète, comme le dénonce N. Ruwet (1984, p. 122), "son incapacité à penser l'être humain, la personne, l'âme, comme une unité intérieurement diversifiée". » (Kleiber, 1994 : 153)



Nous pensons en effet que dans chacun des travaux qu'il a consacrés à nos EDM, entre la phase où il discute les analyses antérieures et celle où il avance ses propres analyses, se produit un resserrement ou un repli qui conduit systématiquement Kleiber à admettre tacitement, et sans en avoir peut-être une claire conscience, l'existence d'une anomalie dans ces énoncés, anomalie qu'il situe toutefois sur le seul plan logique, à la faveur d'une dissociation non moins implicite entre anomalie *logique* et anomalie *linguistique*. Nous récusons pour notre part une telle dissociation, mais elle n'en exerce pas moins ses effets chez beaucoup de sémanticiens et il nous semble qu'elle demeure également présente et active chez Kleiber. Selon cette thèse dissociationniste, aussi répandue chez nos auteurs que peu discutée : (i) un énoncé présente une anomalie d'ordre *logique* si sa signification s'écarte de ce que stipulent les significations des signes qui le composent (on remarquera que la *logique* dont il est question ici se déduit du seul jeu de la langue) ; (ii) un énoncé présente une anomalie d'ordre *linguistique* si son énonciation n'est pas conforme aux usages de la langue ; (iii) enfin, et surtout, un énoncé peut être anormal sur le plan logique (au sens indiqué plus haut) sans l'être sur le plan linguistique. C'est donc en vertu de cette dissociation implicite qu'un linguiste peut juger qu'un énoncé est parfaitement normal sur le plan linguistique tout en continuant en son for intérieur à le considérer comme anormal sur le plan logique, et sans même éprouver le besoin de s'expliquer sur le décalage entre ces deux diagnostics<sup>120</sup>. Il lui suffira en effet de considérer, avec nos auteurs anomalistes, que l'usage linguistique met en jeu non seulement les stipulations définies par les significations linguistiques, mais aussi des principes ou des mécanismes s'ajoutant à ces significations et susceptibles d'en modifier les effets. Nous considérons pour notre part ces principes adventices comme des procédures d'exception que nous rejetons en tant que telles. Pour nous, en effet, l'alternative est simple : ou bien une catégorisation peut se fonder sur la langue, et sa mise en œuvre dans l'énoncé ne comporte alors aucune espèce d'anomalie logique ; ou bien elle relève de l'invention du locuteur ou d'une licence discursive, et, en ce cas, l'énoncé qui en résulte présentera bel et bien une « anomalie » (si modeste soit-elle) – *a priori*, une figure de sens.

C'est, selon nous, à la faveur de ce hiatus entre anomalie logique et anomalie linguistique que la seconde interprétation du PMI peut coloniser de proche en proche toute l'analyse. Cette nouvelle interprétation, à l'opposé de la première, fait du PMI un principe de *jeu* inscrit dans la langue, principe *positif* d'ordre cognitif ou pragmatique, ayant pour fonction de suspendre, comme la *tolérance* invoquée par Langacker, l'application au langage humain d'une exigence logique tenue ailleurs pour légitime. Plus précisément, le PMI ainsi entendu énonce qu'il est toujours possible, sous certaines conditions de saillance, et sans que cela déclenche de figure de sens, de caractériser la totalité d'un référent (sa totalité ou la totalité des exemplaires de l'ensemble qu'il constitue) à l'aide de prédicats ne convenant en principe en langue qu'à certaines parties de ce référent (parties au sens strict ou exemplaires).

Cette seconde interprétation, qui substantialise le PMI, ne nous semble pas acceptable. Nous verrons qu'elle présente l'inconvénient majeur de « remettre en selle » le postulat analytique, quand bien même l'analyse entend faire sa place à un principe cognitif censé le contrebalancer. Car, si le PMI *contrebalance* le postulat analytique, ce ne peut être que parce que ce dernier est logiquement fondé.

Cette seconde interprétation du PMI peut s'appuyer, selon nous, sur plusieurs arguments solides que nous classerons par ordre de force croissante.

---

<sup>120</sup> En tant que linguiste, il pourra d'ailleurs ne rien dire du plan logique, même si tout son raisonnement postule une anomalie sur ce plan.

1) Notons d'abord que l'appellation même de « principe de métonymie intégrée » nous oriente vers la seconde interprétation du principe en accréditant l'idée que le fonctionnement sémantique des langues (d'où le qualificatif « intégré ») présenterait une forme d'anomalie (*d'inconvenance catégorielle*, pour employer un concept familier à Kleiber) au regard de la logique (d'où le terme de « métonymie »<sup>121</sup>).

Kleiber pourrait certes répondre que la métonymie, pour être entérinée, n'en est pas moins neutralisée, à force d'être diluée, et qu'elle est, pour tout dire, banalisée, dans la mesure où elle se trouve posée en principe général, à la fois *cognitif* et *linguistique*. Et il est bien vrai que cette promotion de la métonymie en principe actif universel vaut licence définitive, autorisation de déroger indéfiniment à la logique sur ce point (sous certaines conditions de saillance). Dès lors que la métonymie est inhérente à la langue (« intégrée »), elle devient omniprésente : c'est la langue elle-même qui est métonymique. À notre sens, toutefois, cette généralisation conquérante ne change rien au problème *sur le plan logique*, car ce qui l'emporte précisément sur ce plan, c'est bien l'idée d'une métonymie, et donc d'une forme d'anomalie.

Avec le PMI, Kleiber continue donc à opposer d'une certaine façon logique et langage, ou, plus exactement, langage et cognition, et, de son point de vue, à en juger du moins par les formules employées, les énoncés considérés ne devraient pas normalement prendre les significations qu'ils reçoivent dans l'usage. Or c'est cette opposition même entre langage et logique ou entre langage et cognition qui nous semble sujette à caution. Le PMI concède encore trop au « logicisme » (ou, plutôt, à « l'hyperlogicisme », cf., *supra*, 3.1.) à l'égard duquel il veut prendre ses distances<sup>122</sup>. Pour notre part, nous n'entendons pas opposer le langage à la logique, mais, *bien au contraire*, démontrer l'illogisme foncier de l'hyperlogicisme lui-même.

2) Nos craintes nous paraissent confirmées par la manière dont Kleiber expose son principe. Partant d'une contestation de la thèse adverse, le raisonnement passe très vite en effet à la mise en place d'un principe concurrent, supposé plus fort, s'agissant du langage, que le postulat dénoncé – dénoncé, mais, paradoxalement, maintenu. En bref, au lieu de mettre à bas un postulat erroné, Kleiber ajoute, nous semble-t-il, un postulat à un autre. Il présente le PMI comme un principe cognitif d'interprétation pragmatique

---

<sup>121</sup> Quand le terme de *métonymie* sert à caractériser des sens figurés *lexicaux*, on ne saurait évidemment parler d'anomalie ou d'*inconvenance catégorielle* : en tant que ressource offerte par la langue elle-même, le sens figuré lexical *convient* en effet par définition. Le concept d'*inconvenance catégorielle* ne vaut que pour les sens figurés *discursifs* (les figures sémantiques). Mais on observera précisément que le jugement de métonymie lexicale ne peut être porté qu'*a posteriori*, et au cas par cas, en fonction de la structure sémantique propre à chaque signe, et en aucune façon *a priori* et globalement, à l'échelle de la langue tout entière, comme le voudrait le PMI dans son interprétation « positive ».

<sup>122</sup> Sur le plan cognitif, on ne pourrait vraiment opposer sérieusement la *logique* (au sens le plus trivial de ce terme, cf. argument suivant) au *langage* qu'à la condition de considérer que ces deux compétences pourraient se passer l'une de l'autre et qu'une connaissance et une activité de pensée élaborées seraient possibles sans leur conjonction, ce qui présupposerait quelque merveilleuse faculté première dont nous n'avons aucune trace. La langue est en effet le lieu et la condition de notre activité de pensée la plus différenciée, la plus complexe et la plus structurée. Cette structuration ne va pas sans contraintes logiques. Et ces contraintes logiques mêmes semblent bien induites par les significations linguistiques. Il paraît périlleux, pour les mêmes raisons, d'opposer *langage* et *cognition*. Sur toutes ces questions, cf. aussi Nyckees (à paraître a, et notamment, section 2.2. : « La dimension épistémique des significations et la contrainte d'opérativité »).

ayant pour fonction de *corriger* les effets d'un postulat logique demeurant incontesté dans son ordre.

Nous en voulons pour preuve ce passage où la mise en échec du postulat dénoncé permet à Kleiber de justifier le recours au PMI :

« *Il faut néanmoins expliquer comment une telle chose est possible*, autrement dit, comment un prédicat qui ne se trouve pas vérifié par tous les membres d'une classe ou toute la surface d'une entité<sup>123</sup> peut malgré tout être déclaré vrai de cet ensemble et de cette entité. C'est là qu'intervient notre principe de métonymie intégrée. » (1999b : 143, souligné par nous).

La formule initiale que nous avons mise en italiques « *il faut néanmoins expliquer comment une telle chose est possible* » (comme le « *malgré tout* » qui intervient plus loin) prouve nous semble-t-il que la « chose » en question semble *a priori* anormale et que le PMI n'est pas seulement un principe *négatif* mais bien un *second* principe<sup>124</sup>.

Tout indique donc que, pour Kleiber, le PMI modifie bel et bien la signification des énoncés, telle qu'elle est logiquement prédictible à partir de la signification de leurs constituants. Tout se passe comme si se déclenchait un processus cognitif ayant pour effet de « dévier » l'interprétation que laisserait attendre la logique – si l'on entend par ce dernier mot non pas une discipline particulière, mais un ensemble de principes et de mécanismes généraux, inscrits dans la faculté de raisonner et/ou dans la compétence linguistique, et régulant l'interprétation des énoncés et celle de leurs relations entre eux. Ainsi, lorsque Kleiber déclare que nos énoncés ne sont pas anormaux, il ne met pas en doute, malheureusement, l'idée qu'ils représenteraient une exception par rapport aux exigences logiques, mais seulement la thèse selon laquelle les langues humaines – et le fonctionnement cognitif – devraient être en totalité conformes à la logique. S'il réfute en somme l'idée que nos énoncés présenteraient une anomalie, c'est toujours en laissant entendre que le langage et/ou la cognition humaine ferait exception à un principe logique considéré comme légitime *dans son ordre* quoiqu'il ne le soit pas nécessairement *dans l'ordre du langage*.

Si donc l'on suit bien le raisonnement sous-tendant son argumentation, le caractère paradoxal desdits énoncés tient manifestement au fait qu'ils contreviennent à un principe logique, principe qui peut néanmoins se trouver suspendu dans le langage ordinaire moyennant certaines conditions de « saillance ».

3) Aussitôt après l'avoir formulé, Kleiber se voit obligé en effet, pour en limiter la surpuissance, de soumettre son PMI à une règle générale de saillance cognitive qu'il énonce ainsi :

« la règle en la matière [celle qui gouverne l'application du PMI], entrevue ci-dessus, veut que les caractéristiques concernées soient d'une manière ou d'une autre également saillantes pour le tout » (1994 : 155)<sup>125</sup>.

---

<sup>123</sup> Cette référence à la surface d'une entité s'éclaire dans le contexte de l'extrait où Kleiber se propose notamment d'expliquer notre énoncé (23) : *Le pantalon est sale*.

<sup>124</sup> On prêterait également attention aux termes par lesquels Kleiber intronise le nouveau principe : « Une "partie" d'un référent (singulier ou pluriel) permet, dans des conditions qu'il conviendra de préciser, une assertion sur le référent tout entier grâce à ce que nous avons appelé le principe de *métonymie intégrée* :

*certaines caractéristiques de certaines parties peuvent caractériser le tout.* » (1994 : 155).

Le recours à la préposition *grâce à* suggère que le PMI ne se réduit pas à énoncer en plein ce que la critique des approches référentielles analytiques exprimait en creux.

<sup>125</sup> Cf. aussi : « Ce qui autorise le passage de la partie au tout, c'est que les caractéristiques concernées soient d'une manière ou d'une autre également saillantes ou valides pour le tout. Autrement dit, qu'elles aient une répercussion sur le référent saisi dans sa globalité et que ce sont

On observera une nouvelle fois qu'il n'aurait pas été nécessaire de formuler une telle règle si le PMI n'avait été qu'un principe négatif. Quoi qu'il en soit, nous soutiendrons que ces conditions de saillance (cognitive) font double emploi avec ce que prescrit la signification des unités elles-mêmes.

Dans chacun des cas qu'il commentera pour illustrer ces conditions de saillance, Kleiber nous renverra en effet au cas particulier constitué par la signification de l'unité lexicale considérée, en sorte que nous ne pourrions jamais juger de ladite saillance qu'*a posteriori*, c'est-à-dire à la lumière de la signification linguistique de l'unité elle-même. C'est pourquoi il nous semble possible – et même nécessaire – de rendre compte intégralement de ces prétendues *conditions de saillance cognitive* sur la base de la signification même des unités concernées. Invoquer des conditions de saillance ne peut selon nous que favoriser des raisonnements circulaires :

« Nous avons vu que le prédicat *être sec*, quoiqu'appliqué à la peau, ne permet guère d'affirmer que *Paul est sec* pour exprimer qu'il a la peau sèche. *Avoir la peau sèche* [<sup>126</sup>] n'est pas un aspect jugé suffisamment caractéristique du référent global. Il n'est pas immédiatement perceptible et ne participe donc pas à la représentation que l'on peut se faire de l'individu. » (1994 : 155)

Sur quoi se fonder ici pour conclure au faible degré de pertinence de la propriété relativement au prédicat global, sinon sur l'absence même de tour du type *N<sub>hum</sub> est sec* pour exprimer l'idée que « *N<sub>hum</sub> a la peau sèche* » ? Il semble difficile de fonder une explication en termes de saillance sur des indices réellement indépendants. En outre, s'il est vrai qu'on ne dira certainement pas *Paul est sec* pour exprimer l'idée qu'il a une nature de peau *sèche* (vs *grasse*), on pourra tout à fait le dire en revanche pour signifier que, s'étant séché après la baignade, Paul n'est plus mouillé (et peut en conséquence se rhabiller / ne risque donc plus d'attraper froid, etc.)<sup>127</sup>. Or, peut-on affirmer en ce second sens que le fait d'être sec (vs *mouillé*) est « immédiatement perceptible » (à quelle distance est-on censé se placer pour en juger ?) et « participe à la représentation » que l'on peut se faire de Paul ? Il paraît difficile d'être catégorique sur ce point. Ce serait encore plus délicat à propos de l'énoncé *Paul est tatoué*, qui peut se dire même si le tatouage de Paul n'est visible que lorsqu'il est nu et/ou s'il ne couvre qu'une partie très restreinte de son anatomie. On en déduira que la saillance, dont parlent de nombreux sémanticiens, ne saurait constituer un critère *a priori*, comme il en irait si elle reposait sur des indices d'ordre perceptif au sens étroitement sensori-moteur du terme, mais qu'elle ne peut s'évaluer qu'après coup – ce qui témoigne de son caractère éminemment culturel<sup>128</sup> –, et au regard de la signification mobilisée. C'est donc au moins notre connaissance des pratiques culturelles dans telle société donnée, inséparable selon nous de la signification considérée, qui décide du caractère... « saillant » ou non d'un trait perceptif quelconque au regard du référent impliqué.

Ainsi, la « règle de saillance » ne semble se charger de sens qu'au contact de la signification des unités auxquelles elle s'applique. En leur absence, elle reste vide de contenu. Ne serait-il pas plus prudent d'en faire l'économie ? C'est pourquoi nous suggérerons de renoncer au PMI et à ces conditions d'application. Le chemin emprunté nous conduira sensiblement au même point d'arrivée, mais il sera plus sobre en postulats ou en principes. Nous nous contenterons en effet de tirer tout le parti possible de la nature et de la structure des significations lexicales mises en jeu, là où l'analyse de

---

ces raisons qui font que c'est le référent global qui est choisi comme sujet et non seulement la partie vérifiant plus étroitement ou plus directement le prédicat. » (1999b : 99)

<sup>126</sup> Dans le contexte (cf. aussi p. 152), cette expression doit manifestement se comprendre comme un prédicat portant sur la *nature de peau* du sujet (*sèche* vs *grasse*).

<sup>127</sup> Éventualité relevée par Kleiber lui-même (1999b : 145).

<sup>128</sup> Caractère culturel que Kleiber reconnaît volontiers d'une manière générale.

Kleiber devait effectuer un double détour avant de toucher au but : par le PMI tout d'abord, puis par des conditions de saillance émises au coup par coup pour en limiter la surpuissance.

4) S'il était réellement convaincu que nos EPM sont normaux à tous égards (et donc sur le plan logique autant que sur le plan linguistique), et si le PMI n'était pour lui qu'un principe négatif, on peut présumer que Kleiber n'aurait pas manqué d'en analyser un certain nombre, au fil des travaux qu'il leur a consacrés, afin de démontrer qu'ils ne présentaient aucune espèce d'anomalie logique, plutôt que de paraître s'en remettre à un principe général, valant une fois pour toutes. Or, tout à l'inverse, les analyses qu'il nous propose<sup>129</sup> semblent toujours présupposer que les EPM n'ont pas le sens que laissent attendre leurs constituants et que l'on ne peut vraiment comprendre leur fonctionnement sémantique effectif sans faire intervenir des considérations d'ordre cognitif, à commencer par le PMI lui-même, entendu ici comme principe supplémentaire – considérations venant compléter les stipulations définies par les significations linguistiques et *s'ajoutant*, donc, au postulat critiqué. Ainsi, dans l'économie de la démonstration, tout semble indiquer que le PMI dispense le sémanticien d'analyser précisément les significations concernées. Pourtant, comme nous l'avons souligné, le caractère de normalité ou d'anomalie logique d'un énoncé ne peut pas se décider *a priori* en vertu d'un principe général, mais uniquement sur la base d'un examen des significations qu'il mobilise. C'est à un tel examen que nous nous livrerons dans notre quatrième et dernière partie. Le lecteur pourra alors vérifier que l'analyse des énoncés de notre corpus se passe très bien de tout principe général de tolérance, et donc du PMI en particulier, qu'il soit associé ou non au principe d'intégration méronomique. Mais il lui faudra patienter encore une quinzaine de pages avant de mettre ce dernier argument à l'épreuve.

Pour toutes les raisons que nous venons d'exposer, il nous semble donc que Kleiber continue à se mouvoir dans le même paradigme que les anomalistes qu'il critique, même s'il se situe sur ses marges et s'efforce de neutraliser les effets néfastes de leurs modèles. Il n'en occupe pas moins une place particulière parmi ces auteurs. C'est bien lui qui s'est montré le plus critique envers les analyses anomalistes et qui a forgé une bonne part des outils dont nous nous servons dans cette étude.

Soulignons pour conclure que l'on ne peut pas sans grand risque<sup>130</sup> considérer que de supposés principes cognitifs seraient en certaines circonstances « opposables » aux exigences logiques. Aussi longtemps, en effet, qu'on ne les surinterprète pas dans un esprit « hyperlogicien » (cf. 3.1.), les exigences dites logiques, qui régulent l'usage du langage, ne sont jamais que les conséquences des stipulations exprimées par les

---

<sup>129</sup> Il lui arrive certes de dénoncer l'idée que certains énoncés présenteraient une anomalie quelconque (cf. 2.3.2.1.), mais, nous a-t-il semblé, exception faite de (8), jamais ces derniers ne relèvent de nos EPM. On se rappellera notamment ce passage déjà cité : « [si de telles paraphrases présentent une réelle difficulté,] ce n'est pas essentiellement parce qu'on ne voit pas quelles parties précises sont concernées (...), mais c'est surtout parce que *ce sont des procès qui ne peuvent même pas être conçus comme ne s'appliquant qu'à des parties* : ils sont globaux. *Marcher* ne met pas qu'en jeu les pieds, mais sollicite le corps tout entier ainsi que les facultés mentales. » (1994 : 158, souligné par nous)

<sup>130</sup> Le risque est, comme nous l'avons suggéré plus haut, de rendre inconcevable (ou, en tout cas, incompréhensible) toute possibilité d'une connaissance relativement efficace – si l'on admet bien sûr que, dans le monde tel qu'il est, la connaissance entretient des liens étroits avec la maîtrise du langage.

significations linguistiques. Il convient de poser en principe que les langues, par définition, ne peuvent ni se tromper plus, ni se tromper moins que leurs locuteurs eux-mêmes.

### **3.3. Les difficultés théoriques soulevées par les analyses en termes d'énoncés appropriés et par le postulat analytique qui les sous-tend**

On se souvient que Guillet & Leclère notaient, à juste titre, le caractère pléonastique, redondant, des énoncés du type de (1') à (3'), c'est-à-dire, selon leur analyse et pour utiliser leurs propres termes, des énoncés contenant un substantif *strictement approprié*. Cette observation mérite selon nous d'être méditée et elle nous servira de point de départ dans notre critique du postulat analytique. Nous y voyons pour notre part l'aveu que, quoi que nos auteurs aient pu en dire, l'énoncé *La peau de Paul est bronzée* est à bien des égards moins pertinent, et finalement moins logique ou moins approprié, que l'énoncé correspondant *Paul est bronzé* dans la majorité des circonstances où nous pouvons souhaiter faire une observation sur le bronzage de Paul.

Sans nous limiter à présent aux cas de Langacker et de Kleiber, nous retiendrons, contre les analyses en termes d'énoncés appropriés, trois objections qui convergent pour en démontrer le caractère aporétique.

Nous n'évoquerons ici que pour mémoire l'argument de bon sens selon lequel la plupart des énoncés sont plutôt de la forme E que de la forme E'. Un tel fait ne peut en effet être considéré comme un argument décisif, dans la mesure où la plupart, sinon la totalité, de nos analystes le reconnaîtraient volontiers. Passons donc, sans nous attarder, à notre première véritable objection.

#### *3.3.1. Les énoncés appropriés, mythe ou réalité ?*

On peut douter qu'il existe beaucoup d'énoncés dans lesquels les arguments vérifiaient leurs prédicats dans toutes leurs parties et dans toutes leurs occurrences – à supposer qu'il en existe.

Et, pour commencer, les énoncés E' qu'on nous présente comme appropriés le sont-ils vraiment ? On pourrait estimer que, dans toutes nos paraphrases métonymiques, A' n'est pas lui-même assez précis et qu'il conviendrait de le spécifier davantage afin d'atteindre un référent vraiment approprié sur le plan logique. Ainsi, on peut dire d'une personne qu'elle est bronzée sans pour autant que *toutes les parties de sa peau* soient bronzées. Le bronzage total n'est d'ailleurs pas si fréquent (sauf pratique méthodique et systématique du bain de soleil intégral) et on notera qu'en règle générale les couches inférieures de la peau ne sont pas bronzées... On peut dire de même d'une personne qu'elle est maquillée sans que *toutes les parties de son visage* soient couvertes de maquillage. Et on peut dire d'une personne qu'elle est voûtée sans que *toutes les parties de son dos* présentent nécessairement cette courbure caractéristique.

Il faudrait donc, certainement, être plus précis dans la reformulation pour récupérer dans chaque cas un énoncé vraiment approprié du point de vue logique. S'agissant de l'énoncé (1), il conviendrait par exemple de préciser si ce qui est bronzé chez Paul correspond à la peau de son visage, de ses bras, ou de ses jambes, et à quelles couches de ce revêtement cutané. Dans le cas de l'énoncé (2), plutôt que le visage, il faudrait préciser si ce sont les yeux, ou plutôt les cils, les paupières, les lèvres et/ou les joues ou les pommettes qui sont maquillés, sans oublier de spécifier peut-être quelle partie des paupières, quelle zone des cils, *etc.* Dans le cas de l'énoncé (3), il faudrait dire que c'est

la colonne vertébrale qui est voûtée, plutôt que le dos, ou, plus précisément, un certain segment de celle-ci compris entre telle et telle vertèbre.

De même, si l'on s'intéresse à l'énoncé (7), *Paul est intelligent*, à supposer qu'il signifie vraiment « Le comportement de Paul est intelligent », le locuteur veut-il réellement nous dire que *tout* dans le comportement de Paul est intelligent ? Et, si ce n'est pas exactement ce qu'il veut dire, peut-on conclure d'un ensemble d'actes intelligents à un comportement intelligent ? On sait que, même dans un comportement des plus intelligents un esprit aguerri pourra remarquer assez souvent quelques zones de sottise... D'autre part, tout dans un comportement ne participe pas de l'opposition de l'intelligent et du non intelligent. Le sommeil, par exemple, ne semble pas relever de cette problématique. Enfin, ce qu'il y a d'intelligence dans le comportement de Paul doit-il vraiment lui être attribué ? – Et qu'est-ce que l'intelligence<sup>131</sup> ?

Si l'on s'intéresse à présent à l'énoncé supposé approprié *Le corps de Paul pèse 75 kg*, il serait surprenant que ce corps pèse très exactement ce poids au milligramme près, et *a fortiori* au millionième d'angström près. Et l'on pourra également se demander ce qu'il conviendrait de prendre en considération dans une évaluation raisonnable. Le poids indiqué ne devrait-il pas faire abstraction par exemple de l'air inspiré par Paul au moment où il s'est pesé ? Et qu'en est-il du verre d'eau bu cinq minutes auparavant ou du repas ingéré la veille au soir ?

À en juger par ces quelques exemples, on a donc tout lieu d'estimer qu'il n'y a pas véritablement de limite aux correctifs qu'il serait souhaitable d'apporter aux énoncés réels afin de parvenir à des énoncés vraiment appropriés.

Poursuivant dans cette voie, on pourra se demander si, d'un point de vue rigoureusement scientifique, il peut exister en pratique des énoncés vraiment appropriés. Il semble bien en effet qu'à un niveau phénoménal « approprié » – par hypothèse, le niveau de ce qui peut se dire dans le langage de la physique –, la formulation du prédicat n'ait plus de sens.

Qu'est-ce qui est bronzé, par exemple, dans la peau de Paul ? Un examen au microscope nous révélerait sans doute que la mélanine qui lui donne son actuelle pigmentation brune est inégalement répartie à l'échelle microscopique. On ferait des observations analogues à propos du maquillage de Marie.

Le physicien pourrait également faire remarquer, à propos de certains de nos énoncés qui s'y réfèrent directement<sup>132</sup>, que la notion de couleur est, du point de vue de sa discipline, éminemment problématique. C'est en effet une propriété manifestement interactionnelle<sup>133</sup>, résultant de l'interaction entre le ou les systèmes visuels humains et un certain rayonnement électromagnétique mesuré en termes de longueur d'onde – pour ne rien dire des effets liés à la culture et à la langue des sujets cognitifs. Cette propriété interactionnelle qu'est la couleur n'a donc pas à proprement parler de pertinence *en tant que telle* au niveau physique.

Le son du piano<sup>134</sup> évoqué par l'énoncé (10') appellerait des remarques comparables de la part du physicien. Au niveau strictement physique, en effet, le *son (du piano)*,

---

<sup>131</sup> Quelques-uns se demanderont peut-être, si, en disant (7), on parle réellement du comportement de Paul ou si l'on ne parle pas plutôt d'un certain comportement se manifestant dans une portion de l'espace-temps appelée conventionnellement *Paul*.

<sup>132</sup> Il s'agit des énoncés (1), (9), (11) et, dans une moindre mesure de (2) et de (5a).

<sup>133</sup> Toutes le sont du point de vue d'un expérialiste conséquent, mais, s'agissant de la couleur, nul du moins ne peut le contester.

<sup>134</sup> Plutôt que de *son* (au singulier), ne faudrait-il pas parler d'ailleurs de *sons* (au pluriel) ou de *timbre*, puisque le piano dont il s'agit n'émet sans doute pas un son unique ?

considéré comme tel, ne semble pas avoir plus grande signification que la *couleur (de la balle ou du stylo)*. Ne vaudrait-il pas mieux parler ici des *ondes produites par la vibration des cordes du piano* ? Ne faudrait-il pas également préciser que le locuteur de (10') *ne peut pas vouloir* évoquer réellement le « son du piano » dans son ensemble, ou le timbre du piano à strictement parler, mais seulement la partie de ce son ou de ce timbre que l'oreille humaine, ou, en tout cas, celle d'une mystérieuse figure féminine (*elle*), est en mesure de percevoir ?

Si l'on cherche à déterminer ce que pourraient être des énoncés véritablement appropriés d'un point de vue scientifique, se pose aussi inévitablement le problème des *seuils* à partir desquels un prédicat peut légitimement s'appliquer. On peut ainsi se demander à partir de quel seuil on est fondé à dire qu'une peau est bronzée (à partir de quel dosage en mélanine ?), qu'un dos est voûté (à partir de quel degré de courbure ?), qu'un visage est maquillé, que le texte d'un livre est très bien traduit ou rempli de coquilles, qu'une fenêtre est repeinte, qu'un comportement est intelligent, qu'on entend le son d'un piano, *etc.* La détermination de ce seuil ne met-elle pas en jeu dans chaque cas des critères qu'il conviendrait d'explicitier si l'on voulait être parfaitement rigoureux ?

### 3.3.2. Une méprise fondamentale sur la nature et les finalités de toute prédication

Si les énoncés véritablement appropriés semblent devoir en permanence se dérober à toute saisie, cela ne relève nullement selon nous d'un hasard malheureux. C'est, croyons-nous, la notion même d'énoncé approprié ou, plus précisément, celle d'argument approprié, telle que nous l'avons définie (cf. également 2.2.2., 3.1.), qui procède d'une méprise profonde sur les conditions permettant à un sujet d'énonciation de prédiquer quelque chose du monde et qui se révèle donc solidaire de philosophies du langage et de la connaissance erronées. La notion d'argument approprié, de même que le postulat analytique qui la sous-tend, semble bien présupposer en effet que, pour pouvoir légitimement produire une assertion et, plus généralement, pour pouvoir légitimement valider un prédicat pour un argument, nous devrions au préalable avoir fait le tour complet des parties et des exemplaires du référent de cet argument et nous être assurés que le prédicat se vérifie de chacune de ces parties et de chacun de ces exemplaires.

Or, s'il en était bien ainsi – et même sans nous astreindre à descendre jusqu'au niveau des phénomènes relevant de la physique – il ne serait jamais possible d'affirmer quoi que ce soit. En particulier, nous ne pourrions jamais énoncer de généralités. On se heurte ici à un paradoxe comparable à ceux des Éléates concernant le mouvement – celui de la flèche de Zénon qui n'atteint jamais sa cible, parce qu'il lui faut toujours, avant d'atteindre un point quelconque, avoir déjà parcouru la moitié de l'espace qui l'en sépare, et cela à l'infini ; ou celui que représente, pour des raisons du même ordre, le mouvement impossible d'Achille, « immobile à grands pas » (Valéry). Mais on tombe aussi, et surtout, sur le problème de l'induction tel que pointé par Hume. En d'autres termes, nous ne pouvons jamais proférer d'énoncés généraux en étant assurés de leur vérité en tous temps et en tous lieux parce qu'il n'est jamais exclu que quelque contre-exemple vienne ébranler un jour telle ou telle de nos plus tranquilles certitudes.

Mais la réalité est-elle bien conforme à ce que prescrirait le postulat analytique ? En d'autres termes, commençons-nous toujours, avant de prédiquer quelque chose, par nous assurer que le prédicat se vérifie de chacune des parties du référent de son ou de ses arguments (au regard de la relation prédicative considérée) et de chacun de ses



exemplaires ? *Est-ce vraiment ainsi que l'on procède lorsque l'on parle ? Et est-ce ainsi que l'on doit ou que l'on devrait raisonner ?*

Une telle hypothèse, aussitôt énoncée, paraît extrêmement contre-intuitive et irréaliste s'agissant au moins des énoncés génériques, puisque leur vérification serait infinie. Il semble donc que, dans toutes nos assertions, nous ne procédions pas de manière « analytique », c'est-à-dire au prix d'un examen successif de toutes les parties et de tous les exemplaires, mais plutôt globalement, *holistiquement*. En d'autres termes, nous produisons nos assertions sur la base d'intuitions globales alimentées par notre expérience du monde<sup>135</sup>. Cette expérience, voire cette expertise, des locuteurs est bien évidemment d'une ampleur considérable, d'autant plus qu'elle se trouve elle-même nourrie et structurée par la transmission des connaissances des générations antérieures, mais elle n'en reste pas moins structurellement finie et lacunaire. Il s'ensuit que toute prédication s'appuie nécessairement sur un fond d'assomptions incontrôlables. Il y a dans la production de toute assertion un saut dans l'inconnu dont nos auteurs n'ont apparemment pas pris toute la mesure et qui affecte l'énoncé le plus solide d'un irréfragable coefficient d'incertitude.

Comment, dans ces conditions, pouvons-nous encore avoir l'audace d'asserter quelque chose ? Pour le comprendre, il faut sans doute se rappeler que nous ne parlons pas seulement pour analyser le monde, mais aussi pour organiser notre action conjointe, en sorte que la finalité d'une assertion n'est pas seulement de dire *ce qui est* ou *ce qu'il nous semble*, mais *simultanément*, et *de manière indissociable*, de définir ce qu'il *convient* de penser de telle ou telle chose et ce que l'on *peut et doit* considérer comme valide à son sujet dans l'état actuel de nos connaissances ou de notre expérience avec un risque d'erreur aussi limité et aussi peu débilant que possible.

Ainsi, il semble bien que le fond des pensées que nous entendons communiquer ne soit jamais exprimable dans des énoncés *parfaitement appropriés* au sens requis par le postulat analytique et qu'il ne soit pas même analogue au contenu d'énoncés de ce type.

### 3.3.3. *Domaine d'application et domaine d'observation du prédicat*

Sur le plan méthodologique, s'agissant au moins des EPM censés illustrer la relation partie - tout, les difficultés soulevées par les approches anomalistes et par le postulat analytique nous semblent résulter de la confusion entre deux notions qu'il importe de distinguer nettement et que nous désignerons respectivement par les expressions de *domaine d'application du prédicat* et de *domaine d'observation* (ou *de manifestation*) *du prédicat*. Ces deux expressions s'entendent chaque fois au regard d'un argument donné.

---

<sup>135</sup> Nos savoirs ou, pour le dire de manière plus neutre, et plus globale, nos « croyances » sont à tout instant susceptibles de révisions en relation avec les données de cette expérience (et avec les questions que nous nous posons). Une conception *holiste* peut donc compter sur le même budget épistémique – le même « capital » ou les mêmes « ressources » de connaissances, si l'on veut – qu'une conception *analytique* lorsqu'il s'agit de dire le vrai ou de discriminer le vrai du faux. Elle n'est pas plus propice qu'une conception de ce type à un brouillage des frontières entre vérité et erreur. Elle ne nous donne pas un plus grand nombre de raisons d'énoncer des mensonges ou des contre-vérités et elle ne nous dispense pas plus de nous livrer à une nouvelle enquête chaque fois que l'empathie, l'éthique ou la rigueur scientifique semble le justifier. Elle est seulement plus réaliste et plus soucieuse de s'accorder avec les conditions de toute énonciation et de toute connaissance. Elle est, il est vrai, incompatible avec les conceptions représentationnistes de la signification, que nous estimons de toute façon inadéquates (cf. *infra*, 3.4.).

Le *domaine d'application du prédicat* nous est immédiatement fourni par le référent de l'argument auquel le prédicat s'applique dans l'énoncé considéré. Il se confond avec le référent de cet argument. Ainsi, par exemple, dans *Paul est bronzé*, le domaine d'application du prédicat pour l'argument sujet correspondra au référent désigné par *Paul*, alors que, dans l'énoncé *La peau de Paul est bronzée*, il correspondra au référent de l'expression référentielle *la peau de Paul*. Le domaine d'application est donc directement dépendant de la combinatoire de l'énoncé.

Le *domaine d'observation du prédicat*, pour sa part, nous est accessible à partir du sens en langue de l'item prädicatif, sans se confondre pour autant avec lui, et on peut l'identifier à l'aide de la question suivante : que dois-je prendre en compte pour savoir si tel prédicat s'applique réellement à tel argument ? Ainsi, en (1) aussi bien qu'en (1'), le domaine d'observation du prédicat pour l'argument sujet coïncidera avec la peau de Paul. En effet, pour déterminer si Paul est bronzé ou si sa peau est bronzée, je dois dans les deux cas prendre en compte sa peau. Seule celle-ci est susceptible d'acquiescer cette fameuse couleur bronze sous l'effet du soleil. Par conséquent, dans l'énoncé *La peau de Paul est bronzée*, le domaine d'application du prédicat pour l'argument sujet coïncidera avec son domaine d'observation pour l'argument sujet, alors qu'ils ne coïncideront pas dans l'énoncé *Paul est bronzé*.

De même pour savoir si Marie est maquillée en (2) ou si son visage l'est en (2'), je devrai dans les deux cas prendre en compte son visage (*domaine d'observation*), alors que le *domaine d'application* de ce prédicat au regard du sujet différera selon que je retiendrai l'un ou l'autre énoncé.

Pour prendre un dernier exemple, le domaine d'application du prédicat *mordre* dans l'énoncé (8) – *Votre chien a mordu mon chat* – correspondra à l'argument  *votre chien* pour ce qui concerne le sujet et à l'argument *mon chat* pour ce qui concerne l'objet, alors que le domaine d'observation de *mordre* correspondra aux dents ou à la gueule du chien pour ce qui concerne le sujet, et au corps ou à une certaine partie du corps du chat pour ce qui concerne l'objet.

Il importe de ne pas confondre le domaine d'application du prédicat et son domaine d'observation. Ainsi, ce n'est pas parce que le phénomène du bronzage se manifeste et s'apprécie au niveau de la peau que le qualificatif de *bronzé* devrait pour autant s'appliquer exclusivement à la peau et que son emploi à propos de l'individu entier devrait être considéré comme moins logique et moins adéquat et, par exemple, comme (*synchroniquement*) *dérivé* de son emploi à propos de la peau.

Pour notre part, nous poserons en principe que les arguments syntaxiques utilisés par le locuteur sont toujours nécessairement les bons, sauf lapsus bien sûr (et même quand il y a figure), en ce sens qu'ils sont précisément ceux qu'il a retenus et qu'ils définissent par conséquent les référents mobilisés par le prédicat.

La confusion entre le domaine d'application du prédicat et son domaine d'observation est le produit d'une conception de la signification comme représentation dont nous devons parler à présent. Nous estimons en effet que les problèmes dont nous traitons sont d'abord et avant tout un héritage d'une conception « représentationniste » de la signification, et plus précisément de celle que nous a léguée l'empirisme logique, et, plus précisément encore, de la théorie vérificationniste de la signification que ce courant a élaborée à ses débuts, qui reposait sur l'assimilation de la procédure de *détermination* de la signification des énoncés à la procédure de leur *vérification*. Cette dernière thèse a été fortement discutée au XX<sup>e</sup> siècle et elle a généralement été abandonnée par les philosophes, mais elle n'en a pas moins laissé des traces dans les esprits et il semble fort probable que la confusion que nous entendons discuter entre domaine d'application et domaine d'observation soit une des conséquences de cette survivance fantomatique.

### 3.4. Les fondements représentationnistes des approches anomalistes

Nous nous proposons de montrer dans cette section que les analyses en termes d'énoncés appropriés et la série de postulats qui les sous-tendent, à commencer par le postulat analytique, s'inscrivent dans une conception de la signification que l'on peut qualifier à la fois de « représentationniste » (dans une version compositionnaliste) et de « phénoméniste ». Une conception qui, comme nous le verrons, n'est pas la seule possible, contrairement à ce que voudrait un préjugé bien établi.

#### 3.4.1. Un représentationnisme compositionnaliste

Nous parlerons de *représentationnisme* pour désigner une conception de la signification selon laquelle :

- 1) la fonction fondamentale du langage est de *représenter* le monde ;
- 2) l'enjeu de l'analyse linguistique est prioritairement de rendre compte du langage dans cette fonction de représentation.

Telle est bien la conception sous-jacente à tous les traitements de nos énoncés que nous avons présentés. Elle est explicite chez les cognitivistes, mais les choix des autres auteurs traduisent à leur manière son emprise. Il est vrai qu'elle semble largement dominante aujourd'hui. Les conceptions non représentationnistes de la signification sont devenues à peu près inaudibles si l'on excepte celles qui renoncent purement et simplement à rendre compte du pouvoir référentiel de la parole et du lien « organique » entre connaissances / croyances et compétence linguistique<sup>136</sup>.

Dans une conception représentationniste, *signifier*, c'est *représenter*. Cette identification se vérifie à deux niveaux : au niveau élémentaire des unités signifiantes conventionnelles de la langue et au niveau des énoncés.

Au niveau élémentaire, les unités signifiantes représentent, directement ou indirectement, des *realia*, des éléments de la réalité. Chez les cognitivistes, par exemple, la signification d'une unité se définit essentiellement comme une *adresse* pour des représentations concernant les *realia* correspondants. Cette signification coïncide en somme avec l'ensemble de ce que nous savons ou croyons savoir concernant les objets d'expérience désignés par les symboles.

S'agissant des énoncés, les représentationnistes, qu'ils soient cognitivistes ou non, s'accordent, d'une manière générale, à considérer qu'ils symbolisent des états de choses, des situations. La signification d'un énoncé coïncide donc fondamentalement avec la représentation, directe ou indirecte, d'un état de choses. Ainsi, chez les cognitivistes, c'est une représentation de la compréhension par le locuteur d'un état de choses, d'une scène, d'une situation perçue(e), telle, du moins, qu'il entend la communiquer à son interlocuteur.

De ce double niveau de représentation dans la conception représentationniste résulte un double statut de la signification des énoncés qui est selon nous à l'origine des problèmes que les représentationnistes ont cru devoir résoudre.

Du point de vue de sa fonction globale de *représentation*, en effet, la signification d'un énoncé peut et doit s'analyser comme la symbolisation d'un état de choses. Mais, du point de vue de sa *structure interne*, elle peut et doit *aussi* s'analyser comme le produit de la concaténation des représentations exprimées par les symboles dont l'énoncé

---

<sup>136</sup> Pour une discussion de ces orientations et pour la présentation d'une théorie de la signification échappant selon nous à ces écueils, cf. Nyckees (à paraître a).

considéré est constitué. La conception de la signification développée ici est en effet *compositionnaliste*, au moins dans ses principes. En d'autres termes, toute la signification d'un énoncé doit en principe être prévisible d'une certaine façon à partir de la signification des symboles qui le composent. Le sens des unités est donc censé comporter tout ce qu'il faut, à quelques nuances près, pour permettre au récepteur – et, par voie de conséquence, au linguiste lui-même – d'obtenir mécaniquement le sens de l'énoncé à partir du sens des constituants.

Nous n'avons rien pour notre part contre le compositionnalisme, considéré du moins dans son principe<sup>137</sup>. Toutefois, couplé avec le représentationnisme, il ne peut qu'entraîner de graves difficultés. Le double statut de la signification des énoncés débouche nécessairement en effet sur cette question : jusqu'à quel point les deux ordres de représentation mis en œuvre par tout énoncé coïncident-ils réellement ? Autrement dit, dans quelle mesure la représentation de l'état de choses visée par le locuteur à travers son énoncé est-elle superposable à la représentation « compositionnelle » induite par la concaténation des représentations exprimées par les unités choisies ? En bonne logique, une correspondance stricte paraît nécessaire entre ces deux types de représentation, tout comme il doit exister une correspondance stricte entre les unités et les *realia*. Il s'ensuit aussi que les *relations* entre les unités de l'énoncé sont censées refléter d'assez près les *relations* entre les *realia* constituant la réalité correspondante, ou tout au moins, pour les cognitivistes, les *realia* tels qu'ils sont perçus par les sujets.

#### 3.4.2. Lien avec le postulat analytique

Pourquoi une conception représentationniste est-elle propice à l'adhésion au postulat analytique ?

Si les symboles linguistiques doivent leur signification à leur aptitude à représenter des *realia* (ou à représenter nos représentations de *realia*), et si le sens de l'ensemble de l'énoncé se construit à partir des représentations autorisées par les symboles qui le composent, il s'ensuit à peu près nécessairement que la *totalité* du référent exprimé par chaque argument, la totalité de ses parties, est nécessairement concernée à chaque fois par le prédicat qui interagit avec lui. De même, dans le cas des expressions référentielles comptables, la *totalité* des exemplaires que mobilise l'argument sera nécessairement concernée à chaque fois par le prédicat interagissant avec lui. Dans une telle conception, en somme, si j'entends *Paul est bronzé*, je me vois obligé *a priori* de « prendre » tout Paul et par conséquent de « bronzer » tout Paul. Le prédicat saisit sans reste la totalité de l'argument. Corollairement, pour déterminer si Paul est bronzé, je devrai vérifier si la propriété « être bronzé(e) » est coextensive de l'entité Paul, comme si l'analyse de cet énoncé consistait à juger de la convenance entre le prédicat et l'argument *considérés comme deux objets en extériorité l'un par rapport à l'autre*<sup>138</sup>, erreur de perspective qui conduit ordinairement le représentationniste, cherchant à se représenter le sens de cet énoncé, à remplacer purement et simplement les expressions *être bronzé* et *Paul* par ses représentations du bronzage et de Paul – ou, s'il ne connaît pas Paul, d'un être humain censé porter ce prénom.

Pour peu qu'il identifie domaine d'application et domaine d'observation du prédicat, il en viendra nécessairement à la conclusion qu'à proprement parler, ce n'est pas Paul

---

<sup>137</sup> Pourvu que la théorie sémantique retenue fasse toute sa place à *l'implicite fondamental* nichant au cœur de toute signification linguistique – cf. Nyckees (2016).

<sup>138</sup> Même si chacun de ces objets a en quelque sorte sa place prévue dans l'autre – comme il en va dans les représentations du sens des items chez Langacker.

(« tout Paul ») qui est bronzé, mais sa peau. Ainsi donc, le postulat analytique semble une conséquence difficilement évitable d'une conception représentationniste compositionnaliste.

Le problème, bien perçu par nos analystes, et par Langacker en particulier, c'est que la situation qu'ils estiment idéale, c'est-à-dire apte à satisfaire totalement ce que nous avons appelé le postulat analytique, est loin de se réaliser toujours. Il n'y a pas, dans les langues naturelles, de rigoureuse compositionnalité de la signification des énoncés *entendue en un sens analytique*. C'est pourquoi nos auteurs, quelle que soit leur orientation théorique, ne pouvaient manquer de diagnostiquer un défaut du langage au regard de la logique dans ce décalage entre la signification des énoncés et nos représentations cognitives. Heureux défaut certes, puisqu'il représente aussi, selon eux tous, un avantage décisif en termes de souplesse, de commodité, de plasticité de l'expression linguistique par rapport précisément à ces représentations. Ils justifieront donc cet écart supposé à la logique par les besoins de la cognition et/ou par les commodités de la communication. Mais toujours ils se verront obligés d'introduire des correctifs par rapport à ce qu'ils considèrent comme des exigences logiques élémentaires.

#### 3.4.3. Un phénoménisme

Le représentationnisme des anomalistes se trouve encore renforcé et aggravé par ce que nous appellerons leur « phénoménisme ». Nous entendons par là une tendance irrépressible à assimiler l'état de choses que l'énoncé est censé représenter à un ensemble de données *phénoménales*, c'est-à-dire de faits *observables*, accessibles en général à la conscience par l'intermédiaire des sens et, d'abord par la vue. Le monde susceptible d'être signifié par le langage tend par conséquent à s'identifier ici à ce qui est immédiatement observable, ou, en tout cas, représentable, et les faits exprimés par les énoncés tendent à se réduire à leurs aspects immédiatement observables, ou représentables. D'où, comme nous l'avons vu, l'assimilation du domaine d'*application* du prédicat à son domaine d'*observation*.

Cette identification de la signification des énoncés à la représentation de faits observables n'a fait que renforcer l'adhésion au postulat analytique. On a eu tendance à penser qu'on ne pouvait dire d'un prédicat qu'il était vrai et approprié d'un argument A que s'il pouvait se vérifier, c'est-à-dire en fait *s'observer*, dans chaque part de cet argument *indépendamment* de ce qu'il en était dans ses autres parts. *Or le fait qu'un prédicat soit vrai d'un argument donné n'implique pas nécessairement que ce prédicat soit manifeste, observable, pour toute part du référent de cet argument, ni qu'il soit nécessaire d'examiner la totalité de ce référent pour établir le bien fondé de la prédication*<sup>139</sup>.

C'est aussi, semble-t-il, en raison de ce couplage de représentationnisme et de phénoménisme que l'on a pu croire qu'un argument n'était approprié pour un prédicat que s'il relevait d'un type référentiel déterminé et unique<sup>140</sup> auquel le prédicat considéré

---

<sup>139</sup> Sur ce point, cf., *supra*, 3.3.3. et 3.3.3. ; cf. aussi nos développements sur le postulat de l'argument approprié (3.1.2.) et sur le postulat analytique (3.1.3.).

<sup>140</sup> On pourra parler ici de *type ontologique* à condition d'admettre qu'il ne s'agit pas pour le locuteur d'identifier des essences existant (ou « subsistant ») *objectivement comme telles dans le monde indépendamment de tout sujet cognitif*, puisqu'à l'évidence, et par définition, *rien de tel, pour nous humains*, n'existe (et ne saurait exister) dans *notre* monde – ce qui ne signifie nullement, est-il besoin de le préciser, que *le* monde n'existerait pas, que les significations

serait susceptible de s'appliquer en toutes circonstances. C'est, sans doute, ce qui est à l'origine de la notion de *facette* telle que Cruse l'a élaborée. Ce dernier a dû estimer qu'un mot comme *livre* ou comme *pays* ne pouvait avoir *simultanément* une valeur concrète, matérielle, et une valeur abstraite, quand bien même celles-ci pouvaient se combiner dans certains contextes. Il fallait donc distinguer ces valeurs au sein de la signification de ces mots en les considérant comme autonomes et distinctes, quitte à ce qu'elles s'additionnent localement dans certains énoncés.

On peut déceler plus généralement, dans ce phénoménisme, l'influence prégnante, jusque dans le petit monde de la linguistique, d'une idéologie scientiste se réclamant de la connaissance scientifique, encline à réduire la signification à ce qui peut s'exprimer dans le langage de la physique et assimilant le monde à un ensemble de phénomènes bien circonscrits et isolables<sup>141</sup>. Ce phénoménisme reflète également une prédilection d'époque pour les procédures aisément « opérationnalisables », c'est-à-dire faciles à mettre en œuvre et susceptibles à ce titre de recueillir l'approbation des décideurs et des prescripteurs.

Cette commodité a toutefois un coût. Le représentationniste assimile la signification des symboles à des représentations. Le phénoméniste, quant à lui, croit pouvoir atteindre la signification linguistique de l'énoncé en décrivant le phénomène que, de son point de vue, il est censé représenter. Dans les deux cas, l'analyste est irrésistiblement incité à substituer aux significations des unités et des énoncés *ses propres représentations* de celles-ci, avec le risque permanent de plaquer ses préjugés sur les réalités sémantiques. Il commence par substituer à la signification des unités les représentations conceptuelles qu'elles sont censées exprimer de son point de vue<sup>142</sup> et il juge ensuite de la relation entre ces représentations pour déterminer si l'énoncé correspond ou non à la réalité (réalité objective ou réalité perçue, selon son option théorique). Ainsi, il pense savoir ce qu'est un être humain, ce qu'est la peau d'un être humain, ce qu'est le bronzage, et il en déduit que l'application du prédicat à la peau plutôt qu'à l'être humain entier serait plus adéquate.

De même, un sémanticien représentationniste en vient à s'étonner qu'on puisse passer à travers une fenêtre parce qu'il a identifié la signification du lexème *fenêtre* à une certaine représentation, statique, réifiante (non fonctionnelle) et purement visuelle du type d'objets désigné par ce mot.

Ce glissement de la *signification* à la *représentation* (au sens, cette fois, d'image préconçue des objets) ne semble épargner vraiment aucun de nos auteurs – même si Kleiber, sensiblement plus réservé que les autres, ne manque pas de dénoncer ici ou là certains excès de l'iconisme. Glissement d'autant plus regrettable qu'en matière d'analyse du sens, nous disposons, avec les travaux des lexicographes, d'une riche tradition et d'une considérable documentation qu'il s'agirait seulement d'exploiter d'une manière appropriée aux fins d'une science des significations – les enjeux de la lexicographie n'étant pas ceux de la linguistique – en veillant notamment à ne pas confondre les *acceptions* d'une unité signifiante avec ses *paraphrases en contexte*.

---

seraient arbitraires au regard de l'expérience humaine ou que tous les énoncés assertifs devraient se voir assigner la même valeur de vérité.

<sup>141</sup> Nous ne croyons pas du tout pour notre part qu'un tel programme soit conforme à l'esprit scientifique s'agissant en tout cas de l'analyse des faits linguistiques.

<sup>142</sup> Vouloir expliquer le linguistique et le sémantique par nos représentations mentales revient à vouloir expliquer *le mieux connu* par *le moins connu* (à ce jour), ce qui, décidément, ne peut qu'inciter l'analyste à plaquer ses préjugés sur les significations à décrire. C'est pourquoi nous nous efforcerons de fonder nos propres analyses sur des gloses précises des significations des *signes linguistiques* en évitant de trop demander à des représentations supposées.

#### 3.4.4. L'iconicisme syntaxique de Langacker

De tous nos auteurs, Langacker est certainement celui qui a poussé le plus loin les conséquences d'une conception représentationniste de la signification. Avec lui, la phrase devient presque totalement iconique de l'état de choses perçu ou de la scène qu'elle est censée représenter, pure image de ce qu'elle énonce. C'est pourquoi on peut parler d'un *iconicisme syntaxique* de Langacker, portant à ses limites la tendance iconiciste inscrite dans les conceptions philosophiques dominantes du langage. Au représentationnisme traditionnel s'ajoute en effet chez lui un *iconicisme syntaxique* explicite selon lequel les relations entre les constituants de l'énoncé reflètent – ou *devraient* du moins refléter – les relations entre les entités qu'ils représentent. La signification de l'énoncé offre la modélisation d'une scène constituée d'entités en interaction, de même que lui-même se compose de constituants en interaction : « La grammaire elle-même remplit une fonction "d'image" ("*imagic*"<sup>143</sup> *function*) et (...) a, pour une bonne part, un caractère figuratif. La grammaire (comme le lexique) incarne une imagerie conventionnelle. » (Langacker, 1987 : 38-39)

La pensée se mue ainsi en une imagerie destinée à offrir une représentation d'un réel conceptualisé, de façon suffisamment schématique pour pouvoir fonctionner mécaniquement<sup>144</sup>. Et le langage n'a guère vocation qu'à restituer cette représentation, reflétant des opérations de pensée qui lui préexistent en totalité.

Du fait même de cet iconicisme syntaxique exacerbé, un enjeu essentiel, sinon peut-être l'enjeu principal de la syntaxe telle que Langacker la pratique, réside dans l'appréciation du degré de compatibilité entre les représentations que sont censées véhiculer les unités constitutives de l'énoncé<sup>145</sup>. Cette compatibilité est pensée en termes d'ajustement, de raccordement, de câblage, entre la ou les entrées / sorties d'une représentation, d'une part, exprimées par tel ou tel constituant d'un énoncé (par exemple un prédicat), et la ou les entrées / sorties d'une ou plusieurs autres représentations, d'autre part, exprimée(s) par un ou plusieurs autres constituants (par exemple, par son ou ses arguments syntaxiques) :

« Une relation de valence entre deux prédications n'est possible qu'au cas où ces prédicats se recouvrent, au sens où une sous-structure de l'une correspond à une sous-structure de l'autre et est interprétée comme lui étant identique. Les lignes de correspondance en pointillé dans la figure 4 indiquent que le trajecteur<sup>146</sup> [*trajector*] de [FIND] est interprété comme étant identique à l'objet profilé par [MAN], et que le repère [*landmark*] de [FIND] est interprété comme étant identique au profil de [CAT]. C'est la mise en place de ces correspondances qui permet à [FIND] de se combiner avec [MAN] et [CAT] dans une relation grammaticale de valence. Les lignes de correspondance peuvent aussi être vues comme indiquant l'intégration des prédications constituantes, c'est-à-dire comme une instruction d'ajuster (*instructions for fitting*) ces

---

<sup>143</sup> Sur ce qualificatif, cf. aussi ce passage, où *imagic* est employé sans guillemets : « Comme le lexique, la grammaire pourvoit à la structuration et à la symbolisation du contenu conceptuel et a donc un caractère imagique (*is thus imagic in character*). Quand nous utilisons une construction particulière ou un morphème grammatical particulier, nous sélectionnons par là une image particulière pour structurer la situation conceptualisée à des fins de communication. » (2002 : 12)

<sup>144</sup> « [Le paradigme cognitiviste] repose sur la perspective selon laquelle le langage est un ensemble de représentations mentales *de fonctionnement mécanique*. » (Larrivée, 2008a : 167, souligné par nous)

<sup>145</sup> On reconnaît là un héritage de la problématique des restrictions de sélection chez les générativistes.

<sup>146</sup> Ou « cible ».

prédications entre elles pour former une structure composée (*composite*) cohérente. » (Langacker, 2002 :169)<sup>147</sup>

Pour illustrer le type de problème que doit régler une syntaxe de ce genre, nous emprunterons à Langacker (2002 : 191, 193 et 194) l'exemple de l'expression *manger une pomme*. Une pomme, dans notre expérience, comporte des pépins. Or, si la signification d'un syntagme ou d'une phrase s'analyse comme une concaténation de représentations, nous devons, pour rendre compte de la signification de cette expression, élaborer une représentation globale par combinaison-concaténation des représentations correspondant respectivement aux significations de *manger* et de *pomme* (nous laisserons de côté la question du traitement du déterminant). Le problème est que la représentation globale ainsi constituée ne coïncide pas avec notre représentation effective de *ce que c'est que manger une pomme*. En effet, nous ne mangeons pas ordinairement les pépins. Pour résoudre ce problème, le syntacticien va devoir spécifier que le prédicat *manger* projette une zone active sur *pomme* qui va en quelque sorte en exfiltrer ou en désactiver les pépins...

Il existe ainsi nécessairement, pour un syntacticien iconiciste tel que Langacker, une distorsion entre notre compréhension de la signification de la séquence *manger une pomme*, d'une part, et, d'autre part, notre compréhension de la signification de chacune des unités qui la constitue. Il en va tout autrement dans une syntaxe qui conçoit la signification des énoncés en termes de prédications articulées (cf. section suivante, 3.4.5.) – plutôt que de représentations concaténées.

Langacker pousse tellement loin l'iconicisme que son analyse du sens des items et des énoncés semble bien consister pour l'essentiel en une transposition des concepts grammaticaux et sémantiques en représentations topologiques et spatialisantes, empruntant à quantité de conventions implicites d'ordre sémiologique d'une manière qui n'est jamais réellement théorisée ni justifiée. C'est cette métaphorisation qui lui permet de traduire le sens linguistique des items et des énoncés en *images*, censées offrir un juste reflet des images *mentales* que nous mettrions en œuvre lorsque nous utilisons le langage. Mais n'y a-t-il pas là quelque confusion ? Les images mentales que les diagrammes de Langacker tentent d'approcher sont-elles bien ce que doit analyser la linguistique ? Sont-elles la raison dernière de la signification ? Et comprend-on mieux le fonctionnement linguistique en élaborant des diagrammes ?

Tout semble indiquer au demeurant que, pour notre syntacticien, le discours verbal explicatif n'est guère qu'un adjuvant et que l'essentiel de la démonstration réside à ses yeux dans les schémas proposés en tant qu'ils sont censés offrir le reflet fidèle de nos supposées images mentales. Pourtant, en admettant même que les significations des items et celles de nos énoncés procèdent intégralement de représentations de nature conceptuelle – ce dont, pour notre part, nous doutons fortement –, il est clair que les

---

<sup>147</sup> Cf. aussi ces autres passages :

« La structure composée est obtenue par la simple superposition des entités correspondantes. » (2002 : 177)

« Je suggère que l'intégration de deux structures constituantes [*component structures*] implique toujours que des "correspondances" soient établies entre certaines de leurs sousstructures. Les sousstructures correspondantes fournissent des points de recouvrement [*overlap*] entre les prédications constituantes, qui sont nécessaires pour qu'émerge une conceptualisation composée [*composite*] cohérente. La structure composée est obtenue par superposition des spécifications des sousstructures correspondantes. Dans les occurrences où se produit un conflit entre leurs spécifications une notion composée pleinement cohérente ne peut pas être formée et le résultat est ce que nous percevons comme une anomalie sémantique (ou comme une violation de "restrictions de sélection") » (2002 : 24).



diagrammes et représentations visuelles utilisées pour en rendre compte ne constituent pas par eux-mêmes des analyses et qu'ils ne peuvent tirer leur sens que des conventions réglant leur interprétation, lesquelles doivent bien avoir été, à un moment ou à un autre, éclairées, au moins partiellement, par des énoncés en langue naturelle. On nous accordera également que ce sont les *énoncés linguistiques*<sup>148</sup> qui constituent les véritables vecteurs d'une analyse scientifique et que, dans ce régime de discours particulier, la rigueur exclut qu'ils soient exclusivement métaphoriques.

Le visualisme d'une telle « modélisation » spatialisante<sup>149</sup> s'accorde parfaitement avec le phénoménisme et le mécanisme techniciste de Langacker. Tout ici est censé pouvoir se traduire en images visuelles. Triomphe ainsi l'idéal d'une représentation purement spatiale des phénomènes telle que pourraient nous en proposer des automates munis de caméras dans un monde unimodal intégralement accessible à la vue<sup>150</sup>.

#### 3.4.5. Du représentationnisme au « prédicationnisme »

Le représentationnisme et le phénoménisme ne sont pas des fatalités. Une autre conception des significations et du langage est possible, qui n'implique aucun renoncement, bien au contraire, par rapport aux exigences les plus légitimes du paradigme dominant. Dans cette approche, que nous qualifions de *médiationnisme*<sup>151</sup>, le langage ne vise pas à *représenter* le monde, que ce soit directement ou, comme le voudrait le cognitivisme, *via* nos représentations mentales, mais il nous sert fondamentalement à *l'analyser* et à *agir avec autrui*. Dans ces conditions, les significations des *unités* linguistiques sont comprises comme des ressources héritées, de nature « épistémico-praxique ». Quant à la signification des *énoncés*, elle se définit en termes de prédication, au service de nos interactions ainsi que de notre compréhension du monde (c'est-à-dire des situations où nous sommes engagés), et non plus en termes

---

<sup>148</sup> Les langages logico-mathématiques eux-mêmes correspondent à l'évidence à des cantons hautement spécialisés des langues naturelles.

<sup>149</sup> Pour illustrer ce visualisme, on pourra citer cette surprenante observation de Langacker : « Il peut être utile, lorsqu'on considère la combinaison syntagmatique, de penser aux structures sémantiques constituantes comme dessinées sur des transparents. Quand les composants sont combinés, les deux transparents sont superposés. » (2002 : 123)

<sup>150</sup> La même passion visualiste et spatialisante s'observe dans les théories du prototype, où toute la question de la signification des unités se trouve résumée en termes de distance plus ou moins grande par rapport à des exemplaires centraux au sein d'une aire conceptuelle.

<sup>151</sup> Cf. notamment 2003, 2007, et, surtout, à paraître a). Le médiationnisme tire toutes les conséquences d'une conception affirmant le rôle déterminant du langage à l'égard de la pensée humaine telle que nous la connaissons. Pour un médiationniste, plus précisément, la cognition humaine, d'ordre purement individuel et biologique « à l'origine » (à l'échelle de l'histoire individuelle comme à celle de l'histoire humaine dans son ensemble), se trouve constamment reconfigurée par l'acquisition (elle-même renouvelée tout au long de la vie) des systèmes linguistiques, en association avec les compétences culturelles et techniques. Cette reconfiguration, toutefois, ne peut s'effectuer qu'à proportion de l'engagement des sujets cognitifs. Toute passivité est exclue, car on ne possède une langue que pour autant que l'on se l'est rendue intelligible et un tant soit peu efficace, dans la mesure, certes, de ses moyens et de ses besoins. L'acquisition de cette expertise multidimensionnelle irriguant tous les domaines de la vie humaine implique donc en retour, pour tout locuteur, la tâche de *penser sa langue*, de *lui donner sens* – en cohérence (plus ou moins complexe) avec son expérience et avec les usages des groupes linguistiques auxquels il est exposé – aux fins de sa compréhension de ce qui lui arrive et de son action conjointe avec autrui.

de représentation. Nous parlerons de *prédicationnisme* pour désigner cette autre conception de la signification des énoncés.

Signifier par le langage, c'est donc ici avant tout *prédiquer*, dire quelque chose de quelque chose, autrement dit *spécifier* des situations, les reconduire à du connu, les présenter comme de nouvelles occurrences de cas déjà identifiés, ayant reçu à ce titre un signifiant dans un groupe linguistique. Ce n'est en aucun cas *représenter* au sens strict, c'est-à-dire tenter d'offrir une image plus ou moins fidèle d'états de choses donnés, chercher à fabriquer un analogue d'objets et de situations du monde réel ou du monde perçu, présenter un *double*, éventuellement affadi ou dévié, de ce qui est déjà. Le principe du langage, dans une conception prédicationniste et médiationniste, est seulement de relier des occurrences de l'expérience à d'autres occurrences par la médiation de *types* constitués dans et par le langage, et nos énoncés ne sont donc plus un enchaînement de représentations, mais une composition de prédications articulées et concaténées en rapport avec les besoins de l'activité humaine, permettant au locuteur de se situer lui-même dans le monde et d'y situer autrui, par rapport à des expériences antérieures (et des attentes possibles), et lui permettant également d'agir avec autrui de manière coordonnée.

Il s'ensuit aussi que juger de la vérité d'un énoncé ne consiste plus à comparer la représentation d'un état de choses qu'il serait censé nous proposer avec cet état de choses lui-même, mais à déterminer si chacune des prédications dont il se compose est vraie ou non.

Par leurs énonciations, en d'autres termes, les locuteurs ne visent pas à *représenter* le monde pour lui-même – ce qui impliquerait de s'astreindre à le *reconstituer* dans le discours, à partir des unités de la langue et des connaissances que ces mots sont censés stocker, à en créer un double. Ils *interviennent* dans ce monde toujours déjà là, ils l'analysent par leur parole, le balisent, le partagent, le divisent, agissent sur lui, le manipulent et le réarticulent, en fonction des enjeux de leur compréhension du monde et de leur action conjointe. Et, ce faisant, ils mettent continuellement à l'épreuve les puissances d'analyse et d'action de leurs systèmes linguistiques et sémiotiques.

Du point de vue d'un « prédicationniste », en somme, l'erreur du représentationnisme, couplé au « compositionnalisme », et la cause de son échec, a été de vouloir constituer la signification des énoncés par addition-concaténation de symboles valant pour des représentations, comme si l'on devait partir de zéro et que l'on devait – et que l'on pouvait – tout expliciter, alors que le langage vise fondamentalement, au contraire, à parler d'un monde *déjà là*, dont on peut tout au plus avoir à *rappeler* certains aspects (sans les reconstruire *ex nihilo* pour autant) sur un fond de connaissances et d'expériences (présumées) *partagées*.

C'est que les locuteurs ont toujours affaire à un monde déjà pénétré de significations et de discours, qu'ils le veuillent ou non. Leurs énoncés prennent sens sur le fond de ce qui a déjà été dit, en relation avec des questions plus ou moins explicites ainsi qu'avec des enjeux concernant leur action ensemble et dans le monde. La signification met toujours en œuvre un arrière-plan de données implicites sans lesquelles aucun sens ne pourrait se constituer<sup>152</sup>.

Et c'est aussi parce que toute description est relative à des questions que l'on se pose, et à des actions que l'on se propose, qu'il n'existe pas d'énoncé optimal *a priori*.

---

<sup>152</sup> Cf. à ce propos Nyckees (2016).

#### 4. OÙ IL SE VÉRIFIE QUE LE SENS EST DANS LES DÉTAILS (RÉANALYSES)

Assurons-nous bien du fait, avant que de nous inquiéter de la cause.  
Fontenelle, *Histoire des oracles*, 1687

Avant de développer nos propres analyses, nous devons au lecteur quelques éclaircissements sur les principes<sup>153</sup> qui ont guidé la résolution des petites énigmes présentées par nos énoncés.

Le premier de ces principes, dont ont découlé tous les autres, est assez prévisible pour un linguiste. Il énonce que l'analyse linguistique doit privilégier en toutes circonstances les explications les plus générales, dès lors qu'elles ne sont pas surpuissantes, mais strictement ajustées aux faits à expliquer. On ajoutera que la généralité visée s'accommode mal de conditions d'application trop floues qui obligerait l'analyste à se rabattre sur des explications *ad hoc*<sup>154</sup>.

C'est en vertu de ce *principe de généralité* que, face à chacun de nos énoncés, nous avons toujours recherché des explications qui nous dispensaient de diagnostiquer une anomalie quelconque d'ordre logique, ou d'opposer d'une manière ou d'une autre la langue à la logique, et que nous avons écarté dans la mesure du possible tout recours à des principes ou à des mécanismes d'exception. C'est également en application de ce principe que, parmi les types d'analyses non anomalistes concevables *a priori*, nous avons systématiquement privilégié les plus contraignants. Nous avons ainsi joué l'isosémie contre la parasémie, et, en cas d'insuccès, la parasémie régulière et systématique<sup>155</sup> contre la parasémie isolée et idiosyncratique, l'hypothèse d'une parasémie régulière devant en outre se trouver confirmée par la structure des expériences anthropologiques mobilisées. Il résulte donc de ce principe de généralité un ordre de priorités dans l'analyse qui, par lui-même, définit une méthode<sup>156</sup>.

- Nous avons toujours tenté en premier lieu de démontrer l'isosémie de tous les signes communs aux énoncés E et E' en nous attachant notamment à élaborer des gloses identiques<sup>157</sup> pour les lexèmes communs aux arguments A et A'.
- En cas d'échec de cette première option, nous avons exploré l'hypothèse d'une parasémie régulière (systématique) d'un signe commun aux deux énoncés, autrement dit d'une parasémie observable à l'échelle d'un ensemble de signes partageant avec le signe considéré certaines caractéristiques sémantiques.
- S'il l'avait fallu, nous étions prêt à nous replier, ne serait-ce que temporairement, sur des parasémies isolées, idiosyncrasiques. Mais le cas ne s'est pas présenté. Tous les

---

<sup>153</sup> Soulignons qu'il s'agit là de principes méthodologiques à l'usage du sémanticien, et non pas de principes ou de mécanismes attribués aux locuteurs eux-mêmes, tels que ceux que nous avons discutés chez les auteurs étudiés.

<sup>154</sup> Il nous semble que la condition générale de saillance, appelée chez Kleiber à limiter l'application du PMI, n'échappe pas à cette objection. Elle permet en effet à une analyse *ad hoc* de prendre dans chaque cas le relais du principe général.

<sup>155</sup> En un sens très différent, rappelons-le, de celui que Nunberg prête à ces qualificatifs lorsqu'il parle de *polysémie systématique* ou *régulière*.

<sup>156</sup> On se souvient que l'hypothèse d'une figure de sens est d'emblée exclue s'agissant de nos EPM (cf., *supra*, 1.3.3., « 4<sup>e</sup> caractéristique »).

<sup>157</sup> D'une manière générale, nous avons largement recouru aux gloses dans ces réanalyses. L'espace nous manque malheureusement pour préciser le statut que nous leur attribuons dans l'analyse sémantique.

couples en variation métonymique que nous avons étudiés se sont en effet répartis entre isosémie et parasémie régulière. En d'autres termes, nous avons conclu :

- tantôt à une identité de signification de tous les lexèmes communs et, plus généralement, de tous les *signes* communs<sup>158</sup> ;
- tantôt à une variation sémantique entre deux acceptions d'un signe, variation non assimilable à une homonymie (puisque perçue par les locuteurs comme expérimentalement motivée) et se vérifiant à l'échelle d'un domaine sémantique entier (*parasémie régulière*).

#### **4.1. Isosémie totale des signes communs, avec ou sans structure sémantique particulière d'un lexème**

Dans le premier type de cas que nous analyserons, tous les signes linguistiques communs aux deux énoncés instancient rigoureusement la même signification, qu'ils soient grammaticaux<sup>159</sup> ou lexicaux et qu'il appartiennent au prédicat ou non. D'autre part, les expressions référentielles communes conservent la même référence de E à E'. C'est donc en vertu de sa signification même que le prédicat peut valoir aussi bien pour A que pour A', malgré la différence d'extension entre ces arguments. Ajoutons qu'il n'y a pas lieu de supposer un mécanisme général surajouté pour expliquer les EPM concernés. La connaissance du sens des unités suffit.

##### *4.1.1. Isosémie classique de tous les signes communs*

Le premier type d'isosémie que nous étudierons correspond à une isosémie classique, « uni- » ou « isogénérique » de tous les signes communs (par opposition à l'isosémie « transgénérique » que nous aborderons ensuite). En d'autres termes, non seulement tous les signes communs instancient rigoureusement les mêmes significations, mais aucune structure sémantique particulière n'intervient. De même, les expressions référentielles communes conservent la même référence.

Une telle isosémie de leurs signes communs a pour conséquence que l'équivalence sémantique entre les deux énoncés ne peut être que très relative. La solidarité sémantique entre les arguments A et A', si forte soit-elle au regard des prédicats considérés, ne saurait faire oublier leur différence.

Relèvent de ce premier cas de figure les couples formés respectivement par les énoncés (1), (2), (3), (5a), (5b), (6), (7), (10), (11), (13), (15a) et (15b), (16) et leurs paraphrases métonymiques.

#### **Le bronzage de Paul**

(1) *Paul est bronzé.* → (1') *La peau de Paul est bronzée.*

Le qualificatif *bronzé*, en français, nous paraît pouvoir s'appliquer sans variation sémantique à l'individu entier (Paul par exemple) aussi bien qu'à sa peau. Nous en voulons pour preuve le fait que le lexème peut, dans nos deux énoncés, être rendu par une seule et même glose : « bruni sous l'effet du soleil » ou, si l'on préfère, « ayant acquis une couleur brune (une teinte "bronze") sous l'effet du soleil ».

---

<sup>158</sup> Nous distinguerons pour la clarté de l'exposé deux types d'isosémie : une isosémie classique, unigénérique, et une isosémie à première vue paradoxale, l'isosémie transgénérique (cf., plus loin, 4.1.1. et 4.1.2.).

<sup>159</sup> Tels les morphèmes de conjugaison, l'ordre des mots (quand il est syntaxiquement déterminant), etc.

La signification de *bronzé* implique donc à la fois une teinte caractéristique et l'intervention d'un agent particulier (le soleil). C'est ce double critère qui explique selon nous que le terme puisse s'appliquer aussi bien à l'individu qu'à sa peau et que l'on puisse dire que Paul est bronzé alors même que la totalité de son corps ne prend pas, loin de là, cette couleur caractéristique. On sait en effet que les os, l'estomac, mais aussi les cheveux, la barbe, la bouche ou les yeux, par exemple, ne brunissent pas sous l'action du soleil. Cette double condition nous semble confirmée par une observation du *DHLF* : le verbe *bronzer*, qui signifie « brunir » depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle (« faire paraître brun, sombre comme le bronze » (Voltaire), a vu son sens « progressivement limité à l'action du soleil sur la peau ».

Insistons sur un fait dont nous serons amené à reparler : la couleur constitue par définition un attribut *visible* – en sorte que, pour pouvoir attribuer une couleur quelconque à « l'intérieur » de Paul, il faudrait l'avoir « extraverti » au préalable<sup>160</sup>. Il est donc parfaitement normal que le bronzage, en tant que coloration particulière, n'affecte *visuellement* que la surface du corps : ni « l'intérieur » de Paul en (1), ni, *a priori*, les couches inférieures de son épiderme ou de son derme en (1').

On observera en outre qu'il est tout à fait possible en français – et très fréquent – de dire d'une personne qu'elle est bronzée en se fondant uniquement sur la teinte de son visage, dans le cas où elle est habillée. Il est facile d'expliquer cet usage par l'importance particulière du visage dans notre espèce, mais aussi, dans les cultures occidentales en tout cas, par le fait que les habits empêchent le plus souvent de juger de la teinte de la plus grande partie du corps. On en déduira sans doute que le seuil d'application du prédicat *bronzé* tend à se situer entre le visage et le reste du corps – du moins en ville. Il en irait bien sûr autrement sur la plage ou dans l'intimité.

C'est donc bien une seule et même signification de *bronzé* qui se trouve activée en (1) et en (1'), quand bien même on peut parler à propos de ce dernier énoncé d'un *effet de zoom* sur la peau de Paul.

**Remarque.** À un stade antérieur de notre réflexion, nous avons envisagé une autre analyse « isosémique » de *bronzé*, abandonnée par la suite. Notre glose faisait alors expressément référence à la peau : « bruni par l'action du soleil sur la peau », ou « bruni, pour ce qui concerne la peau, par l'action du soleil ». Le problème soulevé par cette analyse résidait bien sûr dans la redondance présentée par la glose de (1') : « La peau de Paul est brunie par l'effet du soleil sur la peau ».

Nous avons imaginé deux solutions à ce problème :

- la première, vite abandonnée, consistait à postuler, un peu à la manière de Guillet & Leclère, un mécanisme d'effacement des éléments redondants (en l'occurrence, de la précision « sur la peau » ou « quant à la peau ») lors de la production et de l'interprétation de E', et, par voie de conséquence, lors de la génération automatique de sa glose ;

- la seconde solution, plus économique, tirait argument du fait que la signification d'un signe ne se confond pas avec sa glose et qu'elle n'est même pas à proprement parler de nature verbale, en sorte que la glose n'a pas véritablement vocation à se substituer au signe glosé dans l'énoncé, mais seulement à s'échanger « cognitivement » avec lui.

Quoi qu'il en soit, l'explication que nous avons retenue nous semble plus économique encore et, à ce titre, plus convaincante.

---

<sup>160</sup> On ne saurait pas même se fier ici aux couleurs de l'imagerie médicale ou aux échelles de gris de la radiographie, puisque ces teintes et ces gris ne résultent pas d'une saisie *directe* des couleurs ou des valeurs de l'intérieur du corps, mais sont le produit de tout autres facteurs, tels que le mode d'exploration, la densité des tissus ou un certain traitement des données.

### **Le maquillage de Marie**

(2) *Marie est maquillée.* → (2') *Le visage de Marie est maquillé.*

*Maquiller X* peut recevoir une seule et même glose en (2) et en (2'), à savoir : « appliquer un / des fards sur X pour embellir X ou modifier l'aspect de X ». *Maquillé*, au participe passé, pourra donc se gloser par : « sur quoi on a appliqué un / des fards ».

Or, qu'est-ce qu'un fard sinon un produit destiné à embellir le visage ou une partie du visage ? Et cela, par définition, semble-t-il, si l'on en croit le *Petit Larousse*, le *Petit Robert* ou le *TLFi*<sup>161</sup>. Il faut donc s'attendre à ce qu'une application de fard concerne exclusivement cette partie du corps. On ajoutera que, dans nos cultures, c'est essentiellement le visage qui reçoit des applications de pigment (si l'on excepte les cheveux et les ongles<sup>162</sup>). Ces deux raisons se conjuguent pour expliquer que seul le visage soit pris en considération lorsque l'on parle de *maquillage* ou de personne *maquillée*. La coloration d'une autre partie du corps ne serait pas considérée comme du maquillage, et le cosmétique colorant qu'on utiliserait en ce cas ne serait pas considéré comme un fard. Ainsi, le vernis à ongles n'appartient pas à cette catégorie, même si, pour des raisons évidentes, il est généralement vendu, dans les boutiques ou les magasins, au même rayon « cosmétiques » que les produits de maquillage.

Il n'y a pas donc lieu de s'étonner si le prédicat *être maquillé* peut aussi bien s'appliquer à un argument désignant la personne tout entière qu'à un argument désignant son visage ou une partie de son visage.

### **Le dos de Paul**

(3) *Paul est voûté.* → (3') *Le dos de Paul est voûté.*

Les occurrences de *voûté* en (3) et en (3') nous semblent se prêter à la même glose : « courbé (de façon permanente<sup>163</sup>) vers l'avant, présentant une courbure permanente vers l'avant » (glose inspirée très librement du *TLFi*).

L'analyse de ce couple d'énoncés a pu se trouver brouillée par la tendance à voir dans cette acception de *voûté* une *métaphore discursive* se développant à partir du sens de *voûté* appliqué à un élément de construction (« couvert d'une voûte, placé sous une voûte, fermé par une voûte »). Or, le mot *voûté* a acquis depuis longtemps (cf. *DHLF*), appliquée à l'humain – individu entier (1560) ou partie du corps (1768) –, la signification qu'il actualise dans nos énoncés et rien de nos jours ne justifie donc plus ce détour *en discours* par le sens architectural, quand bien même *voûté* appliqué au corps humain représente bien *en langue*, pour les locuteurs d'aujourd'hui, un sens figuré lexical explicable à partir de ce sens architectural<sup>164</sup>.

---

<sup>161</sup> *Fard* : « composition colorée qu'on applique sur différentes parties du visage pour en rehausser l'éclat ». (*TLFi*)

<sup>162</sup> Le bronzage n'est évidemment pas une *application* de pigment...

<sup>163</sup> La valeur durative de *voûté*, que nous tentons de restituer par le syntagme *de façon permanente*, est liée ici à l'emploi qualifiant du participe passé passif.

<sup>164</sup> La courbure d'une personne ou d'un dos voûté évoque plutôt, à vrai dire, une portion de la voûte architecturale que la voûte entière, et plus précisément ce qu'on appelle un *voûtain*, c'est-à-dire un des arcs composant une voûte (« Portion de voûte délimitée par les arêtes ou les nervures » Nér. *Hist. Art* 1985, cité dans le *TLFi*). On sait que le « voûtement » concerne essentiellement en général le haut du corps, même si la courbure peut en venir à gagner le milieu et même le bas du dos. Ce point a également pu contribuer à brouiller les données du problème soulevé par nos énoncés (3) et (3'), dans la mesure où l'on a voulu comprendre directement les emplois de *voûté* dans nos exemples à partir du sens de *voûte*, plutôt qu'à partir, par exemple, du sens de *voûter*, lequel ne suggère pas une aussi rigoureuse symétrie.

### Les fenêtres de Pustejovsky

(5a) *Marie a repeint la fenêtre.* → (5a') *Marie a repeint le châssis de la fenêtre*<sup>165</sup>.

(5b) *Paul est sorti par la fenêtre.* → (5b') *Paul est sorti par l'ouverture de la fenêtre.*

Le lecteur pourra se reporter à la section 2.1.2.2. où nous avons montré que, contrairement à ce que postule l'analyse de Pustejovsky, le lexème *fenêtre* a rigoureusement la même valeur en (5a), (5a'), (5b) et (5b'). Ajoutons que le GN *la fenêtre* désigne rigoureusement le même référent dans les quatre énoncés.

### Le poids et l'intelligence de Paul

(6) *Paul pèse 75 kg.* → (6') *Le corps de Paul pèse 75 kg.*

(7) *Paul est intelligent.* → (7') *Le comportement / la manière d'agir de Paul est intelligent(e).*

Observons en premier lieu qu'il n'existe aucune raison sérieuse de considérer que l'argument sujet (*Paul*) changerait de référent lorsque l'on passe de (6) à (7). Si l'on doit douter de la pertinence d'une analyse en termes de changement de référent, ce n'est pas en vertu du PMI, mais, tout simplement, parce que le nom propre *Paul* désigne un être humain et qu'un être humain, par définition, associe *inséparablement* une dimension que l'on peut qualifier de physique à une dimension que l'on peut qualifier de mentale, voire à une dimension morale, *etc.* Dans le monde que nous connaissons, le corps de Paul n'est pas à proprement parler une *partie* séparable de Paul.

C'est aussi en raison de ce caractère indissociable du physique et du moral qu'en (6') le détour par A' (*le corps de Paul*) paraît totalement inutile<sup>166</sup>. Le recours à (6') suggérerait d'ailleurs des circonstances très particulières. Kleiber l'a bien montré, et nous nous inspirerons librement de ses remarques. On ne pourrait dire : *Le corps de Paul pèse 75 kg* que si l'on se trouvait amené à considérer Paul exclusivement en tant que *masse* (à déplacer, voire à transporter), indépendamment de l'individu et de la personne qu'il représente (ou qu'il a représenté). Il faudrait par exemple qu'il soit mort, blessé ou paralysé, c'est-à-dire qu'il ne soit plus en mesure, pour une raison ou une autre, de se porter lui-même, mais aussi, et surtout, que l'on s'estime autorisé à parler de son poids comme d'un problème qui, d'une certaine façon, ne le concerne plus. En dehors de situations de ce type, on n'aura guère de raison de séparer, en paroles, l'individu de son corps.

En (7'), le remplacement de *Paul* par *la manière d'agir* ou *le comportement de Paul* nous semble également peu naturel et passablement discutable (cf., *supra*, 3.3.). On pourrait préférer d'ailleurs dans certains cas remplacer *Paul* par *les réflexions de Paul*... Il existe après tout bien des manières différentes d'être intelligent. En particulier, Paul pourrait être totalement dénué de toute intelligence pratique, voire de toute intelligence « humaine » et n'être intelligent que d'une manière purement « intellectuelle ».

Précisons pour finir que, ni en (6') ni en (7'), on ne saurait justifier le recours à A' par la relation particulière entre l'être animé et l'organe (ou entre l'utilisateur et l'instrument) que nous évoquerons plus loin à propos de *mordre* et de l'énoncé (8). Les procès exprimés par les prédicats *être intelligent* et *peser 75 kg* ne sont pas en effet susceptibles d'être effectués par des organes, puisqu'ils ne correspondent pas à des activités. Ainsi, *être intelligent* n'est pas un procès attribuable à un organe particulier. Nous en voulons

---

<sup>165</sup> Autrement dit, la fenêtre sans ses parties vitrées.

<sup>166</sup> Ce qui ne dispense pas de proposer une glose unique du verbe *peser* en (6) et en (6'), à savoir : « avoir pour poids », glose que nous empruntons au *TLFi* (« II. B.- Qqn/qqc. pèse + compl. d'obj. interne (subst. ou adv.) spécifiant le poids. Avoir pour poids. », art. *PESER*).

pour preuve le fait que l'on ne peut pas remplacer *Paul est intelligent* par *l'esprit ou le cerveau de Paul est intelligent*. L'intelligence renvoie à une aptitude à se comporter dans le monde d'une façon appropriée, ce qui reste exclu à ce jour pour un cerveau ou un esprit : ces derniers n'évoluent pas dans le monde de façon autonome.

### **Le piano de Langacker**

(10.) *Elle entendit le piano.* → (10') *Elle entendit le son du piano.*

Nous renvoyons le lecteur à l'analyse détaillée de ces énoncés proposée dans la section consacrée aux lexèmes *entendre* et *mordre* (cf., *supra*, 3.2.).

### **La balle jaune**

(11) *La balle est jaune.* → (11') *La surface de la balle est jaune.*

Contrairement à ce que semble penser Langacker, il n'y a, selon nous, rien de paradoxal d'un point de vue logique dans le fait d'attribuer le qualificatif de *jaune* à une entité *sur la base de sa surface seulement*, plutôt que sur la base de son intérieur *et* de sa surface à la fois – cf. nos analyses des couples (1) et (1'), (9) et (9'). On ne peut en effet attribuer une couleur à une entité que sur la base de sa surface, car qu'est-ce que la couleur sinon une propriété *visuelle* et, par conséquent, une propriété d'objets appréhendés dans ce qu'ils ont de *visible* ? S'agissant d'une balle, il s'agira *a priori* d'une propriété observable sur la *surface* de la balle parce que dans des conditions normales *on ne voit pas* l'intérieur d'une balle. Certes, si notre balle avait une surface *transparente* et qu'elle renfermait une substance jaune, un liquide par exemple, on pourrait dire : *la balle est jaune*, sans pouvoir dire pour autant *la surface de la balle est jaune*, mais ce serait parce que l'intérieur de la balle nous serait devenu visible, en sorte qu'on aurait accès à une seconde surface, juste un peu plus intérieure, un peu plus enfouie, mais à une surface tout de même. La couleur est donc toujours une propriété d'objets considérés dans leur surface.

Il est vrai que l'on pourra affirmer parfois, sous certaines conditions, que l'intérieur d'un objet *opaque* est jaune. Mais il faudra, pour en arriver là, que cet intérieur nous soit devenu accessible d'une certaine façon. Ce sera le cas par exemple si le locuteur dispose d'informations sur la constitution interne de l'objet, par hypothèse une balle, parce qu'on lui en a parlé ou parce qu'il a assisté à sa fabrication ou à celle de balles de ce genre, ou encore si ladite balle s'est dégradée ou si, ayant été dépiautée par quelqu'un ou par quelque animal, son intérieur est devenu d'une certaine façon son extérieur... Mais, en pareil cas, cet intérieur ne sera plus tout à fait un intérieur et cette balle ne sera plus tout à fait une balle.

Si nous jugeons de la couleur d'une balle en nous fondant sur sa surface, c'est évidemment parce que notre système visuel ne nous permet pas de voir à travers une surface opaque. Mais il n'y a pas de couleur sans lumière. C'est pourquoi, si notre système visuel acquérait la capacité de voir *sous* les surfaces, ou si nous disposions d'instruments sophistiqués permettant de voir à l'intérieur des balles, nous pourrions certes dire : *l'intérieur de la balle est jaune*, mais cela signifierait seulement que nous aurions d'une certaine manière accès à des surfaces qui nous sont actuellement dérobées, comme à des peaux d'oignon de dessous, autrement dit que nous continuerions à juger de la couleur des objets d'après leur surface.

### **Une odeur de chat**

(13) *Ça sent le chat.* → (13') *Ça sent une odeur de chat.*

Particularités du verbe *sentir*



Parmi les verbes de sensation, *sentir* se signale par quatre particularités remarquables<sup>167</sup>.

1) C'est d'abord, parmi les cinq grands verbes de sensation (*entendre, voir, sentir, goûter* et *toucher*) et, sans doute, parmi tous les verbes de ce domaine sémantique, le seul verbe *symétrique*<sup>168</sup> ou *neutre*, lorsqu'il a trait du moins au domaine olfactif. Il peut présenter en effet dans ce cas deux grands types de valeur :

- des valeurs que l'on nommera, par pure commodité, des *significations actives* (volontaires ou involontaires) :

*Je sens cette rose.*

*Je sens une odeur de gaz.*

- des valeurs que l'on nommera inversement des *significations passives*<sup>169</sup> (valeurs pour lesquelles l'identité du sujet percevant peut rester totalement implicite) :

*Cette rose sent (ø / quelque chose / bon).*

*Ce parfum / Marie sent la lavande.*

La neutralité de ce verbe est toutefois restreinte aux significations en relation avec l'olfaction (et aux acceptions figurées qui exploitent, ou plutôt « exapent », ce domaine sensoriel).

2) Tout comme *voir* et *entendre*, et à la différence de *goûter* et de *toucher*, *sentir* est un verbe de *perception sensorielle* à part entière.

On sait que toute perception sensorielle implique trois actants :

- un expérimenteur (désormais : E) ;

- une source (S), objet soumis à la sensation ou susceptible de l'être ;

- une cible (C), produit de la perception, objet d'un type ou d'un autre qu'elle permet de restituer. Par exemple, pour *sentir* en emploi olfactif (actif ou passif) : un type d'odeur ou un type d'objet odorant<sup>170</sup>.

Nous réserverons l'appellation de *verbe de perception sensorielle* aux verbes de sensation admettant comme complément (en l'occurrence comme COD) une expression signifiant le résultat d'une perception. *Sentir*, en son sens actif, ainsi qu'*entendre* et *voir* satisfont cette condition. C'est pourquoi ces trois verbes sont susceptibles d'entrer dans la structure : *il Vsensation* (passé composé) *X, mais en réalité c'était Y*, où *X* désigne la cible de la perception et *Y* la source de la sensation<sup>171</sup>.

---

<sup>167</sup> Nous avons évoqué la polysémie de ce verbe dans *La sémantique*, mais sans entrer autant dans les détails. Cf. également Picoche (1986 : 123 sq.)

<sup>168</sup> *TLFi* : « Verbe susceptible de figurer avec le même système de marques morphologiques dans la phrase active et dans sa transformée passive, comme *jaunir* dans : *Le soleil jaunit les papiers / Les papiers jaunissent au soleil* (d'apr. *Ling.* 1972). ». Cf., surtout, bien sûr, Boons, Guillet, Leclère (1976).

<sup>169</sup> En fonction sujet, les expressions désignant des êtres doués d'odorat se prêtent aussi bien aux significations actives qu'aux significations passives de ce verbe. D'où l'ambiguïté d'un énoncé comme *Marie sent le jasmin*.

<sup>170</sup> S'agissant de ce verbe, seuls un ou deux des trois actants seront *exprimés* syntaxiquement dans les constructions directes :

- signification « active » : E sent S, E sent C,

- signification « passive » (avec expérimenteur implicite) : S sent, S sent C, S sent bon / mauvais, S sent bon / mauvais C.

<sup>171</sup> Soit, par exemple, pour *voir* : *X = un chien* et *Y = un chat* ; pour *entendre* : *X = un coyote* et *Y = un loup* ; pour *sentir* : *X = du camphre* et *Y = du bornéol*.

Ces trois verbes peuvent également entrer dans la structure inverse : *il Vsensation* (passé composé) *X, mais il a cru que c'était Y*, mais ce trait n'est pas réservé aux verbes de perception. Ils le partagent, précisément, avec *goûter* et *toucher*, comme d'ailleurs, en dehors des verbes de sensation, avec quantité d'autres (par ex. *rencontrer, apprécier, critiquer, etc.*).

*Goûter* et *toucher*, en revanche, n'admettent pour COD que la source d'une perception possible. Ils ne thématisent pas la perception elle-même.

\* / ? *Il a goûté du bordeaux, mais en réalité c'était du bourgogne.*

\* / ? *Il a touché du coton, mais en réalité c'était de la laine.*

3) Parmi les cinq verbes de sensation génériques, *sentir*, en emploi actif, est le seul à ne pas être attaché en propre à un sens particulier. Il est apte en effet à renvoyer à toutes les sensations autres que visuelles et auditives et même, en emploi absolu (réservé semble-t-il à la langue philosophique), à devenir l'hyperonyme de tous les verbes de sensation<sup>172</sup>. En dehors de l'olfaction proprement dite, de cette valeur hyperonymique et des « perceptions abstraites » (cf. *Je (res)sens une difficulté*), *sentir* (actif) peut renvoyer :

- aux sensations tactiles ou gustatives, mais uniquement lorsqu'il s'agit d'exprimer le produit d'une perception (C) : *Je sens une minuscule aspérité (sur cette paroi) / le grain de sa peau, Je sens les agrumes (dans ce gâteau)*. *Sentir* assure donc en quelque sorte une fonction de suppléance à l'égard des verbes *toucher* et *goûter*.

- en toutes circonstances aux sensations tactiles passives (stimuli thermiques, douleurs, etc.) : *Je (res)sens la chaleur du soleil / un choc*,

- en toutes circonstances aux sensations dites « proprioceptives » (kinesthésiques et posturales) et « intéroceptives » (milieu organique interne) : *Je sens mes muscles en action, Je (res)sens une douleur à l'estomac / Je sens mon cœur s'emballer*.

4) Ajoutons que, à la différence de *voir* et d'*entendre*, *sentir* actif n'oppose pas perception *volontaire* (sélective, orientée) et perception *involontaire* (non sélective, non orientée) telle que celle que l'on observe pour la vision et l'audition (*regarder, écouter* vs *voir, entendre*).

#### Les emplois « passifs » de *sentir*

En (13) et en (13'), les occurrences de *sentir* renvoient à des emplois « passifs » et donc nécessairement olfactifs. Pour démontrer leur isosémie, nous tenterons de rendre compte par une même glose de tous les emplois « passifs » de ce verbe<sup>173</sup> tels que ceux que l'on rencontre en (13) et (13') bien sûr, mais aussi dans les énoncés suivants :

*Ça sent la fumée. Ce vêtement sent (ø / la fumée / une odeur de fumée). Ce vêtement sent bon. Ce vêtement sent bon le frais.*

Commençons par remarquer que le sujet de *sentir* « passif » désigne toujours S. Ainsi, un énoncé tel que : \* *Et maintenant, prends ce flacon, la lavande sent* sera impossible si l'on veut dire par là que le flacon sent la lavande.

Pour tous les emplois de *sentir* « passif », nous proposerons la glose suivante : « X a (dégage, émet) une odeur qui évoque Y »<sup>174</sup>.

- En construction absolue, Y restera indéterminé et la glose se réduira à « X a (dégage, émet) une odeur »<sup>175</sup>.

---

<sup>172</sup> *On se rappelle la phrase des Confessions : « Je sentis avant de penser : c'est le sort commun de l'humanité ».*

<sup>173</sup> Pour la signification active de *sentir* (transitif), on pourra la gloser dans ces termes : « percevoir, distinguer X par l'odorat ou, plus généralement, par un sens autre que la vue ou l'ouïe ».

<sup>174</sup> Une glose telle que « dégager, répandre une odeur » ne pourrait pas convenir pour les deux énoncés, du fait de la redondance qui en résulterait pour (13') : « ça dégage / ça répand une odeur d'odeur de chat / l'odeur d'une odeur de chat. » On pourrait certes s'en tirer en postulant une règle déclenchant un effacement automatique de l'élément redondant, mais, en l'absence d'arguments forts en faveur de cette solution, nous préférons l'écarter.

- En (13), comme en (13'), une odeur est attribuée à un référent indéterminé (et non catégorisé) de la situation (*ça*), source de l'odeur. La différence, très ténue en pratique, tient au fait que l'olfaction est utilisée en (13) pour catégoriser la source de l'odeur (*le chat*), alors qu'en (13') elle l'est pour catégoriser l'odeur elle-même (*une odeur de chat*). Dans le premier cas, en somme, l'odorat permet de distinguer un objet (en l'occurrence, un type d'objet) parmi d'autres possibles ; dans le second, une odeur (en l'occurrence, un type d'odeur) parmi d'autres possibles<sup>176</sup>.

- S'agissant des contextes *sentir bon / mauvais*, enfin, on pourrait *a priori* hésiter entre deux mises en œuvre de la glose : « avoir (émettre) une odeur (qui est) *bonne* » ou « avoir (émettre) une odeur qui évoque *quelque chose de bon* ». En pratique, cela ne fait pas grande différence. Toutefois, l'existence d'énoncés trivalents du type *Cet oreiller sent bon la lavande* plaide pour la première option – « avoir (émettre) une odeur (qui est) bonne et qui évoque la lavande » – plutôt que pour la seconde – « avoir (émettre) une odeur qui évoque la lavande qui est bonne ».

### Ubiquité

(15a) *Nous sommes à Singapour.* → (15a') *Notre société / organisme / enseigne / etc. est à Singapour.*

(15b) *Mammouth est aussi à Strasbourg.* → (15b') *Un ou plusieurs magasins / des personnels, etc. (de) Mammouth est / sont aussi à Strasbourg.*

Nous nous attacherons à montrer que (15a) et (15b) doivent être entendus à la lettre.

En (15a), le locuteur s'inclut, par son usage du pronom *nous*, dans un ensemble de personnes<sup>177</sup> dont certaines (au moins) sont à Singapour. L'équivalence entre (15a) et (15a'), affirmée par les auteurs qui ont construit cet exemple, nous oblige à supposer que le contexte global (contexte situationnel, verbal ou arrière-plan partagé) est censé permettre au récepteur de (15a) d'inférer que cet ensemble de personnes correspond à une entreprise. L'énoncé (15a') ne fait donc qu'explicitier des données demeurées implicites en (15a). Il n'est ni plus ni moins juste ou « normal » que ce dernier. Il est seulement plus spécifique (ses possibilités d'emploi sont moins étendues). Il n'y a donc en (15a) aucune espèce d'anomalie à expliquer.

L'intérêt suscité par cet énoncé tient sans doute en partie à ses zones de flou. Hors contexte, en effet, on ne peut pas savoir si le locuteur est lui-même fixé à Singapour. On ne peut pas non plus savoir si l'entreprise est localisée en totalité ou en partie seulement dans la cité-État et, dans le second cas, si son siège s'y trouve ou non. Quant au fait que le *nous* employé désigne ici un ensemble professionnel particulier plutôt que tout autre ensemble de référents auquel pourrait appartenir le locuteur, il faut également l'attribuer, comme nous l'avons vu, au contexte global. Pour en terminer avec ces questions d'ordre contextuel, ajoutons que le locuteur peut se trouver, par exemple, à Washington au moment où il formule cet énoncé, et utiliser le *nous*, quand bien même son entreprise n'est pas représentée dans cette ville, puisqu'il parle ici de la localisation de l'entreprise elle-même, et non pas de sa propre localisation physique individuelle (et

---

<sup>175</sup> Il nous paraîtrait tautologique de remplacer en pareil cas *Y* par *quelque chose* (ce qui donnerait : « X a (dégage, émet) une odeur *qui évoque quelque chose* »), puisqu'une odeur évoque toujours quelque chose par définition, même si c'est éventuellement de manière confuse.

<sup>176</sup> Nous retrouvons ici le schéma d'analyse proposé au sujet du lexème *entendre* en (10) et en (10') – cf., *supra*, section 3.2.

<sup>177</sup> On devrait dire plus exactement qu'il s'inclut, non pas seulement dans un ensemble de personnes, mais dans un ensemble de personnes *et de choses* situées en totalité ou en partie à Singapour, puisqu'une entreprise est un collectif mêlant humains et non humains, pour parler un peu comme Bruno Latour.

transitoire). Quelle que soit l'interprétation retenue, l'usage du *nous* semble donc tout aussi logique et justifié.

Rien d'étonnant non plus, nous semble-t-il, à ce que, en (15b), le nom propre *Mammouth*, en tant que nom d'enseigne, évoque immédiatement, pour tout locuteur d'aujourd'hui, des espaces de vente, des personnels, un certain capital matériel, des lieux de stockage, des bureaux, *etc.* C'est en effet ce qu'implique la signification même de tout nom d'enseigne de supermarché. L'énoncé (15b'), là encore, ne fait donc qu'explicitier ce que nous savons de par notre connaissance mondaine de ladite enseigne.

L'énoncé (15b) n'en produit pas moins, il est vrai, un effet particulier dès lors qu'on le confronte à sa paraphrase métonymique (15b'). À la faveur de ce rapprochement, (15b) semble soudain suggérer une sorte d'ubiquité de l'entité *Mammouth*, qui prête d'autant plus à sourire que ce nom propre éveille de nombreuses connotations, expressives et plus ou moins comiques, héritées largement du nom commun correspondant. Toutefois, au-delà des particularités du nom *Mammouth*, l'étonnement produit nous semble d'abord lié ici au fait que le concept de nom propre est associé d'une manière générale, dans nos représentations (savantes ou semi-savantes), à des référents humains individuels. Or, les noms propres de marque et d'enseigne déjouent totalement ces anticipations. Ils ont beau renvoyer en effet, conformément à la définition du nom propre, à des référents définis, uniques et indivisibles, ces derniers ne s'en trouvent pas moins, à la différence des référents des noms propres d'individus, *distribués* et *démultipliés* à travers leurs occurrences simultanées en divers endroits de la planète. D'où l'étonnement qui peut s'emparer un instant de l'analyste. Face à l'énoncé modifié (15b'), la surprise s'évanouit, parce que nous savons bien ce qu'est une enseigne et que nos représentations de ces entités ne mobilisent pas un bagage particulier. Mais si, ayant lu (15b'), nous revenons à l'énoncé (15b), nous ne pouvons plus ne pas penser... à un *mammouth*. Enclins à prêter au référent concerné les caractères d'un *mammouth* prototypique pittoresque et fortement individualisé, nous ne parvenons pas à appliquer à la signification du nom de l'enseigne les enseignements tirés de notre détour par (15b').

### **Les souliers de Fred**

(16) *Fred noue ses souliers.* → (16') *Fred noue les lacets de ses souliers.*

L'énoncé (16) ne pose problème que si l'on veut absolument rendre compte de *nouer* par une glose telle que « faire un nœud avec / à l'aide de » (var. « Lier une corde, un fil, un ruban, *etc.*, au moyen d'un nœud. » – *Dict. Acad.* 9<sup>e</sup> éd.). Or, toutes les occurrences que l'on peut gloser de cette façon admettent aussi très facilement la glose : « faire un nœud à » (définition I.A.1 du *TLF*), laquelle s'applique aussi bien, on en conviendra, à *nouer ses souliers* (16) qu'à *nouer les lacets de ses souliers* (16'). Dans *nouer ses souliers*, certes, on n'explicité pas ce qui sert à faire ledit nœud, mais, au terme du procès, chacun des souliers n'en présentera pas moins un nœud irréprochable, remplissant parfaitement sa fonction de nœud, tout comme en (16')...

#### *4.1.2. Isosémie transgénérique d'un lexème : isosémie totale de tous les signes communs avec structure sémantique particulière pour un lexème*

En ce type de cas, tous les signes communsinstancient la même signification, mais l'un des lexèmes met en œuvre une structure sémantique particulière – ce qui a pour effet immédiat de compliquer la tâche de l'analyste.

Cette structure particulière ne doit pas empêcher de parler d'isosémie. Nous écartons donc ici les analyses de Pustejovsky et de Cruse (cf., *supra*, 2.1.2.) en termes de

polysémie contextuelle ou de polysémie de facettes. Ajoutons que les expressions référentielles communes aux énoncés de chaque couple conservent la même référence. S'agissant des EPM de notre corpus, il s'agit toujours de structures sémantiques à facettes<sup>178</sup>. On se rappellera que, contrairement à ce qu'affirmait Cruse, toutes les facettes d'une signification sont toujours coprésentes en chaque occurrence (cf. 2.1.2.1.). La signification des lexèmes concernés se caractérise en somme par une structure *pluridimensionnelle* (pluri- ou transdomaniale) ou *transgénérique*. En d'autres termes, elle fusionne plusieurs domaines sémantiques généralement incompatibles, raison pour laquelle nous avons pu parler en pareil cas d'« isosémie paradoxale » (cf. 2014b).

Dans notre corpus, les lexèmes présentant cette structure de signification particulière se rencontrent au niveau de l'argument A, comme *livre* en (4a) et (4b), mais aussi, de façon plus inattendue, dans des syntagmes intégrés au prédicat, comme *annuaire* et *liste* en (12a) et (12b).

#### **Le livre**

(4) *Ce livre est très bien écrit / inintelligible / rempli de coquilles.* → (4') *Le texte de ce livre est très bien écrit / inintelligible / rempli de coquilles.*

Nous renvoyons le lecteur à l'analyse détaillée du lexème *livre* et des noms d'objets sémiotiques proposée dans notre présentation-discussion des *facettes* de Cruse (cf. 2.1.2.).

#### **Être dans une liste**

(12a) / (12b) *Je suis dans l'annuaire / sur la liste.* → (12a') / (12b') *Mon nom est dans l'annuaire / sur la liste.*

Face à un cas de ce genre, l'analyste est pris à contrepied, car il n'a d'yeux que pour le changement d'extension de A à A', alors que l'explication essentielle est à rechercher selon nous dans les significations de *annuaire* et de *liste*. La possibilité de substituer *mon nom* à *je* s'explique en effet ici par le type de signification transgénérique qu'illustrent ces lexèmes. En sorte qu'il n'est nullement nécessaire d'invoquer une interprétation modifiée de *je*.

(12a) et (12b) relèvent exactement du même principe d'explication et nous les traiterons donc ensemble. Le problème qu'ils posent, si problème il y a, ne tient pas à la référence effectuée à l'aide du pronom *je*, comme l'ont cru les analystes antérieurs, mais à la signification des autres noms de la phrase, à savoir *nom* et *annuaire / liste*, signification dont la compréhension rejaillit immédiatement sur celle du prédicat *être dans l'annuaire / dans une liste*. En d'autres termes, la clé de ce petit mystère est à rechercher dans le fonctionnement spécifique des *noms d'objets sémiotiques*, dont nous avons déjà parlé (cf. 2.1.2.1.) et dont les mots *nom*, *annuaire* et *liste* sont, chacun à sa façon, des représentants, les annuaires étant un type de liste. Plus précisément, la solution de notre problème est à la croisée de deux pratiques anthropologico-linguistiques banales, celle du nom propre et celle de la liste, pratiques dont la signification de ces lexèmes porte témoignage. C'est pourquoi les analyses qui postulent une forme de paradoxe *logique* en (12a) et en (12b) procèdent d'une double méprise : une méprise sur ce qu'est un nom propre et une méprise sur ce qu'est un annuaire et sur ce qu'est, plus généralement, une liste.

---

<sup>178</sup> On ne trouve pas ici en effet de *significations à phases*. Sur ce type d'isosémie, cf. Nyckees (2014b : 182-183).

Une méprise, d'abord, sur ce qu'est un nom propre. Les auteurs de ces analyses semblent croire en effet, ou feignent de croire, que l'énoncé *Je suis dans l'annuaire* signifierait nécessairement que le locuteur figure *en chair et en os* dans l'annuaire du téléphone, tel le génie d'Aladin dans sa lampe. Interpréter l'énoncé de cette manière prête immédiatement à sourire, puisqu'on voit mal comment un être humain pourrait se cacher ou se poser *dans* un annuaire ou *sur* une liste<sup>179</sup>. Néanmoins, force est de constater que, dans la vraie vie, cette idée n'effleure pas une seconde l'esprit des locuteurs parce qu'ils n'ont aucune raison d'interpréter la phrase de cette façon : ils savent très bien en effet, d'expérience, ce qu'est un nom propre et ce que signifie *figurer dans une liste*.

Le faux problème soulevé par nos énoncés s'éclaire et se dissipe dès lors que l'on observe qu'on peut être présent dans un document sans y figurer en chair et en os. Ainsi, dans nos deux phrases, le locuteur est bel et bien présent en personne dans l'annuaire (c'est bien lui qui est présent, et non pas seulement son nom), quand bien même cette présence s'accomplit à travers la mention de son nom à un certain endroit de l'annuaire ou de la liste. C'est en effet, comme chacun sait, une pratique bien établie que d'identifier et de désigner les individus humains par des noms, qu'on appelle leurs noms propres. Ces derniers suffisent à les désigner en tant qu'individus et cette désignation est leur fonction primordiale. C'est pourquoi (44) et (45) sont relativement interchangeables en français :

(44) *Je suis Pierre.*

(45) *Mon nom est Pierre.*

Dans les deux cas en effet, le locuteur vise à établir chez son interlocuteur le lien entre sa personne – désignée par *je* ou repérée par *mon* – et son nom propre, rendant ainsi possible la référence à l'individu qu'il est par le biais de ce nom qui lui est conventionnellement attaché. C'est pour la même raison qu'une liste de noms propres, que ce soit celle des reçus à un examen ou celle des abonnés du téléphone (l'annuaire), est par définition à *la fois* une liste de noms propres et la liste des individus porteurs de ces noms.

Mais les analyses que nous critiquons trahissent également une méprise sur la véritable signification d'expressions telles que *être sur la liste des reçus* ou *être sur l'annuaire* et plus généralement de toutes les expressions du type *être / figurer dans / sur* [Dét.] *N<sub>liste</sub>*<sup>180</sup>. Elles reflètent en effet l'idée erronée selon laquelle, du fait du caractère matériel des listes, de telles expressions ne pourraient s'appliquer littéralement qu'à des signes ou à des séquences de signes. Nous voudrions montrer au contraire que les expressions de la forme *être dans* [Dét.] *N<sub>liste</sub>* peuvent s'appliquer à deux types de sujets. Elles peuvent s'appliquer bien sûr à des référents de nature linguistique ou sémiotique :

***Mon nom est sur la liste des reçus / est dans l'annuaire.***

***Mon numéro de téléphone / mon adresse est dans l'annuaire / la liste.***

*(Le nombre) [xx xx xx xx xx] est dans l'annuaire téléphonique à la page 25.*

***Le chiffre 5 figure 2 millions de fois dans l'annuaire.***

***(Le mot) reçus (ou le mot baccalauréat) figure sur la liste.***

---

<sup>179</sup> « Si, en outre, (1c) [=12a] est pris littéralement, nous ne pouvons que conclure que le locuteur est ou très petit ou tout à fait à l'étroit. » (Langacker, 2002 : 189). Les observations de ce genre nous font irrésistiblement penser à ces statues de saint Antoine de Padoue, fréquentes dans les églises de la fin du XIX<sup>e</sup> ou du début du XX<sup>e</sup> siècle, qui nous montrent le saint serrant dans ses mains un livre ouvert sur lequel l'enfant Jésus, très naturellement, se tient debout.

<sup>180</sup> Dans cette formule, *N<sub>liste</sub>* représente tout substantif désignant un référent relevant du genre de la *liste*, c'est-à-dire d'un type très particulier de dispositif textuel – dispositif que nous décrirons plus loin.

Mais les expressions prédicatives de ce type peuvent s'appliquer également, et, sans doute, beaucoup plus souvent, à des référents de nature non linguistique entrant en tant que tels dans des dispositifs sériels de prédication, comme c'est le cas dans les énoncés suivants :

*Pierre est sur la liste des reçus.*

*Pierre / Paul Dubois est dans l'annuaire.*

En règle générale, les expressions *Pierre* et *Paul Dubois* seront plutôt comprises, dans de tels énoncés, comme référant non pas aux noms eux-mêmes, mais aux individus qui les portent. Il est vrai que l'autre interprétation n'est pas nécessairement exclue, mais on attendrait plutôt en ce cas des énoncés tels que :

*Le nom Pierre est sur la liste des reçus.*

*Le nom Pierre / Paul Dubois est dans l'annuaire.*

Avec *je*, en revanche, toute possibilité d'ambiguïté de ce type disparaît. *Je suis dans l'annuaire* ne peut pas vouloir dire en effet : *Le mot je est dans l'annuaire*, puisque le pronom *je*, employé en mention, entraînerait nécessairement un accord à la 3<sup>e</sup> personne<sup>181</sup>. En disant *Je suis dans l'annuaire*, le locuteur ne vise donc pas à faire comprendre de façon détournée qu'une certaine expression linguistique, en l'occurrence son nom ou, *a fortiori*, le pronom *je*, figure dans l'annuaire, même si sa « présence » dans l'annuaire advient effectivement à travers la citation de son nom. On pourra dire sensiblement la même chose, *mutatis mutandis* (puisque les annuaires ne présentent pas en général de photos de leurs abonnés), d'une expression comme *être dans le journal*. *Je suis dans le journal* peut en effet se comprendre comme : « ma personne est un thème, un objet de discours dans le journal ». C'est pourquoi *je*, dans cet énoncé, pourra assez facilement commuter avec *mon nom* et même avec *ma photo*<sup>182</sup>.

Le double fonctionnement de l'expression *être dans* [Dét] *N<sub>liste</sub>* s'explique bien sûr par la nature particulière des listes dont nous parlons, nature plus complexe en tout état de cause que celle, par exemple, des listes de tâches, des listes de courses à faire ou des listes d'ingrédients. Les listes de reçus ou les annuaires relèvent en effet de ce que l'on pourrait appeler des *dispositifs prédicatifs sériels*, c'est-à-dire de dispositifs permettant d'assigner récursivement un ou plusieurs prédicats à des variables ordonnées. Plus précisément, les listes de ce type permettent d'assigner une propriété ou une série ordonnée de propriétés à une série d'arguments désignant autant de référents. Ainsi, par exemple, la liste des reçus à un examen, ou à un concours, assignera la propriété « reçu » à un ensemble de référents humains candidats à cet examen ou à ce concours.

Par commodité, nous appellerons *listes complexes* de telles listes et nous les définirons dans ces termes : « textes dans lesquels un locuteur ou un scripteur énumère des référents (êtres ou choses) désignés au moyen d'expressions linguistiques (elles-mêmes disposées généralement en colonne à l'écrit), dans l'intention de leur attribuer collectivement ou individuellement (comme dans le cas des annuaires) une certaine propriété ou une certaine série de propriétés ». Ces listes mobilisent souvent en outre un certain nombre de conventions plus ou moins implicites.

---

<sup>181</sup> Seule, donc, une *désignation en usage* est possible en (12a) et (12b). Le locuteur entend bien signifier quelque chose comme « la liste / l'annuaire dit quelque chose à mon propos » (étant entendu que ce contenu doit être précisé du type de ceux que laisse attendre une liste ou un annuaire – sur ce point, cf. *infra*).

<sup>182</sup> Une photo, en tant qu'elle représente quelque chose, est aussi un objet sémiotique (tout comme une statue représentant un lion).

Un annuaire, entendu au sens de (12a), constitue bien sûr un sous-type de *liste complexe*. L'annuaire (téléphonique)<sup>183</sup> est en effet, comme chacun sait, un ouvrage publiant chaque année la liste alphabétique des abonnés du téléphone, classés généralement par localités, situés par leurs adresses, pour leur faire correspondre systématiquement un ou plusieurs numéros de téléphone. Un annuaire téléphonique, en somme, assigne normalement une localisation (ville, adresse) et un numéro de poste téléphonique à chacun des abonnés d'un secteur géographique donné<sup>184</sup>. La plupart des autres usages du mot *annuaire* représentent des cas particuliers de la même valeur sémantique de base que l'on pourra gloser en ces termes : « liste alphabétique d'individus ou, plus généralement, de personnes morales rassemblées sur la base d'une certaine propriété partagée (abonnés, membres d'une profession, d'un établissement, personnes relevant d'un certain secteur d'activités, sites internet, etc.), liste établie en principe chaque année pour leur information mutuelle »<sup>185</sup>. Telle est en tout cas la glose que nous retiendrons pour le mot *annuaire* considéré dans cette signification générique. L'annuaire du Bureau des longitudes, évoqué par le *Petit Robert* et le *TLFi*, relève en revanche d'une autre signification, laquelle justifie une définition (ou une glose) distincte, puisque, tout en étant publié annuellement comme les autres sortes d'annuaires, il ne contient pas une liste d'individus ou de personnes morales, mais des données astronomiques actualisées chaque année<sup>186</sup>.

Être sur l'annuaire, pour un individu, signifie donc figurer sur une liste d'abonnés ou de personnes morales. Cet individu, pour y être désigné par son nom propre, n'en est pas moins présent *en tant que tel*, puisque les dispositifs textuels de ce type ont fondamentalement pour fonction de rassembler des informations concernant des personnes, et non pas seulement d'énumérer des noms propres pour les mettre en relation avec des numéros et des adresses. On trouvera une illustration de ce fait dans l'énoncé suivant dans lequel le locuteur met sur le même plan sa présence dans l'annuaire et d'autres informations le concernant personnellement :

*Au fait, je m'appelle X, j'habite au 8 de la rue Y, dans la ville de Z et je suis dans l'annuaire.*

De la même façon, la liste des reçus à un examen est la liste des *personnes* qui y ont été admises et non pas seulement la liste de leurs *noms*.

Tout porte donc à penser qu'il n'est pas nécessaire d'en passer par (12a') pour expliquer (12a), ni par (12b') pour expliquer (12b). S'il est toujours possible, en effet, à un certain niveau d'analyse, de considérer les listes de lauréats et les annuaires comme de longues chaînes de caractères disposées sur un support, et même, à un niveau supérieur, comme

---

<sup>183</sup> On sait que, par défaut, c'est-à-dire employé absolument, le mot *annuaire* désigne un annuaire téléphonique.

<sup>184</sup> Un *annuaire inversé*, en ce sens, n'est pas un annuaire classique, car, comme son nom l'indique, il procède à *rebours* des listes de ce type : il remonte du numéro à l'abonné.

<sup>185</sup> La structure de base implicite d'un annuaire téléphonique est à peu près la suivante : « Dans la ville [Y], [X] est domicilié à l'adresse [Ax] et a pour numéro de poste téléphonique [Zx] ».

<sup>186</sup> Cf. *TLFi* : « Ouvrage publié chaque année contenant, avec le calendrier, le résumé des événements de l'année précédente ou des renseignements d'ordres très divers (commerce, industrie, littérature, sciences, administration, statistiques, état et mouvement du personnel de diverses professions, etc.). *Annuaire historique ; l'annuaire du Commerce maritime, l'annuaire du Bureau des Longitudes (Ac. 1835-1932)* ».

On notera que, dans le *TLF(i)*, les autres acceptions d'*annuaire* ne sont pas définies, mais seulement illustrées par des syntagmes : « **SYNT.** *Annuaire des Téléphones, annuaire du téléphone, annuaire téléphonique ; consulter un annuaire, relever une adresse dans l'annuaire, trouver une adresse, un renseignement dans un annuaire* ».



une énumération de signes en relation avec d'autres signes ou séries de signes, il doit être bien clair que de telles suites de signes ne prennent leur véritable dimension que pour autant qu'elles sont aptes à signifier quelque chose et, par exemple, dans le cas des annuaires téléphoniques, dans la mesure où elles nous fournissent les numéros des postes qui nous permettront d'entrer en contact avec des individus et des personnes morales désignés par leurs noms propres.

Il n'y a donc rien de bien surprenant dans l'énoncé *Je suis dans l'annuaire*. On ne doit pas plus s'étonner de cet énoncé (ou pas moins) qu'on ne s'étonne du fait que les livres et les textes parlent au nom de leurs auteurs, qui sont généralement absents, quand ils ne sont pas morts. C'est pourquoi nous estimons que les analyses de nos auteurs traduisent la persistance de certains préjugés sur les modalités de la présence et de l'existence chez les sujets sémiotiques. Ils se montrent incapables de penser cette existence autrement que sur le mode physique, et c'est, pour le coup, cette incapacité qui peut paraître surprenante, tout particulièrement chez un partisan d'une approche « cognitive » tel que Langacker.

Les deux manières d'employer l'expression *être dans* [Dét.]  $N_{liste}$ , l'une correspondant à E (12a, 12b), l'autre correspondant à E' (12a', 12b'), peuvent donc être respectivement mises en relation avec les deux facettes principales de la signification des lexèmes *liste* et *annuaire*<sup>187</sup>. Ainsi, dans *Je suis sur / dans la liste*, ou dans *Je suis dans l'annuaire*, c'est la facette « contenu » de la signification de *liste* qui prédomine, sans que la facette « aspect matériel » disparaisse pour autant (on s'expliquerait difficilement dans le cas contraire le recours à la préposition spatiale). Le locuteur, par sa formulation, se situe dans une perspective où l'interprétation référentielle du nom propre a déjà eu lieu et où, par conséquent, le dispositif sémiotico-prédicatif de la liste a déjà livré son contenu concernant le locuteur (*je*). Ce dernier interprète donc directement la présence de son nom sur ladite liste comme impliquant l'attribution de la propriété « être reçu » au référent désigné par ce nom.

Dans *Mon nom est sur la liste / dans l'annuaire*, c'est en revanche la facette « aspect matériel (formel) » de la signification du mot *liste* ou du mot *annuaire* qui prédomine, facette mobilisée pour évoquer la face signifiante, et plus précisément graphique, de la liste considérée. Le locuteur se place en quelque sorte, par cette formulation, en deçà de l'interprétation du dispositif de la liste (tout en offrant dans son énoncé tous les éléments rendant possible une telle interprétation). Il se place en observateur d'un fait et laisse à son interlocuteur le soin d'en tirer des conclusions<sup>188</sup>.

---

<sup>187</sup> Il en irait de même pour les facettes correspondantes de la signification de *journal* s'agissant respectivement des énoncés *Je suis dans le journal* et *Ma photo est dans le journal*.

<sup>188</sup> Un test simple nous permettra de distinguer ces deux types d'emploi de l'expression *être dans* [Dét.]  $N_{liste}$ . Seul l'emploi privilégiant la facette « contenu » admet l'implication : « [Dét.]  $N_{liste}$  dit quelque chose à propos de [X] » ou, si l'on préfère, « [X] est un objet de discours dans [Dét.]  $N_{liste}$  ». Une telle implication est bloquée pour l'emploi privilégiant la facette « aspect matériel ». Il serait erroné d'affirmer par exemple que la liste des reçus dit réellement quelque chose à propos du nom (*Paul*) *Dubois*. De même, si à partir d'un nom, d'un numéro de téléphone ou d'une adresse figurant sur un annuaire, un lecteur peut évidemment *apprendre* des choses sur ce nom (il est associé à tel(s) numéro(s) ou à telle adresse dans telle localité), sur ce numéro de téléphone (il est associé à tel nom ou à telle adresse dans telle localité) ou sur cette adresse (elle est associée à tel nom ou à tel numéro de téléphone), et par conséquent aussi – indirectement – sur le détenteur de ce nom, de ce numéro ou de cette adresse, on ne peut pas dire à proprement parler qu'un annuaire *nous dit* réellement quelque chose à propos de ce nom, de ce numéro ou de cette adresse considérés pour eux-mêmes. Tel n'est pas en effet son objectif, mais bien plutôt

On ajoutera à l'intention des spécialistes de l'autonymie que, si les deux interprétations des expressions *être dans* [Dét.]  $N_{liste}$  dans nos énoncés sont en relation avec les deux facettes de la signification de  $N_{liste}$ , cette répartition n'a rien à voir avec une opposition entre un emploi en mention et un emploi en usage des mots *liste* ou *annuaire* ou des expressions *la liste* ou *l'annuaire*. Que ce soit en effet dans l'énoncé (12a) ou dans l'énoncé (12b), ni le mot *annuaire* ni le mot *liste*, ni même les syntagmes *l'annuaire* ou *la liste*, ne sont employés en mention. Cette analyse est également exclue en (12a') et en (12b') pour ces mêmes mots et syntagmes comme pour le mot *nom* ou le syntagme nominal *mon nom*<sup>189</sup>, à la différence de ce que l'on observerait par exemple pour les noms propres *Lakoff* et *Smith* dans des énoncés tels que :

*Lakoff a une consonance slave / Lakoff compte six lettres.*

*Smith signifie « forgeron » en français.*

La prédominance de la facette « aspect matériel (formel) » s'agissant des mots *annuaire* et *liste* en (12a') et (12b') n'est donc pas corrélée à un emploi en mention de ces mêmes mots.

Pour conclure sur les énoncés (12a) et (12b), rappelons d'abord l'évidence :

- Dans une liste de reçus ou un annuaire, un individu est en principe désigné par son nom.

- Si le nom d'un individu figure sur une liste de candidats reçus, cela signifie *ipso facto* que cet individu (le locuteur, par exemple) est reçu.

- Si le nom d'un individu figure sur un annuaire (téléphonique), cela signifie *ipso facto* que cet individu (le locuteur, par exemple) est enregistré sur la liste des abonnés avec un certain numéro de poste téléphonique.

Dire, par conséquent, que les énoncés *Je suis dans l'annuaire du téléphone* et *Maman, je suis sur la liste* signifieraient *en réalité*, respectivement, « Mon nom est dans l'annuaire du téléphone » et « Maman, mon nom est sur la liste » revient sensiblement à dire que la phrase *Le chien m'a mordu* doit être comprise comme signifiant « Le nom du chien m'a mordu »...

Nous proposons d'expliquer l'équivalence relative entre nos énoncés (12a) et (12b) et leurs doubles de la manière suivante :

- Les noms propres, les listes et les annuaires sont des objets sémiotiques.

- Un nom propre désigne un *réfèrent*, mais c'est aussi un *signe*.

- Un annuaire ou une liste de reçus est un objet sémiotique nous parlant de *réfèrents* (les abonnés, les reçus), mais c'est aussi un texte constitué d'un agencement de *signes*. Plus

---

d'indiquer pour chaque abonné un ou plusieurs numéros. En d'autres termes, numéro et adresse ne sont pas les thèmes, les objets de discours d'un annuaire classique.

<sup>189</sup> On ne peut en effet parler pour ces expressions ni d'un emploi métalinguistique au sens étroit (ce qui impliquerait l'absence de déterminant), ni d'un emploi métadiscursif (s'attachant à des usages possibles ou effectifs en discours des expressions *la liste*, *l'annuaire* ou *mon nom*). Il en va de même de (*mon*) *numéro* ou de *mon adresse* dans l'énoncé *Mon numéro / Mon adresse est dans l'annuaire* et de (*ma*) *photo* dans l'énoncé *Ma photo est dans le journal*. On sait du reste que, selon les usages typographiques modernes, les expressions en mention doivent en principe figurer en italiques dans les énoncés en romains, en romains dans les énoncés en italiques, ou encore entre guillemets (voire en gras, en capitales, etc.). Or, on serait bien en peine d'adopter l'une de ces marques typographiques pour l'expression *mon nom* dans l'énoncé *Mon nom est dans l'annuaire / la liste*. Il ne faut pas confondre en somme la *citation* d'un nom propre pour lui-même dans un énoncé – ex. *Dubois figure sur la liste* –, qui passe par un emploi en mention de ce nom propre, avec la désignation de ce même nom propre à l'aide d'un terme métalinguistique – *Son nom figure sur la liste* –, qui passe par un emploi en usage du mot *nom*.

précisément, c'est un *dispositif prédicatif sériel* assignant une propriété ou une série ordonnée de propriétés à une série d'arguments désignant autant de référents.

Il y a donc deux manières pour un locuteur de s'inscrire – et, plus généralement, d'inscrire quelqu'un – dans une liste du type « annuaire » ou « liste de reçus » :

- s'il privilégie pour une raison quelconque la dimension du signe et du texte, il dira : *Mon nom est dans l'annuaire / dans la liste de reçus*, comme dans les énoncés (12a) et (12b) ;

- s'il privilégie la dimension du référent non linguistique et du contenu du discours, il préférera dire : *Je suis dans l'annuaire / dans la liste*, comme dans les énoncés (12a') et (12b').

Mais, dans tous les cas, il signalera par son énoncé qu'un ou plusieurs prédicats lui sont appliqués à titre individuel – en tant qu'abonné dans l'annuaire du téléphone ou en tant que candidat sur la liste des reçus au baccalauréat.

#### 4.2. Variation parasémique régulière au sein d'un lexème

Sont concernés : les énoncés (8), (9), (14a), (14b), (14c), (17), (18), (19), (20), (21a), (21b), (21c), (22) et leurs paraphrases métonymiques.

Dans tous ces énoncés, un lexème ou une expression change de signification, mais (i) la relation entre les deux significations est perçue comme « motivée » au sein du groupe de locuteurs de référence (*parasémie*), c'est-à-dire comme pertinente expérimentiellement, et (ii) cette relation est une relation réglée, révélatrice d'une structure sémantique propre à un domaine de signification (*parasémie régulière*).

##### **Mordre**

(8) *Votre chien a mordu mon chat.* → (8') *Les dents de votre chien ont mordu telle partie de mon chat.*

Nous avons déjà abordé l'énoncé (8) dans notre développement (cf. 3.2.1.4.). Nous avons alors exclu l'équivalence sémantique entre (8) et (8'). Nous profiterons néanmoins de l'occasion fournie par ce couple d'énoncés pour commenter des contextes dans lesquels A et A' pourraient commuter comme sujets de *mordre*. Plus précisément, nous tenterons de montrer que, de (8) à (8'), le verbe *mordre* change d'acception, mais que la relation entre les deux acceptions est une relation réglée, en relation avec une structure sémantique propre à un domaine de signification, en l'occurrence la relation entre organe et être animé (voire entre instrument et utilisateur).

Commençons par observer que l'énoncé (8') paraîtrait inacceptable ou ridicule dans la plupart des circonstances où l'on pourrait employer (8). Il existe toutefois des cas où des arguments du type X et *les dents de X* seraient en concurrence pour ce verbe en tant qu'agents possibles de *mordre*.

(46) *Marie mord une bouchée de pain.*

(47) *Ses dents mordent une bouchée de pain.*

(47) semblera tout à fait acceptable dans certains contextes<sup>190</sup>.

Quoi qu'il en soit de cette équivalence relative, il semble bien difficile de proposer une glose identique, s'agissant de *mordre*, pour les emplois de type E et les emplois de type E'. Une glose satisfaisante pour E ne pourra guère en effet se priver d'évoquer les dents

---

<sup>190</sup> La correspondance paraîtra souvent plus naturelle dans des emplois intransitifs de *mordre* suivi de *dans* + N :

*Marie mord dans la pomme.*

*Ses dents mordent dans la pomme.*

comme moyen du procès. On aboutira ainsi à peu près inmanquablement à quelque chose comme « tenir / saisir / attraper (quelque chose) avec ses dents », ce qui semble exclu dans le cas où *les dents* constitue le sujet du verbe.

A et A' commutent donc difficilement comme arguments sujets de *mordre* et leur agentivité ne se situe manifestement pas sur le même plan. C'est cette incompatibilité relative qui fait obstacle à une communauté de glose. L'argument A' (*les dents du chien*, en l'occurrence) ne se limite pas en effet à définir le domaine d'observation du procès de *mordre*. Les dents sont bel et bien dans une certaine mesure l'agent du procès, même si, comme nous le verrons plus loin, leur agentivité locale est inséparable de l'agentivité globale du sujet animé tout entier et si, de ce point de vue, leur agentivité se réduit à celle d'un moyen pour un agent volontaire.

Nous proposerons donc deux gloses différentes de *mordre* en (8) et en (8'). En (8), nous retiendrons la première définition du *Petit Robert* : « saisir et serrer avec ses dents de manière à blesser, à entamer, à retenir<sup>191</sup> [ce qui est mordu] ». En (8'), nous retiendrons la glose : « saisir et serrer [à propos des dents], etc. ».

#### Les morsures involontaires

On pourrait objecter à notre glose de *mordre* appliqué à l'individu entier – cf. (8) – qu'un sujet peut parfois mordre, de manière irréfléchie, une partie de son propre corps sans avoir véritablement intention de se blesser, d'« entamer » cette partie, ou de la retenir. Le *TLF* cite ainsi bon nombre d'énoncés illustrant des cas de morsure apparemment involontaire ou réflexe, parmi lesquels nous choisirons le suivant :

*Il arpentait le long couloir, pendant l'opération, en même temps qu'un jeune homme qui attendait, lui, la délivrance de sa femme, et qui se mordait les ongles jusqu'au sang* (SIMENON, *Vac. Maigret*, 1948, p. 19).

Il nous semble toutefois que, dans cet énoncé, comme dans tous les autres du même type cités par le *TLF* (hors emplois figurés), le sujet, s'il n'a pas nécessairement l'intention d'entamer une partie de son corps ou *a fortiori* de se blesser, utilise bien ses dents pour retenir d'une certaine façon cette partie, conformément à ce que prévoit la glose. Ce geste de morsure, certes, n'entre pas dans la catégorie des *actes* dits *volontaires*, et il peut paraître irrationnel, mais il n'en est pas moins voulu à un certain niveau par le sujet dans la mesure où le déclenchement de ce geste, réflexe ou maniaque, est assuré par le système nerveux central. Du reste, le sujet a beau ne plus très bien savoir ce qu'il fait, son geste, jusque dans sa violence incontrôlée, lui permet bien de canaliser (de fixer) une énergie ou une nervosité qu'il ne parvient pas à dominer autrement. L'existence de morsures « involontaires » ne nous semble donc pas un argument recevable contre la glose proposée.

#### Une parasémie régulière induite par la relation individu - organe

Point essentiel pour notre analyse, il reste à déterminer si la parasémie entre nos deux acceptions de *mordre* en (8) et en (8') doit être considérée comme un phénomène isolé, propre à ce seul verbe, et donc « idiosyncratique », ou si elle s'inscrit dans le cadre d'une règle plus générale. La réponse à cette question ne fait pour nous aucun doute. Il apparaît en effet que la relation entre les êtres animés dotés de dents et ces dents elles-mêmes participe d'une structure sémantique plus générale reliant les êtres animés et les parties de leurs corps assimilables à des *organes*. Nous entendons ici par *organes* des parties du corps répondant à une certaine fonction reconnue (pas nécessairement au sens

---

<sup>191</sup> Le geste de mordre n'a parfois pour but que de retenir – par exemple, dans le cas d'un chien de berger, les animaux d'un troupeau, les mâchoires faisant office alors d'organe de préhension.

étroitement biologique du terme), et constituant les instruments physiologiques relativement spécialisés grâce auxquels ces agents animés effectuent intentionnellement un type spécifique de procès.

En tant qu'organe de la préhension, la main se prêterait aux mêmes analyses :

*Il saisit la poignée de la porte. / Sa main (ses doigts) saisit (saisissent) la poignée de la porte.*

Il en va de même des yeux en tant qu'organes de la vision :

*Il vit alors (il fut alors le témoin d') un curieux spectacle. / Ses yeux virent alors (furent alors les témoins d') un curieux spectacle.*

À la lumière de ces exemples et d'un certain nombre d'autres, il nous semble possible d'énoncer la règle générale suivante, s'agissant au moins du français :

Lorsqu'un procès susceptible d'être effectué par un être animé met en jeu un organe spécifique (au sens donné plus haut à ce terme), une expression référentielle sujet désignant cet organe est toujours susceptible d'y remplacer une expression référentielle sujet désignant l'être animé dans son ensemble – et réciproquement. Les deux énoncés sont donc liés par une relation d'implication mutuelle, sans être pour autant synonymes. Ainsi, dans des conditions normales (c'est-à-dire, finalement, aussi longtemps que les mâchoires / la main / les yeux demeurent *un organe pour le sujet global*<sup>192</sup>) :

- si Paul / Marie mord quelque chose, alors les dents de Paul / Marie mordent quelque chose, et réciproquement ;

- si Paul / Marie saisit quelque chose (avec sa / ses mains), alors la / les mains de Paul / Marie saisit / saisissent quelque chose, et réciproquement ;

- si Paul / Marie voit quelque chose, alors les yeux de Paul / Marie voient quelque chose, et réciproquement.

On pourra sans doute rapprocher de ces cas (selon des modalités qui restent à préciser) les équivalences suivantes impliquant la relation agent - instrument :

*Paul a tué X d'une balle. → La balle de Paul a tué X.*

*Pierre a transpercé X d'une flèche. → La flèche de Pierre a transpercé X.*

À propos de (8) et de (8'), on pourra donc invoquer deux types d'acceptions différents, mais très proches l'un de l'autre et systématiquement reliés entre eux. Nous parlerons en l'occurrence de relation individu - organe.

### **Le stylo rouge et les adjectifs de couleur**

(9) *J'ai besoin d'un stylo rouge. → (9') J'ai besoin d'un stylo à (l') encre rouge / d'un stylo dont l'encre soit rouge.*

On peut *a priori* imaginer trois analyses différentes de la signification de *rouge* en (9) et en (9') :

1) les deux énoncés illustrent une seule et même valeur de *rouge*, à savoir sa signification la plus courante ;

2) ils illustrent deux valeurs différentes en vertu d'une parasémie restreinte à cet adjectif ;

3) ils illustrent une parasémie régulière des adjectifs de couleur. Ces derniers manifesteraient donc une structure sémantique particulière.

Notre examen de la signification de *rouge* nous conduira à retenir la troisième solution. Nous invoquerons donc un fonctionnement particulier des adjectifs de couleur lorsqu'ils servent à qualifier des instruments d'écriture, de dessin et de peinture, autrement dit des

---

<sup>192</sup> Ce qui exclut les cas où la mâchoire / la main / les yeux de Paul ou de Marie se trouveraient détachés du reste de son corps (cf. 1.3.3. « 3<sup>e</sup> caractéristique ») et ceux où ils se trouveraient déconnectés d'une façon ou d'une autre de son système nerveux central.

instruments servant à appliquer des pigments. Nous distinguerons plus précisément deux acceptions différentes des adjectifs de couleur appliqués à des stylos et, d'une manière générale, à des instruments d'écriture, de dessin et de peinture – ou, tout au moins, aux instruments industriels de ce type :

1) une acception, tout à fait classique, où la couleur est celle du *corps* du stylo (au sens large, extensif, du mot *corps*) ou celle de l'instrument ;

2) une acception spécifique où la couleur est celle de l'*encre* (ou du *pigment*).

Mais, avant de justifier cette analyse, examinons la première hypothèse.

Dans les stylos jetables (stylos-billes ou stylos-feutres, *etc.*), la réserve d'encre fait corps avec le reste du stylo, elle n'en est pas réellement séparable. Lorsque le corps du stylo est transparent, comme c'est souvent le cas pour certaines pointes billes d'usage courant, la couleur de l'encre est visible de l'extérieur et elle coïncide avec la couleur dominante du corps du stylo. En pareil cas, remarquer que le (corps du) stylo est rouge (ou un peu rouge) revient à remarquer que l'encre l'est aussi. Si l'on s'en tenait à ce cas, on serait tenté de conclure que le passage de (9) à (9') se fonde simplement sur la couleur du *corps* du stylo. L'analyse de *rouge* en (9) pourrait donc se fonder exclusivement sur la signification ordinaire de cet adjectif de couleur.

Mais une telle analyse pose deux problèmes. D'abord, la couleur de la réserve d'encre d'un stylo-bille transparent n'est peut-être pas toujours très représentative de l'*effet* que cette encre produira sur le papier. Ensuite et surtout, et même s'agissant des stylos-billes, le cas où un corps transparent laisse voir l'encre de la réserve est loin d'être le seul possible et l'on ne peut sans doute pas fonder une explication sur cette seule donnée.

D'une manière générale, donc, la couleur du corps du stylo dans son ensemble ne nous renseigne pas vraiment sur la couleur de l'encre. Il peut même n'y avoir rien dans la couleur du stylo qui signale cette couleur. On se trouve ainsi souvent obligé, dans les papeteries ou dans les rayons papeterie des magasins, d'essayer le stylo sur une feuille de papier pour connaître la couleur de son encre. Il est vrai que les stylos présentent aussi assez souvent un petit témoin coloré signalant la couleur du stylo et pouvant apparaître selon le cas sur le corps du stylo proprement dit, sur un bouchon comme dans les pointes Bic, sur un bouton-poussoir, sur un capuchon amovible ou sur l'agrafe.

On pourrait donc être tenté de tirer argument de la présence de ce témoin coloré pour conclure, à la façon de Kleiber, qu'une caractéristique locale suffit en l'occurrence à caractériser le tout. Mais, rappelons que le corps du stylo peut aussi ne comporter absolument aucune indication sur la couleur de l'encre. De plus, dans tous les cas où le stylo présente réellement un tel témoin coloré, le caractère « saillant » ou « distinctif » de cet indice tient exclusivement au fait que nous savons d'expérience qu'il existe une corrélation systématique, non fortuite, entre la couleur de cet indicateur et celle de l'encre, en sorte que l'on n'a nullement besoin en ce cas de recourir au PMI.

Nous écarterons donc l'hypothèse d'une simple isosémie en remarquant que l'on peut qualifier un stylo de *bleu* ou de *rouge* même si sa couleur extérieure ne nous renseigne pas du tout, ni globalement, ni par la présence d'un témoin coloré, sur la couleur de son encre. On observera également qu'il est *a priori* peu probable qu'un locuteur demandant : « Aurais-tu un stylo rouge ? » souhaite réellement qu'on lui prête un stylo dont le *corps* serait de couleur rouge, à moins par exemple qu'il ne soit en train de préparer une vitrine ou un présentoir dans une papeterie ou un magasin. Selon toute vraisemblance, il s'attendra plutôt à ce que son interlocuteur lui propose, en réponse à sa demande, un stylo *qui écrit rouge* : stylo bille jetable ou rechargeable ou stylo plume muni d'une recharge ou d'une cartouche de cette couleur.

Nous concluons de ces observations que les instruments d'écriture, de dessin et de peinture<sup>193</sup> peuvent systématiquement être caractérisés et catégorisés par la couleur du pigment qu'ils servent à appliquer, en sorte que, appliqués à ces instruments, les adjectifs de couleur prennent généralement une signification particulière, sans que leur autre signification soit exclue totalement pour autant. Cette situation vaut manifestement pour l'ensemble des instruments d'écriture, de dessin ou de peinture lorsque la couleur du pigment qu'ils contiennent n'est pas directement visible ou ne l'est que faiblement (stylos, crayons, feutres, marqueurs, bombes aérosol, *etc.*) – à distinguer par exemple des craies ou des pastels.

Dans cette série d'acceptions particulières, les adjectifs de couleur ne servent pas à caractériser un référent sur la base de sa surface extérieure, comme c'est ordinairement le cas, mais à caractériser la couleur du *pigment* que ce référent-instrument permet d'appliquer, et par conséquent à sous-catégoriser cet instrument à l'intérieur de sa catégorie, sur la base de la couleur de ce pigment. L'adjectif de couleur employé comme épithète fonctionne alors comme un « classifiant » au sein de la catégorie considérée.

On peut donc parler d'une équivalence générale :

Ninstr. + Adj. couleur = (en général) « Ninstr.] à pigment (encre / couleur de mine, *etc.*) + Adj. de couleur ».

Et, plus particulièrement, s'agissant des stylos, d'une équivalence :

*stylo* + Adj. de couleur = (généralement) « stylo à encre + Adj. de couleur ».

Ex. : *stylo* + *rouge* = (généralement) « stylo à encre rouge ».

Ainsi, l'adjectif *rouge* appliqué à un stylo est susceptible de deux interprétations différentes en langue :

1) par référence à la couleur visible du stylo, comme n'importe quel adjectif de couleur, donc par référence à la couleur de sa surface – valeur plus rare en l'occurrence ;

2) par référence à la couleur du pigment (l'encre) que le stylo permet d'appliquer. En ce cas, un stylo rouge est simplement un stylo « qui écrit rouge ».

Notre analyse conduit donc à poser une parasémie systématique<sup>194</sup>, régulière, sérielle, des adjectifs de couleur appliqués aux instruments d'écriture, de dessin et de peinture<sup>195</sup>.

### ***Se garer et les expressions prédicatives en relation directe avec des déplacements de véhicules et de montures***

---

<sup>193</sup> S'agissant des instruments de peinture, seront concernés notamment tubes de couleur et bombes aérosol.

<sup>194</sup> Nous ne donnons évidemment pas ici à l'expression de *polysémie systématique* le sens très particulier que Nunberg lui donne.

<sup>195</sup> Sur le plan *historique*, cette parasémie est probablement l'aboutissement d'une évolution à peu près insensible à partir de la signification principale des adjectifs de couleur. On sait par exemple que le mot *crayon* désignait initialement des bâtonnets de craie, dont la couleur du pigment appliqué coïncidait strictement avec celle de l'instrument lui-même : « CRAYON n. m., d'abord *creon* (1528), (...) procède de *craie* au sens métonymique de « bâtonnet pour tracer, écrire ». L'ancien français avait déjà le diminutif *croion* (1309) « petite craie » et *crayon* est sans doute une spécialisation de sens de ce dernier, avec une évolution technique quant à sa nature (de la craie au graphite), mais en gardant – comme plume – sa valeur fonctionnelle » (*DHLF*). La craie et le plomb, utilisés dès l'Antiquité (*Wikipedia*, art. *crayon*), devaient être ultérieurement remplacés par du graphite et/ou de l'argile. Quant aux mines, elles ont été très tôt insérées dans des tubes de métal ou de bois pour les protéger des chocs. Pour comparaison, on se rappellera que l'usage du mot *plume*, s'agissant des « plumes » métalliques de nos stylos-plumes et porte-plumes, est hérité de l'époque où l'instrument auquel ces derniers se sont substitués était constitué d'une plume animale.

(14a) *Je suis (garé) sur la place.* → (14a') *Mon véhicule est (garé) sur la place.*

(14b) *Paul a été heurté à l'aile par un camion.* → (14b') *La voiture / le véhicule de Paul a été heurté(e) à l'aile par un camion.*

(14c) *Alain Prost perd de l'huile.* → (14c') *La voiture / le véhicule d'Alain Prost perd de l'huile.*

La clé de l'énigme que recèlent ces énoncés réside selon nous dans le type de signification exprimé par les expressions prédicatives considérées. Toutes ces dernières signifient en effet des procès ou des états en relation avec des *déplacements de véhicules*. Nous verrons à la lumière d'autres énoncés que la parasémie qui nous intéresse peut concerner également des expressions prédicatives signifiant des procès ou des états en relation avec des *déplacements de montures* et, plus généralement, que les procès et états en relation avec des déplacements de véhicule ou de monture peuvent correspondre aussi bien au déplacement proprement dit qu'au mode de déplacement.

Nous parlerons désormais, pour aller vite, de *véhicule* en un sens large pour désigner véhicules et montures. Cette catégorie englobera les types de référents suivants :

- 1) les *animaux* employés comme montures, tels que chevaux, ânes, mulets, bœufs, buffles, dromadaires, chameaux, *etc.* ;
- 2) les *attelages*, c'est-à-dire les *couples* formés par un ou plusieurs animaux de trait (chevaux, bœufs, chiens, *etc.*) et le véhicule tiré par ce ou ces animaux. On posera toutefois comme condition que le couple ainsi constitué serve réellement à transporter un *humain* ou assimilé – au moins un conducteur. On écartera donc par exemple les bœufs tirant des charrues ou les chevaux halant des péniches ;
- 3) les autres types de véhicules utilisant une *source d'énergie non animale*, comme par exemple :

- les vélos, les chaises à porteurs, les pousse-pousse, *etc.*,
- les bateaux à voiles, les chars à voiles, les dirigeables, *etc.*,
- toutes les espèces de véhicules à moteur au sens le plus large : terrestres, aquatiques, aériens ou spatiaux (voitures, motos, camions, autobus, cars, trains, bateaux à moteur, avions, vaisseaux spatiaux, *etc.*).

La classe d'expressions prédicatives qui nous intéresse se définit donc par son aptitude à admettre deux, voire trois types sémantiques d'arguments sujets : (i) des arguments désignant des véhicules au sens large, (ii) des arguments désignant des conducteurs (en un sens assez large également) et, éventuellement, (iii) des arguments désignant des passagers.

Cette propriété est à mettre en rapport avec le fait que chacun des types de déplacement correspondant à nos expressions met en jeu au moins deux, et souvent trois types d'actants (à distinguer cette fois des arguments syntaxiques réellement actualisés) :

- un *véhicule*, agent physique produisant ou, au moins, rendant possible le mouvement<sup>196</sup> ;
- un *conducteur*, commandant et contrôlant ce mouvement d'une manière ou d'une autre ;
- un *passager* éventuel, humain ou assimilé, distinct du conducteur.

Conducteur et passager pourront être rassemblés dans une catégorie *utilisateur*<sup>197</sup>. Un passager sera pour nous un utilisateur non conducteur.

---

<sup>196</sup> L'énergie du mouvement est parfois produite par le conducteur lui-même (le cycliste sur son vélo, les porteurs d'une chaise à porteurs, le tireur d'un pousse-pousse...). Celui-ci n'en est pas moins *conducteur* à part entière puisqu'il assure le contrôle du mouvement, fût-ce au service d'un tiers, et que le recours à la « machine » (vélo, chaise, pousse-pousse...) produit des effets spécifiques, en termes de déplacement, qu'il ne pourrait assurer à lui seul.



Notre analyse visera à démontrer :

1) qu'il existe une relation systématique entre les emplois de nos expressions prédicatives où le sujet correspond au *véhicule* et ceux où il correspond au *conducteur* ;  
2) que la relation entre ces deux séries est orientée et que l'on peut donc parler de *dérivation synchronique* d'un type d'emploi à l'autre, s'exerçant en l'occurrence à partir de la signification où le sujet correspond au *véhicule* vers la signification où il correspond au *conducteur*.

Pour le montrer, nous serons amené à spécifier les conditions sous lesquelles la désignation du véhicule et la désignation de son conducteur peuvent s'échanger dans le rôle de l'argument sujet.

#### 1) Du véhicule au conducteur

*Le cheval trotte / galope / marche / saute l'obstacle / trébuche. → Le cavalier / la cavalière / l'homme / la femme trotte / galope / marche / saute l'obstacle / trébuche.*

*La voiture redémarre en trombe / double un autre véhicule / s'arrête / se gare / perd de l'huile / tombe en panne. → Pierre redémarre en trombe / double un autre véhicule / s'arrête / se gare / perd de l'huile / tombe en panne.*

*Le vélo file / fonce / crève. → Pierre file / fonce / crève.*

*Le bateau quitte le port / prend le large. → Pierre quitte le port / prend le large.*

À en juger par ces exemples et quelques autres, il semble que tous les prédicats s'appliquant à un véhicule peuvent s'appliquer à son conducteur dès lors qu'ils concernent d'une certaine façon la mise en œuvre d'un déplacement sous le contrôle de ce dernier.

Les prédicats impliqués peuvent à l'occasion concerner des procès non voulus par le conducteur, ni, *a fortiori*, par le véhicule, dès lors qu'ils ont une incidence directe sur la tâche de déplacement confiée au véhicule (cf. par ex. *Le cheval trébuche. → Le cavalier trébuche* ; *La voiture tombe en panne. → Pierre tombe en panne.*). Malgré leur caractère involontaire, en effet, ces procès affectent directement le conducteur en tant que tel – dans son activité de contrôle du mouvement –, même si, du point de vue de l'observation phénoménale immédiate, on serait enclin à considérer que c'est plutôt le cheval qui trébuche ou la voiture qui tombe en panne ou qui perd de l'huile.

En revanche, les prédicats applicables au véhicule n'ayant aucune incidence sur le déplacement et sur le contrôle lui-même ne s'appliquent pas au conducteur :

*La voiture est bleue. → \* Pierre est bleu.*

On pourrait bien sûr nous objecter que l'on peut passer de :

*La voiture a de bons fauteuils / de bons amortisseurs.*

à

*Pierre a de bons fauteuils / de bons amortisseurs (dans sa voiture).*

On remarquera toutefois que, dans ces énoncés, l'équivalence ne s'instaure pas sur la base de la relation véhicule - conducteur, mais en vertu d'une relation de possession ou, plus généralement, de jouissance, entre Pierre et lesdits fauteuils.

#### 2) Du conducteur au véhicule

*Pierre conduit très bien / appuie sur l'accélérateur / sur la pédale de frein / met le clignotant. → \* La voiture conduit très bien / appuie sur l'accélérateur / sur la pédale de frein<sup>198</sup> / met le clignotant<sup>199</sup>.*

---

<sup>197</sup> Même s'ils ne sont évidemment pas utilisateurs de la même manière.

<sup>198</sup> *Freiner*, qui avait initialement le sens d'utiliser le frein, a pris également le sens de « ralentir » : d'où la possibilité de dire : *La voiture freine*, alors que l'on ne dira pas : \* *La voiture appuie sur le frein / sur la pédale de frein.*

Seuls peuvent s'appliquer au véhicule les prédicats que ce dernier effectue réellement lui-même, même si c'est bien sûr sous le contrôle du conducteur. Les prédicats s'appliquant au conducteur considéré *en tant que tel* (dans le cadre de son activité *spécifique* de conducteur), c'est-à-dire exprimant des actes que lui seul peut effectuer, comme *appuyer sur une pédale, tourner le volant, passer les vitesses*, ne sauraient en revanche s'appliquer au véhicule. Il en va de même pour les procès s'appliquant au sujet humain, mais étrangers à son activité de conducteur :

*Pierre téléphone au volant.* → \* *La voiture téléphone au volant.*

Ainsi donc, la relation que nous avons observée entre véhicule et conducteur fonctionne uniquement dans le sens véhicule → conducteur, aussi longtemps, du moins que celui-ci est censé garder le contrôle de celui-là.

#### Thématisation

La commutabilité véhicule / conducteur n'est évidemment pas mécanique, car elle est fonction des intentions communicatives du locuteur. Dans tous les cas où conducteur et agent du mouvement peuvent *a priori* commuter, le choix de l'argument sujet dépendra exclusivement de la thématization souhaitée par le locuteur, selon qu'il voudra en somme parler de l'agent du mouvement ou du conducteur. On comparera à cet égard :

*La voiture des gangsters redémarre.* / *Les gangsters redémarrent.*

#### La relation véhicule - passager

Tous les prédicats s'appliquant au véhicule peuvent s'appliquer au passager à la condition expresse qu'ils concernent les modalités du déplacement qui leur est commun et qu'ils ne supposent pas, de la part du passager, un contrôle direct de ce déplacement (puisqu'il deviendrait alors conducteur). On comparera à cet égard les séries d'énoncés (a) et (b) :

(a) Prédicats susceptibles de s'appliquer au passager (mouvements n'impliquant pas de contrôle par l'argument humain) :

*La voiture roule vers Marseille / file à 130 sur l'autoroute.* → *Pierre* [conducteur + passager] *roule vers Marseille / file à 130 sur l'autoroute.*

*Le TGV glisse dans la campagne.* → *Je / Pierre* [passager] *glisse dans la campagne*<sup>200</sup>.

(b) Prédicats non susceptibles de s'appliquer au passager (mouvements impliquant un contrôle par l'argument humain) :

*La voiture heurte le bas côté.* → *Pierre* [conducteur / \* passager] *heurte le bas côté.*

*La voiture se gare.* → *Pierre* [conducteur / \* passager] *se gare.*

*La voiture tombe en panne.* → *Pierre* [conducteur / ?? passager] *tombe en panne*<sup>201</sup>.

*Le TGV accélère (sur la section à grande vitesse) / fonce.* → *J' / \* passager* *accélère (sur la section à grande vitesse) / fonce.*

#### Arrêt et stationnement : se garer et être garé

*Se garer*

---

<sup>199</sup> Avec le développement des véhicules autonomes, ces contrastes seront certainement à réexaminer.

<sup>200</sup> La première personne est *a priori* plus favorable dans la mesure où elle suggère que le locuteur rapporte une expérience vécue.

<sup>201</sup> Un locuteur pourra dire : *Nous sommes tombés en panne*, sans avoir été lui-même au volant au moment considéré, mais c'est alors, nous semble-t-il, parce qu'il s'associe au conducteur à la faveur du *nous*.

Ce sont ces contraintes, que nous venons de mettre en évidence, régissant la commutation entre désignation du véhicule et désignation du conducteur, qui expliquent la diversité des constructions possibles du verbe *garer* :

(48) *Pierre gare la voiture.*

(49) *Pierre se gare.*

(50) *La voiture se gare.*

Un énoncé tel que (51), est exclu en revanche, car il impliquerait que le véhicule acquière une capacité de contrôle à l'égard du conducteur :

(51) \* *La voiture gare Pierre.*

On sera peut-être tenté de dire qu'un énoncé du type de (49) assimile le conducteur (*se*) à son véhicule, mais ce n'est pas exact : il faut plutôt comprendre que l'activité conjointe véhicule - conducteur est considérée ici intégralement *du point de vue* du conducteur, par opposition à *Pierre gare sa voiture* et, *a fortiori*, à *La voiture se gare*. Il s'agit donc là d'un choix d'ordre communicationnel rendu possible, au même titre que les options correspondant aux énoncés (48) et (50), par la structure sémantique particulière des expressions prédicatives exprimant des procès ou des états en relation directe avec des déplacements de véhicules (au sens large).

*Être garé*

Quand le véhicule se retrouve à l'arrêt, le couple qu'il formait avec le conducteur se disjoint par définition sur le plan physique, mais il ne disparaît pas pour autant sur le plan fonctionnel – cf. Kleiber (1999b : 147) et, *supra*, 2.3.3.2. Non seulement, en effet, ce couple *physique* lui-même est toujours susceptible de se reformer (ou de se trouver remplacé par un autre si le conducteur change de véhicule ou s'il prête à quelqu'un d'autre celui qu'il utilisait), mais le couple *fonctionnel* qu'ils forment ensemble ne se disjoint pas lorsque le véhicule s'arrête. Il reste au moins virtuel. Être à l'arrêt, après tout, fait aussi partie des services attendus d'un véhicule : il ne sert pas seulement à relier deux points en transportant une charge, humaine ou matérielle. C'est pour toutes ces raisons, que l'on peut s'être arrêté et continuer à dire : *Je suis garé sur la place*, voire *Je suis sur la place*, même lorsqu'on a quitté sa voiture.

Le conducteur attitré pourra également employer cet énoncé, nous semble-t-il, si quelqu'un d'autre s'est chargé de garer son véhicule. L'important, ici, est qu'il sache que lui ou un autre pourra le retrouver là où il a été garé pour se rendre à un autre endroit. On n'utilise pas en effet un énoncé tel que (14a) sans se situer dans la perspective d'une réutilisation réelle ou possible du véhicule par un conducteur (lequel sera, *a priori*, le locuteur lui-même, mais ce n'est pas obligatoire). Si l'on sait, en revanche, que la voiture est en cendres et à tout jamais inutilisable, on ne dira certainement pas : *Je suis garé sur la place*, ou *Je suis sur la place*, parce que le couple fonctionnel véhicule - conducteur se trouverait dissous *ipso facto*.

En dehors de ce cas extrême, il est des circonstances où le locuteur ne sera guère tenté de dire *Je suis garé sur la place* quand il n'a pas garé lui-même son véhicule. Ce sera le cas par exemple s'il le découvre tout à coup stationné sur la place, par les soins d'une personne à qui il l'a prêté mais qui ne lui en a rien dit, ou, tout simplement, parce qu'on le lui a volé. Sa surprise témoignera alors clairement de ce que le couple fonctionnel n'a pas encore eu tout à fait le temps de se reformer.

### **Se reboutonner**

(17) *Marie se reboutonne.* → (17') *Marie reboutonne son vêtement.*

On se souvient que Kleiber s'est appuyé sur cet énoncé pour justifier son recours au principe d'intégration méronomique (cf. 2.3.3.2.). Observant que la relation entre les arguments *son vêtement* et *se* (renvoyant à Marie) ne relevait pas véritablement de la

relation partie - tout (puisque le vêtement n'est pas à proprement parler une possession inaliénable<sup>202</sup>), il en arrivait à la conclusion que la relation entre le vêtement et son porteur se trouve assimilée dans l'usage à une relation de ce type. Le vêtement porté serait traité en somme par le locuteur comme une partie de l'individu qui le porte.

Kleiber nous semble être dans le vrai lorsqu'il décèle dans cet énoncé une sorte d'*extension* au vêtement de la possession inaliénable. Nous contesterons toutefois, dans ce cas comme dans tous les autres, la nécessité de recourir à un principe général tel que le principe d'intégration méronomique (et, *a fortiori*, tel que le PMI) pour résoudre un problème de ce type. On a plutôt affaire ici, selon nous, à une régularité locale concernant un domaine sémantique, à savoir les expressions désignant des vêtements. Lorsque le vêtement est porté, ces dernières acquièrent en effet, en français, certaines propriétés attachées dans cette langue aux expressions désignant des parties du corps, à commencer par la possibilité de se combiner avec une construction verbale réfléchie et l'article défini dans une sorte de décumul du possessif, en relation de paraphrase avec la combinaison construction non réfléchie + déterminant possessif. On trouve en effet assez facilement, en français courant, des énoncés du type de (52) :

(52) *Elle se reboutonne le corsage / la robe / le pantalon. / Il se reboutonne la chemise / le pantalon.*

en concurrence avec des énoncés du type de (53) :

(53) *Elle reboutonne son corsage / sa robe / son pantalon. / Il reboutonne sa chemise / son pantalon.*

La construction réfléchie sera certes moins favorable, pour ces énoncés, que la construction avec possessif, alors que l'on observe l'inverse, sauf nuances particulières, dans le cas des authentiques possessions inaliénables : la combinaison réfléchi + article défini (*Il se lave les mains*) y est nettement plus naturelle que la construction avec possessif (*Il lave ses mains*). Quoi qu'il en soit, la construction réfléchie semble impossible avec d'autres verbes, à moins d'interpréter le réfléchi comme un datif d'intérêt et non plus comme un datif d'appartenance.

*Il se repeint la maison. / Il se repeint sa maison.*

*Il se fume une cigarette. / On se regarde un film ? / On se fait une bouffe ?*

Soulignons que la construction réfléchie n'est pas réservée au verbe (*se*) *reboutonner* ni au verbe (*se*) *boutonner*. Elle semble en particulier très naturelle avec des verbes tels que (*se*) *tacher* / (*se*) *faire une tache* :

*Elle s'est tachée / salie. (à rapprocher de : Elle se lave.)*

*Elle s'est fait une tache.*

*Elle s'est taché / sali le / son<sup>203</sup> corsage.*

*Elle s'est fait une tache sur le / son corsage.*

face à (respectivement) :

*Elle a taché / sali son vêtement.*

*Elle a fait une tache sur son vêtement.*

*Elle a taché / sali son corsage.*

*Elle a fait une tache sur son corsage.*

On pourra citer encore :

*Il s'est arraché un bouton. / Il s'est déchiré une poche.*

*Il s'est mis / glissé une rose à la boutonnière / au revers du veston.*

---

<sup>202</sup> On remarquera cependant qu'*aliéner* un vêtement que l'on porte implique non seulement de modifier son apparence corporelle, mais aussi de se découvrir ou de se dénuder dans une certaine mesure, ce qui, dans bien des cas, n'est pas socialement envisageable.

<sup>203</sup> Là encore, le recours au possessif paraîtra un peu plus naturel.

La construction réfléchie est également possible pour certains accessoires vestimentaires :

*Il se (re)met le chapeau sur la tête / les chaussures aux pieds*<sup>204</sup>.

On peut donc parler, à propos de (17), d'une parasémie régulière propre à un domaine sémantique.

### **Clients et patients**

(18) *L'omelette au jambon est parti(e) sans payer.* → (18') *Le client à l'omelette au jambon / le client qui avait l' / une omelette au jambon est parti sans payer.*

(19) *L'hépatite du 3 ne mange toujours pas.* → (19') *Le patient à l'hépatite du 3 / le patient du 3 qui a l' / une hépatite ne mange toujours pas.*

Les énoncés (18) et (19) présentent beaucoup d'analogies. Non seulement les types d'emploi auxquels ils correspondent sont très souvent analysés par les linguistes ou les rhétoriciens – à tort ou à raison – en termes de *figures de sens* de type métonymique, non seulement ils mettent manifestement en œuvre une relation de contiguïté (par opposition à une relation partie - tout), mais ils semblent bien relever, comme nous tenterons de le montrer, de parasémies régulières dans les groupes où ils sont en usage (*parasémies régulières sociolectales*), tandis qu'ils seraient perçus par les locuteurs des autres groupes – et notamment par nombre de rhétoriciens et de linguistes – comme des *manières de parler*, autrement dit, pour le dire en termes rhétoriques, comme relevant de figures de sens. Ces précisions apportées, nous réglerons notre analyse sur les groupes linguistiques où ces types d'emploi semblent réellement en usage.

L'emploi du syntagme *l'omelette au jambon*, pour désigner le client ayant commandé ce plat, participe donc selon nous d'une parasémie régulière sociolectale. Nous estimons en effet que la valeur prise par cette expression résulte de la mise en œuvre d'un mode de désignation, propre au milieu de la restauration et relevant donc de son sociolecte, qui permet de distinguer assez systématiquement les clients selon les plats qu'ils commandent. De manière comparable, l'usage consistant à désigner un instrumentiste par l'instrument dont il joue (*le violon, la contrebasse, la clarinette*), relève, en dehors des cas relevant de la relation agent - instrument<sup>205</sup> – cf. analyse de l'énoncé (8) –, d'un dispositif désignatif propre aux formations musicales. Quant à la parasémie régulière sociolectale, propre au milieu hospitalier, mise en œuvre en (19) – *l'hépatite / le patient à l'hépatite* –, elle permet de distinguer les patients d'un service en fonction de la pathologie qui les caractérise ou du type de soin qu'ils ont reçu ou qu'ils doivent recevoir. Dans ces trois cas, si nos analyses sont exactes, on pourra très certainement parler, sur le plan diachronique, d'une grammaticalisation d'une figure opportuniste (pour cette notion, cf. l'étude suivante).

### **Les culottes bleues : désignation occasionnelle ou dénomination usuelle ?**

(20) *Les culottes bleues ont gagné par 3 à 0.* → (20') *Les joueurs en culottes bleues / les joueurs qui ont / avaient des / les culottes bleues ont gagné par 3 à 0.*

Il est parfois difficile de se projeter dans l'esprit des auteurs qui entreprennent d'analyser un énoncé particulier. Quoi qu'il en soit, il nous semble peu probable qu'un énoncé du type de (20), à caractère fortement informatif, se prête réellement à une interprétation figurale selon laquelle un locuteur s'emparerait d'un détail vestimentaire distinctif pour désigner de façon ponctuelle et « opportuniste » une certaine équipe de

---

<sup>204</sup> Mais : ? *Il se (re)met les gants.*

<sup>205</sup> Ex. *La contrebasse a attaqué trop tôt.*

footballeurs. Tout porte à penser au contraire que, pour le locuteur hypothétique d'un tel énoncé, l'expression *les culottes bleues* constitue bien la dénomination usuelle et attendue de cette équipe, dénomination partagée évidemment au sein d'un certain groupe linguistique dont il fait partie – rassemblant journalistes sportifs, spectateurs de matches de football et footballeurs amateurs ou professionnels, dans un cercle géographique plus ou moins étendu. En d'autres termes, l'expression *les culottes bleues* peut, de notre point de vue, être assimilée au nom propre (collectif), ou, au minimum, au surnom (collectif) de l'équipe considérée. Si notre analyse est juste, et si donc cette expression représente bien une dénomination usuelle à l'échelle d'un groupe, et non pas un procédé de désignation purement occasionnel, alors elle relève pleinement de la langue (à l'échelle du groupe considéré) et il n'y a pas lieu, d'un strict point de vue synchronique, de trouver surprenant l'énoncé (20), ni, *a fortiori*, d'y déceler une quelconque figure de sens (une *métonymie discursive*).

La motivation de l'expression n'en reste pas moins active et perceptible synchroniquement et on pourra donc parler à son propos de *métonymie lexicale*<sup>206</sup>. On pourra ajouter que cette dénomination s'inscrit dans un modèle général. Les porteurs d'uniformes<sup>207</sup>, et les membres d'une équipe sportive en particulier, sont en effet couramment désignés par une caractéristique de cet uniforme qui les rassemble et les distingue des autres au sein d'un ensemble (et en particulier des porteurs d'autres uniformes). En témoignent des dénominations usuelles, telles que *les Verts*, *les Bleus*, *le maillot jaune*, ou encore, hors compétitions sportives, *les casques bleus*, *les bérets verts*, et, dans un passé plus ou moins éloigné, *les pervenches*, *les aubergines* ou *les tuniques rouges*...

Que notre traitement de (20) soit exact ou non, nous n'ignorons pas que les sémanticiens qui ont réfléchi à cet énoncé y ont vu l'effet d'un procédé de désignation très commun, de type « métonymique », qui permet, comme on sait, en l'absence de mode de désignation classique disponible, de référer à un individu ou un groupe d'exemplaires à l'aide d'une caractéristique le distinguant au sein de l'ensemble auquel il appartient, lorsqu'on a besoin de s'exprimer de façon rapide et économique. C'est en vertu, par exemple, de ce procédé qu'une personne arrivant dans un lieu où elle ne connaît pas grand monde pourra assez naturellement demander à un interlocuteur qu'elle croit mieux informé :

*C'est qui, le blouson vert en conversation avec Marie ?*

Quel statut convient-il d'attribuer à ce mode de désignation occasionnel ? Nous considérons pour notre part qu'il relève pleinement du discours, plutôt que de la langue, puisqu'il n'apparaîtra jamais en aucun groupe comme la manière attendue de s'exprimer. Il en allait différemment, on l'a vu, des expressions du type de *l'omelette au jambon* et de *l'hépatite du 3* en (18) et en (19), pour ce qui concerne du moins les milieux de la restauration ou de l'hôpital.

Ce mode de désignation occasionnel, « opportuniste », a donc un statut purement discursif. Il représente une facilité tolérée et donc une *figure de sens (métonymie discursive)* – sans que l'on puisse pour autant parler de *figure de discours*, au sens

---

<sup>206</sup> Rappelons qu'une métonymie lexicale ne constitue pas, par définition, une figure. Dans une perspective synchronique, on évitera de parler de métonymie *lexicalisée*, considération d'ordre diachronique requérant un examen diachronique préalable (cf. notamment Nyckees, 1997 et 1998 : chap. 7).

<sup>207</sup> Auxquels il faudrait adjoindre au moins les personnels soumis à l'usage d'un équipement spécifique réglementaire. On pourrait mentionner ici, moyennant d'ouvrir la porte aux dénominations métaphoriques, les anciennes *hirondelles* de la police caractérisées par leurs longues capes noires et leurs apparitions furtives à vélo.

traditionnel de cette expression, si, du moins, l'on estime qu'une figure de discours est nécessairement associée à la recherche d'un effet particulier. Un locuteur recourant à ce type de désignation, en effet, ne recherche manifestement qu'un moyen efficace et rapide de désigner un référent particulier en situation. On pourrait parler en pareil cas de *figure de commodité*, répondant à un besoin communicatif immédiat<sup>208</sup>, par opposition aux plus traditionnelles *figures de style*, qui manifestent un souci d'expressivité et entendent généralement signifier quelque chose de plus que le langage ordinaire.

Quoi qu'il en soit, rappelons que nous n'avons pas invoqué de figure de sens pour expliquer le fonctionnement de l'énoncé (20). Nous avons supposé au contraire que l'expression *les culottes bleues* constituait une dénomination usuelle à l'échelle d'un groupe particulier.

### **Picasso et George Sand : un emploi massif méconnu du nom propre**

(21a) *Picasso est au Louvre.* → (21a') *Une / des œuvre(s) de Picasso est / sont au Louvre.*

(21b) *George Sand est sur l'étagère de gauche.* → (21b') *Une / des / les œuvre(s) de George Sand est / sont sur l'étagère de gauche.*

(21c) *George Sand est lue par un large public.* → (21c') *Les œuvres<sup>209</sup> de George Sand sont lues par un large public.*

On pourra ajouter :

(54) *J'ai vu Picasso au Louvre.*

(55) *J'ai lu George Sand cet été.*

(56) *J'aime bien / j'adore Picasso / George Sand.*

et leurs paraphrases métonymiques respectives.

Tous ces couples d'énoncés illustrent selon nous un cas particulier d'une parasémie régulière et systématique dont certaines formes sont bien connues, mais qui semble avoir été caractérisée jusqu'alors en termes trop étroits, comme ces exemples ont l'intérêt de nous le montrer.

### Approfondir la règle

Tout le monde connaît la « règle métonymique » en langue<sup>210</sup> qui permet d'utiliser le nom propre d'un créateur<sup>211</sup> en le faisant précéder d'un déterminant pour désigner une ou plusieurs<sup>212</sup> de ses œuvres :

(57)

- *Un Rodin...*

- *Un / des Picasso est / sont au Louvre. / Il y a un / des Picasso au Louvre<sup>213</sup>.*

- *Le / les Picasso est / sont au Louvre / très coté(s).*

- *Il y a un / des / le / les George Sand / Simondon / Kleiber à la bibliothèque de l'université.*

- *J'ai vu un / des / le / les Picasso à Beaubourg.*

---

<sup>208</sup> C'est dans ces termes que les locuteurs étrangers aux milieux de la restauration et de l'hôpital interpréteraient spontanément les expressions *l'omelette au jambon* et *l'hépatite du 3* dans les énoncés (18) et (19).

<sup>209</sup> Puisque nous savons qu'elle en a écrit plusieurs.

<sup>210</sup> Il ne s'agit donc pas d'une figure.

<sup>211</sup> Nous utiliserons ce terme en un sens très large englobant tout *producteur d'œuvre(s)* (artistes, écrivains, chercheurs, auteurs...).

<sup>212</sup> Selon, bien sûr, que le déterminant choisi est au singulier ou au pluriel.

<sup>213</sup> On sait qu'à l'oral la probabilité d'avoir un sujet *indéfini* est plus faible que celle d'avoir un sujet *défini* (tel qu'un groupe nominal défini ou un nom propre).

- *J'ai lu un / des / le / les George Sand / Duras cet été.*
- *J'ai vu du Picasso à Berlin.*
- *J'ai lu du Proust / du George Sand / du Duras cet été.*
- *C'est du Picasso / du George Sand / du Duras.*

Cette « règle métonymique »<sup>214</sup> doit toutefois être affinée et élargie, selon nous, pour intégrer le type sans déterminant, illustré par les énoncés (21a), (21b), (21c), mais aussi (54), (55) (56). Élargie, parce que l'analyste ne saurait ignorer les *similitudes* entre la valeur des emplois du nom propre avec déterminant et celle de ses emplois sans déterminant. Affinée, parce qu'il ne peut pas davantage ignorer les *différences* entre ces deux types d'emploi.

Il est vrai que ladite « règle » devra encore être révisée ultérieurement pour intégrer les groupes nominaux définis désignant des ensembles de créateurs, sur une base dénominative ou une autre, comme le montrent les énoncés suivants :

*Les primitifs flamands / les peintres italiens sont au Louvre / au rez-de-chaussée.*

*J'ai vu au Louvre / au rez-de-chaussée les primitifs flamands / les peintres italiens.*

Mais revenons aux énoncés impliquant des noms propres authentiques. Commençons par observer que, dans les énoncés (21a), (21b), (21c), (54), (55) (56), l'expression référentielle *Picasso / George Sand* acquiert une valeur massive en même temps qu'une valeur « non humain ». Il convient alors d'identifier les propriétés sémantiques de cette construction sans déterminant par opposition aux constructions avec déterminant, rangées sous (57) et, notamment, celles recourant aux déterminants partitifs.

Si l'on se réfère aux énoncés pris pour exemples, on remarque en premier lieu que la différence entre les deux types (avec / sans déterminant) ne tient pas au nombre ou à la proportion des œuvres impliquées par le prédicat. Pour que le locuteur puisse dire (21a), (21b) ou (21c), il suffit en effet à la limite qu'une œuvre satisfasse le prédicat (autrement dit qu'il y ait *une* œuvre de Picasso au Louvre, *une* œuvre de George Sand sur l'étagère de gauche ou qu'un large public ait lu ne serait-ce qu'*une* œuvre de cette auteure – pas forcément la même, bien sûr). Nous laisserons le lecteur faire des observations comparables pour (54) et (55). Mais, à l'inverse, si le locuteur dit (56) *J'aime bien / J'adore Picasso / George Sand*, c'est en principe qu'il aime bien ou qu'il adore l'œuvre de Picasso, ou celle de George Sand, *dans sa globalité*<sup>215</sup>. On observera

<sup>214</sup> Il s'agit là, répétons-le, d'une règle en langue, ce qui justifie de parler de *parasémie*.

<sup>215</sup> Cela n'implique pas qu'il ait une connaissance réelle de *plusieurs* œuvres de ce / cette artiste / auteur(e). On peut à la limite aimer sincèrement un artiste ou un auteur (peintre, écrivain, cinéaste, essayiste, philosophe...) dont on ne connaît qu'une seule pièce, pour peu que celle-ci nous ait durablement marqué. C'est évidemment plus fréquent pour les œuvres dont la « consommation » requiert une durée prolongée (longs métrages, romans, recueils poétiques, essais, traités, symphonies, albums...). Par ailleurs, et sans vouloir relancer un vénérable débat sur les relations entre l'œuvre et son auteur, on pourra se demander si le locuteur disant *J'aime Picasso / George Sand* entend parler seulement du référent non humain ou s'il englobe aussi dans son appréciation le référent humain. Cette question ne peut guère recevoir de réponse qu'en contexte. Quoi qu'il en soit, il paraît difficile d'aimer l'œuvre sans aimer au moins *quelque chose* de l'artiste ou de l'auteur(e) – et, sans doute, par là même, *quelque chose* de l'homme ou de la femme qui l'a produite –, surtout quand on sait combien créateurs et amateurs investissent de leur personnalité et de leur sensibilité dans les œuvres qu'ils produisent ou qu'ils lisent. Ce qui n'empêchera évidemment personne d'affirmer : *Picasso / George Sand, j'aime bien (l'œuvre / les œuvres), mais pas l'homme / la femme*, car cette formulation même invite à considérer la personne de l'auteur(e) ou de l'artiste indépendamment de son rapport à son œuvre et aux destinataires de celle-ci. On supposera que, dans ce cas particulier, le *quelque chose* du créateur apprécié dans l'œuvre n'a pas suffi à faire aimer la personne du créateur dans sa globalité.



également que (21a) et (55) seraient acceptables même si, par hypothèse, la *totalité* de l'œuvre de Picasso se trouvait au Louvre ou si le locuteur avait lu réellement *tout* George Sand cet été-là.

On déduira de toutes ces données que le nom propre employé sans déterminant peut désigner aussi bien la totalité de l'œuvre qu'une partie de celle-ci. Ou, plus exactement, qu'il suffit de considérer telle partie de l'œuvre d'un créateur comme représentative de celui-ci à un titre ou à un autre pour pouvoir s'y référer à l'aide de son nom propre sans déterminant. Il semble donc que l'usage du nom propre seul postule l'unité de l'œuvre concernée par-delà sa pluralité et son éventuelle dispersion et que cette « indivisibilité » aille jusqu'à annuler momentanément l'opposition du tout et de la partie. Pour recourir à une vieille catégorie scolastique, on pourrait dire que toutes les œuvres d'un créateur participent de celui-ci – pourvu bien sûr qu'elles soient dûment enregistrées comme telles. Ce caractère très particulier, et apparemment méconnu, nous paraît devoir être analysé comme un effet de la définitude et de l'unicité référentielles que conserve le nom propre employé seul dans son interprétation « non humaine », en dépit du transfert métonymique (en langue) dont il est le théâtre.

Arrivés à ce point de l'analyse, il vaut la peine de nous arrêter un instant sur le caractère original de la configuration illustrée par ces emplois. Ceux-ci se caractérisent en effet par des conjonctions inédites de propriétés et ils nous livrent par là même trois enseignements :

- 1) un nom propre nu (sans déterminant) peut avoir une valeur massive<sup>216</sup> ;
- 2) un nom propre employé avec une valeur massive peut conserver sa définitude ;
- 3) une valeur massive peut s'accompagner de la neutralisation de l'opposition tout - partie.

On remarquera que le premier de ces trois points suffit à démontrer que la valeur « non humain », et, éventuellement, massive, des noms propres de créateurs n'est pas déclenchée par la présence de déterminants indéfinis de sens comptable ou massif (*un Picasso, du George Sand...*), mais qu'elle représente une potentialité attachée dès le départ *au nom propre lui-même*<sup>217</sup>. En sorte que le rôle référentiel que le déterminant joue à l'égard du nom propre se limite à spécifier l'interprétation partitive *vs* comptable du référent non humain en apportant le cas échéant d'autres informations – indication de proportion pour le massif : *du / un peu de / beaucoup de / 70% de George Sand* ; indication de nombre plus ou moins affinée pour le comptable : *un / deux / trois / plusieurs / beaucoup de George Sand*.

Comment les noms propres de créateurs peuvent-ils acquérir cette aptitude à désigner à eux seuls aussi bien un référent humain que tout ou partie des œuvres de celui-ci ? Il semble bien qu'une telle « règle » mobilise une représentation culturelle, profondément ancrée, selon laquelle « l'œuvre »<sup>218</sup> d'un créateur est un, indivisible et relativement homogène au-delà de la diversité et de la pluralité des œuvres particulières. Ce dernier se trouve en quelque sorte incarné dans ses œuvres, présent en personne dans chacune d'elles, toutes participant au même degré de sa substance<sup>219</sup>.

---

<sup>216</sup> Cette valeur n'est donc pas réservée au nom propre avec déterminant.

<sup>217</sup> Au nom propre lui-même *en tant qu'expression référentielle définie*, puisque, comme nous l'avons vu plus haut, cette propriété n'est pas réservée aux noms propres (cf., *supra*, *Les primitifs flamands / Les peintres italiens sont au Louvre / au rez-de-chaussée*).

<sup>218</sup> Au sens que prend ce mot au masculin singulier : « ensemble des productions d'un artiste ou d'un auteur ».

<sup>219</sup> Il conviendrait de relier plus précisément cette analyse à celle que nous avons proposée des objets sémiotiques.

Pour conclure sur ce premier point, nous reformulerons la « règle métonymique » initiale (« créateur → œuvre ») de la façon suivante :

- Le nom propre d'un créateur peut systématiquement être utilisé pour désigner son œuvre en totalité ou en partie (interprétation « non humain »).

- Utilisé sans déterminant, le nom propre de créateur prend dans son interprétation « non humain » une valeur massive, tout en conservant son caractère défini, et l'opposition tout / partie est neutralisée. Ces valeurs sémantiques particulières découlent de l'absence de déterminant, laquelle a très logiquement pour effet de suspendre l'opposition singulier / pluriel (d'où la valeur massive) et l'opposition tout<sup>220</sup> / partie<sup>221</sup>, mais aussi, semble-t-il, de conserver à l'expression référentielle son plein statut de nom propre (d'où le caractère défini).

En combinaison avec un déterminant, en revanche, le nom propre de créateur en interprétation « non humain » effectue un prélèvement sur l'œuvre entier (l'« ensemble des productions du créateur ») de type massif ou comptable selon le sous-type de déterminant choisi : *un / deux / du / le / les Picasso / George Sand*.

#### À propos de George Sand

Nous devons dire encore un mot d'une autre interprétation possible de (21b). Cet énoncé pourrait en effet être utilisé pour parler non plus d'une ou plusieurs œuvres de George Sand, mais d'une monographie qui lui serait consacrée. On peut de même désigner des livres par leurs thèmes plutôt que par leurs titres ou par le nom de leurs auteurs :

*Les guerres de religion / L'art précolombien / La révolution russe / George Sand / Thucydide est sur l'étagère de gauche.*

De même, passant des livres à des boîtes (sans titre) remplies de vieilles photos, ou à des albums photos, on pourra dire également :

*Jean / Les Dupont / Les vacances en Bretagne / Les Vosges / La kermesse de l'école / L'été 2016 / est / sont sur l'étagère de droite.*

En dépit des similitudes, il importe de bien marquer les différences entre ces emplois « non humains » des noms propres et ceux, que nous avons étudiés, où des noms propres de créateurs servent à désigner tout ou partie de leur œuvre. Si l'on peut parler dans les deux cas de relation de *représentation*, cette notion recouvre des phénomènes bien différents dans chaque cas.

Dans la première interprétation de (21b), le nom propre d'un auteur ou d'un artiste servait à désigner tout ou partie de son œuvre en vertu d'une relation de *participation* entre les référents correspondants. L'œuvre participait de l'auteur et, en ce sens, le représentait : le créateur se rendait présent à travers lui.

Dans la seconde interprétation de (21b), en revanche, le nom propre sert à présent à désigner un « objet sémiotique »<sup>222</sup> (livre, album, *etc.*) prenant pour *thème* – en un sens très extensif du terme – le référent du nom propre : George Sand est désormais présente parce que l'on parle d'elle<sup>223</sup>.

---

<sup>220</sup> À entendre ici comme totalité d'une substance ou comme totalité des exemplaires d'une classe.

<sup>221</sup> À entendre ici comme produit d'un prélèvement : proportion d'un tout (massif) ou sélection d'un ou de n exemplaires (comptable).

<sup>222</sup> Pour ce terme, cf., *supra*, 2.1.2.1.

<sup>223</sup> Un cas particulier de cette relation entre un *objet sémiotique* et son *thème* nous est fourni par la relation dite de « représentation » (en un sens étroit du terme, cette fois) qui relie une œuvre figurative (un portrait, un lion en bronze, *etc.*) à son modèle ou à son sujet, ou une œuvre artistique abstraite à son thème.

### Degrés d'acceptabilité

Notre analyse des noms propres de créateurs peut sans aucun doute contribuer à expliquer la bizarrerie relative des énoncés suivants :

*George Sand est sur l'étagère de gauche. Il est relié en cuir.* (Fauconnier, 1984 : 18)

*George Sand est sur l'étagère de gauche. Ne le fais pas tomber, j'y tiens beaucoup / il est précieux.*

Le premier énoncé n'est pas acceptable selon Kleiber (1999b : 126) et le second, de notre cru, ne le serait vraisemblablement pas davantage à ses yeux, pour les mêmes raisons. Si ces énoncés paraissent bizarres à première vue, c'est, selon nous, parce que l'expression *George Sand* renvoie nécessairement à un livre ou, tout au moins, à un référent tombant sous un substantif masculin singulier. Or, avec le nom propre nu en interprétation « non humain », la référence est nécessairement massive et l'opposition tout / partie est neutralisée, ce qui rend difficile une reprise par *il*, laquelle présupposerait que l'œuvre se réduirait à un référent comptable tombant sous un substantif masculin (*a priori*, le mot *livre*). Toutefois, les deux énoncés ne nous semblent pas impossibles dans certains contextes, moyennant des conditions particulières, comme nous allons le voir.

Sans être très recommandables *a priori*, ils pourraient en effet devenir acceptables, par exemple, dans une situation où le locuteur, voyant son interlocuteur chercher dans sa propre bibliothèque une œuvre ou un volume de George Sand dont il a été question un peu plus tôt dans la conversation, et se rappelant que s'y trouve un volume des œuvres complètes de George Sand, voudrait l'aider à le localiser. Dans ce cas, en somme, l'interprétation adéquate de *George Sand* en interprétation « non humain » se trouverait fixée par un renvoi implicite à une mention antérieure<sup>224</sup>.

### Journal

(22) *Le groupe X a racheté le journal.* → (22') *Le groupe X a racheté la société éditrice du journal.*

Pour comprendre la relation d'équivalence relative qui s'établit entre nos énoncés (22) et (22'), il faut commencer par porter au jour le type de structure sémantique mis en œuvre par le lexème *journal*<sup>225</sup>. Un journal est à la fois un *objet sémiotique* et un *espace institutionnel*<sup>226</sup>.

C'est d'abord un objet sémiotique, puisqu'un *journal* est à la fois un texte et un objet (disponible de nos jours sur support papier ou sur support électronique), comme l'atteste l'énoncé d'unification suivant :

*Le journal britannique bien connu, format tabloïd (objet), s'est récemment fait l'écho d'une folle rumeur (texte).*

Comme pour tout nom d'objet sémiotique, ces deux aspects (ou *facettes*) de la signification de *journal* sont de notre point de vue<sup>227</sup> indissociables. Il y a entre les deux

---

<sup>224</sup> Si l'énoncé *George Sand, qui était un grand écrivain, est sur l'étagère de gauche* (cité par Kleiber, 1994 : 141) nous paraît assez peu acceptable (sans doute en raison d'une faible cohérence stylistique), les énoncés suivants ne posent pas le même problème :

*George Sand, ce grand écrivain, est sur l'étagère de gauche.*

*George Sand, ce grand écrivain, se trouve dans toutes les bonnes bibliothèques.*

<sup>225</sup> Nous y serons aidé par certaines observations stimulantes de Nunberg (1995 : 125 et 131), quand bien même nos analyses et nos conclusions diffèrent sensiblement des siennes.

<sup>226</sup> Sur ces termes, cf., *supra*, notre section 2.1.2.1. On trouvera quelques autres remarques sur le journal en tant qu'objet sémiotique dans le développement précédent consacré aux expressions du type *être dans N<sub>liste</sub>*.

<sup>227</sup> Comme pour Kleiber (1999b et 2008) et pour Stosic & Flaux (2012). Cf. *supra* 2.1.2.1.

types d'emploi une isosémie totale au-delà de la prédominance éventuelle en contexte de l'une ou de l'autre des facettes.

Un journal relève toutefois d'un type particulièrement complexe d'objets sémiotiques, que l'on pourrait appeler *les objets sémiotiques reproductibles* (ou *éditoriaux*) *périodiques*. Un journal est en effet, en premier lieu, comme les livres, un objet *reproductible* (*éditorial*), autrement dit pouvant exister en plusieurs exemplaires. De ce fait, si l'on s'en tient à un numéro donné, le mot *journal*, employé au singulier, est apte à désigner aussi bien un exemplaire particulier comme en (58) qu'un type éditorial (une classe synchronique d'exemplaires définie par sa date et/ou par son numéro) comme en (59).

(58) *J'ai griffonné à la hâte son numéro de portable sur le journal.*

(59) *Le journal daté du 6 janvier lui a consacré sa une.*

Mais le journal se distingue également des objets éditoriaux du type *livre* en ce qu'il se déploie d'emblée sur l'axe temporel et participe des objets éditoriaux à édition *périodique*. En effet le mot *journal* peut désigner aussi bien :

(i) un numéro particulier (ou un journal correspondant à une date particulière), qu'il s'agisse en contexte de l'exemplaire ou du type éditorial, et que prédomine éventuellement l'objet matériel ou le texte

et (ii) un « titre », saisi dans la succession de ses numéros<sup>228</sup>, autrement dit l'ensemble de toutes les éditions successives parues sous le même nom propre ou imputables au même collectif. Nous parlerons en ce dernier cas de *titre* ou de *type périodique*.

*Le journal daté du 6 janvier lui a consacré sa une* (numéro particulier et, en l'occurrence, type éditorial).

*Le journal est réputé pour ses éditoriaux équilibrés et ses analyses aiguisées* (type périodique).

Alors qu'un livre est un objet sémiotique ponctuel, momentané, qui ne relaie le discours d'un ou plusieurs humains qu'à un moment déterminé, un journal est donc, en tant que périodique, un objet sémiotique sériel, à la fois récurrent et toujours renouvelé, s'inscrivant dans la durée, voué à se « réincarner », à se « réinstancier » lui-même, sur une période indéfinie.

Autre particularité notable, en relation directe avec la précédente : si, par définition, tout objet sémiotique relaie un discours, *l'auteur*, dans le cas d'un journal, est généralement un *collectif* et, surtout, il s'inscrit dans la durée, tout comme l'objet éditorial *journal* lui-même, quand bien même la « composition » du collectif auctorial peut naturellement évoluer dans le temps. Un journal requiert de ce fait une organisation relativement stable et durable. On ajoutera qu'en tant que collectif, « l'auteur » d'un journal n'a pas de nom propre « naturel », c'est-à-dire disponible indépendamment de l'entreprise journalistique qui, précisément, le constitue.

Ce sont ces particularités des objets sémiotiques périodiques qui semblent expliquer que le « titre » d'un journal, lequel est en réalité son nom propre, sert autant à désigner l'objet sémiotique lui-même (exemplaire / type éditorial / type périodique) que le collectif auctorial qui le produit, organisé de nos jours en société éditrice<sup>229</sup>, collectif

---

<sup>228</sup> On pourrait encore affiner l'analyse en distinguant au sein d'un *titre* les éventuelles *formules* successives. Ajoutons que le journal peut parfois changer de nom propre tout en restant le même *titre*, dès lors que la société éditrice fait savoir d'une manière ou d'une autre qu'il se continue sous une nouvelle dénomination.

<sup>229</sup> On peut ainsi identifier *Le Monde* à son équipe de rédaction, et plus généralement à sa société éditrice.

assumant en principe un engagement éditorial particulier et constituant une personne morale<sup>230</sup>.

La relation entre ces deux types d'emplois (objet sémiotique / auteur) correspond de notre point de vue à une parasémie. Parasémie régulière en l'occurrence, puisque caractéristique de l'ensemble des *noms d'objets sémiotiques éditoriaux périodiques* (*quotidien, hebdomadaire, revue, magazine, bulletin, etc.*). Nous considérons en d'autres termes que ces deux types d'emplois correspondent à deux significations différentes du mot *journal*<sup>231</sup>, mais que ces significations sont reliées entre elles.

Avec cette parasémie, nous rejoignons le second versant de notre analyse puisque la particularité de notre couple d'énoncés (22) et (22') est précisément de mettre en relation les deux acceptions considérées. Plus précisément, en (22), c'est la composante institutionnelle de la structure sémantique de *journal* qui se trouve activée : *journal* y désigne en effet la société éditrice. En (22'), c'est, en revanche, la composante « objet sémiotique » (en tant que type périodique).

Il nous reste à expliquer pourquoi nous parlons de *composante institutionnelle* à propos de (22). La raison en est que nous analysons dans cet emploi le lexème *journal* comme un *nom d'espace institutionnel* (cf., *supra*, 2.1.2.1.). Lorsque *journal* ne désigne pas un objet sémiotique, il est en effet susceptible de fonctionner comme un nom de ce type. En pareil cas, un *journal* associe en effet :

- un espace « physique », correspondant à un site géographique et/ou, de nos jours, à un site électronique, cf. *Tout ce dimanche, le journal est resté ouvert* ;

---

<sup>230</sup> La formule *le journal dit que...* pourrait laisser croire que cette personne morale assume la responsabilité de ce qu'elle publie dans ses colonnes. Il n'en va pas nécessairement ainsi en réalité pour tous les textes publiés (sans parler des autres types de documents), car il peut s'agir notamment de textes « invités », rédigés par des auteurs intervenant dans des rubriques clairement identifiables (tribunes libres, pages « opinions », chroniques). Il conviendrait d'autre part de distinguer selon que la formule *le journal dit que...* s'entend par référence au contenu effectif du journal (auquel cas l'expression *le journal* désigne pleinement un objet sémiotique) ou par référence à des données extérieures au contenu du journal, par exemple des informations apportées lors d'une conférence de presse (auquel cas, l'expression *le journal* désigne en réalité la société éditrice).

<sup>231</sup> Les deux énoncés symétriques suivants, qui activent ces deux significations simultanément (objet sémiotique-exemplaire / espace institutionnel-société éditrice), nous semblent mobiliser une figure de sens, et plus précisément une syllepse de métonymie (à la faveur de l'anaphore effectuée par le relatif) :

*Quel est le journal que Marie a brûlé ? – Celui pour lequel Jean travaille.*

*Quel est le journal pour lequel Jean travaille ? – Celui que Marie a brûlé.* (Cf. Nunberg, 1995, et Kleiber, 1999b : 135)

On ne peut guère en effet répondre de cette manière à de telles questions sans avoir le sentiment de s'autoriser un léger raccourci. Toutefois, la structure question - réponse est propice aux figures opportunistes, en raison du changement de locuteur, et elle tend à dissoudre le sentiment d'anomalie et, par voie de conséquence, la figure, laquelle semble alors tomber dans l'espace intersubjectif au lieu d'incomber au second locuteur (celui qui fournit la réponse) comme il serait logique. La bizarrerie – et donc la figure – serait nettement plus perceptible dans de véritables énoncés d'unification (sans changement de locuteur) tels que :

*Jean travaille pour le journal que Marie a brûlé.*

*Marie a brûlé le journal pour lequel Jean travaille.*

– Il est plaisant de constater que le cas de syllepse le plus célèbre et le plus largement commenté de la littérature française (syllepse de métaphore en l'occurrence) s'effectue lui aussi à la faveur d'une anaphore :

*Brûlé de plus de feux que je n'en allumais.*

Pour une analyse de *en* comme foyer de la syllepse dans ce vers, cf. Nyckees (2009 : 315).

- une société éditrice produisant l'objet sémiotique *journal* : ensemble des journalistes et de tous les acteurs qui, à des titres divers, rendent possible<sup>232</sup> sa parution, collectif humain auquel il faudrait adjoindre les différents artefacts également mobilisés (machines essentiellement), cf. *Il travaille au journal / au Monde / dans le même journal que toi* ;

- des « représentants » / administrateurs, dirigeant ladite société et présidant dans cette mesure à ses destinées, cf. *Le journal a suspendu sa parution pendant trois jours / a racheté un concurrent*.

Nous proposerons l'énoncé d'unification suivant pour illustrer la compossibilité de ces valeurs :

*Le célèbre journal de la rue X (espace physique), dont on apprenait hier qu'il devrait prochainement licencier 250 salariés (administrateurs), s'est mis en grève ce matin (équipe du journal, société éditrice).*

### 4.3. En complément aux EPM : deux énoncés à fort enjeu

Comme nous l'avions annoncé dans notre présentation (1.1.), nous nous intéresserons aux énoncés (23) et (24), bien qu'ils ne constituent pas des EPM au regard des tests que nous avons élaborés, en raison du rôle important qu'ils ont joué dans l'argumentation de Kleiber (1999b, chap. 5). Rappelons à l'inverse (cf. 1.1.) que nous ne traiterons pas dans le cadre de cette étude l'énoncé (25), *Paul va à l'école à pied*, parce que son analyse nous entraînerait trop loin et que nous comptons aborder dans une autre publication le problème des énoncés exprimant des généralités.

Nous expliquerons l'équivalence (très) relative entre E et E' :

- en (23), par la signification même de l'adjectif *sale* ;

- en (24), par le phénomène de la référence par représentation.

#### Un pantalon sale ?

(23) *Le pantalon est sale.* → (23') *Une partie / un endroit du pantalon est sale.*

Nous avons expliqué dans notre première partie<sup>233</sup> pourquoi (23) ne constituait pas selon nous un EPM. Cette analyse ne doit pas nous empêcher de répondre à la question que soulevait Kleiber à propos de cet énoncé, dans le cadre de son argumentation en faveur du PMI : pourquoi suffit-il qu'une petite partie d'un pantalon soit sale pour que le pantalon tout entier soit considéré comme sale ? Nous estimons pour notre part que cette question trouve sa réponse dans la signification même de l'adjectif *sale*, mais que l'on ne peut accéder à cette dernière qu'en passant par celle de son antonyme *propre*, laquelle ne peut se comprendre elle-même que par référence aux standards d'un nettoyage rigoureux.

Nous reformulerons un peu la question de Kleiber pour lui donner toute sa portée. On ne dit pas d'un pantalon qu'il est propre si une partie seulement de ce pantalon est *propre*... Pourquoi, en revanche, suffit-il d'une partie sale pour le déclarer *sale* ? Pour résoudre ce petit mystère, partons du principe raisonnable que cette dissymétrie entre les antonymes ne peut être qu'apparente et qu'elle doit nous éclairer sur la relation véritable qu'entretiennent leurs significations. Et, pour mieux comprendre *sale*, arrêtons-nous un instant sur la signification de *propre*. Si l'on retient, parmi les définitions proposées par le *TLFi*, celles qui peuvent s'appliquer à un pantalon, on constatera tout de suite que

---

<sup>232</sup> Acteurs impliqués directement, mais aussi indirectement (par exemple : comptables, juristes, personnels en ressources humaines, informaticiens, techniciens de surface, etc.).

<sup>233</sup> Cf. 1.3.3. : 3<sup>e</sup> caractéristique, test n° 2.

*propre* signifie en pareil cas « qui est bien lavé » et, plus précisément, « 2. [En parlant d'un vêtement, d'une pièce de linge ou de vaisselle] Qui a subi un nettoyage rigoureux, qui ne présente aucune tache ou trace de poussière ». Ces définitions nous paraissent fournir l'explication attendue. On ne peut pas dire en effet d'un vêtement présentant une partie sale qu'il a été bien lavé<sup>234</sup>, qu'il a fait l'objet d'un nettoyage rigoureux ou qu'il ne présente aucune tache ou trace de poussière. On ne pourra donc pas dire qu'il est *propre* et on devra le qualifier de *sale*. C'est pourquoi il suffit de remarquer un peu de saleté sur une partie d'un vêtement pour pouvoir appliquer ce qualificatif au vêtement dans son ensemble<sup>235</sup>. Nul besoin d'un PMI pour rendre compte de ce fait. Inversement, si un vêtement ne présente qu'une seule partie propre, on ne pourra pas dire qu'il a subi un nettoyage rigoureux et donc appliquer le qualificatif de *propre* au vêtement dans son ensemble, mais tout au plus constater que cette partie n'a pas été salie ou qu'elle a fait l'objet d'un nettoyage sélectif.

### **Les Américains, combien étaient-ils au juste sur la lune en 69 ?**

(24) *Les Américains ont débarqué sur la lune en 1969.* → (24') *Deux / des Américains (Neil Armstrong et Edwin Aldrin) ont débarqué sur la lune en 1969.*

Nous avons dit en première partie<sup>236</sup> pourquoi (24) ne constituait pas selon nous un EPM. Cet énoncé nous semble toutefois révélateur des présupposés de nos linguistes et c'est pourquoi il mérite selon nous une analyse approfondie<sup>237</sup>.

Nous commencerons par le reformuler légèrement, afin de le débarrasser de toute interférence parasite. Le verbe *débarquer* évoque immédiatement en effet le débarquement de 1944 – surtout lorsque son argument sujet désigne des Américains – et il dénote, au moins dans la langue militaire (et sauf usage familier et expressif) une arrivée massive de troupes s'effectuant en principe par mer. Pour ces raisons, il s'enveloppe de nombreuses connotations susceptibles de brouiller l'analyse. Nous lui préférons une expression plus neutre, à savoir *se poser (sur la lune)*. Nous avons également écarté *alunir*, déconseillé par les académies et médiocrement intégré dans la langue, ainsi que *atterrir (sur la lune)*. Ce dernier verbe a beau être recommandé en effet par les mêmes académies au sens d'« atteindre / regagner le sol » – et non pas, bien sûr, au sens de « se poser sur la (planète) terre » –, il n'en risque pas moins de brouiller légèrement lui aussi la compréhension du message et son analyse linguistique. Enfin, nous éviterons *fouler le sol de* et *marcher sur*, qui correspondent à des significations plus spécifiques. Nous travaillerons donc désormais sur l'énoncé (60) qui nous semble

<sup>234</sup> Il en va de même bien sûr pour une pièce de linge ou de vaisselle.

<sup>235</sup> Il arrive que l'on qualifie de *propre* un vêtement présentant une tache indélébile dans la mesure où l'on estime qu'il a été nettoyé correctement. La tache, en pareil cas, n'apparaît plus comme de la saleté, la propreté étant toujours appréciée par référence à l'idée que l'on se fait d'un « nettoyage rigoureux ».

<sup>236</sup> Cf. 1.3.3. : 3<sup>e</sup> caractéristique, tests n° 1 et 2.

<sup>237</sup> Notre analyse de l'énoncé (24) sera fondée sur la notion de représentation. Tout le principe en est, pour ainsi dire, contenu dans une observation de Kleiber déjà évoquée (cf., supra, 2.3.3.1.) : « L'Américain qui a mis le premier le pied sur la lune l'a fait comme représentant de l'ensemble des Américains » (1999b : 143-144). Cette formule éclairante, toutefois, n'était pas autrement développée et la notion de représentation n'y recevait pas un statut pleinement linguistique. Elle ne servait guère en effet qu'à expliquer localement un paradoxe supposé dans les termes d'une condition de saillance cognitive mal définie et elle ne permettait donc pas de fonder une règle linguistique générale, ni de distinguer les contours d'un domaine associé à certaines caractéristiques sémantiques. Pour ces raisons, elle restait compatible avec un PMI entendu comme principe positif (cf., supra, 3.2.2.).

le moins problématique de tous les équivalents possibles et le plus proche du sens manifestement visé par le locuteur en (24) :

(60) *Les Américains se sont posés sur la lune en 1969.* → (60') *Des / deux / quatre Américains / Neil Armstrong et Edwin Aldrin / se sont posés sur la lune en 1969.*

L'analyse de cet énoncé nous oblige, une fois n'est pas coutume, à rappeler quelques points historiques. En premier lieu, si l'on s'interroge sur la quantité de personnes auxquelles il est possible d'appliquer le prédicat *se poser sur la lune en 1969*, on ne pensera certainement pas à un nombre élevé et, moins encore au peuple américain dans son ensemble, mais, tout au plus, à un, deux, voire quatre astronautes de ce pays. L'éventualité selon laquelle, en l'an 1969, les Américains auraient, dans leur très grande majorité, quitté la terre pour se poser sur la lune, à la suite, par exemple, d'un désastre nucléaire ou écologique, est, comme on le sait, totalement à exclure dans ce contexte.

On se souvient peut-être moins qu'il y eut en réalité deux alunissages américains en 1969, le premier en juillet, dans le cadre du vol Apollo 11, le second, beaucoup moins illustre, en novembre, dans le cadre du vol Apollo 12. Le premier homme à mettre le pied sur la lune fut évidemment Neil Armstrong, bientôt rejoint par Aldrin. Lors du vol Apollo 12, cet honneur revint à Conrad et à Bean. Selon que l'on prend en compte les deux vols (Apollo 11 et Apollo 12) ou le premier seulement, on pourra donc, si l'on s'interroge sur leur nombre, parler de quatre ou de deux individus se posant sur la lune en 1969. Il serait pourtant difficile, même au plus intransigeant des logiciens ou des linguistes, de préférer un énoncé tel que : *À strictement parler les Américains ne se sont pas posés sur la lune en 1969*, à moins qu'il n'entende purement et simplement remettre en question le succès des missions Apollo. En l'absence de toute volonté de réécrire l'Histoire, un locuteur ne pourra guère préférer un tel énoncé qu'à la condition de justifier aussitôt sa réticence. Il pourra dire par exemple :

(61) *À strictement parler, ce ne sont pas les Américains qui se sont posés sur la lune en 1969, mais seulement deux / quatre d'entre eux.*

Encore faut-il souligner selon nous qu'en énonçant (61), il ne remettrait pas en question le fait fondamental exprimé par l'énoncé (60), mais seulement une interprétation étroite et maximaliste de celui-ci, difficilement recevable de notre point de vue, selon laquelle ce seraient les Américains *dans leur ensemble* ou *dans leur majorité* qui auraient aluni en 1969. Il opposerait en somme, de manière pour le moins artificielle, une interprétation pointilleuse, supposée plus logique, ou plus factuelle, à l'interprétation immédiate. Or, cette dernière peut se prévaloir, comme nous tenterons de le montrer, d'une vérité anthropologique au moins aussi forte dans son ordre que peut l'être, dans le sien, la vérité apparemment « logique » revendiquée par l'autre interprétation<sup>238</sup>.

Si l'on y regarde de plus près, il apparaît en effet que la présumée difficulté d'ordre logique que soulèverait l'énoncé (60) – ou l'énoncé (24) – tient pour une bonne part au fait qu'il nous propose une description de l'événement qui n'a pas véritablement de sens dans le discours actuel de la physique<sup>239</sup>. Or ce discours représente encore aujourd'hui

---

<sup>238</sup> Remarquons que l'énoncé (61) pourrait aussi avoir sa source dans un anti-américanisme virulent du locuteur ou, plus simplement, dans son agacement face à la puissance hégémonique des États-Unis. Le locuteur pourrait estimer par exemple que l'énoncé initial est idéologiquement chargé ou qu'il participe d'une amplification excessive de l'événement.

<sup>239</sup> Dans la mesure où l'événement décrit est un phénomène complexe, multidimensionnel, impliquant notamment des données d'ordre anthropologique et culturel. C'est pourquoi un physicien rigoureux, interrogé à ce propos, jugerait sans doute indécidable la vérité de (60) du point de vue de sa discipline. Mais on a lieu de se demander si le concept d'Américain mobilisé par (60) et (60') – ou par (24) et (24') – ou même celui d'homme auraient eux-mêmes une pertinence indiscutable au regard de cette science.



le parangon du discours scientifique pour un certain nombre d'épistémologues (et, semble-t-il, de collègues linguistes).

On peut présumer que, pour une interprétation étroitement « factuelle » de ce type, interprétation que nous qualifierions pour notre part d'*hyperlogicienne* (cf., *supra*, 3.1.), le prédicat *se poser sur la lune en 1969* doit en (60) se vérifier (i) pour tous les Américains sans exception ou au moins (ii) pour un ensemble tout à fait significatif d'Américains. Ainsi, si (60) est vrai, on devrait s'attendre notamment, selon cette interprétation, à ce que M. X, citoyen de nationalité américaine, et chirurgien-dentiste en 1969 à \*\*\*, Pennsylvanie, se soit également posé sur la lune cette année-là. Pour prévenir de telles conséquences, on comprend aisément qu'il puisse sembler nécessaire de remplacer (60) par (60').

À d'autres points de vue, toutefois, ce dernier énoncé sera infiniment moins pertinent et moins vrai que (60). C'est ce que nous allons tenter de montrer à présent en nous appuyant sur la notion de *représentation* (ou de *délégation*), déjà évoquée à propos des noms d'espaces institutionnels (cf., *supra*, 2.1.2.1.). Nous avons vu alors qu'un peuple (ou une nation) et ses représentants officiels sont constamment interchangeables au regard de certains prédicats et que le premier (ou la première) peut être assimilé, dans cette mesure, aux seconds. Or, il en va largement de même pour les mandataires d'un organisme ou d'une institution. Le temps d'accomplir leur mission, ceux-ci sont en effet assimilables à des *représentants*, non pas toujours officiels, mais au moins occasionnels, de cet organisme ou de cette institution et ils peuvent de ce fait s'y trouver identifiés, surtout lorsqu'on entend rapporter les résultats de leur action. C'est ainsi que, dans les compétitions sportives, des équipes de sport se voient confier le soin de représenter officiellement des villes ou des pays, comme le rappelle un énoncé tel que *Les Américains ont gagné le match*. Mais cette relation de représentation, que l'on peut assimiler sur le plan verbal à une commutabilité univoque, se vérifie encore plus nettement sur le plan politique, puisque les agents d'un gouvernement, obéissant ou censés obéir à ses ordres, sont assimilés le temps de leur mission à ce gouvernement et, par voie de conséquence, au peuple ou au pays correspondant. Ainsi, lorsque des soldats américains ont enlevé Ben Laden, tout le monde a trouvé naturel de dire :

*Les Américains ont enlevé Ben Laden.*

et il eût paru presque faux, ou trompeur, de dire *Tels soldats américains* ou même *Des soldats américains ont enlevé Ben Laden*, puisqu'une telle action engageait de fait la responsabilité de leur gouvernement – lequel aurait pu, bien sûr, démentir l'information, s'il avait souhaité s'exonérer de toute responsabilité dans l'affaire. Ces soldats n'étaient pour tout le monde que les instruments d'un « procès » assuré et contrôlé par la Maison Blanche<sup>240</sup>.

De telles observations peuvent parfaitement s'appliquer, *mutatis mutandis*, à notre énoncé : (60), en somme, est infiniment plus approprié que (60'), s'il s'agit de rendre compte de l'événement dans toute sa portée politique et anthropologique. Du point de vue politique et géopolitique, d'abord, puisque (60') se bornerait à rapporter le procès à deux ou quatre individus seulement alors que, pour des hommes du XX<sup>e</sup> ou du XXI<sup>e</sup> siècle, une des dimensions essentielles de cet événement est celle de la compétition entre nations et, plus particulièrement à cette époque, celle que se livraient les États-

---

<sup>240</sup> On ne s'est guère intéressé d'ailleurs, semble-t-il, à l'identité des soldats concernés. Pour préserver leur sécurité, certes, mais aussi parce que leur mission aurait pu être confiée à d'autres. Deux soldats, fussent-ils d'élite, sont, de ce point de vue, relativement interchangeables.

Unis et l'Union Soviétique<sup>241</sup>. Mais si l'énoncé (60') passe à côté de l'essentiel, c'est aussi et surtout, plus fondamentalement, du point de vue même de la logique de l'action humaine, puisque les astronautes, Armstrong, Aldrin, Conrad et Bean, ont effectué leurs alunissages dans le cadre de missions qui leur étaient confiées par la NASA, et pour le compte du gouvernement des Etats-Unis, dont ils étaient à la fois citoyens et soldats, et puisque, bien évidemment, ils n'auraient jamais été en mesure d'accomplir cet exploit en s'appuyant sur leurs seules ressources. Tout le monde sait que ces expéditions de la NASA représentaient un travail collectif titanesque impliquant des effectifs considérables et engageant des sommes astronomiques à un moment de la conquête spatiale marquée par une compétition tout à la fois technologique, idéologique et « patriotique ». Si, d'ailleurs, Armstrong et Aldrin, ou les autres, avaient *volé* leur navette spatiale et qu'ils avaient aluni dans des conditions comparables, personne n'aurait jamais songé à dire : *Les Américains se sont posés sur la lune en 1969*.

Ces astronautes « débarquant » sur notre satellite représentaient donc à *strictement parler* leur pays – ils ne se sont d'ailleurs pas privés de planter la bannière étoilée sur le sol lunaire –, et, au-delà des États-Unis, ils entendaient bien représenter l'humanité entière, si l'on en croit le discours d'Armstrong en la circonstance : *Je vais faire un pas sur le sol maintenant... C'est un petit pas pour l'homme / pour un homme<sup>242</sup>, un bond de géant pour l'humanité (I'm gonna step onto land now... It's one small step for [a] man, one giant leap for mankind<sup>243</sup>)*. Il est d'ailleurs tout à fait possible de dire aujourd'hui : *Les hommes* (et non pas seulement *des hommes*) *se sont posés sur la lune en 1969*, lorsqu'on veut faire ressortir l'importance de l'événement pour l'humanité, tout comme on pouvait dire avant 1969 : *Un jour, les hommes se poseront sur la lune*. Compte tenu de tous ces éléments, et sans minimiser le courage requis pour une telle expédition ni les qualités exceptionnelles exigées des astronautes (en termes de condition physique, de sang-froid, d'expertise...), on peut considérer que leur identité demeurerait relativement secondaire et que leur mérite personnel était – proportionnellement – négligeable. D'un point de vue anthropologique, on *ne peut donc pas ne pas* attribuer aux Américains dans leur ensemble le procès considéré – mettre le pied sur la lune –, accompli successivement par quatre de leurs compatriotes.

L'analyse de l'énoncé (60) – ou de l'énoncé (24) – nous paraît riche d'enseignements. En premier lieu, la sémantique doit à l'évidence prendre davantage en compte les phénomènes de *référence par représentation* (ou *par délégation*), tels que celui qui permet à l'ensemble des Américains de *participer* activement au procès de deux ou quatre astronautes déplaçant leurs jambes à plus de deux cent mille miles de chez eux. Ensuite, et de manière plus générale, la sémantique, science humaine par définition et par nécessité, doit se garder de surimposer à ses analyses des grilles de lecture que l'on peut croire plus factuelles, mais qui ne reflètent qu'une vision unidimensionnelle de l'activité humaine. On se méfiera en particulier de la tendance à ne considérer comme

---

<sup>241</sup> On oublie un peu de nos jours que l'objectif premier du programme Apollo, lancé par Kennedy en 1961, était de rattraper et de dépasser l'Union Soviétique dans ce qu'on appelait alors la *conquête spatiale*.

<sup>242</sup> Armstrong a toujours soutenu qu'il avait dit « a man », et la NASA l'a suivi sur ce point, mais la transmission du son était mauvaise et cette phrase devenue mythique a surtout circulé sans ce déterminant (selon [http://www.maxisciences.com/neil-armstrong/un-petit-pas-pour-qui-le-mystere-autour-de-la-phrase-d-039-armstrong\\_art26315.html](http://www.maxisciences.com/neil-armstrong/un-petit-pas-pour-qui-le-mystere-autour-de-la-phrase-d-039-armstrong_art26315.html) – page consultée le 15 novembre 2017).

<sup>243</sup> [http://www.larousse.fr/encyclopedie/sons/Neil\\_Armstrong\\_le\\_21\\_juillet\\_1969\\_premiers\\_pas\\_sur\\_la\\_Lune/](http://www.larousse.fr/encyclopedie/sons/Neil_Armstrong_le_21_juillet_1969_premiers_pas_sur_la_Lune/) (page consultée le 15 novembre 2017).

véritablement réels que les faits ou les données qui semblent le plus facilement exprimables dans le langage de la physique. On s'abstiendra de même, comme nous nous y sommes efforcé dans cette quatrième partie, de régler l'interprétation de tous les énoncés en langue « naturelle » sur des standards d'expression et d'interprétation très particuliers, issus de régimes de discours que l'on associe ordinairement au discours scientifique, mais qui ne correspondent, en réalité, qu'à certaines régions de celui-ci. S'agissant de la majorité des énoncés en langue humaine, cette pratique conduirait de fait à *modifier* arbitrairement leur sens.

On ajoutera que les énoncés des sciences réputées les plus « dures », telles que la physique, les mathématiques et la logique, ne se conforment jamais vraiment en totalité à ces standards, en dehors bien sûr des énoncés qui peuvent s'exprimer sous forme d'équations, c'est-à-dire à l'aide de formalismes logico-mathématiques.

## CONCLUSION : REVENIR AUX SIGNIFICATIONS MÊMES

Un énoncé strictement ordinaire<sup>244</sup> peut-il présenter une anomalie d'ordre logique ? Ou, pour formuler la question sous un angle légèrement différent : un énoncé linguistiquement acceptable peut-il dans certains cas être jugé moins satisfaisant, d'un strict point de vue logique, et en l'absence de toute figure de sens, qu'un énoncé plus complexe, également acceptable et ordinaire, susceptible d'en constituer une reformulation et néanmoins en relation « métonymique » avec lui<sup>245</sup> ?

Les auteurs qui se sont intéressés jusqu'à présent aux *énoncés ordinaires à paraphrase métonymique* ont tous<sup>246</sup>, implicitement ou explicitement, répondu par l'affirmative à cette question, raison pour laquelle nous les avons qualifiés d'*anomalistes*<sup>247</sup>. Après avoir présenté et examiné leurs principales propositions, nous les avons discutées, une à une puis globalement, avant de proposer des contre-analyses d'une trentaine de nos énoncés. Les objections que nous avons retenues contre les traitements antérieurs sont à la fois d'ordre théorique et d'ordre empirique, mais le cœur de notre démonstration se situe clairement sur le plan empirique puisque nous entendons avant tout démontrer au cas par cas que ces énoncés ne comportent aucune espèce d'anomalie logique. C'est pourquoi nous prions le lecteur d'examiner en priorité la pertinence de nos réanalyses empiriques.

Pour autant, nous ne doutons pas de nos conclusions d'ordre théorique. Sur ce plan, notre examen nous paraît confirmer l'intuition fondamentale qui a inspiré cette recherche : la réponse anomaliste recèle une contradiction parce qu'elle présuppose qu'un usage ordinaire (non figuré) de la langue pourrait par lui-même impliquer une anomalie d'ordre logique. Or, en l'absence de figure sémantique, le sens d'un énoncé ne saurait par définition différer de sa signification littérale. Il s'ensuit qu'une anomalie logique survenant dans un énoncé littéral n'est imputable qu'à un ou des locuteurs et qu'elle ne peut trouver sa cause dans le fonctionnement linguistique lui-même (que ce défaut supposé soit par ailleurs jugé heureux ou malheureux)<sup>248</sup>. En d'autres termes,

---

<sup>244</sup> Rappelons que nous entendons ici *énoncé ordinaire* par opposition à *énoncé figuré* (i.e. mettant en œuvre un sens figuré discursif, donc une figure sémantique).

<sup>245</sup> En sorte qu'il faudrait en passer d'une certaine façon par le second énoncé ou, du moins, par le contenu de signification qu'il exprime, pour pouvoir produire ou réellement comprendre le premier.

<sup>246</sup> Sur la position nuancée, complexe et, selon nous, quelque peu ambiguë, de Kleiber, cf. notamment, *supra*, 3.2.2.

<sup>247</sup> Rappelons que ce qualificatif a dans cet article un sens restreint et qu'il ne s'entend que relativement à nos EPM.

<sup>248</sup> On pourrait également soutenir ce point de vue parce que l'on estimerait que la langue, conçue comme pur instrument d'expression d'une pensée qui lui serait entièrement extérieure, n'entretiendrait par elle-même aucune relation avec la problématique de la connaissance. Pour ce qui nous concerne, au contraire, nous sommes d'autant plus attentifs à ce type de débat que la langue représente pour nous le plan même sur lequel chaque locuteur doit nécessairement articuler et mettre en cohérence ses croyances et ses hypothèses relatives au monde d'expérience – ainsi qu'aux usages linguistiques des autres locuteurs – en sorte qu'il ne peut exister aucun décalage véritable entre ses (propres) significations et ses (propres) croyances / connaissances. À cette mise en cohérence entre significations et croyances / connaissances, à ce *travail de langue*, nécessairement effectué à un degré ou un autre

si, dans tel état de langue ou dans tel lecte, une signification nous paraît en décalage avec les croyances ou les connaissances supposées des locuteurs correspondants, ce ne peut être que parce que nous nous trompons sur ces croyances / connaissances ou parce que nous prêtons au signe concerné un signifié ou une structure qui n'est pas le sien ou la sienne au moment considéré et pour les locuteurs considérés<sup>249</sup>. Ainsi, comme nous l'avons affirmé dans notre discussion, la langue ne saurait se tromper plus, ni se tromper moins, que ses locuteurs eux-mêmes. Pour la même raison, elle ne peut faire exception à sa propre logique, s'exonérer, même partiellement, de ses propres règles – règles et logique prescrites, on le sait, par la signification même des signes qu'elle met à notre disposition. Ou, pour le dire encore autrement, la langue ne peut pas nous enjoindre de dire une chose tout en en pensant une autre.

C'est ce raisonnement qui nous a conduit à rejeter tout recours à des procédures d'exception propres à dispenser les locuteurs de régler leurs usages des signes sur les conditions d'emploi stipulées par les significations de ces mêmes signes. Il est vrai que, du fait de l'emprise des conceptions mentalistes dans notre tradition, les sémanticiens eux-mêmes sont souvent enclins à considérer le langage comme un instrument de communication opportuniste et partiellement affranchi des contraintes logiques. Cette tendance se trouve renforcée par la difficulté d'explicitier les significations linguistiques (largement inconscientes, du fait, notamment, qu'elles jouent un rôle de premier plan dans la structuration de notre univers cognitif), ainsi que par l'idée répandue, tout aussi séduisante qu'erronée, selon laquelle notre pensée pourrait emprunter des voies indépendantes du langage pour accéder au contenu authentique de nos significations. La suspicion traditionnelle envers les langues, associée au mirage d'une cognition humaine dissociable de l'exercice du langage, empêche de voir dans ce dernier la condition même de notre pensée la plus élaborée et la plus structurée.

Le lecteur, toutefois, n'est pas obligé de partager les orientations théoriques<sup>250</sup> qui nous ont d'emblée convaincu du caractère strictement ordinaire de nos énoncés, et, par voie de conséquence, de l'illogisme des traitements anomalistes ainsi que de l'inutilité (voire de la nocivité) de tout recours à des mécanismes ou à des principes venant s'ajouter aux

---

par tout locuteur tout au long de son existence, nous donnons le nom de *synchronisation* (cf. à paraître a, 2.2. et 3.).

<sup>249</sup> Croire par exemple que des expressions telles que *le soleil se lève, le coucher du soleil* ou *la montée du soleil dans le ciel* recèleraient des erreurs enregistrées dans la langue et autorisées par elle reviendrait à confondre ce que ces expressions ont pu signifier dans le passé avec ce qu'elles signifient de nos jours pour les locuteurs que nous sommes. « Il semble raisonnable de considérer en effet que tous les locuteurs ayant appris un jour que la terre tournait autour du soleil ont ajouté spontanément à leur compréhension des mots concernés (*se lever, coucher, couchant, etc.*), sans qu'il ait été nécessaire de les en prier, une sorte de clause stipulant qu'appliqués au soleil, ils désigneraient des mouvements, non pas objectifs, mais apparents. Ces mots ont donc acquis pour eux autant d'acceptions nouvelles (reliées dans leur compétence à leurs sens les plus courants), indice que leur interprétation s'est trouvée « ajustée » à l'expérience vécue » (à paraître a). C'est là bien sûr un exemple de *synchronisation*.

<sup>250</sup> Pour plus de détail sur la théorie de la signification concernée, cf. notamment Nyckes (à paraître a).

prescriptions assurées par les significations linguistiques. Quelles que soient ses éventuelles divergences avec les arguments d'ordre théorique développés dans cet article, tout sémanticien pourra en revanche se prononcer sur l'exactitude des analyses sémantiques proposées. Rappelons à cet égard que nous avons refusé de situer notre discussion sur le plan des principes généraux – sauf lorsqu'il s'agissait de réfuter les présupposés discutables partagés selon nous par les anomalistes. Nous estimons en effet que les solutions de nos petits « puzzles » sémantiques sont à rechercher exclusivement dans les significations, toujours particulières, mises en jeu par les différents lexèmes et signes grammaticaux des énoncés considérés. C'est donc l'exploration minutieuse des propriétés de ces significations qui est appelée ici à livrer le dernier mot sur les phénomènes impliqués, réels ou supposés. Il n'est pas d'autre moyen, selon nous, de prouver l'absence d'anomalie dans nos énoncés et c'est peut-être dans cette conviction que réside notre seul désaccord réellement décisif avec la position exprimée à ce jour par Georges Kleiber, dont nous saluons par ailleurs l'inlassable travail critique.

Nous espérons donc avoir montré que le sémanticien, pour peu qu'il s'astreigne à ne prendre en compte que la signification même des signes impliqués par nos énoncés, plutôt que de leur substituer ses propres représentations des concepts censés leur correspondre, ne pourra manquer de constater avec nous que les *énoncés ordinaires à paraphrase métonymique* ne présentent aucune espèce d'anomalie logique et que leur traitement ne requiert *a fortiori* aucune procédure spéciale s'ajoutant à ces catégories linguistiques traditionnelles, aujourd'hui bien identifiées, que sont l'isosémie (identité de signification), la parasémie (relation entre occurrences d'un polysème) et les figures de sens<sup>251</sup>. C'est à ce niveau que se révèle l'importance des gloses, lesquelles nous obligent à serrer au plus près la signification des unités constitutives de l'énoncé, même si elles ne nous en livrent évidemment pas tous les secrets<sup>252</sup>.

Le travail présenté ici n'abolit évidemment pas celui accompli par les auteurs « anomalistes ». Il le prolonge au contraire à sa manière, se nourrissant de quantité d'observations éparses de Nunberg, Guillet & Leclère, Cruse, Langacker, Kleiber, tantôt pour s'en écarter, tantôt pour les réinterpréter dans un cadre différent, réduisant au minimum les postulats et les principes. Il faut en effet porter au mérite de la littérature « anomaliste » d'avoir ouvert de nouveaux horizons à la recherche sémantique et documenté de nombreux phénomènes demeurés jusqu'alors inaperçus. Toutefois, si, dans un énoncé

---

<sup>251</sup> Ces dernières consistent pour nous, comme pour Kleiber (1999a), en une *disconvenance catégorielle*, faisant apparaître en somme l'expression choisie comme ce que l'on appelle ordinairement une « manière de parler », qu'il s'agisse de simples figures de commodité – cf. notre analyse de l'énoncé (20) sous 4.2. – ou de figures plus ambitieuses.

<sup>252</sup> Une glose commune à deux occurrences constitue en particulier un argument fort pour une isosémie. Cependant, des gloses concurrentes sont parfois envisageables pour une même occurrence ou un couple donné d'occurrences, en sorte que l'on peut (et que l'on doit) se demander comment les discriminer et sur la base de quelle(s) procédure(s). Inversement, ce n'est pas parce que l'on n'a pas pu, à un certain moment, élaborer une glose commune à deux ou plusieurs occurrences ou types d'occurrences qu'il faut définitivement écarter l'hypothèse d'une isosémie.

donné, ce sont toujours à peu près les mêmes faits qui stimulent la réflexion des linguistes, il suffit souvent d'une légère inflexion dans leur interprétation pour modifier tout l'équilibre de la construction.

Pour ce qui nous concerne, en nous engageant sans cesse à revenir aux significations mêmes et aux significations seules, cette étude nous aura fourni une occasion privilégiée de scruter la structure sémantique, à première vue paradoxale, de certains domaines sémantiques. En particulier : les noms d'objets sémiotiques (y compris les noms de listes et les noms d'objets sémiotiques périodiques), les noms d'espaces institutionnels, les noms propres de créateurs, les adjectifs de couleur appliqués aux instruments d'écriture, de dessin et de peinture, les expressions prédicatives en relation avec des déplacements de véhicule, ou encore celles en relation avec la variation individu - organe ou la variation agent - instrument. Ces quelques incursions ont été pour nous riches d'enseignements et elles ont achevé de nous convaincre que l'exploration systématique des significations lexicales (et grammaticales) réservait encore bien des découvertes et des surprises<sup>253</sup>.

Pour l'heure, le nombre de cas que nous avons étudiés, l'ampleur des questions théoriques et méthodologiques qu'ils soulèvent, la diversité des traitements qui en ont été proposés dans la littérature, la complexité des significations impliquées, le degré même d'approfondissement que nous avons tenté d'apporter dans notre examen, tout cela expose par avance cette étude à de nombreuses critiques, d'autant plus que nous n'avons pas pu ne pas commettre un certain nombre d'erreurs et d'omissions. Puissent donc nos analyses et ces erreurs elles-mêmes contribuer à clarifier le débat, plutôt qu'à l'obscurcir.

---

<sup>253</sup> Il serait sans doute très profitable, pour stimuler cette exploration, de constituer un corpus d'EPM beaucoup plus étendu que le nôtre, en mettant à contribution les bases textuelles, mais aussi, tout simplement, la créativité de chacun.

## RÉFÉRENCES

- BOONS, Jean-Paul, GUILLET, Alain, LECLÈRE, Christian, 1976. *La Structure des phrases simples en français – Constructions intransitives*, Genève / Paris, Droz.
- BRÉAL, Michel, 1982 (1897). *Essai de sémantique*, Brionne, Gérard Monfort.
- CROFT, William & CRUSE, D. Alan, 2004. *Cognitive Linguistics*, Cambridge, Cambridge University Press.
- CRUSE, D. Alan, 1986. *Lexical Semantics*, Cambridge, Cambridge University Press.
- CRUSE, D. Alan, 1996. « La signification des noms propres de pays en anglais », in Rémi-Giraud, Sylviane & Rétat, Pierre (éd.), *Les Mots de la nation*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, p. 93-102.
- DEANE, Paul D., 1988. « Polysemy and Cognition », *Lingua*, 75, p. 325-361.
- [DHLF] *Dictionnaire historique de la langue française*, 1992, Paris, Dictionnaires Le Robert, 2 vol.
- DUMARSAIS, César Chesneau, 1988 (1730). *Des tropes ou des différents sens*, Paris, Flammarion.
- FAUCONNIER, Gilles, 1984. *Espaces mentaux. Aspects de la construction du sens dans les langues naturelles*, Paris, Minuit.
- FLAUX, Nelly & STOSIC, Dejan, 2011. « Noms d'idéalités, prépositions et temporalité », in Arjoca-Ieremia, Eugenia, Avezard-Roger, Cécile, Goes, Jan, Moline, Estelle & Tihu, Adina (éd.), *Temps, aspect et classes de mots : études théoriques et didactiques*, Arras, Artois Presses Université, p. 155-177. <<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00482163>>.
- FONTANIER, Pierre, 1968 (1821 et 1827). *Les Figures du discours*, Paris, Flammarion.
- GUILLET, Alain & LECLÈRE, Christian, 1981. « Restructuration du groupe nominal », *Langages*, 63, p. 99-125.
- KAYSER, Daniel, 1987. « Une sémantique qui n'a pas de sens », *Langages*, 87, p. 33-45.
- KAYSER, Daniel, 1989. « Réponse à Kleiber et à Riegel », *Linguisticae Investigationes*, 13/2, p. 419-422.
- KLEIBER, Georges, 1984. « Polysémie et référence : la polysémie, un phénomène pragmatique ? », *Cahiers de lexicologie*, 44/1, p. 85-103.
- KLEIBER, Georges, 1990. « Sur la définition sémantique d'un mot. Les sens uniques conduisent-ils à des impasses ? », in Chaurand, Jacques & Mazière, Francine (éd.), *La Définition*, Paris, Larousse, p. 125-148.
- KLEIBER, Georges, 1992. « Mais qui est donc sur l'étagère de gauche ? ou Faut-il multiplier les référents ? », *Travaux de linguistique et de philologie*, 30, p. 107-124.
- KLEIBER, Georges, 1994. *Nominales : Essais de sémantique référentielle*, Paris, Armand Colin.
- KLEIBER, Georges, 1996. « Cognition, sémantique et facettes : une histoire de livres et de... romans », in Kleiber, Georges & Riegel, Martin (éd.), *Les Formes du sens. Études de linguistique française médiévale et générale offertes à Robert Martin à l'occasion de ses 60 ans*, Louvain-la-Neuve, Duculot, p. 219-231.



- KLEIBER, Georges, 1999a. « Une métaphore qui ronronne n'est pas toujours un chat heureux », in Charbonnel, Nanine & Kleiber, Georges (éd.), *La Métaphore entre philosophie et rhétorique*, Paris, PUF, p. 83-134.
- KLEIBER, Georges, 1999b. *Problèmes de sémantique : la polysémie en questions*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion.
- KLEIBER, Georges, 2001. « Sur le sens du sens : objectivisme et constructivisme », in Keller, Dominique, Durafour, Jean-Pierre, Bonnot, Jean-François-P. & Sock, Rudolph (éd.), *Percevoir : monde et langage*, Bruxelles, Mardaga, p. 335-370.
- KLEIBER, Georges, 2005. « Quand y a-t-il sens multiple ? Le critère référentiel en question », in Soutet, Olivier (éd.), *La Polysémie*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, p. 51-73.
- KLEIBER, Georges, 2008. « Histoire de livres et de volumes », *Langages*, 172, p. 14-29.
- KLEIBER, Georges & RIEGEL, Martin, 1989. « Une sémantique qui n'a pas de sens n'a vraiment pas de sens », *Linguisticae Investigationes*, 13/2, p. 405-417.
- LANGACKER, Ronald W., 1987. *Foundations of Cognitive Grammar*, Vol. I, *Theoretical Prerequisites*, Stanford, Stanford University Press.
- LANGACKER, Ronald W., 2002 (1991). *Concept, Image, and Symbol: The Cognitive Basis of Grammar*, Berlin / New York, Mouton de Gruyter.
- LARRIVÉE, Pierre, 2008a. *Une histoire du sens. Panorama de la sémantique linguistique depuis Bréal*, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang.
- LARRIVÉE, Pierre, 2008b (éd.). « Représentations du sens lexical », *Langages*, 172.
- NUNBERG, Geoffrey, 1978. *The Pragmatics of Reference*, Bloomington, Indiana University Linguistics Club.
- NUNBERG, Geoffrey, 1995. « Transfers of Meaning », *Journal of Semantics*, 17, p. 109-132.
- NYCKEES, Vincent, 1997. « Pour une archéologie du sens figuré », *Langue française*, 113, p. 49-65.
- NYCKEES, Vincent, 1998. *La Sémantique*, Paris, Belin.
- NYCKEES, Vincent, 2000. « Quelle est la langue des métaphores ? », *Cahiers de Praxématique*, 35, p. 115-139.
- NYCKEES, Vincent, 2003. « La perspective médiationniste en linguistique », in Siksou, Maryse (éd.), *Variation, construction et instrumentation du sens*, Paris, Hermès, p. 47-72.
- NYCKEES, Vincent, 2007. « La cognition humaine saisie par le langage : de la sémantique cognitive au médiationnisme », in *CORELA (Cognition, Représentation, Langage)*, revue en ligne, numéro spécial, « Cognition, discours, contexte », Achard-Bayle, Guy & Paveau, Marie-Anne (éd.), <http://revue-corela.org>, parution le 1<sup>er</sup> novembre 2007.
- NYCKEES, Vincent, 2008a. « Une linguistique sans langue ? Contribution à une réflexion sur les conditions d'émergence d'un sens commun », *Langages*, 170, p. 13-27.
- NYCKEES, Vincent, 2008b. « Le sens figuré en langue et en discours : les sources linguistiques de l'énonciation métaphorique », in Struve, Daniel & Sakai, Cécile (éd.), *Regards sur la métaphore, entre Orient et Occident*, Arles, Ed. Philippe Picquier, p. 13-31.
- NYCKEES, Vincent, 2009. Compte-rendu critique de : Chevalier, Yannick et

- Wahl, Philippe (éd.), 2006, *La Syllepse, figure stylistique*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, 104/2, p. 306-338.
- NYCKEES, Vincent, 2014a. « Les figures de sens : quel écart pour quelle norme ? Petite synthèse portative », in Laurent, Nicolas, Narjoux, Cécile et Reggiani, Christelle (éd.), *Figures et normes : Mélanges offerts à Gérard Berthomieu*, Dijon, Éditions Universitaires de Dijon, p. 21-31.
- NYCKEES, Vincent, 2014b. « La polysémie au regard du locuteur : une typologie des isonymies et des parasémies », in Hilgert, Emilia, Palma, Silvia, Frath, Pierre, Daval, René (éd.), *Actes du colloque international Res per nomen IV, Les théories du sens et de la référence, Hommage à Georges Kleiber*, Université de Reims - Champagne-Ardenne (30 mai-1er juin 2013), Reims, Epure, p. 173-188.
- NYCKEES, Vincent, 2016. « Le sens de l'implicite. Unité et diversité des phénomènes d'implicite linguistique », in Berbinski, Sonia (éd.), *Actes du colloque international Le Dit et le Non-Dit. Langage(s) et traduction*, Université de Bucarest, 9-11 juin 2015, Frankfurt am Main, Peter Lang Edition, p. 63-98.
- NYCKEES, Vincent, à paraître a. « Sémantique et Théorie médiationniste de la signification », in Biglari, Amir & Ducard, Dominique (éd.), *Recherches en sémantique. Théories linguistiques du sens*.
- NYCKEES, Vincent, à paraître b. « Du sentiment linguistique à la pensée-dans-la-langue », in Siouffi, Gilles (éd.), *Le Sentiment linguistique chez Saussure*, Lyon, ENS Éditions.
- Le Petit Larousse illustré*, 2006. Paris, Larousse.
- Le Petit Robert*, 1991. Paris, Dictionnaires Le Robert.
- PICOCHÉ, Jacqueline, 1986. *Structures sémantiques du lexique français*, Paris, Nathan.
- PUSTEJOVSKY, James, 1995. *The Generative Lexicon*, Cambridge, The MIT Press.
- RUWET, Nicolas, 1984. « *Je veux partir / \*Je veux que je parte*. À propos de la distribution des complétives à temps fini et des compléments à l'infinitif en français », *Cahiers de grammaire*, 7, p. 76-138
- STOSIC, Dejan & FLAUX, Nelly, 2012. « Les noms d'idéalités sont-ils polysémiques ? », in Saussure, Louis de & Rihs, Alain (éd.), *Études de sémantique et pragmatique françaises*, Bern, Peter Lang, p. 167-190.
- [TLFi] : *Trésor de la Langue Française informatisé*, <<http://www.cnrtl.fr/lexicographie/recherche>>.
- WIERZBICKA, Anna, 1976. « Mind and Body », in McCawley, James D. (éd.), *Syntax and Semantics*, 7, New York, Academic Press, p. 129-157.